

SESSIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL A COMPTER DU

3 JUIN 1974,

RELEVÉ DE LA DERNIÈRE

SESSION

(SESSION SPÉCIALE)

(30 MAI 1974)

Province de Québec
Municipalité de St. Louis-de-France,
Comté de Charlevoix.

A une session régulière et mensuelle
de la Corporation Municipale de la paroisse de
St. Louis-de-France tenue au lieu ordinaire des
délibérations, lundi, le 3 juin 1974, à 8 heures
du soir, à laquelle session sont présents:
Messieurs les conseillers:

Jouis Godin
Roger Dupré
Gérard Cormier
Emilio Lemire
Jésuquette

Monsieur Piquin, maire, formant quorum
sous la présidence de ce dernier.

Il est l'ouverture de la séance, le secrétaire-trésorier M. Maurice Thibault, assiste avec M. Fernand Hébert, ing., à l'examen des
soumissions reçues pour l'aménagement d'un
réseau d'égouts et d'épuration.

1^{re} Soumission ouverte:

Lemay Construction Ltée au montant de:
\$ 1,599,123.00.

2^e Soumission ouverte:

La Cie de Pavage La Salle Ltée au montant de:
\$ 2,043,770.00

3^e Soumission ouverte:

Garçon Carrière Ltée au montant de:
\$ 1,844,340.00

4^e Soumission ouverte:

Beville Excavation Inc. au montant de:
\$ 1,939,805.00.

14139

L'ouverture des soumissions étant ter-
minée, il est passé et réglé à l'unani-
té qu'une étude en soit faite et qu'une décision

soit prise à une séance ultérieure, suite à ces
 permissions.

74-140
 M.P.
 (M.J.)

Proposé par M. ^{Epiphie} Ernest Lemire, secon-
 dé par M. Léon Paquette et adopté à l'unani-
 mité que les minutes des séances des 6 et
 15 mai soient adoptées telles que lues.

74-141

Proposé par M. Roger Duguay, secondé
 par M. Louis Gagné et adopté à l'unanimité
 que les minutes de la séance spéciale des
 30 mai soient adoptées après avoir corrigé et
 que le maire et le secrétaire-trésorier aient
 présenté toute correction pour la résolution
 no 74-136.

à 8 heures 25 minutes, le président procé-
 de à l'ouverture des permissions pour achat
 de camion:

1^{re} permission ouverte:
 Voies automobiles flées au montant de: 1^{er}:

\$ 4,772.60

plus taxe pour:

381.80

5154.40 pour camion Ford

N^o 2501974 (3/4 tonnes) marque perd côté de la moto: livraison 6-8-70

2^{de} plus taxe pour:

\$ 966.70

2^{de} permission ouverte:

5,364.03: livraison immédiate

Voies automobiles flées au montant de:

\$ 4350.00

plus taxe pour: 890

cs 74-141-1

Après ouverture des permissions il est pro-
 posé et résolu à l'unanimité qu'une étude en
 soit faite et qu'une décision soit prise à une
 séance subséquente concernant ces soumissions.

cs 74-142

Proposé par M. Ernest Boisvert,
 secondé par M. Léon Paquette et adopté à l'un-
 nimité que l'office d'achat de camion

du' Page, au montant de \$ 175.⁰⁰ pour le lot no trois de la subdivision officielle du lot cinq cent quarante-huit (568-13) du cadastre officiel fait par la paroisse de St-Maurice dont celle de St-Jouis-de-France est un démembrement soit acceptés.

Que le maire et le secrétaire-trésorier soient et sont autorisés par les présentes à signer pour et au nom de la Corporation municipale de la paroisse de St-Jouis-de-France le contrat de vente, au montant de \$ 175.⁰⁰, payable comptant lors de la signature de l'acte de vente notarié, à être passé devant le notaire Jean-Hil Hébert ainsi que tous les documents y relatifs.

rés 74-143

Proposé par M. Emile Lemire, secondé par M. Léa Paquette et adopté à l'unanimité que l'offre d'achat de la terre Paquette, au montant de \$ 175.⁰⁰ pour le lot no trois de la subdivision officielle du lot cinq cent quarante-trois (563-3) du cadastre officiel fait par la paroisse de St-Maurice dont celle de St-Jouis-de-France est un démembrement soit acceptés.

Que le maire et le secrétaire-trésorier soient et sont autorisés par les présentes à signer pour et au nom de la Corporation municipale de la paroisse de St-Jouis-de-France le contrat de vente, au montant de \$ 175.⁰⁰, payable comptant lors de la signature de l'acte de vente notarié, à être passé devant le notaire Jean-Hil Hébert, ainsi que tous les documents y relatifs.

rés 74-144

Proposé et résolu à l'unanimité que la correspondance soit considérée comme lue.

rés 74-145

Proposé par M. Léa Paquette, secondé par

M. Lévesque Gaiquet et adopté à l'unanimité
que les comptes suivants soient acceptés et
payés :

Hondt Demontigny		\$ 33.00
St-Hamie Organe		36.00
Éditions F.P.		68.00
J. Havelle	soumissions : Union	25.60
"	agendas et égrès	144.00
A. Hovis et Fils Inc.		15.39
Union St-Hamie		483.36
Lamy, Cotey, Luce		750.00
C.T.R. Ltée		7.00
Raymond Lavoie		2.58
Spécialités Beauchamps Inc.		61.08
Jean-Luc Hébert		67.00
H-Q.		967.69
Bell Canada		70.01
Lyon Packard Inc. Messier		7.77
Le Sablier du Cap		15.00
Ernest Eno Services		12.98
Jacques Lavoie Inc.		3.75
Régis Marchand	milage	17.25
Union Papier		123.55
P.V. Agotte Ltée		2.00
Ray H. Amos	opér. journal vol.	26.00
Régis Marchand	" "	29.00
André Beaulieu	2 heures auxiliaire	6.00
Rolland Beauchamp	" "	6.00
Alain Lavoie	1 " journal vol.	4.00
Jean-B. Deshaies	opér. journal vol.	23.00
Gilles Marchand	3 heures journal vol.	12.00
Réal Désilets	" " " "	12.00
Gérard Marchand	" " " "	12.00
Yves Orléan	1 heure opératoire	5.00

nos 74-146

Proposé par M. Emile Lavoie, secondé par
M. J. Proulx et adopté à l'unanimité, que le
Montant de la subdivision trois du lot numéro
quatre soit payé - dix (170-3) au solde de

Précédent pour le service de St-Maurice fait
celle de St-Jouis-de-France est un dénombre-
ment et appartenant à M. Guy Thibault approu-
vé par M. Ernest L. D'Almeida, ex-gouv., en date
du 29 avril 1974 soit accepté tel que présenté.

nos 74-147

Proposé par M. Léa Poulet, secondé par
M. Emile Lemire et adopté à l'unanimité
qu'une demande de subvention pour une subvention
gratuite pour les loisirs de St-Jouis-de-France
soit faite au Haut-Commissariat à la Jeunesse,
aux Loisirs et aux Sports et que copie de la
présente résolution soit envoyée à l'Honorable
Romand Tassier.

M. Ernest Brisson maintient l'avis
de motion pour la présentation, à une séance
subséquent d'un règlement d'explant au mon-
tant de \$15,000.00 pour l'achat du réseau d'é-
queduc du réseau St-Joyeux.

nos 74-148

Proposé par M. Léa Poulet, secondé par
M. Emile Lemire et adopté à l'unanimité
qu'un montant de \$5.00 soit versé à l'A.F.F.A.S.
pour avoir utilisé des minutes lors de certaines
réunions concernant les activités du conseil.

M. Louis Gagné donne avis de motion
de la présentation, à une séance subséquente,
d'un règlement dérivant selon l'article 5.1.1. du
chapitre 5 du règlement no 100, la réparti-
tion du territoire municipal en zones.

M. Roger D'Almeida maintient l'avis de
motion de la présentation, à une séance sub-
séquent d'un règlement amendant le règlement no
100 relatif au zonage, à la construction,
à son usage et à celui des terrains.

rés 74-1119-A

Sur une proposition de M. Lévesque
Bainovet, la présente séance est ajournée à
lundi, le 10 juin, 1974 à 8 heures du soir,

rés 74-1119

Proposé par M. Roger Dugas, se-
condé par M. Lévesque Bainovet et adopté à l'u-
nimité que le maire soit autorisé à signer
les plans soumis par Cell Canada (dossier
511207) à la condition que Cell Canada se
tienne responsable des dommages causés aux
propriétés privées et que la Corporation municipale
soit déchargée de toute responsabilité quant aux
dommages pouvant être causés à l'équipe-
ment de la compagnie lors de travaux récents.

adopté: Maurice Japuin, Maire
Maurice Thellend s.t.

Province de Québec
Municipalité de St Louis de France
Comté de Kamouriscamie

À une séance d'ajournement de la Corporation municipale de la paroisse de St Louis de France tenue au lieu ordinaire des délibérations, lundi, le 10 juin 1974, à 8 heures du soir, à laquelle session sont présents M.M. Les conseillers:

Louis Godin

Roger Dugré

Clément Boisvert

Emilien Racette Lemire

Léo Racette

Lorenzo Larkin

Maurice Jagnin, maire, formant quorum
sous la présidence de ce dernier

rés. 74-150

Proposé par M. Clément Boisvert, secondé par M. Louis Godin et adopté à l'unanimité que la Corporation municipale de la paroisse de St Louis de France accepte la soumission la plus basse présentée pour la construction du réseau d'aqueduc et d'égouts soit-elle de Lemay Construction Ltee sous réserve des approbations gouvernementales requises.

rés 74-151

Considérant que la Corporation Municipale projette la construction d'un réseau d'aqueduc sur une partie de la route 352, du territoire de cette municipalité:

Considérant que la Corporation Municipale réaliserait une économie appréciable si le réseau projeté était prolongé jusqu'à la limite de la paroisse de St-Hamais à l'occasion des travaux de reconstruction de la 352.

Considérant que la majorité des propriétaires impliqués par les travaux de reconstruction de la route sont favorables aussi l'extension du réseau projeté.

M.P.
M.P.

Proposé par M. Louis Leboucq, secondé par M. J. Paquette et adopté à l'unanimité de demander aux autorités concernées de bien vouloir prendre en considération notre demande d'extension du réseau d'égoutte à partir du numéro cinq 1201, St-Jean-est (route 352) jusqu'à la limite de la paroisse de St-Maurice, pour une extension d'environ 7000 pieds de tuyau de 6 pouces.

rés 74-152

Proposé par M. Roger Royce, secondé par M. George Jodoin et adopté à l'unanimité que la commission de trois automobiles stées en date du 29 mai 1974 pour un camion "Pick-Up" soit acceptée et que, jointée, met \$1,350.⁰⁰ plus taxe de vente.

rés 74-153

Proposé par M. J. Paquette secondé par M. George Jodoin et adopté à l'unanimité que le maire et le secrétaire-trésorier soient autorisés à signer au nom et pour le conseil municipal de la paroisse de St-Jean-de-France le contrat d'achat pour le camion "Pick-Up" et tous les documents y relatifs.

rés 74-154

Proposé par M. George Jodoin, secondé par M. J. Paquette et adopté à l'unanimité que des avis publics soient donnés pour demander des soumissions pour le poste de secrétaire affecté à la paroisse Municipale, demandes qui seront reçues au bureau municipal jusqu'à 5 heures P.M. le 2 juillet.

74-155

Proposé par M. Christ Buisson, secondé par M. George Jodoin et adopté à l'unanimité que le secrétaire-trésorier soit autorisé à renvoyer l'avis au légal concernant les documents nécessaires pour l'achat de l'égoutte de M. Adonai Desilets.

civ 74-156

Proposé et résolu à l'unanimité d'inviter
M. René Guissemant de se adresser au Ministère
de l'Environnement pour faire accepter ses plans
subdivisionnaires avant de le soumettre au Comité de
la Copropriété étant donné que les lots sont situés
à proximité d'une usine d'épuration d'égouts.

civ 74-157

Proposé par M. Joë Bouette, secondé
par M. Emile Jouis et adopté à l'unanimité
que le Fimec Michaud, M. Pierre Roy et ses
collèges soient autorisés à signer un plan
préliminaire pour la subdivision des lots 286
et 287 et appartenant à la Copropriété mu-
nicipale.

civ 74-158

Proposé et résolu à l'unanimité
que le montant de 9700⁰⁰ francs au budget
1974 soit remis au Comité des Finances.

civ 74-159

Pour une proposition de M. Joubert, la
séance sera ajournée au lundi, 17 juin
1974, à 7 heures P. M.

Adopté: Maurice Paganin, Maire
Maurice Thébaud s.r.

Province de Québec
Municipalité de St. Louis de France,
Comté de Champlain.

Après une séance d'ajournement de la Corporation Municipale de la paroisse de St. Louis de France, tenue au lieu ordinaire des délibérations, lundi, le 17 juin 1974, à 7 heures P.M. à laquelle séance sont présents Messieurs les conseillers :

Jacques Gagné

Roger Dupré

Clément Coirovet

Emilien Lemire

Lea Paquette

Messieurs Paquin, maire, formant quorum sous la présidence de ce dernier.

Règlement no 102 autorisant la Corporation Municipale de la paroisse de St. Louis de France à acquiescer le réseau d'égoutteur privé de M. Adrien D'Étiéts et à engager à cette fin, par billets, une somme n'excédant pas \$15,000.00.

Attendu que la Corporation Municipale de la paroisse de St. Louis de France a décidé d'acquiescer le réseau d'égoutteur privé de M. Adrien D'Étiéts.

Attendu que le coût d'achat plus les frais contractuels sont de \$15,000.00.

Attendu qu'il est nécessaire d'affecter un engagement par billets pour payer le coût d'achat dudit réseau.

Attendu qu'un avis de motion a été régulièrement donné le 15 mai 1974 et maintenu le 3 juin 1974.

En conséquence, il est proposé par M. le conseiller Clément Coirovet, secondé par M.

Le conseil Emeline Ferrero et résolu qu'un règlement portant le numéro 102 soit et est adopté et qu'il soit statué et décidé par ce règlement comme suit:

1. - Le conseil est autorisé à acquiescer le résolu d'acquiescer purement et simplement à H. Adami d'isikets.
2. - Le conseil est autorisé à expédier par billets pour les fins du présent règlement une somme n'excédant pas \$15,000.⁰⁰
3. - Les billets seront signés par le maire et le secrétaire-terrace pour et au nom de la Corporation, portant la date de leur souscription et mentionnant qu'ils peuvent être remboursés en aucun temps avant échéance sur avis de quinze jours par lettre recommandée donnée au directeur respectif de ces billets.
4. - Les billets seront remboursés en 100 ans conformément au tableau annexé au présent règlement et en faisant suite comme si ce long délai.
5. - Les billets porteront intérêt à un taux n'excédant pas 10 1/2% l'an.
6. - Les échéances en capital et intérêts seront payables au bureau de la Corporation.
7. - Les intérêts seront payables semi-annuellement.
8. - Dans cas où le tarif de compensation présentement en vigueur pour le dit résolu d'acquiescer ne serait pas suffisant pour pourvoir au paiement du capital et intérêts, des échéances annuelles conformément au tableau de remboursement annexé au présent règlement, il est par le présent règlement imposé et il sera prélevé chaque année, sur tous les biens personnels ou réels de la ville par le dit résolu une taxe spéciale à un taux suffisant

d'être son valeur telle qu'elle apparaît au
 rôle d'évaluation en vigueur chaque année
 pour pourvoir au paiement en capital et intérêts
 des échéances annuelles conformément au tableau
 ci-annexé.

9. - Le présent règlement est en vigueur
 conformément à la loi après les approbations
 requises.

Annexe

année	intérêts	capital	total	Solde
				15,000. ⁰⁰
1	1575. ⁰⁰	1,500. ⁰⁰	3075. ⁰⁰	13,500. ⁰⁰
2	1417.50	1,500. ⁰⁰	2917.50	12,000. ⁰⁰
3	1260.00	1,500. ⁰⁰	2760.00	10,500. ⁰⁰
4	1102.50	1,500. ⁰⁰	2602.50	9,000. ⁰⁰
5	945. ⁰⁰	1,500. ⁰⁰	2,445. ⁰⁰	7,500. ⁰⁰
6	787.50	1,500. ⁰⁰	2,287.50	6,000. ⁰⁰
7	630.00	1,500.00	2,130.00	4,500. ⁰⁰
8	472.50	1,500. ⁰⁰	1,972.50	3,000. ⁰⁰
9	315.00	1,500. ⁰⁰	1,815.00	1,500. ⁰⁰
10	157.50	1,500. ⁰⁰	1,657.50	—
	8660.50	15,000. ⁰⁰	23660.50	

rés 74-160

Proposé et résolu à l'unanimité que
 le règlement no 102 intitulé: "règlement no
 102 autorisant la Corporation Municipale de la
 paroisse de St-Jouis-de-France à acquiescer
 le résidu d'acquiescer payé de M. Adonai
 D'ailleurs et à emprunter à cette fin par
 billets une somme n'excédant pas 415,000.⁰⁰"
 soit et est adopté tel que sur par le président
 témoin à cette séance.

rés 74-161

Proposé par M. Roger D'yeux, secondé
 par M. Emile Larive et adopté à l'unani-
 mité que le règlement no 102 intitulé:
 "règlement no 102 autorisant la Corporation
 Municipale de la paroisse de St-Jouis-de-France
 à acquiescer le résidu d'acquiescer payé de M. Adonai

D'ici et à explorer à cette fin par billets une somme n'excédant pas \$15,000.00, "mit mis à la disposition des électeurs municipaux intéressés lors d'une grande réunion qui sera tenue, pour ce, le 3 juillet 1972 à 7 heures P.M., salle officielle du Jubilé, à l'école Charles de Castille, 1560, boul. St-Louis, St-Louis de France, comté de Charlevoix, pour y être pris en considération par eux.

M. Roger Dupuis donne avis de mutation de la présentation à une séance subséquente d'un règlement amendé le règlement no 100 relatif au zonage, à la construction et au lotissement, au paragraphe 2.3.4, et modifiant le coût des permis de la façon suivante :

transformative domiciliaire : \$2.50 à \$5.00,
 lotissement accessoire : 2.00 à 5.00

D'imménagement :

- a) à l'intérieur de la municipalité : par échelonnement
- b) de l'est. à l'ouest : \$15.00
- c) de l'est. à l'intérieur : \$15.00

aucun honoraire ne sera exigible pour toute demande de permis pour modifier ou régler un immeuble, et les modifications ou les révisions ont une valeur estimative inférieure à \$200.00.

no 74-162

Il propose par M. Léon Bouchette, secondé par M. Roger Dupuis et adopté à l'unanimité d'informer le Ministère de l'Expérience Economique Régionale que le Conseil municipal de la paroisse de St-Louis de France accepte la somme de \$500,000, mise à sa disposition à titre de subvention pour la construction d'un réseau d'égouts et d'égouts le 23 août 1973.

rés 74-163

Proposé par M. Roger Dupré, secondé par M. Albert Baimont et adopté à l'unanimité que le conseil considère avec la plus grande attention la requête des intéressés du boulevard St-Jean-est, à St-Louis-de-France pour l'extension du réseau d'égout projeté à partir du 1201, Boul. St-Jean-est jusqu'à la limite de la municipalité de St-Hamie.

Que copie de cette résolution et de la requête soit transmise à l'honorable Normand Foylin ainsi qu'à M. Marc Gavel de l'O.P.D.O.

rés 74-164

Proposé par M. Léon Pouette, secondé par M. Emile Lemire et adopté à l'unanimité qu'une offre de huit mille cinq cent dollars (\$8,500.00) soit faite à M. Georges Masse, 641, Boul. des Grandes Pentes, by St-Hamie, pour l'achat d'une partie du lot quatre-vingt-six (P.186), cadastre de St-Hamie, partie comprise dans St-Louis-de-France, de 200 pieds par 500 pieds ou 100,000 pieds carrés et étant la partie où a eu lieu les sondages antérieurs pour l'érection d'une usine de pompage pour un réseau d'égout.

Cette offre est basée sur une évaluation préparée par le firm d'évaluation St-Hamie Inc.

Qu'une somme pavienne à l'adjonction Municipale de la paroisse de St-Louis-de-France, 805, Boul. St-Jean-ouest, St-Louis-de-France, comté de Charlevoix, dans un délai de 5 jours à compter de la date des présentes.

rés 74-165

Proposé par M. Léon Pouette, secondé par M. Emile Lemire et adopté à l'unanimité qu'une offre de trois mille six cent dollars (\$3,600.00) soit faite à M. Lorenzo Leduc pour l'achat d'un terrain de 2 aspects

par 3 arpentés soit 6 arpentés arpentés faisant
 partie des lots P-96-97-98 du cadastre de
 St-Maurice, partie comprise dans St-Jouis-
 de-France et destinés à l'érection d'une
 usine d'épuration pour un réseau d'égouts.
 Cette offre est basée sur une valeur
 traitée par la firme d'évaluation
 St-Maurice Inc.

Ju une réponse favorable à la requête
 du Municipal de la paroisse de St-Jouis-
 de-France, 805, St-Jouis-ouest, St-Jouis de-
 France, par le de l'Assemblée, dans un délai
 de 5 jours à compter de la date des présentes.

rés 74-166

Proposé par M. Léa Poulette, secondé
 par M. Emile Lemire et adopté à l'unanimité
 que les procédures d'homologation et d'approu-
 tion soient confiées au notaire Jean-Pil Hiron
 dans les cas d'achat des terrains de Jacques
 Georges Basse et George Juchin si ces derniers
 ne demandent pas de réponse aux avis qui
 seront envoyés par lettre recommandée le 18
 juin 1974.

rés 74-167

Proposé et résolu à l'unanimité que le
 plan de lotissement préparé par M. Paul Triboulet,
 ag. - géom., en date du 14 juin 1974, pour une
 partie des lots 285 et 286 du cadastre de St-Mau-
 rice, partie comprise dans St-Jouis-de-France
 et appartenant à la Corporation Municipale de
 la paroisse de St-Jouis-de-France soit
 approuvé avec les corrections suivantes: que la
 rue projetée à la limite des lots 285 et
 286 et dont la limite appartient à M. Claude
 Pichessier ait une largeur de 66 pieds
 et une de 60 comme il apparaît sur le
 plan présenté.

n^o 74-168

Proposé par M. Alvinet Coirent, se-
condé par M. J^e Paquette et adoptée à l'u-
nanimité que:

1.- La Corporation municipale de la paroisse
de St-Jouis-de-France soit autorisée à signer
un contrat d'entreprise avec l'ingénieur
Stée pour l'exécution des travaux d'égoutte
et d'épuration mentionnés dans la soumission
présentée par cette dernière compagnie le 3
juin 1974.

2.- Que maître Jean-Pol Héon notaire,
soit autorisé à déposer ledit contrat d'en-
treprise en collaboration avec la firme "PUBRI
T.E.C."

3.- Que le maire M. Maurice Piquin et le
secrétaire-trésorier M. Maurice Thellouard soient
autorisés à signer pour et au nom de ladite
Corporation municipale ledit contrat d'entreprise
ainsi que tous documents y relatifs.

n^o 74-169

M. Roger Dupré propose la levée
de l'assemblée.

Adopté: Maurice Piquin, Maire
Maurice Thellouard

Province de Québec
Municipalité de St-Jean-de-France
Canton de Montbrun.

A une session régulière et normale
de la Corporation Municipale de la paroisse
de St-Jean-de-France, tenue au lieu ordinaire
des délibérations, mardi le 2 juillet 1974,
à 8 heures du soir, à laquelle se sont
présentés Messieurs les conseillers:

Jean Godin

Roger Dupré

Clément Gosselin

Emilien Lemire

José Paquette

Jean-Jacques Leduc

Monsieur Pagnon, maire, formant
quorum sous la présidence de ce dernier.

no 74-170

Proposé par M. Emilien Lemire,
secondé par M. José Paquette et adopté à l'unanimité
que les minutes des séances des 3, 10
et 17 juin soient adoptées après coup et in-
tégrés les résolutions nos 74-160 et 151.

no 74-171

Proposé et résolu à l'unanimité
que le secrétaire-trésorier soit autorisé
à remettre M. Bernard Lapointe pour lui
remettre les documents relatifs à l'acquisition
de M. Adrien P. Rivest.

no 74-172

Proposé et résolu à l'unanimité de
demander à M. Horvath Lapointe d'inviter
M. Yves Bouchard de venir à dégrader le
meuble des bancs ainsi que le faire obtenir
par un tas de celle qui engendrent l'embarras
normal des corps et mettre le meuble à son
état normal.

~~res 74-173~~

La réponse de M. Louis Leduc à l'offre que le Cof. Municipal lui avait faite, le 17 juin 1974, étant maintenant discutée, M. Leduc se retire de la table des délibérations.

res 74-173

Proposé et adopté à l'unanimité que le maire M. Maurice Piquin et les membres du conseil soient autorisés à aller à Québec discuter des problèmes de la municipalité, entre autres celui du site de la future usine d'épuration et que les dépenses encourues à cette occasion leur soient remboursées.

res 74-174

La discussion étant terminée, M. Leduc reprend son siège. Proposé par M. Clément Babin, secondé par M. Joël Piquette et adopté à l'unanimité que la firme Plante soit autorisée à faire une demande de prêt à la Société Centrale d'Hypothèque et de Logement applicable à un réseau d'épuration ^{et d'égouttage} et une usine d'épuration dans notre municipalité.

res 74-175

Proposé par M. Louis Leduc secondé par M. Joël Piquette et adopté à l'unanimité que les comptes suivants soient acceptés et payés:

Régine Lemathe	(Jean P.A. Piquin Stee)	10. ⁴⁵
Gaston Plante	général	57. ⁰⁰
L. Duvelliste		67. ²⁰
P. Thibault		12. ⁸²
D. Mais Jettage		92. ⁰⁰
Agence A. Lefrançois		96. ⁷⁷
R. Ducharme et Fils		177. ²⁴
H. A.		739. ²⁷
Bell Canada		90. ³⁹
Lynn Madrol Eng. Supplies		117. ⁹⁹
U.G.R.C. (Jocelyne Hébert) Stee		21. ¹²
T.R. Olympe		25. ⁷¹
Cie Canadienne Service de Puissance		2. ¹⁶

Raymond Louis		\$ 6.53
Jacques Plante Em,		100.00
Jacques Em Service	Canica #5	8.59
" "	guy jets tuteurs	3.92
J. Louis et fils		65.75
Canica St. Maurice		159.77
P.A. Louis Stc		587.47
St Maurice oxygene Stc		12.96

no 74-176

Propose et résolu à l'unanimité qu'un permis de construction soit accordé à M. Luc Plante à la condition que ses terrains soit soumis officiellement et qu'il s'engage à ne réclamer aucun service public de la part de la Corporation Municipale.

no 74-177

Propose et résolu à l'unanimité qu'un permis de construction soit accordé à Mme Marie Paulot Côté à condition que son terrain soit soumis officiellement.

Les permis de construction suivants sont mentionnés aux minutes annués.

René Louis	résidence	\$ 17,000.
Marcel Dupont	"	20,000.
André Juhon	chalet d'été	2,000.
Famille Coisrot	"	2,500.
André Lamy	Rénovation stc	1,700.
René Brown	Garage privé	800.
René Demontigny	"	4,000.
René Demontigny	Améli garage	—
Jean Gaudreault	résidence	15,000.

M. Louis Godin maintient l'avis de motion de la présentation, à une séance subséquente d'un règlement décrétant selon l'article 5.1.1 du chapitre 5 du règlement no 100, la répartition du territoire municipal en zones.

rés 74-178

Proposé par M. Armand Boisvert, secondé par M. Emile Lemire et adopté à l'unanimité de demander aux autorités du Ministère des Transports l'autorisation d'exécuter des travaux d'excavation sur une partie de la route 19, des rangs Jan-est et ouest (Route 352), St-Alens, est et ouest, au lieu St-Basile, travaux d'excavation nécessités par la construction d'un réseau d'aqueduc et d'égoûts dans notre municipalité au cours de l'été.

rés 74-179

Proposé et adopté à l'unanimité de se fonder aux services de Protection et de l'Environnement concernant le rapport des consultants P.R. Jelleff et ses jours la région Trois-Rivières-Gst-de-St-J. d'adviser que notre Corporation Municipale se est rendue à réaliser la dernière phase d'un système d'égoûts unitaires avec une défectuosité et qu'elle fournisse un traitement conjoint des eaux domestiques et industrielles.

M. Roger D'Agos' maintient l'avis de motif de la présentation à une séance subséquente d'un règlement accordant amendant le règlement n° 100 relatif au garage, à la construction, à son usage et à celui des terrains.

rés 74-180

Au une proposition de M. Louis Gauthier la séance est ajournée, à lundi, le 8 juillet, à 7 heures p. m.

adopté: Maurice Paguin
Maire
Gervais Thibault s.t.

Province de Québec
 Municipalité de St-Jouis-de-France
 Canté de Chaudière

Procès-verbal règlement no 102

Procès-verbal de l'assemblée des électeurs propriétaires d'immeubles réposables pour l'adoption du règlement no 102 autorisant le conseil municipal de la paroisse de St-Jouis-de-France à acquiescer le réquis d'acquiescence de M. Adrien Desjardis et à engager à cette fin, par billets, une somme n'excédant pas \$15,000.⁰⁰.

Cette assemblée fut tenue à l'école
 C. Laroche-de-Castille, 1569, Boul. St-Jouis
 St-Jouis-de-France, le 3 juillet 1974, à 7 heures
 P.M. sous présidence de M. Maurice Pagnier, maire.

Le secrétaire - témoins de la lecture
 du règlement no 102 ainsi que l'article 758
 du Code Municipal.

Après deux heures d'attente, conformément à la loi sur le statut juridique
 intéressé ne s'étant opposé à l'adoption
 dudit règlement le président de l'assemblée
 déclare le règlement approuvé par les
 électeurs.

Maurice Pagnier, Maire
 et Président de l'assemblée
 Claude Thibault, sec. ter.
 de l'assemblée.

Province de Québec
Municipalité de St-Jus. de France
Comté de Charlevoix.

A une séance d'ajournement de la
Assemblée Municipale de la paroisse de
St-Jus. de France tenue au lieu ordinaire
des délibérations, lundi, le 8 juillet 1974, à
9 heures du soir, à laquelle séance sont pré-
sents les suivants les conseillers :

Luis Gauthier,

Roger Dupont

Clément Baisveit

José Paquette

Georges Lachin

Maurice Piquin, maire, formant
quorum sous la présidence de ce dernier.

rés 74-181

Proposé par M. Georges Lachin se-
condé par M. José Paquette et adopté à l'unani-
mité que le procès-verbal de l'assem-
blée des électeurs propriétaires d'immeubles
imposables intéressés pour l'approbation du
réglement no 102 soit adopté tel que lu,
qu'il soit conservé aux archives de cette assem-
blée.

rés 74-182

Proposé par M. Clément Baisveit, secon-
dé par M. José Paquette et adopté à l'unani-
mité que M. Paul Michaud, réf. gén., soit
autorisé à faire acheter et poser l'une partie
du lot quatre cent quatre-vingt-six, du cadastre
de St-Maurice, partie comprise dans St-Jus de
France (P. 486) affectant à M. Georges Lachin,
sur une largeur de 200 pieds à partir du chemin
Mare sur 500 pieds de profondeur, partie sur
laquelle sera posée l'urine de pompage pour
le réseau d'égouts projeté.

2^e une partie des lots quatre-vingt-sept,

quatre - vingt - dix sept et quatre vingt - dix huit,
(P 96 - 97 - 98) de même nature, appartenant à
M. George Rubin, d'une longueur de 2 experts par
large par 3 experts de profondeur et au sein s'ajoutent
l'un ou d'égouttoir pour le service d'égouttoir joints

rés 74 - 183

Proposé par M. Léon Rouette, secondé par
M. Louis Galin et adopté à l'unanimité d'autoriser
l'ancien legs M. Bernard Juchet à prendre les
procédures nécessaires pour l'expropriation des terrains
de M. Henri Georges Hane et George Rubin.

~~rés 74 - 184~~

rés 74 - 184

~~M. Rubin s'est retiré~~
Proposé par M. Louis Galin, secondé par
M. Albert Coisnet et adopté à l'unanimité
que les membres du conseil soient autorisés à
prendre M. Henri Georges Hane et George Rubin
pour négocier l'achat des terrains pour les services
de sondage et d'égouttoir joints pour le service
d'égouttoir et d'égouttoir.

M. Rubin s'est retiré de la table des
délibérations avant la discussion et l'adoption des
résolutions précédentes reprend son siège d'office.

rés 74 - 185

Proposé par M. Léon Rouette, secondé par
M. Albert Coisnet et adopté à l'unanimité
que Lemay Construction Stée soit autorisée à se
servir à titre gratuit de la grange et des dépendances
pour fins de remisage de matériel destiné
au service d'égouttoir et d'égouttoir pour le service
des travaux à condition que la municipalité n'assume
aucune responsabilité pour le matériel remisé,
se, ainsi que pour la sécurité pour la propriété
et que le tout soit remis en bon état après
usage.

rés 74 - 186

Proposé par M. George Rubin, secondé par

partie comprise dans St-Louis-de-France, et appartenant à: Jacques Bolduc (74-4); Gilles Tudel (74-5); Amant Duchaud (74-6); Yvonne Champagne (74-7); Raymond Rivest (74-8); Paul Duchampagne (74-9) et Jacques Bolduc (74-10) et déposée par Paul Richard, ex-géom., soit accepté tel que présenté.

cs 74-191

résolution
recensée
par 74-224

Proposé et résolu à l'unanimité que le plan montrant les subdivisions un, deux, trois, quatre et cinq du lot 278 deux cent soixante-dix-huit (278-1; 278-2; 278-3; 278-4 et 278-5) du cadastre de St-Basile, partie comprise dans St-Louis-de-France et appartenant à M. Amos Paul des Allées esthère D'Amor et déposée par M. Paul Richard, ex-géom., soit accepté à la condition que le no (278-1) ait une largeur de 66 pieds et non de 60 comme il apparaît sur plan.

cs 74-192

Proposé et résolu à l'unanimité que le plan montrant les subdivisions vingt à vingt-trois du lot quatre cent quatre-vingt-quatre (494-20 à 494-23) du cadastre officiel fait pour la paroisse de St-Basile dont celle de St-Louis-de-France est un détachement et appartenant à M. Emmanuel Veillette et déposée par M. Jean Louis Chastang, ex-géom., soit accepté tel que présenté.

Les sommes de construction suivantes sont mentionnées:

André St-Pierre	résidence	4,000 ⁰⁰
Roger Piquois	"	11,000 ⁰⁰
Marcel Frenette	"	20,000 ⁰⁰
Alain Bouchard	"	15,000 ⁰⁰
Jules Yvonne	transport	2,000 ⁰⁰

cs 74-193

Proposé et résolu à l'unanimité que

pairement pour le camion G. M. C. au montant de \$ 4,698.⁰⁰ mit accepté et payé.

rés 74-194

Proposé par M. Clément Brisson, secondé par M. Roger Dupuis et adopté à l'unanimité que le vieux moteur du camion incendie soit effrit en route par avis public.

rés 74-195

Proposé et résolu à l'unanimité que la permission présentée par M. André Thonnel pour un morceau de terrain "situé sur le côté sud-est du rang St-Alexis, en la paroisse de St-Jouis-de-France, contenant 312 pieds de largeur, mit du nord-ouest au sud-est, soit deux ou lignes sud-ouest et about quelque peu en rétroissant de manière qu'à la profondeur dans la ligne nord-est la largeur n'ait que 288 pieds, même angulaire, par 289 pieds de profondeur, même angulaire, l'anneau et désigné comme faisant partie du lot no sixante-seize (P. 76) du cadastre de St-Henri, l'axe comme suit: vers le sud-ouest par une rue dont il est question ci-après; vers le nord-ouest par le cadastre, en profondeur vers le nord-est par une partie du lot 75, et vers le sud-est par dame Lucien Guillet. Avec droit de passage dans le rue de 50 pieds de largeur pour communiquer de chemin public du rang St-Alexis au morceau de terrain présentement demandé, pour le montant de neuf cent dollars (\$900.⁰⁰).

Cette permission fut mitée en un avis public donné le 18 juin 1974 par le maire en vertu dudit terrain.

Que le maire M. Henri Oquin, et le secrétaire-tenue, M. Maurice Thollard soient et sont autorisés par les présentes à signer pour et au nom de la Corporation Municipale de la paroisse de St-Jouis-de-France, le contrat de vente et tous documents y relatifs devant la notaire

Jean-Pil Hénin.

rés 74-196

Proposé et adopté à l'unanimité l'avis
 les propriétaires des rues Jergis et Jellene
 qu'ils doivent venir à la Corporation Municipale
 pour une expertise à la condition que lesdites
 mes soient conformes aux exigences de la cor-
 poration afin que les travaux d'égout et d'épuration
 puissent y être effectués.

rés 74-197

Proposé par M. Louis Jettin, secondé par
 M. Louis Golin et adopté à l'unanimité que
 demande est faite à la Commission Municipale de
 Québec d'autoriser un emprunt temporaire de cent
 mille dollars (\$100,000.00) pour une période de
 6 mois, au taux du marché à l'Ordre Régional
 des Travaux Publics Régionaux de T.-R. en attendant
 la suite des obligations du règlement no 101 approu-
 vé la par la Commission Municipale de Québec et la
 Ministère des affaires Municipales le 28 mai 1974.

rés 74-198

Proposé par M. Clément Gosselin que la
 prochaine séance soit ajournée à mardi, le 9 juillet
 1974 à 8 heures P.M.

Adopté: Maurice Paquin
 Maire
 Maurice Thibault s.t.

Commune de Québec
Municipalité de St-Louis-de-France
Carré de Champlain

A une séance spéciale de la Corporation municipale de la paroisse de St-Louis-de-France, tenue au lieu ordinaire des délibérations, mardi, le 9 juillet 1994, à 8 heures du soir, à laquelle séance sont présents Messieurs les conseillers :

Louis Gauthier

Roger Piquet

Alain Gagnon

Lej. Paquette

Messieurs Piquet, maire, faisant fonction pour la présidence de ce conseil.

nos 74-199

Proposé et résolu à l'unanimité qu'une offre de \$5,000.00 soit faite à M. George Leduc pour le terrain des sites de l'usine d'épuration et qu'à l'approbation par la Commission Municipale de Québec et que le maire et le secrétaire-trésorier soient autorisés à signer le contrat au nom et pour la Corporation municipale ainsi que tout document relatif.

nos 74-200

Proposé et résolu à l'unanimité qu'une procédure d'expropriation soit entreprise à l'égard de M. George Leduc pour une partie du lot quatorze cent quatre-vingt-six (P. 486) de 300 pieds par 500 pieds environ, cadastré de St-Henri, partie comprise dans St-Louis-de-France et qui est prévue pour le site de l'usine d'épuration en vue du réseau d'égout et que l'ancien syndic de la Corporation M. Bernard Lavoie soit le représentant de la Corporation dans cette affaire.

nos 74-201

Proposé par M. Alain Gagnon, secondé par M. Lej. Paquette et adopté à l'unanimité que le commissaire nommé par M. Louis Gauthier

pour le lot no cinq, soit pièces - huit-trois (568-13) du cadastre de St-Basile, partie (arrondissement de St-Jean-de-France, au montant de deux cent vingt-cinq dollars soit acceptée cette permission jointe suite à un avis public donné le 18 juin 1974 pour la mise en vente dudit terrain.

Que le maire M. Maurice Piquin et le secrétaire-trésorier M. Maurice Thellouel soient et ont autorisés par les pièces à signer au nom de leur municipalité le contrat de vente, a été reçu devant le notaire Jean-Bel plus avis par tous les documents y relatifs.

rés 74-202

P. exposé et vu à l'unanimité d'importance M. Julien Leblond que la municipalité, à son grand regret, ne fournit aucun terrain et ne fait aucune entrée pour les terrains juifs.

rés 74-203

P. exposé par M. Roger Piquin, secondé par M. Louis Godin et adopté à l'unanimité que la subvention reçue du Ministère des Transports, au montant de \$5,000⁰⁰ pour militaire de war soit utilisée au le dernier année.

rés 74-204

P. exposé par M. Louis Godin que la plainte soumise soit levée.

Adopté: Maurice Piquin
Maire
Maurice Thellouel s.t.

Province de Québec
Municipalité de St-Jean-de-France
Comté de Charlevoix

A une session spéciale de la Corporation Municipale de la paroisse de St-Jean-de-France, tenue aux heures ordinaires des délibérations, le 18 juillet 1974, à 7 heures P.M., à laquelle session sont présents Messieurs les conseillers: Louis Robit

Roger Dupré

Clément Casavant

Emile Lenoir

Jean Paquette

José Lachance

Messieurs Paquin, maire faisant fonction sous la présidence de ce dernier.

Les avis de convocation ont été significatifs tels que requis par la loi.

no 74-205

Proposé et résolu à l'unanimité que la Corporation Municipale de la paroisse de St-Jean-de-France autorise le maire et le secrétaire trésorier à signer la convention d'autorisation de travail sur le lot 486-20 (non officiel) du cadastre de St-Maurice, partie Charlevoix dans St-Jean-de-France entre la Corp. Municipale et M. Georges Hare, la dite convention devant être annexée au livre des minutes.

no 74-206

Proposé et résolu à l'unanimité que la Corporation Municipale de St-Jean-de-France autorise le versement de la somme de huit mille cinq cent dollars (\$8,500.00) comme versement initial à M. Georges Hare sur une indemnité à être déterminée plus tard, concernant l'achat éventuel d'un terrain quatre cent quatre vingt-six subdivisions vingt

(186-20) du cadastre officiel pour la paroisse de St. Maurice, dont celle de St. Louis de France est un dédoublement, appartenant à M. Georges Harse. So le montant de huit mille cinq cents dollars (\$8,500.00) sera remboursé par le règlement no 101.

rés 74-207

Proposé et résolu à l'unanimité que la Corporation Municipale de St. Louis de France autorise M. Denis Hurdin E.A., de la paroisse d'industrial St. Maurice à négocier la construction d'autorisation de travail entre M. Georges Harse et la Corporation Municipale de St. Louis de France, au vue de l'existence d'une rue de jonction pour le réseau d'égout, sur un lot de terrain appartenant à M. Georges Harse, comme étant le lot 186-20, du cadastre de la paroisse de St. Maurice, en la Municipalité de St. Louis de France.

rés 74-208

Proposé et résolu à l'unanimité que la Corporation Municipale de St. Louis de France autorise M. Paul-R. Bélair c.g.a. à agir comme assistant des secrétaire - trésorier durant le période des vacances de ce dernier, et à signer les chèques et les documents officiels de la Corporation Municipale de St. Louis de France.

rés 74-209

Proposé et résolu à l'unanimité que la Corporation municipale ^{provisoire} de St. Louis de France fournisse une police de garantie au montant de \$65,000.00 au vue d'obtenir le permis d'expansion pour les travaux d'égout et d'épuration.

rés 74-210

Proposé et résolu à l'unanimité que la Corporation municipale de la paroisse de St. Louis de France accepte l'offre de M. Jean-Paul Lefebvre d'acheter la rue Lefebvre (lot no 87-11) sur une longueur de 560 pieds et aux exigences de

de la Capricieuse. Que le maire et le secrétaire-
trésorier soient autorisés à faire les démarches
nécessaires pour donner suite à cette résolution.

res 74-211

Proposé par M. Emile Lenoir, secondé par
M. Louis Gelin que la présente séance soit
levée.

Adopté: Maurice Pagnin
Maire
Gervais Thellouard s-t.

Province de Québec
Municipalité de St-Louis-de-France
Cité de Longueuil.

A une session régulière et mensuelle
de la Corporation Municipale de la ville de
St-Louis-de-France tenue au lieu ordinaire des
séances, lundi, le 5 août 1974 à 8 heures
du soir, à laquelle session ont participé
Messieurs les conseillers :

Jacques Gauthier

Pope Dupré

Clément Brisson

Emilia Jernice

José Paquette

Joseph Leduc

Maurice Piquin, maire, formant
quorum sous la présidence de ce dernier.

rés 74-212

Proposé par M. José Paquette secondé par
M. Emilia Jernice et adopté à l'unanimité
que les minutes des séances des 2, 8 et 9 juillet
ainsi que celles de la session spéciale du
18 juillet soient adoptées telles que lées.

rés 74-213

Proposé par M. Pope Dupré, secondé
par M. Clément Brisson et adopté à l'unani-
mité que la convention signée le 23 juillet
1974 entre la Corporation Municipale de la ville
de St-Louis-de-France et M. Georges Basse soit
adoptée telle que présentée.

rés 74-214

Proposé et résolu à l'unanimité que l'op-
jet de rue de M. Georges Basse situé du côté
sud est du lot 486-20 soit désigné
avec le sud de 100 pieds et qu'en vertu de
cette autorisation la Corporation Municipale ne
soit plus tenue à la participation aux travaux
en vertu de l'article 2 de la convention.

datés du 23 juillet 1974 et acceptés le 5 août 1974

rés 74-215

Proposé par M. Lorenzo Leduc, secondé par M. Les Pouette et adopté à l'unanimité que la firme "Pluvite" soit autorisée à effectuer son estimation du coût d'installation d'une conduite d'égout à partir du puy de rue le long du terrain de l'usine de papeterie (lot 486-20) à celle aux limites du lot de M. Madeline, suite à une requête de tous les propriétaires intéressés en date du 21 juillet 1974.

rés 74-216

Proposé par M. Lorenzo Leduc, secondé par M. Les Pouette et adopté à l'unanimité que le secrétaire - trésorier soit autorisé à assister au langage des résolutions municipales à Québec du 14 au 17 août et que ses dépenses lui soient remboursées sur présentation des pièces justificatives.

rés 74-217

Proposé par M. Roger Dupré, secondé par M. Armand Carivert et adopté à l'unanimité que des terres soit ~~cessé~~ ^{exécuté} par une longueur de 60 pieds pour une rue municipalisée dans secteur Lamy.

rés 74-218

Proposé par M. Armand Carivert, secondé par M. Les Pouette et adopté à l'unanimité de demander à Lamy Construction Ltée de respecter le plan no 8 qui contract signé entre cette firme et la Corporation Municipale de la paroisse de St-Jean-de-France quant à l'implantation de la municipalité locale et ce immédiatement.

Lecture de la lettre de Maurice Thelland offrant ses services à la municipalité comme médiateur, remercié pour réponses futures.

rés 74-219

Proposé par M. Armand Carivert, secondé par

Proposé et adopté à l'unanimité que :

- 1^o La Société Coopérative Municipale achète de M. Manuel Pannuelo Lefebvre de St-Louis-de-France, pour le prix de \$1,00 payable comptant, le lot numéro onze de la subdivision officielle du lot original se numéro quatre-vingt-sept (87-11) du cadastre officiel de la paroisse de St-Jean, dont celle de St-Louis-de-France est un des membres.

- 2^o La vente est faite à condition que le vendeur Manuel Pannuelo Lefebvre, s'engage à faire tous les travaux de construction de son nouveau lot, le tout suivant les conditions établies dans un projet d'acte de vente préparé par M. Joseph-Hil Héon notaire, soumis à l'assemblée et accepté tel quel.

- 3^o Que M. Jean-Paul Lefebvre, de St-Louis-de-France, intervienne avec l'acte de vente pour se faire caution conjointe et solidaire avec le vendeur, pour l'exécution de toutes les obligations et conditions mentionnées dans ledit projet d'acte de vente.

- 4^o Que M. le maire Maurice Caspary et le secrétaire-troisième Maurice Thibault soient et soient par les présentes autorisés à signer pour et au nom de la Société Coopérative Municipale, ledit acte de vente de même que tous les documents y relatifs.

no 74-230

Proposé et adopté à l'unanimité que le règlement no 102 soit modifié de la façon suivante :

- 1^o Dans la clause suivante : pour les fins du présent règlement, le conseil est autorisé à dépenser une somme n'excédant pas \$15,000.00.

- 2^o L'article 1 dudit règlement est modifié de la façon suivante : ledit conseil peut être créé par le conseil municipal : ce conseil est créé sous le nom no 165-W est éliminé par

2 joints de surface munis de 2 batteries pour y
remise l'équipement qui comprend 2 pompes
et un réservoir de 250 gallons/minute.

Les lignes de distribution sont de 1" et
et comprennent 9832 pieds pour des services 57
abonnés.

rés 74-221

Proposé par M. George Lubin, secondé par
M. J. A. Puette et adopté à l'unanimité que la
corporation municipale fournisse l'eau à M. Maurice
Leboeuf, telle que demandée dans une lettre envoyée
au conseil le 5 août 1974.

Le sujet de l'achat de terrain de M.
Lubin pour l'extension de l'usine d'épuration
était maintenant closé, M. Lubin se retire de
la table des délibérations.

rés 74-222

Proposé par M. J. A. Puette, secondé par
M. Emile Jouis et adopté à l'unanimité
que la Corporation municipale de la paroisse de
St-Louis-de-France ratifie l'offre de \$5,000.⁰⁰
qu'elle avait faite à M. George Lubin pour l'a-
chat du terrain projeté pour l'usine d'épuration
de l'usine d'épuration et que le cas soit soumis
à la procédure d'expropriation.

La résolution précédente est adoptée
M. Lubin reprend son siège.

rés 74-223

Proposé et résolu à l'unanimité que le
conseil accepte l'annulation des mes portant les
numéros suivants : 272-7 ; 272-8 ; 272-9 ; 272-10
du cadastre officiel fait pour la paroisse de St-
Louis-de-France dans celle de St-Louis-de-France est
un démembrement.

6-25
73-278

2^e que le conseil accepte le plan de subdivi-
sion du lot deux cent soixante-deux (P 272)
portant le numéro D-3371, préparé par l'inspecteur

général. Edouard Lévesque en date du 8 juillet 1974.

rés 74-224

Proposé et résolu à l'unanimité que le plan maintenant les subdivisions un, deux, trois, quatre et cinq du lot deux cent soixante-dix-huit (278-1; 278-2; 278-3; 278-4; 278-5) du cadastre de St-Henri, partie comprise dans l'avenue de France et appartenant à Messieurs Paul Perillat et Jean O'Connor et préparé par M. Paul Michaud, ag. gén., soit accepté tel que présenté.

rés 74-225

X ainsi que les subdivisions un et deux du lot deux cent soixante-dix-neuf (279-1 et 279-2)

M.P.
M.J.

Proposé et résolu à l'unanimité que le plan maintenant les subdivisions un, deux, trois, quatre et cinq du lot deux cent soixante-dix-huit (278-1; 278-2; 278-3; 278-4; 278-5) du cadastre de St-Henri, partie comprise dans l'avenue de France et appartenant à Messieurs Paul Perillat et Jean O'Connor et préparé par M. Paul Michaud, ag. gén., soit accepté tel que présenté.

rés 74-226

Proposé et résolu à l'unanimité que le plan maintenant la subdivision un du lot originarie quatre-vingt-seize (96-1); la subdivision un du lot originarie quatre-vingt-dix-sept (97-1); la subdivision un du lot originarie quatre-vingt-dix-huit (98-1) du cadastre officiel fait pour la paroisse de St-Henri dont celle de St-Louis de France est un démembrant, appartenant à M. George Perin et préparé par M. Paul Michaud, ag. gén., en date du 15 juillet 1974, soit accepté tel que présenté.

rés 74-227

Proposé et résolu à l'unanimité que le plan maintenant la subdivision vingt du lot originarie quatre-vingt-quatre (186-20) du cadastre officiel fait pour la paroisse de St-Henri dont celle de St-Louis de France est un démembrant et appartenant à M. Georges Hare et préparé par M. Paul Michaud, ag. gén., en date du 15 juillet 1974, soit accepté tel que présenté.

rés 74-228

Proposé et résolu à l'unanimité que le plan maintenant la subdivision un du lot or-

quatre cent soixante-dix-sept (177-1) du cadastre de St-Maurice, jointé au plan de St-Jouis de France et appartenant à la terre Populaire d'Ardenne, Jacques Dels, père, et jadis par M. Jean-Jacques Chastagny, ay-glé, en date du 9 avril 1774 est accepté et que présenté.

rés 74-229

Proposé et résolu à l'unanimité que la Coproducteur municipale de la paroisse de St-Jouis de France achète pour le prix nominal de 81,00 de M. Harel D. ubois les lots numéros quatre de la subdivision officielle du lot originarie deux cent soixante-dix-sept (277-4); numéros six du ~~lot~~ subdivision originarie deux cent soixante-seize (276-6); numéros dix-neuf du lot originarie deux cent soixante-dix-sept (277-19); vingt-trois du ~~lot~~ et vingt-quatre du lot originarie deux cent soixante-seize (276-23 et 276-24); numéros vingt-huit du lot originarie deux cent soixante-dix-sept; trente-deux et trente-quatre et trente-trois du lot originarie deux cent soixante-seize (276-32; 276-34; 276-33). Tous ces lots feront partie du cadastre officiel fait pour la paroisse de St-Maurice sur celle de St-Jouis de France est un démembrement.

Que le maire M. Maurice P. aquin et le secrétaire-tenue, M. Maurice Thellend soient et sont autorisés par les présentes à signer pour et au nom de la Coproducteur municipale le contrat d'achat à être reçu devant le notaire par lui H. écrivains ainsi que tous les documents y relatifs.

rés 74-230

Proposé et résolu à l'unanimité que le plan montrant la subdivision les subdivisions trente-deux; trente-trois et trente-quatre de la subdivision officielle du lot originarie deux cent soixante-seize (276-32; 276-33 et 276-34)

ainsi que la subdivision vingt-huit du lot
originaire deux cent soixante-dix-sept (277-
28) du cadastre officiel fait par la paroisse
de St-Maurice dont celle de St-Louis-de-
France est un démembrement et appartenant à M.
Amédée Dubois et séparé par M. Paul Richard
cujus pars sit approuvé tel que présenté.

11 heures 10 min., départ de M. Lachin

231	Proposé par M. Léonard Gervais, secondé par M. Roger Piquet et adopté à l'unanimité que les comptes suivants soient acceptés et payés: sur ^{ceux} du notaire Régis Guinon et de celui de l'Empire et Fils Ltés.	
	Garage Rolland Lévesque	4.00
	Jacques auto acc.	175.52
	G. D. R. (juices d'auto) Ltés	22.98
	ass. Mutuelle (St-Maurice)	15.00
	Cap Fin Service Lté	26.73
	Paul Richard	68.00
	Arme d'auto d'essai	2.50
	Conf. de Pottage de St-Maurice	85.80
	Maurice Piquet	171.03
	P. A. Davis Lté	6.05
	Defense ad.	548.49
	C.P.C.N. Communications	3.37
	St-Amant et Théodore Em. (Structure int.)	47.00
	" " " " J. M. C.	93.00
	B. de Canada	84.08
	H. G.	896.71
	Carrière St-Maurice	16.03
	A. J. et Fils Em.	19.39
	M. Piquet auto acc.	7.85
	" " " "	15.79
	Savary Expo Service	62.01
	J. Yves Richard prof. vul.	30.00
	B. Harnois " "	153.00
	Yvelles Richard " "	20.00

Gaston Chute	Jeune vol.	\$1.00
Yves Leclerc	" "	12.00
Paul Desilets	" "	15.00
J. Guy Deshaies	" "	5.00
Pierre Leclerc	" "	11.00
Alain Lemire	" "	10.00
Simon Lemire	" "	10.00

no 74-232 Proposé et résolu à l'unanimité que M. Conrad Abbé soit autorisé à étudier la tenue avec son petit fils.

no 74-233 Proposé et résolu à l'unanimité que les rues ci-après décrites par le nouveau cadastre de la paroisse de St-François dont celle de St-Jouis-de-France est un démembrement soient connues à l'éverie sous les noms suivants:

493-17-18 et 492-45: rue Nouvelle
 277-4; 276-6: rue Marie-Paquin
 277-19; 276-23; 276-24: rue Jean-Hil
 277-28; 276-32; 276-34: av. Georges
 276-33 sur une longueur de 271.25; surdubois
 494-2 et 495-1; rue Maurice.

no 74-234 Proposé et résolu à l'unanimité que les plaques pour noms de rues avec les armoiries soient commandés:

1 Carrière et 1 rue Nouvelle (1 coin de rue)
 1 Place-Lamy, 1 rue Nouvelle (1 coin de rue)
 1 Marie-Paquin 1 de la Rochelle (" " "
 1 Jean-Hil 1 rue Dubois (" " "
 1 av. Georges 1 rue Dubois (" " "
 1 Maurice 1 Emmanuel (" " "
 1 Marie-Paquin 1 " Dubois (" " ")

M. Roger Piquet propose la suite de l'assemblée
 adoptée Maurice Paquin, Marie
 Françoise Thibault etc.

Province de Québec
Municipalité de St-Louis de France
Comté de Champlain

À une session spéciale de la Corporation Municipale de la paroisse de St-Louis de France, tenue au lieu ordinaire des délibérations, lundi, le 12 août 1974, à 8 heures du soir, à laquelle session sont présents M.m les conseillers :

Louis Godin

Roger Dugré

Clément Boisvert

Emilien Lemire

Léo Ravette

Lorenzo Larkin

Maurice Daguin, maire, formant quorum sans la présidence de ce dernier.

Les avis de convocation ont été signifiés tel que requis par la loi.

res. 74-235

Proposé par M. Clément Boisvert, secondé par M. Roger Dugré et adopté à l'unanimité que le plan montrant la subdivision quarante-neuf du lot originnaire deux-cent-soixante-troize (273-49) du cadastre officiel fait pour la paroisse de St-Maurice dont celle de St-Louis de France est un démembrement appartenant à M. Léo Ravette et préparé par M. Roger Hélinas, arp-geom. en date du 9 août 1974 soit accepté tel que présenté.

res 74-236

Proposé par M. Lorenzo Larkin, secondé par M. Emilien Lemire et adopté à l'unanimité que le plan montrant la subdivision quarante-huit du lot deux-cent-soixante-troize (273-48) du cadastre de St-Maurice, partie comprise dans St-Louis de France et appartenant à Mme Ernest Dargès et préparé par M. Roger Hélinas arp-geom. en date du 3 juin 1974 soit accepté tel que présenté.

La présente résolution résolvant à toute fin que

de droit la résolution no 74-189 adoptée le 8 juillet 1974

rés. 74-237

Proposé par M. Lorenzo Larkin, secondé par M. Lir Ravelle et adopté à l'unanimité que le plan montrant les subdivisions six, sept, huit, neuf, dix, onze, douze, treize, quatorze du lot original deux cent soixante-dix-huit (278-6, 278-7, 278-8, 278-9, 278-10, 278-11, 278-12, 278-13, 278-14) ainsi que la subdivision no 3 du lot original deux cent soixante-dix-neuf (279-3) du cadastre officiel fait pour la paroisse de St Maurice dont celle de St Louis de France est un démembrement et appartenant à M. John O'Connor et préparé par M. Paul Michaud arp-geom. en date du 1 août 1974 soit accepté tel que présenté.

rés. 74-238

Proposé par M. Lorenzo Larkin, secondé par M. Clément Brierant et adopté à l'unanimité que le plan montrant les subdivisions un à cinq inclus du lot original quatre vingt douze (92-1 à 92-5) et les subdivisions un à six inclus du lot original quatre vingt treize (93-1 à 93-6 inclus) et appartenant à Mm. Maurice Daguin et Denis Daguin, du cadastre officiel fait pour la paroisse de St Maurice dont celle de St Louis de France est un démembrement et préparé par M. Paul Michaud arp-geom. en date du 31 juillet 1974 soit accepté tel que présenté.

rés. 74-239

Proposé par M. Roger Dugré, secondé par M. Clément Brierant et adopté à l'unanimité que le plan montrant la subdivision no vingt du lot original deux cent soixante quatorze (274-20) du cadastre officiel fait pour la paroisse de St Maurice dont celle de St Louis de France est un démembrement et appartenant à M. Georges Lamothe et préparé par M. Paul Michaud arp-geom. en date du 13 juin 1973 soit accepté tel que présenté.

rés. 74-240

Proposé par M. Lorenzo Larkin, secondé par M. Emilien Lemire et adopté à l'unanimité que le plan montrant la subdivision no un du lot original cinq cent quatre vingt huit (588-1) du cadastre de St Maurice dont la paroisse de St Louis de France est un démembrement et appartenant à M. Alain Bachand et préparé par M. Jean-Marie Chastanay arp-geom.

en date du 28 juin 1974 soit accepté tel que présenté.

rés: 74-241

Proposé par M. Clément Boisvert, secondé par M. Roger Dugré et adopté à l'unanimité que le plan montrant la subdivision no un du lot originair quatre cent soixante-quinze (475-1) du cadastre officiel fait pour la paroisse de St Maurice dont celle de St-Louis de France est un démembrement et appartenant à M. Claude Beauhieu et préparé par M. Paul Michaud arp-geom. en date 18 février 1974 soit accepté tel que présenté.

rés: 74-242

Proposé par M. Emilien Lemire, secondé par M. Léo Ravelle et adopté à l'unanimité que le plan montrant les subdivisions no cinq à neuf inclus du lot originair cinq cent dix neuf (519-5 à 519-9) du cadastre officiel fait pour la paroisse de St Maurice dont celle de St-Louis de France est un démembrement appartenant à M. Lucien Hamel et préparé par M. Jean-Marie Chastenay arp-geom. en date du 12 juillet 1974 soit accepté tel que présenté.

rés 74-243

Proposé par M. Clément Boisvert, secondé par M. Lorenzo Larkin et adopté à l'unanimité que le plan montrant les subdivisions soixante huit et soixante neuf du lot originair quatre cent quatre vingt douze (492-68, 492-69) ainsi que les subdivisions trente quatre à quarante six du lot originair quatre cent quatre vingt trois (493-34 à 493-46) du cadastre officiel fait pour la paroisse de St Maurice dont celle de St-Louis de France est un démembrement et appartenant à Mm. Roland Carrière et Rina Lamy et préparé par M. Jean-Marie Chastenay arp-geom. en date du 5 août 1974 soit accepté tel que présenté.

Le cas de la rue de M. Léo Ravelle étant discuté, M. Ravelle se retire de la table des délibérations.

rés 74-244

Proposé par M. Lorenzo Larkin, secondé par M. Emilien Lemire et adopté à l'unanimité que la Corporation Municipale de la paroisse de St-Louis de France achète pour le prix

nominal de \$ 1.00 de M^{me} Aldéa B. Dargis les lots numérotés trente-huit et quarante-huit de la subdivision officielle du lot originaire deux cent soixante-treize (273-38 et 273-48) du cadastre officiel fait pour la paroisse de St Maurice dont celle de St Louis de France est un démembrement

Que la prise de possession des dits lots projetés comme rues se fasse au moment où elles seront pierrées selon les exigences de la Corporation Municipale et que le contrat soit signé au moment où les plans seront officiels.

Que le maire, M. Maurice Vaguin et le secrétaire-trésorier M. Maurice Thelland soient et sont autorisés à signer pour et au nom de la Corporation Municipale le contrat d'achat à être reçu devant le notaire Jean-Mil Héon ainsi que tous les documents y relatifs.

rés 74-244-1

Proposé par M. Lorenzo Larkin, secondé par M. Emileux Lemire et adopté à l'unanimité que la Corporation Municipale de la paroisse de St Louis de France achète pour le prix nominal de \$ 1.00 de M. Rio Rouette une partie du lot numéro vingt de la subdivision du lot originaire deux cent soixante-treize, de soixante-six pieds de large par quatre vingt-dix de long (66 x 90) ainsi que le lot quarante-neuf de la subdivision officielle du lot originaire deux cent soixante-treize (273-P-20 et 273-49) du cadastre officiel fait pour la paroisse de St Maurice dont celle de St Louis de France est un démembrement

Que la prise de possession desdits lots projetés comme rues se fasse au moment où elles seront pierrées selon les exigences de la Corporation Municipale et que le contrat soit signé au moment où les plans seront officiels

Que le maire, M. Maurice Vaguin et le secrétaire-trésorier M. Maurice Thelland soient et sont autorisés à signer pour et au nom de la Corporation Municipale le contrat d'achat à être reçu devant le notaire Jean-Mil Héon ainsi que tous les documents y relatifs

no 74. 244-2

Proposé par M. Lorenzo Larkin, secondé par M. Emilien Lemire et adopté à l'unanimité que la Corporation Municipale de la paroisse de St Louis de France achète pour le prix nominal de \$ 1.00 de M. Gabriel J. de Boni la partie restante du lot numéro vingt de la subdivision officielle du lot deux cent soixante-trois (273-P-20) du cadastre officielle fait pour la paroisse de St Maurice dont celle de St Louis de France est un démembrement.

Que la prise de possession dudit lot profite comme rue se fasse au moment où la rue sera pavée selon les exigences de la Corporation Municipale que le maire, M. Maurice Daguin et le secrétaire-trésorier, M. Maurice Skelland soient autorisés à signer pour et au nom de la Corporation Municipale le contrat d'achat à être reçu devant le notaire Jean-Mil Héon ainsi que tous les documents y relatifs.

M. Léo Raulte reprend son siège à la table des délibérations.

no 74. 245

Proposé par M. Clément Boisvert, secondé par M. Léo Raulte et adopté à l'unanimité que la Corporation Municipale de la Paroisse de St Louis de France achète pour le prix nominal de \$ 1.00 de M. Jean-Paul Lefebvre le lot numéro onze de la subdivision officielle du lot originarie quatre vingt sept (87-11) du cadastre officiel fait pour la paroisse de St Maurice dont celle de St Louis de France est un démembrement à la condition d'un dépôt^{de} garanti de \$ 2,000.00 pour l'exécution des travaux mentionnés dans l'acte de vente.

Que le maire M. Maurice Daguin et le secrétaire-trésorier M. Maurice Skelland soient et sont autorisés par les présentes à signer pour et au nom de la Corporation Municipale de la paroisse de St Louis de France le contrat d'achat à être reçu devant le notaire Jean-Mil Héon ainsi que tous les documents y relatifs.

rés. 74-246

Considérant que le plan d'aménagement domiciliaire préparé par M. André Leneuville, ing. - urb. a été déposé à Québec.

Considérant que la Commission Municipale de Urbanisme a révisé sa décision concernant ledit plan pour le laisser tel qu'il a été soumis.

Il est proposé et résolu à l'unanimité que le plan préparé par M. André Leneuville ing. - urb. en date du 10 septembre 1973, sur une partie des lots 274 et 275 du cadastre de St Maurice, partie comprise dans St. Louis de France soit accepté à la condition qu'il y ait une rue principale à 66 pieds et une rue transversale à 66 pieds aussi et que les autres rues aient une largeur de ~~60~~⁶⁰ pieds.

M. J.
M. T.

rés. 74-247

Proposé par Emile Lemire, secondé par M. Léo Rouette et adopté à l'unanimité que la Corporation Municipale de la paroisse de St Louis de France demande à la Commission Scolaire du Cap de la Madeleine de lui céder pour le prix nominal de \$ 1.00 l'école Ste Marguerite située sur le boulevard St Louis, à St Louis de France ladite école devant servir à des fins municipales.

rés. 74-248

Proposé par M. Emile Lemire, secondé par M. Léo Rouette et adopté à l'unanimité que le montant de \$ 160.00 soit versé au Comité des Loisirs et que le conseil aimerait recevoir un rapport sommaire des activités qui ont eu lieu au cours de l'été.

rés. 74-249

Proposé par M. Lorenzo Larkin, secondé par M. Clément Boissert et adopté à l'unanimité que le bordereau des quantités présenté par la Truime Pluriété et signé par M. Firmin Héroux pour les travaux faits à la date du 26 juillet 1974 sur le réseau d'aqueduc et d'égouts soit accepté et que le montant de \$ 45,586.48 qui apparaît sur ledit bordereau soit payé.

rés. 74-250

M. Roger Dupré propose la levée de l'Assemblée
(Adopté) Maurice Jagerme, Marie
Maurice Thellus s-t.

Province de Québec
Municipalité de St-Louis-de-France
Comité de Conseil.

A une session spéciale de la conférence Municipale de la paroisse de St-Louis-de-France, tenue au lieu ordinaire des délibérations, lundi, le 26 août 1974 à 8 heures du soir, à laquelle se sont joints les membres du conseil:

Louis Godin

Roger Dupé

Emilie Lemie (arrivé à 8 heures 30 min.)

José Paquette

Luigi Jodanis

Maurice P. Rivest, maire, prenant
quorum sous la présidence de ce dernier.

Les avis de convocation ont été signifiés tels que requis par la loi.

no 74-251

Proposé par M. Luigi Jodanis, secondé par M. José Paquette et adopté à l'unanimité que la Commission Municipale de la paroisse de St-Louis-de-France transfère à la Banque Royale du Canada, 295, rue des Berges, Trois-Rivières, le compte qu'elle a à la Caisse Populaire de St-Louis-de-France.

no 74-252

Proposé par M. Luigi Jodanis, secondé par M. Roger Dupé et adopté à l'unanimité que demande soit faite à la Commission Municipale de Québec d'autoriser un emprunt temporaire de un million dollars (\$1,000,000.00) pour une période de 12 mois, au taux du marché, à la Banque Royale du Canada, 295, rue des Berges, Trois-Rivières, en attendant la poutre des obligations du règlement no 101, affec-

révisé par la Commission Municipale de Québec et le Ministère des affaires municipales le 28 mai 1974.

rés 74-253

Proposé par M. Lorenzo Juhász, secondé par M. Sébastien Proulx et adopté à l'unanimité de la demande à la Banque Royale du Canada, 295, des Rues, Trois-Rivières de consentir à la Corporation Municipale de la paroisse de St-Jouis de France un prêt temporaire de un million de dollars pour une période de 12 mois en attendant la vente des obligations en vertu des règlements no 101 approuvés par la Commission Municipale de Québec et le Ministère des affaires municipales le 28 mai 1974.

rés 74-254

Proposé par M. Lorenzo Juhász, secondé par M. Sébastien Proulx et adopté à l'unanimité que le secrétaire-trésorier M. Maurice Thibault ainsi que le maire M. Maurice Piquin soient autorisés à se rendre à Québec présenter à la Commission Municipale de Québec la demande d'emprunt temporaire et que leurs dépenses leur soient remboursées sur présentation de pièces justificatives.

rés 74-255

Proposé par M. Roger Auger, secondé par M. Lorenzo Juhász et adopté à l'unanimité que le compte de Tumbler, Héroux et Co. au montant de \$ 57,687.05 soit payé.

rés 74-256

Proposé par M. Emile Lemire, secondé par M. Sébastien Proulx et adopté à l'unanimité que le compte produit par "Pluies Consultants" au montant de \$ 23,986.04 soit accepté et payé.

rés 74-257

Proposé par M. Louis Gelin, secondé par M. Roger Auger et adopté à l'unanimité qu'un

compte de \$18,326.⁹¹ soit versé à Lemay
 Construction LLC sur le compte de \$15,586.⁹⁸
 approuvé par le conseil le 12 août 1974. Le reste
 devant être versé aussitôt que la liquidation
 avec les experts nécessaires a été faite par les
 experts techniques qui seront contactés.

rés. 74-258

Proposé par M. Georges Leduc, secondé
 par M. Les Perrotte et adopté à l'unanimité
 que les comptes présentés par Lemay Construction
 LLC, approuvés par Pluvinet Consultants soient
 envoyés aussitôt à l'OPDC pour ce dernier
 verser à la municipalité les octrois ~~en~~ qui
 lui ont été consentis.

rés. 74-259

Proposé par M. Roger Dupré, secondé
 par M. Louis Godin et adopté à l'unanimité
 de remettre aux services des constructions du Ministère
 des Affaires municipales de Québec la lettre reçue
 de P. Lacombe et P. Lacombe, avocats.

rés. 74-260

Proposé par M. Roger Dupré, secondé
 par M. Louis Godin et adopté à l'unanimité
 que le tuyau nécessaire en acier, 15" press
 soit installé pour l'entrée du terrain de jeu
 érigé l'usine d'égouttement.

rés. 74-261

Considérant les problèmes de pollution de
 l'air causés par les camionnes de papiers dans
 St. Marguerite.

Considérant les amas de fiente accumulés
 le long des trottoirs et des chemins publics.

Considérant que l'existence d'un trou d'égo
 souterrain constitue un danger pour les gens
 circulant sur cette route.

Il est proposé et résolu à l'unanimité
 de porter à l'attention du Ministère de l'en-
 vironnement la requête des citoyens qui accom-
 pagnent le présent rapport ainsi que la résolution

de la Commission Supérieure d'Urbanisme et
de demander au dit Ministère d'y joindre les solutions
engagées par ces problèmes le plus tôt possible.

no 74-262

Proposé par M. Roger Digne, le Secrétaire
de l'Assemblée.

Adopté Maurice Jacquemart Maire
Maurice Thellouard S.T.

Province de Québec
Municipalité de St-Jean-de-Panac
Cité de Champlain

A une session régulière et mensuelle de la Corporation Municipale de la paroisse de St-Jean-de-Panac, tenue au lieu ordinaire des délibérations, mardi, le 3 septembre 1974, à 8 heures du soir, à laquelle session sont présents présents les membres les conseillers :

Louis Gauthier

Roger Dupré

Emilie Lemire

Le Pouette

Suzanne Lachin

Yvan Papin, maire, formant quorum sous la présidence de ce dernier.

no 74-263

Proposé par M. Emilie Lemire, secondé par M. Le Pouette et adopté à l'unanimité que les minutes de la session régulière du 5 août soient adoptées après avoir corrigé la rectification no 74-225.

no 74-264

Proposé par M. Roger Dupré, secondé par M. Louis Gauthier et adopté à l'unanimité que les minutes de la session spéciale du 12 août 1974 soient adoptées telles que lues.

no 74-265

Proposé par M. Louis Gauthier, secondé par M. Roger Dupré et adopté à l'unanimité que les minutes de la session spéciale du 26 août soient adoptées telles que lues.

no 74-266

Proposé par M. Suzanne Lachin, secondé par M. Le Pouette et adopté à l'unanimité que le Service Sanitaire Régional soit autorisé à aller faire la cueillette des vidanges sur le boulevard Leger.

rés 74-267

Proposé par le Baron Puyé, secondé par M. J. J. Doucet et adopté à l'unanimité que ce le mécanisme soit suggéré pour nettoyer et enfouir les déchets accumulés sur le terrain désigné ci-dessus dans le rang de la propriété et que ces affûtes indiquant qu'il est interdit d'y jeter des déchets soient posés.

rés 71-268

Proposé par M. Louis Jostin, secondé par M. Emilia Lemire et adopté à l'unanimité que demande soit faite à la Reine Elizabeth de St. Louis de l'Ontario d'instruire après de l'Ontario régionale des causes populaires d'expédier le plus tôt possible pour l'obtention d'engagements temporaires jusqu'à concurrence de un million de dollars pour une période maximum de 8 ans, à être contractés en deux ou trois tranches selon les besoins.

rés 74-269

Attendu que : L'article 30 de la Loi de la Couronne Royale du Canada permet aux Comités de louer les services de GRC comme police provinciale ou municipale ;

Attendu que : lorsque la GRC agit comme police provinciale ou municipale, le gouvernement fédéral dépose une partie substantielle du coût de ce service conformément aux dispositions prévues dans les contrats qu'il a signés à cette fin avec huit provinces et 17 municipalités,

Attendu que : là où il n'y a pas d'entente, il n'existe pas de compensation financière équivalente à la fin que le gouvernement fédéral paie dans le cas où ces services sont assurés par la GRC ;

Attendu que : le Québec et les municipalités du Québec assument à leur frais le maintien de

leur propre force de police conformément à leurs obligations constitutionnelles;

Attendu que: cette situation entraîne une injustice de fait pour les Canadiens quant au service de la police et constitue une injustice à l'endroit de ceux qui ne se joignent pas des services de la G.P.C.;

Attendu que: le ministre de la Justice du Québec, M. Jérôme Drouin, C. P., a demandé au gouvernement fédéral une compensation financière équivalente aux sommes qui il verse au présent pour le coût de la G.P.C. dans les provinces où celle-ci est employée comme force de police provinciale ou municipale;

Attendu que: l'adoption d'une telle compensation constituerait une mesure juste et équilibrée pour tous les Canadiens et permettrait au gouvernement du Québec et aux municipalités d'améliorer la qualité des services policiers et maintenir les coûts de la police à un taux raisonnable;

Il est proposé par M. Jérôme Drouin, secondé par M. Michel Brune et adopté à l'unanimité que la municipalité de St. Louis de France appuie la demande de compensation financière formulée par le ministre de la Justice du Québec et prie le gouvernement fédéral d'acquiescer à cette demande afin que soient rétablies l'équité et l'égalité entre tous les Canadiens pour ce qui est des services de police.

no 74-270

Proposé par M. Louis Gauthier, secondé par M. Roger Duguay et adopté à l'unanimité que la Corporation municipale de la paroisse de St. Louis de France permette à l'O.P.D.S. une reconnaissance de la Commission municipale d'ur.

Sanimo en date du 28 août 1974, 95 de M. Noël
Rouchon une demande d'aide financière à 100%
pour la mise à jour du cadastre de la paroisse
de St. Louis de France, détalé de la paroisse de
St. Anne.

rés 74-271

Proposé par M. Georges Jackson, secondé par
M. Emile Janis et adopté à l'unanimité que
la Corporation Municipale de la paroisse de St. Louis-
de France achète pour le prix nominal de
\$1.00 de St. John & Co le lot numéro un
de la subdivision officielle du lot original
deux cent soixante-dix huit (278-1) du ca-
dastre officiel fait par la paroisse de St. Anne
dont celle de St. Louis de France est un dérivé-
sement.

lot numéro
de la subdivi-
sion officielle
de lot original
deux cent soixante-
(278-1)
M. P.
M. T.

Sur le main de la paroisse Piquin et le pe-
tite - terrain de la paroisse Tulland sont et
sont autorisés par les présentes à signer pour
et au nom de la Corporation municipale le
contrat d'achat à été reçu devant le notaire
Jean-Hil Henr ainsi que tous les documents
y relatifs.

rés 74-272

Proposé par M. Emile Janis secondé
par M. Pi Puette et adopté à l'unanimité que
le plan montrant un projet d'entassement de
câble téléphonique que tout câble soit enfoui
dans la limite de la propriété privée ou dans
la ligne de lot unie des propriétés (projet
no 414 254 ; plan 551)

rés 74-273

Proposé par M. Roger D'ye, secondé par
M. Louis Gault et adopté à l'unanimité que le plan
montrant un projet d'entassement de câble té-
léphonique que le dit câble soit enfoui dans
la limite de la propriété privée ou dans la
ligne de lot unie des propriétés (projet 914/74,
plan redessiné no 204 ; plan 218)

no 74. 274

Proposé par M. Joseph Leduc, secondé par M. J. Bouette et adopté à l'unanimité que des remerciements soient adressés à M. Paul Phayf pour l'octroi de \$900.⁰⁰ accordés à notre municipalité pour les biens.

à 11 heures p.m., départ de M. Leduc.

no 74. 275

Proposé par M. Emile Lemire, secondé par M. J. Bouette et adopté à l'unanimité que les comptes suivants soient acceptés et payés:

P.H. Plouffe Stée		4,228. ⁰⁰
Garage C. Labbe		56. ⁰⁰
" " "		48. ⁰⁰
H. G.		808. ⁴⁹
Ball Canada		65. ⁶⁴
A. Dupras Ad. Enr. facture	3172	3243
" " " "	3182	121. ⁰⁵
Ronc. Yvelina Emmanuelle		24. ⁰⁰
Cie Canadienne Service de Longue.		216
Jacques auto. Car. Enr.		21. ⁹⁸
Pierre Lévassor		10. ⁰⁰
P.A. Gauthier Stée		5. ¹⁰
A. Houin et Fils Enr.		320. ⁹⁴
Maurice Thibault		169. ⁹⁹
Ch. Bégin auto. Car.		25. ⁴²
Saway Enr. Service		18. ⁵⁰
Fernand Jethier		73. ⁴⁰
Carrière St. Maurice		5. ⁷⁵
T.R. O'Symon Stée		16. ¹¹
Alfred Dumontigny		10. ⁰⁰
Maurice Piquin		16. ⁴⁴
F. Jethier facture	40928	79. ⁸⁰
Carrière St. Maurice (Ours sur la route)		3872. ⁴⁷
Régis Marchand		168. ⁰⁰
J.-G. Desjardis		22. ⁵⁰
Régis Marchand		53. ⁷⁵
Guy Hamois pourf. vol.		10. ⁰⁰
Renald Marchand " "		10. ⁰⁰

J.-G. Deshaies	Jour. val.	10,00
J.-Gros Marchand	" "	10,00
Abel Lemire	" "	4,00
Régis Marchand	" "	17,50
Gaston Plante	" "	4,00
Paul Desilets	" "	5,00

no 74-276

Proposé par M. Emilien Lemire, secondé par M. Firmin Thibault et adopté à l'unanimité d'avis Lemay l'instruction flée de bien vouloir à compter de ce jour, respecter chacune des clauses du devis (carnet 298-17 et 299) et plus spécialement les articles contenus dans la section 2-17 et l'item 18 en ce qui a trait aux matériaux utilisables à savoir que la terre provenant de l'excavation des conduites d'égout et d'égout soit transportée sur le terrain du boulevard St-Alexis côté nord voisin de la rivière Champlain ainsi que sur tout autre terrain que le conseil municipal indiquera par son employé, M. Régis Marchand.

no 74-277

Proposé par M. Louis Gauthier, secondé par M. Roger Digne et adopté à l'unanimité qui en montant de \$50,00 soit versé par M. Paul-R. Bélair cpa pour le travail effectué pendant les vacances de l'été - février.

no 74-278

Proposé et résolu à l'unanimité que le plan montant la subdivision cent cinquante-sept du lot originnaire quatre-vingt-cinq (85-157) du cadastre officiel fait par le père de M. Marie des cell de St-Louis de France est un dédoublement et appartenant à M. Denis Hémielin et préparé par M. Paul Levesque, ag. géom., en date du 23 août 1974 soit accepté tel que présenté.

no 74-279

Proposé et résolu à l'unanimité que le plan

maintenant les subdivisions quinze et seize du lot originarie deux cent soixante-dix-huit et la subdivision numero quatre du lot originarie deux cent soixante-dix-neuf (278-15 et 278-16 et 279-4) du cadastre officiel fait pour la paroisse de St-Maurice dont celle de St-Louis-de-France est un démembrement et appartenant à M. John O'Leary et préparé par M. Paul Michaud, off. géom., en date du 15 août 1974 soit accepté tel que présenté.

rés 74-280

Proposé et réglé à l'unanimité que le plan maintenant les subdivisions trente-cinq à quatre-vingt-huit inclus du lot originarie deux cent soixante-seize et les subdivisions vingt-neuf à quatre-vingt-quatre inclus du lot originarie deux cent soixante-dix-sept (276-35 à 276-48 inclus et 277-29 à 277-44 inclus) du cadastre officiel fait pour la paroisse de St-Maurice dont celle de St-Louis-de-France est un démembrement et appartenant à M. Emel Dubois, préparé par M. Paul Michaud, off. géom., en date du 22 août 1974 soit accepté tel que présenté.

rés 74-281

Proposé et réglé à l'unanimité que le plan maintenant la subdivision sept de la subdivision vingt-deux du lot originarie quatre cent soixante-dix-huit et la subdivision huit de la subdivision vingt-trois (478-22-7 et 478-23-8) du lot originarie quatre cent soixante-dix-huit (478-22-7 et 478-23-8) du cadastre officiel fait pour la paroisse de St-Maurice dont celle de St-Louis-de-France est un démembrement appartenant à M. Claude Tiffonnet Tardif et préparé par M. J. Marc Chénier, off. géom., en date du 12 juin 1974 soit accepté tel que présenté.

rés 74-282

Proposé et réglé à l'unanimité que le plan maintenant la subdivision ~~deux~~ du lot originarie

deux cent quatre-vingt-cinq et les subdivisions un à deux du lot originaires deux cent quatre-vingt-six et les subdivisions un à neuf du lot originaires deux cent quatre-vingt-sept (285-1; 286-1 à 286-12 incl. et 287-1 à 287-9) du cadastre officiel fait pour le paroisse de St-Havice dont celle de St-Luis-de-France est un démembrement et appartenant à la localité Municipale de la paroisse de St-Luis-de-France et à l'Édifice Pélicier et préparé par M. Paul Richard ag. gén. en date du 12 août 1914 soit accepté tel que présenté.

no 74-283

Proposé et résolu à l'unanimité que le plan montrant les subdivisions un à quatre du lot originaires deux cent quatre-vingt-cinq et la subdivision trois du lot originaires deux cent quatre-vingt-six (285-1 à 285-4 incl. et 286-13) du cadastre officiel fait pour le paroisse de St-Havice dont celle de St-Luis-de-France est un démembrement et appartenant à M. André Pélicier et préparé par M. Paul Richard, ag. gén. en date du 5 juillet 1913 soit accepté tel que présenté.

no 74-284

Proposé et résolu à l'unanimité que le plan montrant les subdivisions un et deux du lot originaires quatre cent soixante-deux (172-1 et 172-2) du cadastre officiel fait pour le paroisse de St-Havice dont celle de St-Luis-de-France est un démembrement et appartenant à Louis Richard et Havice Lebouf et préparé par M. Paul Richard ag. gén. soit accepté tel que présenté.

M. Pagan D'après donne avis de motifs de la justification à une session subséquente d'un règlement approuvés le règlement no 101 spécialement l'annexe "D" dudit règlement.

M. Louis Gudin donne avis de motifs de

la proposition à une session subséquente d'un règlement concernant la construction des chemins, entrées et ports sur le territoire de la municipalité.

1074-285

M. Roger Dupré propose la levée de l'assemblée

adopté: Maurice Jagnin Maire
Maurice Welland s.-t.

Province de Québec
Municipalité de St-Louis-de-France
Comité de Commerce

A une session spéciale de la Commission
Municipale de la ville de St-Louis-de-France, tenue
au lieu ordinaire, jeudi, le 19 septembre 1974, à
8 heures du soir, à laquelle se sont présentés
messieurs les conseillers :

Louis Godin

Roger D'égé

Clément Brisson

Emile Lavoie

Josée Marcotte

Jacques Leduc

Yvan Piquin, maire, faisant quorum
sous la présidence de ce dernier.

Les avis de concertation ont été signi-
ficatifs que requis par la loi.

no 74-286

Proposé par M. Jacques Leduc, secondé par
M. Roger D'égé et adopté à l'unanimité que
demande soit faite à la Commission Municipale
de Québec d'autoriser un emprunt temporaire de
un million de dollars (\$1,000,000.00) pour une
période de 12 mois, au taux du marché, à la
Banque Canadienne Nationale, 324, rue des Forges, Trois-
Rivières, en attendant la suite des obligations
du règlement qui sera approuvé par la Commis-
sion Municipale de Québec et le Ministère des
Affaires Municipales le 28 mai 1974, la présente réso-
lution annule la rés no 74-252 au cas où elle
aurait effet.

no 74-287

Proposé par M. Louis Godin, secondé par
M. Jacques Leduc et adopté à l'unanimité
de demander à la Banque Canadienne Nationale
de, 324, rue des Forges, Trois Rivières, de con-

renvoyé à la Commission Municipale de la paroisse de St-Jean de France un prêt typographique de un million dollars (1,000,000.00) pour un prêt ^{de} ~~de~~ jusqu'au 2^e mai, en attendant le vote des habitants en vertu du règlement no 101 approuvé par le Conseil Municipal de Québec et le Ministère des Affaires Municipales le 28 mai 1974.

rés 74-288

Proposé par M. Sergio Leduc secondé par M. Roger Dupré et adopté à l'unanimité de demander à P. Luitte consultants d'autre moyen construction. Il est à prolonger le réseau d'épuration dans le chemin de la Place Robit jusqu'au numéro civique 221, c'est-à-dire jusqu'à la fin de la ligne d'eau, si les voisins le permettent.

rés 74-289

Proposé par M. René Coirac secondé par M. Sergio Leduc et adopté à l'unanimité de demander à P. Luitte consultants de réviser de l'huile au le chemin pour chaque fois que le service s'en fera sentir et aussi qu'une meilleure reproduction soit faite sur le chemin de retour.

rés 74-290

Proposé et résolu à l'unanimité d'informer les résidents concernés par le réseau d'épuration qu'il est interdit de se raccorder sur le réseau d'épuration actuellement en construction.

M. Joël Paquette donne avis de lecture de la présentation à une séance subséquente d'un règlement concernant le divèrsment d'eau visé par l'article 320, par. 1, du Code municipal.

rés 74-291

Proposé par M. Sergio Leduc, secondé par M. René Coirac et adopté à l'unanimité que M. Roger Dupré soit nommé responsable

pour la Corporation Municipale après Projet d'Activités Locales.

no 76-292

Proposé par M. Alvinet Bousquet, secondé par M. Louis Jolly et adopté à l'unanimité que le nom, M. Maurice Piquin soit attribué à un grand pavé sur le plan de la Corporation Municipale de la paroisse de St-Jouis-de-France, le plan montrant la subdivision d'une partie des lots 285-286 et 287 du cadastre officiel fait pour la paroisse de St-Maurice dont celle de St-Jouis-de-France est un aménagement et préparé par M. Paul Richard, ex-géom., en date du 12 août 1974 et dont elle est la propriétaire.

no 76-293

M. Roger Dupré expose le Louis de l'Assemblée.

Adopté: Maurice Piquin, Maire
Maurice Thellier, s. t.

Province de Québec
Municipalité de St-Jouis de-Puance
Cité de Longueuil.

A une session spéciale de la Corporation
Municipale de la paroisse de St-Jouis de-Puance
tenue au lieu ordinaire des délibérations, le
26 septembre 1974, à 8 heures du soir, à la
quelle session sont présents Messieurs les con-
seillers : Louis Gauthier
Emilien Lemire
Ferdinand Lefebvre
Maurice Pagnon, faisant quo-
rum sous le prétexte de ce dernier.

Les avis de convocation ont été signi-
fiés tels que requis par la loi.

no 74-294

Proposé par M. Emilien Lemire, secon-
dé par M. Louis Gauthier et adopté à l'unani-
mité d'informe. Pluie les consultants que la Cor-
poration Municipale n'est plus intéressée au
prolongement du réseau dans le Parc Lohé
et qu'elle s'en tient strictement au plan
et avis proposés et approuvés.

11-200
no 74-298

no 74-295

Proposé par M. Ferdinand Lefebvre, secon-
dé par M. Emilien Lemire et adopté à
l'unanimité de demander à la Commis-
sion Municipale de Québec d'autoriser des
emprunts temporaires, en tout ou en partie, ne
dépasant pas un million de dollars, pour
une période n'excédant pas douze mois, au
taux du marché à toute institution financière
qui sera disposée à prêter à la Corporation
Municipale de la paroisse de St-Jouis de-Puance.

no 74-296

Proposé par M. Ferdinand Lefebvre, secon-
dé par M. Louis Gauthier et adopté à l'unanimité d'accuser

réception d'un chèque de \$333,578.38 de l'O.P.D.O. et que des remerciements soient adressés aux responsables pour la subvention accordée.

14-297

Proposé par M. Longo, secondé par M. Louis Gagné et adopté à l'unanimité qu'un montant de \$333,578.38 soit versé à Jersey Construction Ltée, soit le montant versé à date par l'O.P.D.O. à la Corporation Municipale de la paroisse de St-Jus-b. France.

14-298

M. Gagné propose le décès de l'ensemble.

Adopté: Maurice Gagnier, Maire
Maurice Thibault, S.T.

Province de Québec
 Municipalité de St-Louis-de-France
 Canté de Charlevoix.

A une session régulière et annuelle
 de la Municipalité de la paroisse de St-Louis-
 de-France tenue au lieu ordinaire des délibérations,
 lundi, le 7 octobre, 1974, à 8 heures du soir, à
 laquelle session ont participé Messieurs les con-
 seillers :

Louis Godin

Roger Dupré

René Boivin

Emilie Jouve

Lea Paquette

Lorenz Jolin

Mme Paquin, mère, faisant quorum
 sous la présidence de ce dernier.

74-299

Proposé par M. Emilie Jouve, secondé
 par M. Louis Godin et adopté à l'unanimité que
 les minutes de la session régulière du 3
 septembre 1974 soient adoptées telles que lues.

74-300

Proposé par M. René Boivin, secondé
 par M. Lea Paquette et adopté à l'unani-
 mité que les minutes de la session spé-
 ciale du 19 septembre soient adoptées telles
 que lues.

res. 74-301

Proposé par M. Lorenz Jolin, secondé
 par M. Louis Godin et adopté à l'unanimité
 que les minutes de la session spéciale du
 26 septembre soient adoptées telles que lues.

res. 74-302

Proposé par M. René Boivin, secondé
 par M. Louis Godin et adopté à l'unani-
 mité que la demande de M. Roger Dupré
 concernant l'arriette de l'ancien Chemin Forestier
 (aujourd'hui boulevard Beauvilliers) soit sou-

mis au notaire J. Pel Héars pour étude et recommandation

12074-303

Proposé ~~par~~ par M. Louis Godin, secondé par M. Clément Criscent et adopté à l'unanimité d'avis du bureau de consultants.
 On finit de voir à ce que Jersey Constructive SCS veuille bien transporter le tous pourment des travaux effectués pour le réseau d'égouts et d'épuration aux endroits suivants:

- 1.- au site de l'usine d'épuration,
- 2.- à l'entrée du garage municipal (au village de St-Louis-de-France)
- 3.- au terrain des loyers appartenant à la municipalité sur le boulevard St-Jacques selon les directives de l'employé de la municipalité.

12074-304

Proposé par M. Clément Criscent, secondé par M. Georges Juchin et adopté à l'unanimité que la Corporation Municipale de la paroisse de St-Louis-de-France achète pour le prix nominal de \$1.00 de M. Emmanuel Veillette le lot numéro Un de la subdivision officielle du lot originaire quatre cent quatre-vingt-quatre du cadastre officiel fait pour la paroisse de St-Henri dont celle de St-Louis-de-France est un démembrement (494-1). A distance la partie déjà vendue à la Corporation Municipale de la paroisse de St-Louis-de-France aux termes de l'acte enregistré sous le no 237460;

aussi le lot numéro deux de la subdivision officielle du lot quatre cent quatre-vingt-quatre (494-2) et lot numéro un de la subdivision officielle du lot quatre-cent-quatre-vingt-cinq (495-1) ainsi que le lot numéro trois de la subdivision officielle du lot quatre cent quatre-vingt-quatre (494-3)

Que le maire M. Maurice Piquin et les membres

taire - trésorier M. Louis Thellier soumet et met aux voix à régime pure et au nom de la paroisse municipale de la paroisse de St-Jacques de la Haute le contrat d'achat à été reçu devant le notaire Jean-Baptiste Hébert ainsi que tous les documents y relatifs.

no 74-305

Proposé et adopté à l'unanimité d'accuser réception au docteur de 4900.00 du Ministère responsable de la jeunesse, des sports et des sports, M. Paul Chénouf.

no 74-306

Proposé par M. Louis Thellier, secondé par M. J. Paquette et adopté à l'unanimité que le compte de l'année éducation au montant de 9845.00 soit accepté et payé.

no 74-307

Proposé et adopté à l'unanimité d'accuser réception de la lettre de M. René Simard dans laquelle celui-ci offre en tenue à la municipalité avant d'accepter cette dernière d'étudier les possibilités d'utilisation d'ancien et renouer la parole de son offre.

no 74-308

M. Louis Thellier maintient l'avis de motion de la présentation à une séance subséquente d'un règlement concernant la construction des chemins, routes et sports au territoire de la municipalité.

M. Louis Thellier maintient l'avis de motion de la présentation à une séance subséquente d'un règlement concernant le déversement d'ordures selon l'article 320, par. 1, du Code municipal.

M. Roger Dupré maintient l'avis de motion de la présentation à une séance subséquente d'un règlement amendé le règlement no 101, spécialement l'annexe "D" dudit règlement.

n^o 74-308

Proposé par M. Lœngs Jackson, secondé par M. Léon Pouette et adopté à l'unanimité que le militaire-témoin Maurice Thellouel soit nommé combattant pour la protection civile.

n^o 74-309

Proposé par M. Lœngs Jackson, secondé par M. Emile Lenoir et adopté à l'unanimité que le conseil approuve le présent rapport fait par le militaire-témoin pour des dépenses pour les travaux effectués sur le chemin lauréat au montant de 85,027.93 et que le conseil a pris connaissance des conditions imposées par le Ministère des Travaux Publics lorsque la subvention a été accordée.

n^o 74-310

Proposé par M. Roger Dupé, secondé par M. Léon Pouette qu'une offre de 85,000.00 soit faite à M. Régis Chivo, notaire pour le compte produit le 9 juillet 1974 en paiement final pour la completion du règlement no 101.

à la demande du même, le vote est pris.

Votent pour la proposition: M. Roger Dupé
M. Léon Pouette

Votent contre la proposition: M. J. Pouette
M. Louis Lenoir
M. Emile Lenoir
M. Lœngs Jackson

La proposition de M. Roger Dupé est rejetée à la majorité des voix.

n^o 74-311

Proposé par M. Emile Lenoir, secondé par M. Louis Lenoir qu'un montant de 87,500.00 soit payé à M. Régis Chivo, notaire, en paiement final pour la completion du règlement no 101.

Messieurs Roger Dupé et Léon Pouette assistent par dévotion sur cette résolution.

no 74-312

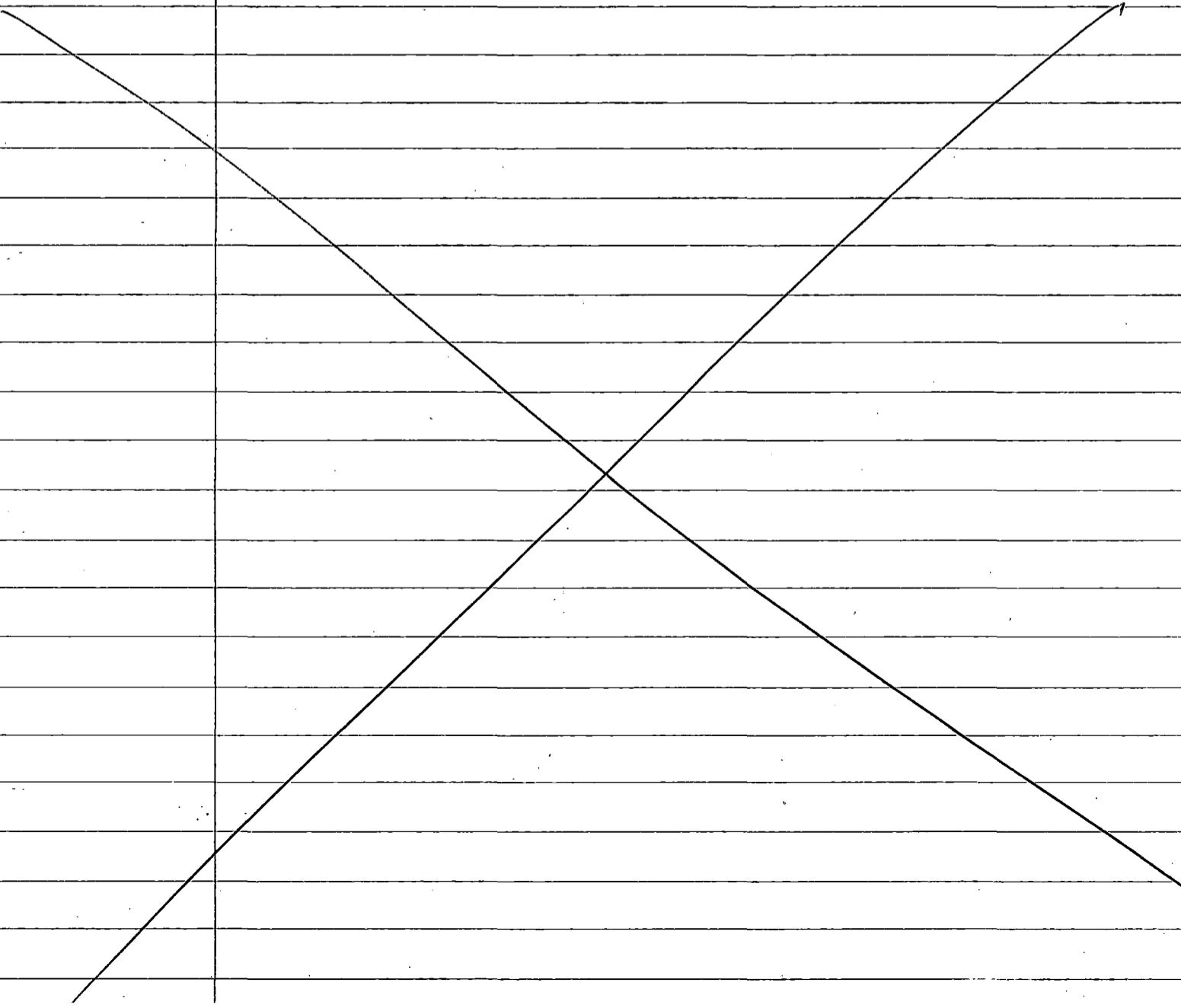
Proposé et résolu que les comptes sus-
vants soient acceptés et payés:

Jean Laignon		316.40
Mess et Fils Em.	Ch. Couron	116.34
Jacques Lemaire	" "	26.50
Dand D'Amontigny		7.53
Caisses St-Maurice	Jeune rue Couron	69.58
" "	" " "	16.77
St Pierre succ ^{te} Richard	exp. (usine	576.12
Boyer et Fournier	d'épuration)	
" " " "	" (usine ferrug)	288.06

no 74-313

M. Léonard Boireau propose que la présente
séance soit ajournée à mardi 15 octobre 1974,
à 8 heures du soir.

Adopté: Maurice Piquin, Maire
Maurice Thellend D.T.



Province de Québec
Municipalité de St. Louis de France,
Comté de Charlevoix.

A une séance générale de la Corporation
Municipale de la paroisse de St. Louis de France, tenue
au lieu ordinaire des délibérations, mardi, le 15
octobre 1944, à 8 heures du soir, à laquelle séance
sont présents Messieurs les conseillers :

Louis Gauthier

Roger Dupuis

Armand Cousset

Emilien Lemire

Joseph Lefebvre

Monsieur Piquois, maire, formant quorum
sous la présidence de ce dernier.

rés 74-314

Proposé par M. Joseph Lefebvre, secondé par
M. Roger Dupuis et adopté à l'unanimité que
le secrétaire-trésorier Messieurs Thellouard soit autorisé
à entreprendre le procédé pour la mise en vente
des obligations autorisées en vertu du règlement
no 101.

rés 74-315

M.P.

M.P. Proposé par M. ^{départ} Armand Cousset, secondé par
M. Joseph Lefebvre et adopté à l'unanimité qu'une
somme soit demandée à la Société Catholique
d'Hypothèques et de Logement pour un prêt lan-
centé à la Corporation Municipale de la paroisse
de St. Louis de France et qui sera remboursée à
même les obligations qui seront émises en vertu
du règlement no 101.

rés 74-316

Proposé par M. Roger Dupuis, secondé par M.
Joseph Lefebvre et adopté à l'unanimité que les comptes
suivants soient acceptés et jugés sauf celui de la Corporation
du conseil de santé :

J. Pige Lefebvre Louage

St. Maurice Cerygine

\$ 320.00

41.93

Pierre Thibault (1972) Stée C. inconnue	\$ 1,764.61
C. Reg. de développement (OH) cotisation (74-75)	66.00
Individuelle O. Français Inc.	41.74
Jeunes auto acc.	8.64
Paul-Jérôme Économique Inc.	\$ 195.00
A. Moiré et Fils Inc.	143.81
A. Moiré et Fils Inc. (compte des loyers)	303.99
P. V. ayette Stée	12.19
Fernand Jetté	49.00
Guild Marchand 16 heures + 2.50	40.00
Amos et Fils Stée	96.03
Beaulieu Transport Stée	7.00
Cal. Fils Service Stée	21.26
Reflexion O. Inc.	192.75
" " "	116.12
Bill Gaudin	43.52
H. G.	791.90
Loak et Fils Inc.	4.54
Formules Municipales Stée	3.93
G. G. R. (pièces d'auto) Stée	33.41
Springer Inc. Service	11.09
Maurice Pagnon, compte produit	32.75
J.-Guy Deshaies opération C. inconnue	10.00
Jean Demontigny Jour. val.	6.00
Normand Laporte " "	6.00

rés 74-317

Proposé par M. Lucien Jetté, secondé par M. Emil-
luc Jetté et adopté à l'unanimité que l'estime
proposée no 3 proposée par P. Jetté le montant
au montant de \$ 300,807.40 soit accepté et payé, mais
les matériaux en inconnue.

rés 74-318

Proposé par M. Albert Bissot, secondé par
M. Roger Dupé et adopté à l'unanimité que le
montant des subventions no et deux sur
lot régulier cinq cent quatre-vingt (514-1 et 514-2)
sur cadastre officiel fait par le paroisse de
St-Jeanne dont elle de St-Jean-de-France est
un dimembrement et appartenant à Messieurs Bissot

et déposé par M. Jean-Marie Chastanay, agr.-gén., en date du 5 septembre 1974, soit accepté tel que présenté.

rés 74-319

Proposé par M. Clément Baisant, secondé par M. Louis Godin et adopté à l'unanimité que le plan maintient les subdivisions quarante et quarante et un du lot originarie quatre cent quatre-vingt-quatre (194-50 ; 194-51) ainsi que les subdivisions trois à trente-trois du lot originarie quatre cent quatre-vingt-vingt (195-3 à 195-33) du cadastre officiel fait pour la paroisse de St Maurice dont celle de St Louis-de-France est un démembrement et appartenant à M. Emmanuel Veillette et préparé par M. Jean-Marie Chastanay, agr.-gén., soit accepté tel que présenté.

rés 74-320

Proposé par M. Clément Baisant, secondé par M. Emile Jenuice et adopté à l'unanimité que le plan maintient les subdivisions un à cinq du lot originarie soixante-neuf (79-1 à 79-5) et les subdivisions une à trois du lot originarie quatre-vingt (80-1 à 80-3) du cadastre officiel fait pour la paroisse de St Maurice dont celle de St Louis-de-France est un démembrement et appartenant à M. Eugène Demastroy, et préparé par M. Jean-Marie Chastanay, agr.-gén., en date du 3 septembre 1974 soit accepté tel que présenté.

rés 74-321

Proposé par M. Emile Jenuice, secondé par M. Serge Godin et adopté à l'unanimité que le plan maintient la subdivision un du lot originarie deux cent soixante-trois (263-1) du cadastre officiel fait pour la paroisse de St Maurice dont celle de St Louis-de-France est un démembrement et appartenant à M. René Roy et préparé par M. Jean-Marie Chastanay, agr.-gén., soit, date du 2 août 1974 soit accepté tel que présenté.

rés 74-322

Proposé par M. Roger Degreé, secondé par M. Clément Boisvert et adopté à l'unanimité que le plan maintenant les subdivisions trois et quatre du lot originarie deux cent cinquante-sept (257-3 et 257-4) du cadastre officiel fait pour la paroisse de St-Maurice dont celle de St-Louis-de-France est un démembrement et appartenant à M. Louis Ouellet et préparé par M. Paul Michaud, arpenteur, en date du 10 septembre 1974 soit accepté tel que présenté.

rés 74-323

Proposé par M. Clément Boisvert, secondé par M. Emile Jousset et adopté à l'unanimité que le plan maintenant les subdivisions dix-sept à vingt-et-un inclus du lot originarie deux cent soixante-dix huit (278-17 à 278-21 incl.) et la subdivision six du lot originarie deux cent soixante-dix neuf (279-5), du cadastre officiel fait pour la paroisse de St-Maurice dont celle de St-Louis-de-France est un démembrement et appartenant à M. John O'Connor et préparé par M. Paul Michaud, arpenteur, en date du 25 septembre 1974 soit accepté tel que présenté.

rés 74-324

Proposé par M. Clément Boisvert, secondé par M. Roger Degreé et adopté à l'unanimité que le plan maintenant les subdivisions soixante-dix à quatre-vingt-un du lot originarie quatre cent quatre-vingt-douze (492-70 à 492-81) du cadastre officiel fait pour la paroisse de St-Maurice dont celle de St-Louis-de-France est un démembrement et appartenant à M. Roland Turcotte et préparé par M. Jean Marie Chastang, arpenteur, en date du 20 septembre 1974 soit accepté tel que présenté.

rés 74-325

Proposé par M. Clément Boisvert, secondé par M. Roger Degreé et adopté à l'unanimité que le plan maintenant la subdivision un du lot originarie soixante-cinq

(65-1) dpe cadastre officiel fait pour la paroisse de St. Maurice dont celle de St. Louis de France est un démembrement et appartenant à M. Maurice Lafrenière et jugée par M. Georges Gauthier arg - géom. en date du 6 septembre 1974 soit accepté tel que présenté.

Les permis de construction suivants sont mentionnés aux livres des minutes:

Gabriel Dumont	grange et étable	\$500. ⁰⁰
Louis-A. Bolduc	garage juvénile	1,000. ⁰⁰
Jean Raymond	résidence	22,000. ⁰⁰
Emmanuel Chillette	résidence	22,000. ⁰⁰
Paul Germans	"	16,000. ⁰⁰
Gaston D'argis	"	22,000. ⁰⁰
Marcel St. Pierre	judiciaire	500. ⁰⁰
Roger Collin	résidence	16,000. ⁰⁰
Raymond Paulin	"	27,000. ⁰⁰
J. Charles Manjette	"	20,000. ⁰⁰
Maurice Lafrenière	"	20,000. ⁰⁰

no 74-326

Proposé par M. Clément Boisvert, puis révisé par M. Louis Gauthier et adopté à l'unanimité que le compte présenté par M. Régis Marchand soit accepté et payé, pour temps supplémentaire.

no 74-327

Proposé par M. Lorenzo Jodice révisé par M. Roger Dupré et adopté à l'unanimité que les modifications suivantes soient effectuées au plan du réseau d'égout et d'épuration.

1.- L'épuration qui sera installée sur la rue Masson devra partir de l'avenue Georges pour s'écouler sur l'avenue de la ville, du côté sud, en desservant les résidences situées au côté nord de la rue Hôtel-de-ville.

2.- La ligne d'eau située sur le même parcours devra emprunter le côté sud de la rue Hôtel-de-ville. On se dirigera vers l'ouest et se joindra ainsi la rue de la Rochelle.

3. - Dans St-Jean-ouest, faire l'installation du tuyau d'égoût dans la partie non finie avec plus jusqu'à la fin de la ligne d'égout.

no 74-328. Proposé et adopté à l'unanimité que les propriétaires-locataires de l'avenue Dayis soient avisés que la municipalité ne pourra leur fournir les services municipaux que le propriétaire de ladite rue ne peut répondre aux exigences du conseil pour la construction de la rue.

no 74-329. Proposé par M. Auguste Coirolet secondé par M. Emile Lemire et adopté à l'unanimité que M. George Leduc soit nommé maire suppléant pour la période allant au 31 décembre 1974.

no 74-330. Proposé par M. Auguste Coirolet secondé par M. Emile Lemire et adopté à l'unanimité qu'un charbon à l'épreuve du feu soit acheté pour le bureau de la municipalité.

no 74-331. Proposé par M. George Leduc, secondé par M. Emile Lemire et adopté à l'unanimité que le tuyau nécessaire pour l'entrée de la rue sur la rue des Lacs, Sect. St-Jean-ouest et qu'une ou cadastre (278-1) et 279 soit achetée.

no 74-332. Proposé par M. George Leduc, secondé par M. Auguste Coirolet et adopté à l'unanimité que la Corporation Municipale de la paroisse de St-Louis-de-France achète pour le prix nominal de \$100 de M. John O'Connor le lot numéro un de la subdivision officielle du lot originel deux cent soixante-dix-huit et le lot numéro un de la subdivision officielle du lot deux cent soixante-dix-neuf (278-1 et 279-1) du cadastre officiel fait par la

parcasse de St. Louis doit celle de St. Louis de -
France et en démembrer,

Que le maire M. Maurice Pagnin, et le
secrétaire - trésorier M. Maurice Thelloué soient
et sont autorisés à signer pour et au nom de
la corporation municipale le contrat d'achat à
être reçu devant le notaire par les frères
ainsi que tous les documents y relatifs.

no 74-333

Proposé par M. Louis Godin, secondé par
M. Emile Jernice et adopté à l'unanimité que
les contribuables qui se sont obtenus les services
d'égouts et d'éclairage sur des terrains où il
n'y a pas de batardeaux construits en faveur de
la demande écrite au conseil municipal et devant
également se conformer aux directives du règle-
ment no 101.

no 74-334

Proposé par M. Lorenzo Juhos secondé par
M. Louis Godin et adopté à l'unanimité qu'une notice
d'eau de 1 1/2" et d'égouts soit installée pour des
services letuans des bords de la municipalité,
sur le boulevard St-Jou-ouest.

no 74-335

Proposé par M. Armand Boiret, secondé
par M. Louis Godin et adopté à l'unanimité de
soumettre au Ministère des Transports une autre
demande pour restaurer le pont Beauchard (autre-
fois Beauchemin) dans le rang des Chemins à St-
Louis de France le plus tôt possible, ce pont
présentant de grands dangers pour les usagers.

no 74-336

M. Armand Boiret propose la levée de
l'assemblée.

Adopté: Maurice Pagnin, Maire
Maurice Thelloué

Province de Québec
Municipalité de St-Louis-de-France
Cité de Champlain.

Nominations de conseillers

A une assemblée des électeurs de la paroisse municipale de la paroisse de St-Louis-de-France tenue à l'école Claude-de-Castille, 1560, Boulevard St-Louis, St-Louis-de-France, dimanche, le 27 octobre 1974, de midi à deux heures de l'après-midi sous la présidence de M. Camille Thellouard président de l'élection afin de proposer trois conseillers en remplacement de Messieurs Louis Godin, Armand Gosselin et Roger Dupré, conseillers sortants pour les sièges no 4, 3 et 6 respectivement.

Le tout devant être publié dûment officiel aux endroits indiqués par le conseil de ladite municipalité en date du 18 octobre 1974.

A midi juste le président de l'élection M. Camille Thellouard, agissant comme président d'élection M. Guy Hamois ouvre la séance et expose les élections prévues et demandent qu'il se fasse la présentation des candidats.

Les électeurs Gustave Thellouard et Emilie Gladu proposent que M. Roger Dupré soit nommé au siège no 3.

Le président, après examen des propositions et du scrutin, accepte la proposition.

Les électeurs Lucien Hamel et Jacques Hamarolage proposent que M. Armand Gosselin soit nommé au siège no 6.

Le président, après examen des propositions et du scrutin, accepte la proposition.

Les électeurs Rose Richard et Marie Duval proposent que Mme Jeanette Lebeuf soit nommée au siège no 6.

Le président, après examen des propositions

et de la proposition accepté la proposition.
 Les Electeurs Oriel Lamotte et Gustave
 Lamotte proposent que M. Louis Godin soit
 nommé au siège no 4.

Le président après examen du proposant
 et des proposés accepte la proposition.

Les Electeurs Rosace Lemire et Henri-
 Paul L'auvent proposent que M. Albert Téharin
 soit nommé au siège no 3.

Le président, après examen du proposant
 et des proposés accepte la proposition.

A deux heures précises le président
 ayant un seul proposé pour le siège no 4 pro-
 clame élus par acclamation, M. Louis Godin;
 et ayant deux proposés pour les sièges nos 3
 et 6 déclare qu'il y aura élection dimanche
 le 3 novembre 1904, de 8 heures de l'avant-midi
 à 6 heures de l'après-midi, à l'école Claude-
 de-Bastille, 1560, Cours St-Louis, St-Louis de
 France.

Maurice Thellou
 prés. de l'élection

Procurer le Juge
Municipalité de St-Louis
Comté de Champenois

Je soussigné Louis Godin, ayant été
nommé conseiller pour la municipalité de St-Louis-
de-France, j'ai et déclare que j'accepte fidèle-
ment les devoirs de cette charge au nombre de
mon jugement et de ma capacité;

ainsi que Dieu me verra capable.

Louis Godin

Apparue devant moi à St-Louis-de-
France ce quatrième jour du mois de novembre
mil neuf cent vingt-cinq.

Jean-Baptiste
notaire.

Province de Québec
Municipalité de St-Louis-de-France,
Comté de Charlevoix.

A une session régulière et nouvelle
de la Corporation Municipale de la paroisse
de St-Louis-de-France tenue au lieu ordinaire des
déliberations, lundi, le 4 novembre, 1974 à 8 heures
du soir, à laquelle session sont présents présents
les conseillers :

Louis Godin
Emilie Lemire
Jésu Paquette
Lorenzo Leduc
Maurice Piquin, maire, absent
quorum sans la présence de ce dernier.

no 74-337

Proposé par M. Lorenzo Leduc, secondé
par M. Emilie Lemire et adopté à l'unanimité
que les minutes de la session du 7 octobre et celles
de la séance du 15 octobre soient adoptées
après avoir remplacé, à la résolution no 74-315,
le nom de Lucille Gaudet par celui de Clément
Baisvert.

no 74-338

Proposé par M. Emilie Lemire, secondé
par M. Jesu Paquette et adopté à l'unanimité
que le feu de M. René Crissonneault soit renvoyé
au Service de l'Urbanisme du Ministère des Affai-
res Municipales et au Ministère de l'Environne-
ment.

no 74-339

Proposé par M. Jesu Paquette, secondé par
M. Emilie Lemire et adopté à l'unanimité que
la Corporation Municipale de la paroisse de St-Louis-
de-France achète pour le prix nominal de \$1.00 de
Lu Alysse Potvin les lots numéros trente-et-un,
trente quatre et trente-huit de la subdivision
officielle du lot originelle deux cent soixante-

douze (272-31, 272-34) et 272-38) du certificat officiel fait pour la paroisse de St-Maurice dont celle de St-Louis de France est un démembrement

Que le maire M. Maurice Piquois, et le secrétaire-trésorier Maurice Thibault soient et sont autorisés à signer pour et au nom de la corporation Municipale de la paroisse de St-Louis de France le contrat d'achat à être signé devant le notaire Juv. Hilpin ainsi que tous les documents y relatifs

no 74-340

Proposé par M. Louis Godin, secondé par M. Emile Lemire et adopté à l'unanimité d'avis de l'inspecteur municipal M. Marcel F. Lemire de voir à préparer un acte d'accord au procès-verbal pour la fosse de lignes des terres Lemire et Dubois dans le rang St-Jean-Ouest

no 74-341

Proposé par M. Louis Godin, secondé par M. Emile Lemire et adopté à l'unanimité que la corporation Municipale de la paroisse de St-Louis de France cède à M. Roger Rivard sans autres garanties que celles ci-après énumérées, tous ses droits, parts et prétentions qu'elle a ou peut avoir, l'arrêté du Conseil Municipal sur parties des lots 511 et 512, et 513 du certificat officiel fait pour la paroisse de St-Maurice dont celle de St-Louis de France est un démembrement qu'il s'en est acquiescé, considérant qu'il n'y a aucun titre de propriété enregistré au nom de la corporation, sujet toutefois à l'approbation de l'autorité de la Commission Municipale de Québec.

no 74-342

à l'encre, dépôt de M. Lemire.
Proposé et résolu à l'unanimité d'autoriser l'inspecteur en construction, M. Hervey Lefebvre de faire les précédentes si aucune contestation n'intervient au sujet de la dissolution de la lotisse de M. Simois non conforme au ré-

Journal no 100.

no 74-343

Proposé et résolu à l'unanimité qu'une plainte soit soumise à l'Hydro-Tuébec (division de l'éclairage des rues) de bien vouloir vérifier la mauvaise répartition des luminaires dans les boulevards St-Alexis est et St-Jean est, considérant que ces luminaires ont été déplacés de leur site original et de vérifier aussi la malpropreté des lampes et les couvrir s'il y a lieu.

no 74-344

Proposé par M. Léon Proulx, secondé par M. Louis Robit et adopté à l'unanimité qu'une nouvelle ait lieu avec M. Fernand Hébert de Plures au sujet de la plainte soumise au conseil au sujet du règlement no 101 (Re: Plainte R. Jermier Inc.; annexe "D")

no 74-345

Considérant la demande de M. Réjean Gagnand au sujet du renouvellement du protocole d'entente il est proposé et résolu à l'unanimité qu'une nouvelle entre l'employé municipal et le conseil municipal ait lieu le plus tôt possible.

no 74-346

Proposé par M. Joseph Sarkis, secondé par M. Léon Proulx et adopté à l'unanimité que des remerciements soient adressés à la Commission Scolaire du Cap-St-Michel ainsi qu'à M. Claude Jermier pour avoir cédé à la Corporation municipale de St-Louis-de-France l'école St-Marguerite.

no 74-347

Proposé par M. Léon Proulx, secondé par M. Joseph Sarkis et adopté à l'unanimité que le compte de la Corporation municipale de la paroisse de St-Louis-de-France soit transféré à la Banque Royale du Canada, 295,

rue des Forges, Trois-Rivières,

rés 74-348

Proposé et adopté à l'unanimité de demander à l'ingénieur constructeur J. G. de nettoyer les tuyaux d'entrée et les tuyaux d'éjecteurs par le moyen des réservoirs d'aqueduc, tuyaux qui ont été bouchés suite auxdits travaux.

rés 74-349

Proposé et adopté à l'unanimité que le sieur M. Maurice Piquois et le seigneur-terrier M. Maurice Thellier soient autorisés à régler le montant d'achat de la rue Lafleur, après avoir réglé la quantité de pierre et de sable déjà posés et que les conditions fixées précédemment soient exécutées immédiatement après la pose des tuyaux d'éjecteurs et d'aqueduc.

rés 74-350

Proposé par M. Loango Lubin, secondé par M. J. B. Bouette et adopté à l'unanimité qu'une somme soit demandée à la Société Centrale d'Hypothèque et de Prêts sur un prêt consenti à la Corporation Municipale de la paroisse de St-Louis-de-France et la Corporation s'engage à mettre des obligations à la S. C. H. L. pour le montant des éjecteurs pour les travaux décrits au règlement no 10.

rés 74-351

Proposé par M. J. B. Bouette, secondé par M. Louis Godin et adopté à l'unanimité que M. Jean-Louis Tétrault soit responsable de l'esthétique et du ménage à l'école St-Marguerite à un taux annuel à être déterminé et ses services seront utilisés lorsque requis.

rés 74-352

Proposé par M. Emile Jovic, secondé par Loango Lubin et adopté à l'unanimité que M. Jean-Louis Tétrault soit autorisé à faire charger les bails des terres des jettées avant et arrière de l'école St-Marguerite et de faire poser

des juges et des jurés aux deux pôles la-
térales de la même école.

M. Leduc maintient l'avis de motion de
la présentation à une séance subséquente
d'un règlement concernant le déversement des
eaux usées selon l'article 320, par. 1 du
Code Municipal.

res 74-353

Proposé par M. Lorenzo Fortin, secondé
par M. Louis Godin et adopté à l'unanimité
qu'une demande de prêt soit faite à la Banque
Royale du Canada, 295, rue des Foyes, T.R., au
montant de quinze mille dollars (\$15,000.00) pour
une période de 10 ans, au taux du marché, pour
acheter le logement St-Marguerite.

res 74-354

Proposé et résolu à l'unanimité que deux
cotes municipales F.M. soient achetés pour les
2 nouveaux conseillers élus le 3 novembre
dernier.

res 74-355

Proposé par M. Louis Godin que la
prochaine séance soit ajournée au mercredi
13 novembre, à 8 heures p.m.

Adopté: Yvonne Pagnier, Marie
Garnier Thollend sec. trés.

Province de Québec
Municipalité de St-Louis-de-France
Comté de Charlevoix.

Je soussignée, Jeanette Leboeuf, ayant été nommée conseillère pour la municipalité de St-Louis-de-France jure et déclare que j'accomplirai fidèlement les devoirs de cette charge au meilleur de mon jugement et de ma capacité.

Ainsi que Dieu me soit en aide.

Mme Jeanette Leboeuf.

Je soussigné, Albert Tétrault, ayant été nommé conseiller pour la municipalité de St-Louis-de-France, jure et déclare que j'accomplirai fidèlement les devoirs de cette charge au meilleur de mon jugement et de ma capacité.

Ainsi que Dieu me soit en aide.

Albert Tétrault

Assesmentés devant moi à St-Louis-de-France
le troisième jour du mois de novembre mil
neuf cent vingt-cinq.

Hanno Thellus

(annulé) (Adopté; Maurice Pagnon, Maire)
me tics.

Province de Québec
Municipalité de St. Louis de France
Comté de Charlevoix.

A une séance ordinaire de la Corporation Municipale de la Ville de St. Louis de France tenue au lieu ordinaire des délibérations, mercredi, le 13 novembre 1974, à 8 heures du soir, à laquelle séance ont présents Messieurs les conseillers et Madame :

Monsieur Rodrigue
Monsieur Théberge
Madame Jeanette Leboeuf
Madame Larue
Monsieur Paré
Monsieur Piquin
Monsieur Piquin, maire, pourvu
quorum sous la présidence de ce dernier.

8 heures : ouverture des soumissions pour la vente des obligations du règlement no 101 demandées dans la Gazette Officielle du Québec du 26 octobre 1974 (no 43).

1^{re} soumission : Evénement Beaubien Inc. : Prix (9.00%)
\$ 478,000.⁰⁰ - 10% échéant du 1^{er} déc. 1975 au 1^{er} déc. 1983.
397,000.⁰⁰ - 10 1/2% échéant le 1^{er} déc. 1984.

Cette soumission fut modifiée par télégramme de la manière suivante : le prix est augmenté de .81% et que les modalités doivent se lire comme suit : \$ 478,000.⁰⁰ 10% échéant du 1-12-75 au 1-12-84 inclusivement.

2^{de} soumission ouverte : Dike et Des. Ltée.

Prix offert : 96.00%
\$ 478,000.⁰⁰ 10% (1-12-75/83 incl. sans l'échéance)
397,000.⁰⁰ 10 1/2% 1-12-84.

Cette soumission fut modifiée de la manière suivante : ce prix est augmenté de 21.70

pour \$100.00 de valeur nominale, et que le maire
F. Louis Gauthier Inc et le maire R.T. Jodan Inc
se joignent à eux dans cette soumission.

3^e soumission ouverte: Le Banque provinciale du
Canada.

Prix offert: 96.29%

\$ 875,000.00 10.00% - 1-12-1975 au 1-12-1984.

rés 711-356

Considérant que la Corporation Municipale de
la paroisse de St-Louis-de-France dans le comté
de Charlevoix, a demandé par l'autorité de la
Gazette officielle du Québec, des soumissions pour
la vente d'une émission d'obligations au montant
total de \$ 875,000.00, avis qui a paru le 26
octobre 1974;

Considérant qu'à la suite de cette de-
mande, la corporation a reçu les 3 soumissions
ci-dessous détaillées:

Levesque et Gauthier Inc.

\$ 96.81% \$ 875,000 - 10% échéant 1-12-84 incl.

loyer: 10.6459.

Duval et associés Inc

\$ 98.70% \$ 1,78,000. 10% " 1-12-75 à 1-12-83

399,000. 10 1/2% " 1-12-84 incl.

loyer: 10.7463

Banque Provinciale du Canada

96.29% \$ 875,000. 10.00% 1-12-75 à 1984 incl

loyer: 10.7545

Considérant que l'offre ci-dessus mentionnée
provenant de Levesque et Gauthier Inc. s'est
avérée être la plus avantageuse:

Il est proposé par M. Jacques Leslé,
président du M. St. Louis et adopté à
l'unanimité que l'émission d'obligations
au montant de \$ 875,000, de la Corporation
Municipale de la paroisse de St-Louis-de-
France soit adjugé à Levesque et Gauthier Inc.

no 74-357

Attendu que la jouissance de St-Jacques-de-France émet des obligations pour un montant total de \$875,000. En vertu du règlement d'exportation susdit, et pour le montant indiqué en regard de celui-ci :

Règlement numéro pour un montant de
101 \$875,000.

Attendu que, pour les fins de ladite émission, il est nécessaire de modifier le règlement en vertu duquel ces obligations sont émises ;

Il est proposé et résolu unanimement que le règlement d'exportation indiqué ci-dessus soit et est amendé, s'il y a lieu, afin qu'il soit conforme à ce qui est stipulé ci-bas, et en ce qui a trait au montant d'obligations spécifiées ci-haut en regard du règlement compris dans l'émission de \$875,000 :

- 1.- Les obligations sont datées du 1^{er} décembre 1974.
- 2.- Les obligations sont payables au porteur ou au détenteur ~~actuel~~ enregistré, selon le cas, à toute les succursales au Canada, de la Banque Royale ;
- 3.- Un intérêt à un taux n'excédant pas 11% l'an sera payé semi-annuellement le 1^{er} juin et le 1^{er} décembre ~~1974~~ de chaque année sur présentation et remise à échéance des coupons attachés à chaque obligation ; ces coupons seront payables au porteur seulement, aux mêmes enduits que le capital ;
- 4.- Lesdites obligations ne seront pas rachetées par anticipation.
- 5.- Les obligations seront signées par le maire et le secrétaire-trésorier ; un fac-similé de leurs signatures respectives sera imprimé, gravé ou lithographié sur les coupons d'intérêt.

no 74-358

Proposé et résolu à l'unanimité que

pour l'empunt des obligations au montant total de \$ 875,000.00, fait en vertu du règlement suivant: Règlement no 101

Demande est faite par la présente pour obtenir l'autorisation d'émettre des obligations pour un terme plus court que le terme prévu dans le règlement d'empunt, c'est-à-dire pour un terme de dix ans (à compter du 1^{er} décembre 1974), en ce qui regarde les amortissements annuels de capital prévus pour les années 11 et suivantes, au lieu du terme prévu pour ledits amortissements par le règlement no 101;

Chaque émission subséquente devra être pour la balance respective due sur l'empunt.

no 74-359

Proposé par Mme M. Leboeuf, secondé par E. Milien Lemire et adopté à l'unanimité qu'une extension de 130 pieds du réseau d'aqueduc et d'égouts soit ajoutée pour compléter le règlement no 101 sur la route 19 nord jusqu'à chez M. J. W. Lirois

no 74-360

Proposé par M. Albert Trépanier, secondé par M. Louis Godin et adopté à l'unanimité que l'estime pour extension d'aqueduc dans le lotissement Masse soit mis à l'étude avec celles demandées sur le boulevard St Jean Est et de la route 19 pour le début de 1975.

no 74-361

Proposé par M. Lorenzo Larkin, secondé par M. Louis Godin et adopté à l'unanimité que l'estime progressif no 4 soit accepté et payé et que la balance sur les arriérés dus soit également payée.

no 74-362

Proposé par M. Louis Godin, secondé par M. E. Milien Lemire et adopté à l'unanimité que la facture de Olivier Consultants du 30 août 1974

pour surveillance des travaux soit acceptée et payée au montant de \$ 16,000.00

rés 74-362

Proposé par M. Lorenzo Jukin, secondé par M. J. Paquette et adopté à l'unanimité que la Corporation Municipale de la paroisse de St-Louis-de-France achète pour le prix nominal de \$1,00 de M. Maurice Fortin le lot numéro trois de la subdivision officielle du lot original cinq cent vingt-huit (528-3) de cadastre officiel fait pour la paroisse de St-Maurice dont celle de St-Louis-de-France est un dédoublement.

Par le maire M. Maurice Paquin et le secrétaire-trésorier M. Maurice Thelard soient et sont autorisés à signer pour et au nom de la Corporation Municipale de la paroisse de St-Louis-de-France le contrat d'achat à être reçu devant le notaire pour cet effet ainsi que tous les documents y relatifs.

rés 74-363

Proposé et résolu à l'unanimité que la requête des résidents de la rue St-Maurice soit mise à l'étude.

rés 74-364

Proposé par M. Lorenzo Jukin, secondé par M. J. Paquette et adopté à l'unanimité que les comptes suivants soient acceptés et payés:

Région Marchand	(pour 27 heures)	90.99
Ministère de la Justice		12.00
Région Marchand	heures sp. int. cours mardi	20.00
Jur. Guy & autres	3 heures jong-vols	12.00
Gaston O. Lavoie	2 " " "	8.00
Gerald Marchand	1 " " "	4.00
J. Yves Marchand	1 " " "	4.00
Guy Hamois	1 " " "	4.00
Chloé Marie Chagnon		165.55
Jean-Pierre Leblond		600.00

Maurice Thellard		50
Jamotte et Cousinet	honor. prof.	1 ^e } \$ 35.00
Bernard Letézy	" "	2 ^e } 225.00
Savary Em. Suisse		87.00
"		34.27
Formules Municipales		298.34
Bureau d'Enregistrement		47.00
Expenses A. J. Français Em.		12.71
Carte officielle du Québec		229.70
M. Pépin auto. doc.		24.69
Journes Sté		6.08
P.O. Yvon Sté		7.86
Expenses A. Française		10.63
Pens Sté		15.12
Hydro-Québec		809.17
Bell Canada		118.21
P. Yvon et Fils Em.		249.61
Expenses Aluminium Em.		7.56
" " "		2.91
Comité Cuissons (côte d'évaluation)		122.50

no 70-365

Propose' par Mme Jeanette Leboeuf, secondé' par M. Louis Godin et adopté's l'unanimité que le plan montrant la subdivision vingt du lot originarie quatre cent quatre-vingt-seize (486-20); la subdivision un de la subdivision officielle quatre cent quatre-vingt-seize dix-huit (486-18-1) et la subdivision un de la subdivision officielle quatre cent quatre-vingt-six dix-neuf (486-19-1) du cadastre officiel fait pour le faubourg de St-Maurice dont elle de St-Jean-de-France est un démembrement et appartenant à M. Georges Masse et pépée' par M. Edmond Jais, adj. géom. en date du 7 octobre 1974 soit accepté' tel que présenté'.

à 11 heures, départ de M. Albert Tremblay.

n^o 74-366

Proposé par M. Emile Lomic, mandaté par M. Léon Piquette et adopté à l'unanimité que la formule d'inspection de rue soit acceptée telle que présentée actuellement et qu'une copie en soit annexée aux présentes minutes.

Les permis de construction suivants sont mentionnés aux présentes minutes :

Jean Louis Fostri	- agrandissement	\$4,000.
Gyros Lepore	- résidence	18,000.
Jean Grandaud	- "	30,000.
Aude Lebouf	- "	22,000.

n^o 74-367

Proposé par M. Georges Leduc, mandaté par M. Emile Lomic et adopté à l'unanimité que la Corporation Municipale de la paroisse de St-Louis-de-France achète pour le prix nominal de \$1.00 de M. Louis Leduc les lots numéros trente-deux, trente-trois, trente-quatre, quarante-quatre, quarante-cinq et quarante-six de la subdivision officielle du lot ^{originaire} quatre-vingt-trois (493-32; 493-33; 493-44; 493-45; 496-46) du cadastre officiel fait pour la paroisse de St-Maurice Ouest ville de St-Louis-de-France est un décombrement.

Que le maire, G. Maurice Piquette et le secrétaire-trésorier, M. Maurice Thibault soient et sont autorisés par les présentes à signer pour et au nom de la Corporation Municipale de la paroisse de St-Louis-de-France le contrat d'achat à être signé devant le notaire par M. Léon Piquette ainsi que tous les documents y relatifs.

n^o 74-368

Proposé par Mme Jeannette Lebouf, mandaté par M. Louis Lepore et adopté à l'unanimité que la Corporation Municipale de la paroisse de St-Louis-de-France achète pour le

juis numéral de \$1.⁰⁰ de la Polne au lieu les
lots numérisés soixante-huit et soixante-neuf
de la subdivision officielle du lot quatre-vingt
quatre-vingt-douze (192-68 et 192-69) de
cadastre officiel fait pour la paroisse de St-Ham-
ce dont celle de St-Jouis-de-France est un dé-
membrant.

Que le maire M. Maurice Piquin et le
secrétaire M. Maurice Thellier soient et soient con-
sés par les présentes à signer le contrat
d'achat à être reçu au nom et pour le conseil mu-
nicipal de la paroisse de St-Jouis-de-
France et à être reçu devant le notaire Jean-Pol
Héris ainsi que tous les documents y relatifs.

n^o 74-369

Proposé par M. J. Proulx, secondé par M.
Maurice Piquin et adopté à l'unanimité que l'en-
semble civil de St-Marguerite, situé à 210, Ave. de
St-Jouis soit désigné sous le nom de "Centre
Municipal St-Jouis" et qu'une affiche y soit
installée.

n^o 74-370

Proposé par M. Joseph Dubois, secondé
par Mme Germaine Levesque et adopté à l'unanimité
que les conditions pour l'utilisation des locaux
du "Centre Municipal St-Jouis" telles qu'elles ont
été établies dans une formule à cet effet soient
acceptées et que copie de cette formule soit en-
voyée aux présentes minutes.

n^o 74-371

Proposé par M. J. Proulx, secondé
par Mme Germaine Levesque et adopté à l'unanimité
que la Commission Municipale d'Ur-
banisme soit autorisée à utiliser le local
numéro 1 du Centre Municipal St-Jouis, au
coût de \$ 25.⁰⁰ par mois.

n^o 74-372

Proposé par M. Joseph Dubois, secondé par
M. J. Proulx et adopté à l'unanimité que

les réunions du conseil municipal aient lieu
à partir du 1^{er} janvier 1975, au Centre Municipal
St-Jouis, 2100, Carul. St-Jouis, St-Jouis-de-
France.

rés 74-373 Proposé par M. Georges Labrie, secondé par
M. Emile Jernie et adopté à l'unanimité que
les avis publics soient affichés à partir du 1^{er}
janvier 1975 au bureau municipal, 805, Carul,
St-Jouis-ouest et au Centre Municipal St-Jouis, 2100
Carul. St-Jouis.

rés 74-374 Proposé par M. Georges Labrie, secondé par
M. Emile Jernie et adopté à l'unanimité que
M. Maurice Labrecq soit autorisé à se procurer
un réseau d'égout municipal (St-Marguerite)
aux mêmes conditions que les autres usagers
mais qu'il devra se charger des frais encourus
à partir du raccordement au la ligne située sur
le terrain du Centre Municipal St-Jouis.

rés 74-375 Proposé par M. Emile Jernie, secondé par
Mme Jeanette Labrecq et adopté à l'unanimité
que la Firme Pluvitec soit autorisée à
répondre à la lettre de M. Bertrand Laviolette
au sujet de la pluvitec de R. Jernie Ave. (pour
le règlement no 101).

rés 74-376 Proposé par M. Louis Godin, secondé par
Mme Jeanette Labrecq et adopté à l'unanimité
qu'une demande soit remise au Ministère des
affaires municipales sur la manière de procéder
pour éliminer le règlement no 87 au sujet de la
piscine de M. Charles-Edmond Demontigny lors
de la mise en vigueur du règlement no 101.

rés 74-377 Proposé par M. Georges Labrie le lieu de
l'assemblée. Adopté: Maurice Jernie, M. Jernie
Maurice Labrecq
de-tou.

RAPPORT D'INSPECTION DE RUES POUR LA
MUNICIPALITE DE ST-LOUIS DE FRANCE

Nom de la Rue
Numéro du lot.
Numéro de subdivision
Longueur totale de la partie a acquérir (pieds)
Largeur de la rue . (pieds)
Numéro du plan officiel
Date de l'approbation du plan.
Numéro de la résolution du Conseil (approbation).

Par M. _____ sec. Trés.

Formulaire a compléter par l'Inspecteur Municipal

La mise en forme de la rue est-elle complète ?
Les fossés de chaque côté de la rue sont-ils en bonne condition
pour égoûter le chemin ?.....
Largeur de la rue constatée sur place ? .(pieds).....
Les tuyaux requis pour les entrées de propriétés ou des
croisées de rues sont-ils installés convenablement ?.....(15" gros)
A.- Grosseur du tuyau 15 " selon les besoins.?.....
B.- Recouvert suffisamment de bon matériel ?.....
La surface de la rue est-elle recouverte de sable ?
(A.- Minimum 6" épais , par 30' de largeur.) sur longueur totale.
Le sable est-il requis sur cette rue. ?.....
La surface de la rue est-elle recouverte de pierre selon les
normes de la Corporation Municipale ?.....
(4' pierre de 0-2 1/2 ', sur 24' de largeur et uniforme sur
toute sa longueur et une couche de 0- 3/4' pour la finition.)

Je certifie par la présente que j'ai inspecté les travaux de
la rue mentionnée en date du
et que j'ai répondu au questionnaire selon ce que j'ai constaté sur place.

Signé ; Insp. Municipal

LA CORPORATION MUNICIPALE DE ST-LOUIS DE FRANCECONDITIONS POUR L'UTILISATION DES LOCAUX DU

CENTRE MUNICIPAL ST-LOUIS?

2100 Boul. ST-Louis,
ST-Louis de France, Co. Champ.

- 1) Tout local doit être gardé en parfait état.
- 2) Tout bris de matériel et biens sera réparé aux frais de l'utilisateur.
- 3) La Corporation Municipale ne sera pas responsable des actes et agissements des personnes utilisant la salle.
- 4) L'utilisation des locaux devra se faire sans causer des ennuis par le bruit , ou par tout autre moyens aux autres locaux avoisinants ou aux contribuables demeurant aux environs.
- 5) L'usage de boisson alcoolique est défendu, sauf si une ~~précédente~~ permission expresse est demandée et que l'utilisateur se conforme aux exigences de la Loi de la Régie des Alcools.
- 6) La Municipalité se réserve le droit en tout temps de faire évacuer une salle, si elle juge nécessaire par la voie de l'un de ses officiers Municipaux.
- 7) Les appareils des locaux , tels que; radio, appareil d'intercommunication, micro, haut-parleur, tourne-disque, enregistreuse, projecteur, ne devront être utilisés que par les personnes autorisés.
- 8) L'accès dans les autres parties de l'immeuble est défendu sauf les salles de toilettes.

N.B.

Les conditions énumérées pour l'utilisation des locaux ont été approuvées par la Corporation Municipale a la session du 13 novembre 1974 par la Résolution No; 74-370 .

Province de Québec
Municipalité de St-Louis-de-France
Comté de Charlevoix.

A une séance régulière et mensuelle de
la Corporation Municipale de la paroisse de St-Louis-
de-France tenue au lieu ordinaire des délibéra-
tions, lundi le 2 décembre 1974, à 8 heures du soir
à laquelle, présents Messieurs les
conseillers :

Louis Godin

Albert Tremblay

Mme Genevieve Leboeuf

Emilienne Lavoie

José Paquette

Joseph Joubert

Luciano Pagnier, maire, formant quorum
sous la présidence de ce dernier.

no. 74-378

Proposé par M. Joseph Joubert, secondé par
M. José Paquette et adopté à l'unanimité que les
minutes des séances des 4 et 13 novembre 1974
soient adoptées telles que lues.

no. 74-379

Proposé par M. Joseph Joubert, secondé par
M. José Paquette et adopté à l'unanimité que
1° Le Conseil Municipal de la paroisse de
St-Louis-de-France achète, pour le prix nominal
de \$1.00, du Ministère des Transports, pour des
fins municipales seulement :

a) Une partie du lot numéro quatre
cent cinquante-dix-huit (478) du cadastre officiel
de la paroisse de St-Maurice, ayant une sur-
ficie de 666 pieds carrés, mesure anglaise, et
indiquée par les lettres "E-O-T-E" sur un plan
dépouillé par H.J. Lemieux, arpenteur-géomètre,
en date du 7 mai 1970.

b) Une autre partie du lot numéro
quatre cent cinquante-dix-huit (478) du même

cadastre, ayant une superficie de 30,046
hectares carrés, mesure anglaise, et indiquée
par les lettres "F-E-D-C-G-H-F" sur son
plan figuré par H. J. Lemieux, arpenteur géomètre,
en date du 6 mai 1970.

2° sur le maire Maurice Paquin et
le secrétaire-trésorier Maurice Thelland, ont
autorisés à signer, sous le nom de la Corpo-
ration Municipale le contrat d'achat notarié si être
reçu devant M. Jean Paul Hébert notaire, ainsi que
tous les documents y relatifs.

no 74-380

Proposé par M. Lévi Paquette, secondé par
M. me Jeanette Leboeuf et adopté à l'unanimité
que le conseil d'intendance finit les condi-
tions de travail de M. Régis Marchand, pour 1971
soit acceptés tel que présentés.

no 74-381

Proposé par M. Louis Godin, secondé par
M. Lévi Paquette et adopté à l'unanimité, qu'il
ne extension du délai prévu pour les travaux
accordés par le S. C. H. L. à la Corporation
Municipale pour l'érection de l'usine d'égua-
rissement, considérant que les plans et devis de
cette usine n'ont pas encore été approuvés par
le Ministère de l'Environnement.

no 74-382

Proposé par M. Albert Tétrault, secondé
par M. me Jeanette Leboeuf et adopté à l'unanimité
de demander à l'Honorable Commandeur
Toupin d'intervenir auprès du Ministère des
Transports en rapport avec la demande déjà
formulée au même Ministère par la résolution
no 74-335 en date du 15 octobre 1974.

no 74-383

Proposé par M. Lorenzo Lubein, secondé par M. Lévi
Paquette et adopté à l'unanimité qu'une demande
de subvention soit remise à l'Honorable Commandeur
Toupin au montant de \$8,800. équivalant à la

Solenne des sur le règlement no 87 autorisant la corporation municipale à acquiescer le service d'égoutte privé de M. Charles-Eduard Demer. Taux adopté le 14 septembre 1972, considérant que la construction du service d'égoutte privé par le règlement no 101 adopté le 3 mai 1974 englobe cet ancien service qui disparaît avec la mise en opération du nouveau et pour éviter la double imposition aux contribuables amovibles par ce second règlement.

no 74-384

Proposé par Mme Jeanette Leboeuf, secondé de M. Albert Tardif et adopté à l'unanimité que le conseil pour la corporation municipale de St-Maurice pour le feu nouveau dans cette municipalité le 21 avril 1973 soit accepté et payé soit un montant de \$87,50.

no 74-385

Proposé et résolu à l'unanimité que le liste des araires de tous pour cette année conseil de canton et payée par le secrétaire-trésorier soit acceptée.

Le permis de construction de M. J. Pierre Rivard est mentionné aux présentes minutes: valeur: \$30,000, pour une résidence.

no 74-386

Proposé par M. Louis Gauthier secondé par M. Emile Jovic et adopté à l'unanimité que des applications écrites soient demandées pour toute personne intéressée à obtenir un emploi sur la municipalité.

no 74-387

Proposé par M. Lorenzo Laroche, secondé par M. Emile Jovic et adopté à l'unanimité que une demande soit reçue à l'Honorable Bernard Paré ainsi qu'au Ministère des Transports, direction de l'entretien des routes, division d'itinéraires.

Assises 226-1203) une demande pour modifier l'article 8, concernant le long St. Marguerite-ouest et particulièrement la distance subventionnée pour l'entretien du chemin mentionné indiquant 0.9 de mille et qu'en réalité la distance entretenue est de 3.3 milles et 2^e: d'y ajouter l'item no 10, pour inclure dans le même secteur le boulevard Jarry, pour une distance de 1.3 milles, que le municipalité entretient à ses frais depuis 1972. Ce chemin dessert 15 familles résidentes.

rés 74-388

Proposé par M. Louis Godin secondé par Mme Geneviève Leboeuf et adopté à l'unanimité qu'un montant de \$200.00 soit versé au Comité d'entraide de la paroisse.

rés 74-389

Proposé par M. Léon Paquette, secondé par M. Lucien Jukins et adopté à l'unanimité que M. Albert Tégulier soit nommé représentant du conseil au sein du "Comité d'entraide."

rés 74-390

Proposé par M. Léon Paquette, secondé par M. Lucien Jukins que les comptes suivants soient acceptés et payés:

Maurice Piquin - compte courant	26.60
Association Secours	105.23
F. R. White Truck Sales Ltd	78.00
Locke et Fils Even	9.67
Cell Canada	19.04
H. A.	940.65
Charbonnerie Champlain	213.25
St. Paul, Michaud, Roy + Moreau	1977.43
C. Scl. G. Mad.	55.44
Cap. Brû Service Std	43.53
Jacques auto acc.	99.48
P. A. Gagnon Stée	9.14
Lucien Stée	162.00

J. Paul Lamotte		8.32
Gilles Marchand		15.00
C. Labbe		25.00
Deferme M.		2.91
Bureau d'Enregist. de Montclair		26.00
P. Thibault - (1972) Sté		65.65
A. Meunier et Fils Inc.		2.16
J.-B. Deschamps Inc.		3610.66
Savary Eric Service		44.25
Réjean Marchand - Heures supplémentaires		304.98
Denis Piquin	compte courant	5.00
Agnès Demontigny	" "	53.75
J. Guy Deshaies	" "	7.50
J. Guy Deshaies	Jeun.-vol.	18.00
J. Yves Marchand	" "	8.00
Justin Plante	" "	18.00
Yves Marchand	" "	8.00
Daniel Plante	" "	6.00
Yves Hamois	" "	8.00
Réjean Marchand	" "	8.00

no 74-391

Proposé par M. Louis Golbin, secondé par Mme Jeanette Leboeuf et adopté à l'unanimité que la Corporation Municipale de la paroisse de St-Jov - de - Fosse est disposée à payer la répartition pour 1974 selon la valeur imposable justifiée au rôle d'évaluation déposée le 14 novembre 1973 pour l'année d'imposition 1974.

no 74-392

Proposé par Mme Jeanette Leboeuf, secondé par M. Jean Paquette et adopté à l'unanimité de demander à l'Honorable Leonard Foyie les informations nécessaires sur les possibilités et les avantages à constituer un centre d'hébergement pour personnes âgées pour environ 30 couples.

no 74-393

Proposé par M. Georges Fodrin, secondé par M. Emile Lavoie et adopté à l'unanimité

que M. Léon Pouette soit nommé mais
s'appliquent à partir du 1 janvier 1975.

rés 74-394

Proposé par M. Louis Godin, secondé par
M. Léon Pouette et adopté à l'unanimité par
Lamy, Bettez, Lurke, Brassier, Bernardin, Vothuier
et les huit vérificateurs des livres de la muni-
cipalité pour 1974.

rés 74-395

Proposé par M. Joseph Leduc, secondé
par M. Léon Pouette, Leboeuf et adopté à l'unanimité
de demander au Ministère des Affaires
Municipales de verser immédiatement à la Société
Municipale de la paroisse de St-Jean-de-
France la somme applicable pour l'année 1975
de la subvention promise le 19 septembre
1974 au montant de \$942,980.00 devant
être répartie sur une période de 10 ans en
vertu du règlement no 101 décrétant la cons-
truction et l'aménagement d'un réseau d'aque-
duc et d'égoûts.

rés 74-396

Considérant que les rues portant les numé-
ros de cadastre suivants : 277-1; 276-6; 277-19;
276-23; 276-24; 276-32; 276-34; 276-33
appartenant à M. Marcel Dubois ne sont pas
conformes aux exigences de la municipalité
municipale, il est proposé et résolu à l'unanimité
que l'achat en soit remis au printemps,
lorsque les normes auront été complies à la
satisfaction de la municipalité.

rés 74-397

Proposé par M. Joseph Leduc, secondé par
M. Léon Pouette et adopté à l'unanimité que le
Conseil soit autorisé à faire les démarches nécessaires
pour l'achat d'un camion, d'une capacité d'environ
5 tonnes, avec boîte à ordures (normais et classe-
més) et que des permissions judiciaires soient
demandées par avis public dans le journal "Le

Gouwelliste."

Le Conseil maintient l'avis de refus de
la présentation à une séance subséquente d'un
règlement concernant le déversement des eaux usées
selon l'article 320, par. 1 du Code Municipal.

10-74-398

Proposé par M. Albert Tjepkema que la
prochaine séance soit ajournée, au lundi 16 décembre
1974, à 8 heures du soir.

adopté: Yvan Saguin Maire
Gaston Pelletier s.t.

Province de Québec
Municipalité de St. Louis de France,
Comté de Charlevoix.

A que séance d'épurement de la
Assemblée Municipale de la paroisse de St. Louis
de France, tenue au lieu ordinaire des séli-
brations, lundi, le 16 décembre 1974, à 8
heures du soir, à laquelle séance sont pré-
sents Messieurs les conseillers.

Louis Godin

Albert Trépanier

Mme Jeanette Sébeuf

Emilie Lemire

Jacques Leduc

Maurice Piquin, maire, formant
quorum sur la présidence de ce conseil.

rés 74-399

Proposé par M. Jacques Leduc, secon-
dé par M. Emilie Lemire et adopté à l'ima-
nimité que M. Maurice Piquin soit engagé
comme aide au secrétaire, pour l'année
1975, à temps partiel et aux mêmes condi-
tions qu'en 1974.

rés 74-400

Proposé par M. Albert Trépanier, se-
condé par Mme Jeanette Sébeuf que M. Lucien
Ricard soit engagé comme aide l'employé
permanant de la municipalité, M. Régis
Marchand, au prix de \$ 3.50 l'heure, selon
les besoins, et c, à partir du 16 décembre
1974.

Approuvé cette proposition: Messieurs Albert
Trépanier, Emilie Lemire, Jacques Leduc, Mme
Jeanette Sébeuf, tandis que M. Louis Godin
s'abstient de voter sur cette proposition.

rés 74-401

Proposé et adopté à l'unanimité que
les applications de René Sébastien Épaveur soient

et de l'achat d'immobilier soient couverts en filiale et soient suivis selon le rythme des travaux à effectuer.

rés 71-102

Proposé par M. George Jodan, secondé par M. Louis Jodan et adopté à l'unanimité que le compte produit par le Sr. Ed. Hénin, notaire, au montant de \$ 108.⁰⁰, pour le vote de la rue Lepère soit accepté et payé.

rés 71-103

Après présentation et étude du budget de la Corporation Municipale pour 1975, prévoyant des dépenses de \$ 261,603.⁰⁰, il est proposé par M. Louis Jodan, secondé par Mme Jeanette Proulx et adopté à l'unanimité que le budget soit approuvé tel que présenté.

rés 71-104

Attendu que pour défrayer le coût des dépenses prévues pour le budget 1975, la Corporation municipale prévoit des revenus non fonciers de : \$ 229,845.⁰⁰;

Attendu que pour solder la différence entre lesdites dépenses et les revenus non fonciers, il est requis une somme de \$ 31,758.⁰⁰.

Attendu qu'il est nécessaire de payer cette somme sur les biens fonds imposables de la Corporation;

Attendu que l'évaluation imposable est de : \$ 6,351,604.⁰⁰;

Il est proposé par M. George Jodan, secondé par M. Emile Jodan et adopté à l'unanimité que la taxe foncière générale soit fixée à 0.30 par \$100. d'évaluation et qu'une taxe spéciale de 5.50 soit imposée pour le service de la dette ainsi que pour tous les autres items appartenant au budget pour solder le coût desdites dépenses.

rés 71-105

Proposé par M. Louis Jodan, secondé par M. E.

militaire Lemire et adopté à l'unanimité que le taux d'intérêts sur les emprunts de taxes soit fixé à 12% pour 1975.

rés 74-406

Proposé par M. Georges Fournier, secondé par M. Louis Godin et adopté à l'unanimité que le taux d'intérêt pour le règlement d'expunt ou règlement no 102 soit modifié de 10 à 12% taxa actuellement autorisée par la Commission Municipale de Québec.

rés 74-407

Proposé par Mme Jeanette Leboeuf, secondé par M. Albert Tremblay et adopté à l'unanimité que M. Denis Hamelin, évaluateur professionnel, soit nommé représentant de la Corporation Municipale de la paroisse de St-Louis-de-Pierre pour le cas des expropriations des usines d'éducation et de logement.

rés 74-408

Proposé par M. Georges Fournier, secondé par M. Emile Lemire et adopté à l'unanimité que le compte de la répartition générale pour 1974 à la Corporation du Comité de Charbonnier au mont de \$2.566.48 soit accepté et payé.

rés 74-409

Proposé par M. Georges Fournier, secondé par M. Louis Godin et adopté à l'unanimité que le compte payable à la Corporation du Comité de Charbonnier pour le mois de juin sur rôle d'évaluation pour 1975, au montant fixé par la firme d'évaluateur St-Maurice Am. au montant de \$1675.-, soit accepté et payé.

rés 74-410

Considérant que la Corporation Municipale de la paroisse de St-Louis-de-Pierre désire mettre à fait, selon la loi, son rôle d'évaluation.
Considérant le nombre important de transactions effectuées chaque année et des

nouvelles propriétés qui sont portés au rôle sans que les évaluateurs aient établi leur valeur réelle.

Considérant que la municipalité de St. Louis-de-France est l'une de celles présentant un pourcentage d'inégalité très élevé, ainsi qu'une année de valeur de moins de 50%

Il est proposé par M. George Sobus secondé par M. Louis Godin et adopté à l'unanimité qu'une attention spéciale soit accordée à notre demande de bien vouloir perfectionner le plus tôt possible un grand rôle d'évaluation selon les normes exigées par le Ministère des Affaires Municipales.

rés 74-411

Proposé par M. Emile Jemine, secondé par Mme Jeanette Sebouf et adopté à l'unanimité qu'un mandat de \$100.00 soit versé à la Commission Municipale d'urbanisme.

rés 74-412

Proposé par M. George Sobus, secondé par Mme Jeanette Sebouf et adopté à l'unanimité que M. Emile Jemine soit nommé représentant du conseil sur le projet d'initiatives locales.

rés 74-413

Proposé et résolu à l'unanimité l'avis Pluie consultant stée que plusieurs plaintes ont été reçues de la part de résidents du quartier St. Louis, dans notre municipalité au sujet du remplissage des eaux dans leur sous-sol, un problème, à leur avis, inhabituel.

rés 74-414

Proposé par M. George Sobus, secondé par M. Albert Teyssie et adopté à l'unanimité que Mme Jeanette Sebouf soit désignée pour représenter la Corporation Municipale sur le Comité Junior de l'Age d'Or pour le projet d'un centre d'accueil pour personnes âgées.

rés 74-415

Proposé par M. Emilien Lemire que la
présente séance soit ajournée à vendredi, le 20
décembre 1914, à 8 heures P. M.

Adopté: Maurice Jéquier, Maire
Gaston Pellerin S. T.

Province de Québec
Municipalité de St-Louis-de-France,
Canton de Champlain.

A une séance ajournée de la Conférence Municipale de la paroisse de St-Louis-de-France, tenue au lieu ordinaire des délibérations, vendredi, le 30 décembre, 1974, à 8 heures du soir, à laquelle séance sont présents Messieurs les conseillers:

Louis Godin

Emilien Lavoie

Léopold Lavoie

Mme Paquin, maire, formant quorum sous la présidence de ce dernier.

À l'ouverture de la séance, ouverture des soumissions demandées pour achat de camion.

1^{re} soumission ouverte:

Trois-Rivières White Truck Sales Ltd:
montant: \$30,600.⁰⁰, accompagné d'un chèque.

2^{de} soumission ouverte:

Garage Charest et Fries duc.
montant: 25,495.⁰⁰, aucun chèque n'accompagne la soumission.

n^o 74-416

Après étude des deux soumissions présentées et considérant que celle de Trois-Rivières White Truck Ltd au montant de \$30,600.⁰⁰ est la plus conforme aux spécifications exigées par le département Municipal, le délai de livraison étant fixé, il est proposé par M. Léopold Lavoie, secondé par M. Emilien Lavoie et adopté à l'unanimité qu'elle soit acceptée.

n^o 74-417

Proposé par M. Emilien Lavoie, secondé par

M. Lorenzo Sarkis et adopté à l'unanimité
qu'une somme est versée aux membres
du conseil municipal et M. René Chénouard
au sujet de ses terrains avoisinant l'usine
d'épuration, dimanche le 22 décembre 1974,
à 10 heures a. m. au bureau de la municipalité.

74-418

Proposé par M. Lorenzo Sarkis, secondé
par M. Louis Gudin et adopté à l'unanimité
qu'un montant de \$0.15 du mille soit versé
au trésorier de la municipalité pour les
déplacements qu'il effectuera pour le
compte de celle-ci et ce, à partir du
janvier 1975.

74-419

Proposé par M. Louis Gudin secondé
par M. Emile Lemire et adopté à l'unanimité
que la rémunération des maires et
des conseillers soit fixée à 0.40 par habitant
conformément à l'article modifié 77 du
Code Municipal à partir du 1^{er} janvier 1975.

74-420

Proposé par M. Lorenzo Sarkis, secondé
par M. Emile Lemire et adopté à l'unanimité
qu'un montant de \$20.00 soit versé à
M. Maurice Pagnier pour qu'il puisse assister
au congrès de M. Régis Marchand à la
poursuite d'étude des techniques de l'eau.

74-421

Proposé par M. Emile Lemire, secondé
par M. Lorenzo Sarkis et adopté à l'unanimité
que les lots numéros deux, trois et quatre
de la subdivision officielle du lot deux cent quatre-
vingt-sept (287-2, 287-3 et 287-4) qui a-
dote officiel fait par la paroisse de St. Maurice
dont celle de St. Louis-de-France est un démembrement
et appartenant à la Corporation Municipale de
la paroisse de St. Louis-de-France soient

annulés et d'élever le caractère de ces au-
lot deux cent quatre-vingt-sept deux (2872)
des plan officiel 30-5837 proposé par M.
Paul Richard, ex-géom. en date du 12 août
1970 et déposés aux archives du Ministère des
Travaux et Forêts le 10 octobre 1970.

70-122

Proposé par M. Lorenzo Jubin, secondé par
M. Emile Jovic et adopté à l'unanimité
d'autorité le montant en capital de \$950,00 prêt
à M. Adolphe Desilets pour l'achat de son a-
genda ainsi qu'un montant de \$61225 en
intérêts au le montant d'achat du dit réseau.

70-123

Proposé par M. Lorenzo Jubin, secondé par
M. Emile Jovic et adopté à l'unanimité
qu'un montant de \$100,000, soit versé comme
compte en Lemay l'instruction flée au l'arti-
mation progressive no 5.

70-124

Proposé par M. Lorenzo Jubin, secondé
par M. Emile Jovic et adopté à l'unanimité
que les dépenses qui seront encourues par
le maire et les membres du conseil qui l'annon-
sagueront à l'échéance pour servir les publications
de la municipalité leur soient remboursées.

70-125

Proposé par M. Emile Jovic que la
spéciale nance soit levée.

Adopté: Maurice Piquin, Maire
Henri Rolland s-t.

Province de Québec
Municipalité de St-Louis de-France
Comté de Montcalm

A une session régulière et mensuelle
de la Corporation Municipale de la paroisse de
St-Louis de-France tenue au lieu ordinaire des
délibérations, lundi, le 6 janvier 1975, à 8
heures du soir, à laquelle session ont pré-
sents : Messieurs les conseillers :

Louis Godin

Alfred Tégurier

Mme Jeanette Leboeuf

Emilien Lemire

Jér. Paquette

Maurice Piquin, maire, formant
quorum sous la présidence de ce dernier.

rés 75-1

Proposé par M. Louis Godin, secondé
par Mme Jeanette Leboeuf et adopté à l'unanimité
que les minutes des séances des
2, 16 et 30 décembre 1974 soient acceptées
telles que lues.

rés 75-2

Proposé par M. Emilien Lemire, secondé
par M. Jér. Paquette et adopté à l'unanimité
que la correspondance soit considérée
comme lue.

rés 75-3

Proposé par M. Jér. Paquette secondé par
Mme Jeanette Leboeuf et adopté à l'unanimité
que les comptes suivants soient acceptés
et payés :

Gery Hamois	panop. - vol. (opérateur)	\$5.00
Régis Marchand	" " "	4.00
J. L. Deshaies		13.75
Régis Marchand	Honors suppl.	116.09
Léopold et Crévert	Honoraire professionnels	25.00
Maurice Thellouard		1.50

Formules Remington Stee	2757
H. Amund et Thibault. Env. (cas. véhicules)	1552.00
" " " " " " rep.	902.00
J. - Paul Hérou, hon. profess.	519.00
H. de la G. G.	17.50
J. Goussier 1 ^{er} ans, laminaire	11.60
" " 2 ^e " : demande d'emploi	16.00
Chambrière Charophane	850.89
Jacques auto. acc.	18.35
Bell Canada	60.35
H. - G.	798.29
G. G. R. (pièces d'auto) Stee	51.29
M. C. Equipement	61.56
T. R. White Truck Sales Ltd	11.80
Lynn & Co. Eng.	8.12
Jacques Env. Hérou	31.26
A. Hérou et Fils Env.	106.78
Locke et Fils Env.	67.09
P. G. Hérou Stee	48.04
Lamière St. Maurice	4.37

no 75-4

Proposé par Mme Jeanette Leboeuf, secondé par M. J. Puette et adopté à l'unanimité que les heures de serrage du conseil soient fixées de 8 heures à 11 heures p.m.

no 75-5

Proposé par M. J. Puette, secondé par Mme Jeanette Leboeuf et adopté à l'unanimité de demander au Ministère des Postes la distribution du courrier par facteur pour une partie du boulevard St. Alexis est, à partir du 1271 St. Alexis jusqu'à la rue Champlain ainsi que pour les résidents de la rue Beaudet compris dans le même secteur.

no 75-6

Proposé par M. Emile Lavoie, secondé par M. J. Puette et adopté à l'unanimité de demander au Ministère des Postes de faire une étude approfondie pour la distribution

du courrier par facteur dans les différents endroits de la municipalité et d'y établir le service s'il y a lieu.

M. Louis Godin maintient l'avis de motion de la présentation à une séance subséquente d'un règlement concernant le déboursement des eaux usées selon l'article 320, par. du Code Municipal.

M. Louis Godin donne avis de motion de la présentation à une séance subséquente d'un règlement pour le fonctionnaire d'qui a été de l'avis et abrogeant ainsi les règlements nos 45 et 70.

Éclairage des rues

M. J. Paquette donne avis de motion de la présentation, à une séance subséquente d'un règlement concernant l'éclairage des rues.

no 75-7

C.L.

Proposé par Mme Jeanette Ploey, secondé par M. Albert Trépanier et adopté à l'unanimité que M. Emilien Lemire soit nommé représentant du conseil sur le nouveau comité des loisirs.

no 75-8

C.L.

Proposé par M. Emilien Lemire, secondé par Mme Jeanette Ploey et adopté à l'unanimité que le comité des loisirs soit dissous et que les membres du comité du Pirection soient à la disposition Municipale les biens, effets, livres qui étaient à leur disposition.

no 75-9

C.L.

Proposé par M. Albert Trépanier, secondé par M. Emilien Lemire et adopté à l'unanimité que les factures arriérées du comité des loisirs soient acceptées et payées:

Centre Sportif Paquette
P.A. Genevieve Stee

140.00

14.09

Mariette Spots	1 ^{re} facture	7.56
	2 ^e " "	55.08
R. Houie		7.09
Quinté St-Louis		
Gros St-Germain		1.00
Gilles Brunseau		1.40
Pras Toussaint		2.50
Sylvain Languer		3.60
Ernest Warkand		10.00

no 75-10

Ref. 101

Proposé par M. Emile Lenoir, secondé par M. Léon Proulx et adopté à l'unanimité de demander à la Commission Municipale de Québec d'autoriser la Corporation Municipale de la paroisse de St-Louis-de-France d'effectuer un emprunt temporaire de \$200,000.00, en vue de rendre à la Banque Royale du Canada, aux fins de rembourser les obligations échéant au règlement no 101.

no 75-11

Ref. 101

Proposé par M. Emile Lenoir, secondé par M. Léon Proulx et adopté à l'unanimité de demander à la Banque Royale du Canada, 295, rue des Pères, Trois-Rivières, de consentir à la Corporation Municipale de la paroisse de St-Louis-de-France, un prêt temporaire de deux cent mille dollars (\$200,000.00), en attendant le vote des obligations qui seront émises pour compléter les travaux décrits au règlement no 101.

no 75-12

Proposé par M. Louis Leduc que la fête de St-Joseph soit célébrée le 13 janvier à 8 heures P.M.

Adopté. Nominé Lenoir, Maire
Ernest Warkand s.c.

Commune de Québec
Municipalité de St-Jus de France
Cité de Champlain

A une séance quinquennale de la Corporation Municipale de la Commune de St-Jus de France, tenue au lieu ordinaire des délibérations, le 13 janvier 1975 à 8 heures du soir, à laquelle séance ont participé Messieurs les conseillers:

Louis Godin
Albert Trépanier
Mme Jeanette Lebeuf
Emilie Lemire
Lea Bonette
Léopold Leduc

Mme Paquin, maire faisant fonction sous la présidence de ce dernier.

res 75-13

achat rue

Proposé par M. Léopold Leduc, secondé par M. Louis Godin et adopté à l'unanimité que la résolution no 74-396 adoptée le 2 décembre 1974 soit révisée à l'effet que de droit et que le maire, M. Maurice Paquin et le secrétaire-trésorier, M. Maurice Thibault soient autorisés à donner effet à la résolution no 74-229 adoptée le 5 août 1974.

res 75-14

impôts

Proposé et résolu à l'unanimité que le report des impôts pour l'année 1974 proposé par M. Régis Marchand, chef des revenus-fonciers soit approuvé tel que présenté que les revenus-fonciers soient présentés par le bon travail exécuté en 1974.

Règlement no 103
crée le comité du "Centre des Loisirs" (selon l'article 410 ou 398 du Code Municipal) et

abrogeant tous les règlements antérieurs et plus spécialement les règlements 15 et 70.

Considérant qu'il est devenu nécessaire et urgent d'améliorer la qualité des services à rendre à la population en matière de loisirs.

Considérant le besoin manifesté et réitéré en matière de loisirs par la population de la municipalité de St-Louis de France.

Considérant que le rôle du dit comité qui sera constitué aura des pouvoirs d'étude et de recommandation en matière de loisirs d'arrangement ainsi que des facilités récréatives et d'organisations d'activités de loisirs, qu'il soient d'ordre culturel, social ou sportif.

En conséquence il est par le présent règlement déclaré et statué ce qui suit: Proposé par le procureur de la ville, secondé par M. Emile J. Ferrière et adopté à l'unanimité.

1.- Que le présent règlement portant le numéro 103, abroge tous les autres règlements antérieurs et plus spécialement les règlements nos 45 du 22 novembre 1966 et 70 du 19 mars 1970.

2.- Que les fonctions ayant la responsabilité de l'administration des loisirs soient connues sous le nom de: "Comité du Loisir des Loisirs" (art. 410 C. M.)

3.- Que le comité du "Loisir des Loisirs" de St-Louis de France sera le seul organisme reconnu comme municipal.

4.- Que ledit "Comité des Loisirs" sera composé d'un nombre minimum de huit membres, résidents permanents de la municipalité de St-Louis de France, dont un sera élu membre du conseil municipal et les autres seront élus

- en assemblée publique dûment convoquée et dont le mandat sera de deux ans.
- 5.- Que pour fins de répartition du terme des mandats, dans le cas de la fondation d'un comité, les postes de la moitié du comité seront choisis au hasard, afin de déterminer quels seront ceux dont le mandat ne sera que d'une année pour débiter.
- 6.- Que tout membre ayant la qualité d'électeur au sens du Code Municipal, a droit d'être élu et a l'honneur du terme d'être réélu à nouveau.
- 7.- Que les membres du comité "du Centre des Loisirs" fourniront leurs services gratuitement, mais pourront s'adjointe des conseillers lorsqu'ils le jugeront utiles.
- 8.- Que tout membre du conseil municipal délégué au ledit comité, aura les mêmes droits que les autres membres du comité.
- 9.- Que tout membre du comité pourra démissionner en tout temps, pourvu qu'il en informe par écrit dans un délai raisonnable les autres membres du comité.
- 10.- Que dans le cas d'une absence ou d'un départ sans raison motivée, le comité pourra lui-même remplacer le membre pour la durée non accomplie du mandat à compléter.
- 11.- Que les membres choisis pour former le comité du Centre des Loisirs éliront entre eux à l'assemblée annuelle, un président, un vice-président, un trésorier, un secrétaire (en ou une) ainsi que les membres qui auront la responsabilité des sous-comités advenant la nécessité.
- 12.- Que toutes les assemblées du comité seront publiques à tous ceux ou celles qui désireraient y assister.
- 13.- Que le quorum des assemblées durant

6. - Que les décisions du comité soient prises à la majorité des membres présents.

14. - Que le président n'aura pas le droit de vote sur les décisions du comité, sauf en cas d'égalité des voix où sa décision sera prépondérante.

15. - Que les assemblées soient tenues aux jours, heures, que nécessaires et soient convoquées à la demande du président ou de deux membres du comité, par téléphone, avis écrit ou verbal.

16. - Que l'endroit où sera tenue les assemblées du comité ainsi que celui où sera conservé les documents devra être déterminé par le conseil municipal en session.

17. - Que le comité pourra former partout de sous-comités qu'il le desire, mais le minimum de membres devra être d'au moins trois et le maximum cinq membres, il pourra également établir des règlements pour sa propre régie interne, pourvu qu'il n'entre pas en contradiction avec les lois qui régissent le Code Municipal ou le présent règlement.

18. - Que les membres formant un sous-comité devra être composé d'au moins un membre du comité, les autres pourront être choisis parmi les résidents permanents de la municipalité de St-Louis-de-France.

19. - Que les minutes des assemblées régulières ou spéciales des comités ou sous-comités soient inscrites dans un cahier spécialement destiné à cette fin et lues avant chaque assemblée régulière du comité.

20. - Que le comité par l'acte des finances devra à la fin de chaque année financière, qui sera celle du calendrier, soit du 1^{er} janvier au 31 décembre de chaque année, produire un rapport financier de ses opérations ainsi que de ses activités.

21. - Que le conseil municipal devra consulter le comité en matière d'aménagement de terrain de jeux, de jeux ou de locaux destinés aux jeux.

22. - Que le comité pourra recommander au conseil municipal tout amendement ou projet réglementaire susceptible d'améliorer la qualité du travail dudit comité.

23. - Que la Corporation Municipale devra assurer les frais de l'entretien des locaux destinés aux jeux, de ses terrains de jeux, de l'aménagement de nouveaux équipements de jeux, ainsi que le coût du chauffage, de l'éclairage, pour les montants d'argent prévus au budget à cette fin.

24. - Que toutes les subventions gouvernementales reçues par les clubs de hockey seront affectées à la Corporation Municipale de la paroisse de St-Jacques-de-France.

25. - Que le comité du Centre des Loisirs pourra recevoir de la Corporation Municipale les montants prévus aux items suivants du budget municipal : l'entretien des locaux et services récréatifs ainsi que : surveillance de la sécurité et terrain de hockey, il pourra également solliciter des fonds provenant des diverses activités payantes tout en établissant lui-même les prix d'adhésion pour subvenir à ses besoins.

26. - Le comité devra maintenir en vigueur une assurance responsabilité pour les dommages qui seront en opération sur les propriétés de la municipalité de St-Jacques-de-France, ainsi que cette dernière assurera l'assurance responsabilité publique sur ses propriétés.

27. - Que le comité ne peut en aucune façon se permettre de dépenser au-delà de son pouvoir.

28. - Que lors de la formation d'un comité permanent du Centre des Loisirs, un comité provisoire devra être formé par des contributeurs

Plus de la semaine, aux fins d'étudier le procédé du fonctionnement du comité en rapport avec les règlements municipaux en vigueur et pour y désigner un président et un secrétaire provisoire pour prendre connaissance des documents laissés par les comités antérieurs.

Pour également faire le rôle, l'honneur et l'intérêt de la tenue d'une première assemblée générale pour les contribuables de la municipalité et pour procéder à la nomination des membres du bureau de direction.

29.- Que dans les huit jours après la mise en nomination des membres du comité du Centre des Lacs par l'assemblée générale, les élus pourront être portés devant le maire ou le secrétaire-trésorier de la municipalité revêtant la formule utilisée par le Code Municipal et inscrite au livre des minutes dudit comité.

30.- Que lors de la formation d'un comité permanent au Centre des Lacs, un membre du comité devra être assigné pour dresser et tenir à jour, une liste de l'inventaire de tous les biens, équipements de jeux, de bureau etc. - - et les conserver pour fin de référence future.

31.- Que ledit comité désigne un membre pour s'assurer du bon usage de tous les matériaux, de l'équipement de jeux, de bureau, de bureau en bon état et en bon état après leur utilisation, ainsi que des locaux devant servir à toute organisation de loisirs.

32.- Que devant la dissolution du comité, tous les biens, effets, documents appartenant audit comité ou mis à la disposition du comité devront dans les huit jours de sa dissolution être remis à la Corporation Municipale de la

Commune de St-Louis-de-France.

33. - a) Que tout comité est formé dans le but de permettre à la population de la commune de St-Louis-de-France, d'avoir l'occasion de pratiquer les activités qui répondent à leurs aspirations.

b) Assurer des loisirs de qualité et variés, tant sportifs que culturels ou sociaux.

c) Servir de médiateur intermédiaire en matière de loisirs entre la population et le conseil municipal.

d) Promouvoir le développement planifié et ordonné des programmes de loisirs.

e) Diriger les recherches et le potentiel récréatif de la municipalité tels que lacs, basses, faune, écologie.

f) Administrer tout bien mis sous la responsabilité du comité par le conseil municipal.

adopté.

M. Lorenzo Lubin donne avis de motion de la population à une séance subséquente d'un règlement relatif à la fermeture d'une partie de l'ancien chemin du boulevard mauricien (ancien chemin Forsyth).

M. Lorenzo Lubin donne avis de motion de la population à une séance subséquente d'un règlement d'urgence pour abolir le mité existant au règlement no 101 ainsi que la construction d'une voie d'évacuation.

no 75-15

Il est proposé par M. Lorenzo Lubin, secondé par M. La Pointe et adopté à l'unanimité que le secrétaire-trésorier soit autorisé à brûler les bulletins de vote qui ont servi pour ainsi

que les cahiers d'élection lors des élections municipales tenues le 3 novembre 1974.

no 75-16

achat par
Daunier

Proposé par M. Georges Leduc, secondé par M. Louis Gauthier et adopté à l'unanimité par le conseil municipal de la paroisse de St-Jouis de France arrêté par le plus grand nombre de voix de la paroisse, le site situé sud-est de la rue "Leduc" était une bande de terrain contenant d'abord 20 pieds de largeur à son front sur le chemin public du rang St-Jouis par une largeur de 12950 pieds; puis de là partait une nouvelle largeur de 30 pieds vers le sud-ouest, par une nouvelle largeur de 2993.16 pieds dans sa ligne sud-ouest et 2984.23 pieds dans sa ligne nord-est, les lignes des bords étant de briques, comme et désigné comme étant ^{une} partie du lot numéro quatre cent soixante-quinze (P.175) du cadastre officiel de la paroisse de St-Jouis dans celle de St-Jouis de France est un chemin public et aussi connue comme les subdivisions non officielles quatre cent soixante-quinze, numéros 8 et 12 (P.175-8-12) du même cadastre, tel que désigné sur un plan préparé par Georges Gauthier, arpenteur géomètre, en date du 2 mars 1965.

2.- Que le conseil municipal de la paroisse de St-Jouis de France arrêté par le plus grand nombre de voix de la paroisse, le site situé sud-est de la rue "Leduc" était une bande de terrain contenant d'abord 20 pieds de largeur à son front sur le chemin public du rang St-Jouis par une largeur de 12905 pieds; et de là, partait une nouvelle largeur de 30 pieds vers le nord-est, par une nouvelle largeur de 2974.8 pieds dans sa ligne sud-est et 2984.33 pieds dans sa ligne sud-ouest, les lignes des bords étant de briques,

connus et désignés comme étant partie du lot quatre cent cinquante - quatre (P. 475) du cadastre officiel de la paroisse de St. Louis de France. Le lot de St. Louis de France est un district et aussi connu comme étant les subdivisions non officielles numéros 7 et 11 (P. 475-7-11) du même cadastre, tel que délimité sur une plan préparé par Georges Gougeon, of. géom., en date du 2 mars 1965.

Par le maire, M. Louis Piquet et le secrétaire-trésorier, M. Louis Thibault sont accordés autorisés à régler pour et au nom de la Corporation Municipale de la paroisse de St. Louis de France le content d'achat ainsi que tout document y relatif.

no 75-17

Place Pétrix

Proposé par M. Louis Piquet, secondé par M. Louis Thibault et adopté à l'unanimité que les lots 272-34 et 272-38 cadastrés comme mes soient désignés comme étant "Place Pétrix".

no 75-18

ave. Denis Roy

Proposé par M. Louis Piquet, secondé par Mme Jeanette Ploey et adopté à l'unanimité que les lots 272-31 et 272-32 et 273-20 soient connus et désignés comme étant l'avenue Denis-Roy.

no 75-19

liste "routes"

pour taxes "epie"

2000

Proposé par M. Louis Piquet, secondé par M. Louis Thibault et adopté à l'unanimité que le registre - trésorerie de la paroisse de St. Louis de France, qui est été remis au conseil de la paroisse et qui appartiennent maintenant à la Corporation Municipale de St. Louis de France, la dite liste devrait contenir le nom de l'ancien propriétaire ainsi que la désignation.

no 75-20

ch.

Proposé par M. Albert Tremblay, secondé par Mme Jeanette Ploey et adopté à l'unanimité.

mité sur un local soit aménagé pour le dépôt des livres à même le passage et le local de la bibliothèque, c'est-à-dire dans la bâtisse du bureau municipal.

no 75-21
"prolongement
réseau aqueduc"

Considérant qu'une requête a été présentée par les résidents concernés sur le boulevard St-Louis - nord pour prolonger les services d'égout et d'égout jusqu'au boulevard St-Marguerite, c'est-à-dire à partir du 18^e, boulevard St-Louis (la voirie rétroactive le service récemment institué) jusqu'au boulevard St-Marguerite.

Considérant que le réseau acquis de M. Adolphe Rivière en juillet 1974 ne répond pas aux exigences du secteur et ne peut fournir de l'effluent à cause de l'insuffisance d'eau et aussi de sa mauvaise qualité.

Considérant que la municipalité possède dans ce secteur un nombre important de résidences et d'industries importantes qui ne sont pas protégées de façon adéquate par un système de protection d'incendie.

Que pour tous ces motifs, il est proposé par M. Albert Tremblay, secondé par Mme Geneviève Jolicoeur et adopté à l'unanimité de demander au Ministère de l'Environnement l'autorisation de prolonger le nouveau réseau d'aqueduc et d'égout (biomètre ou opératoire) à partir du 18^e, boulevard St-Louis jusqu'au boulevard St-Marguerite et à y faire aussi les relevés techniques d'eau si nécessaires.

no 75-22

Proposé par M. Louis Godin, secondé par Mme Geneviève Jolicoeur et adopté à l'unanimité que le cas de M. Gilles Pronovost soit renvoyé à l'avis juridique pour fins d'études.

M. Louis Godin donne avis de notation de la

présentation à une séance subséquente d'un règlement concernant le déboursement des taxes usées selon l'article 329, par. 1 du code municipal.

no 75-23 Proposé par M. Louis Godein que la présente séance soit levée.

Adopté - Marguerite Pagnier, Maire
Gaston Thellier s. t.

Région de Québec
Municipalité de St-Louis-le-François
Comité de Changement.

A une session régulière et mensuelle de
la Corporation Municipale de la paroisse de St-Louis-
le-François, tenue au lieu ordinaire des délibé-
rations, lundi, le 3 février 1975, à 8 heures des
soir, à laquelle session sont présents
Messieurs les conseillers:

Louis Godin

Albert Figevine

Mme Jeanette Leboeuf

Emilia Lemire

Lea Paquette

Mme Paquette, maire, prenant
quorum sous la présidence de ce dernier.

cs 75-24

Proposé par Mme Jeanette Leboeuf
secondé par M. Emilia Lemire et adopté à
l'unanimité que les minutes des séances
des 6 et 13 janvier 1975 soient adoptées
telles que liées.

cs 75-25

-doux
Barnes

Proposé par M. Louis Godin, secondé
par Mme Jeanette Leboeuf et adopté à l'unani-
mité qu'un montant de \$100.00 soit versé à
l'organisation du carnaval du 13-14-15 et 16 fé-
vrier prochain.

cs 75-26

C.L.

Proposé par M. Louis Godin, secondé
par Mme Jeanette Leboeuf et adopté à l'unani-
mité que le nouveau Comité des Laines,
fondé le 2 février 1975 soit reconnu comme
le seul officiel dans la municipalité.

cs 75-27

C.L.

Proposé par M. Emilia Lemire, secondé
par M. Lea Paquette et adopté à l'unanimité que
le président, ou le premier vice-président et le

Charbonnier Charpentier Sté	\$ 332.66
A. J. P. Aluminium Inc.	143.70
Laurier St. Maurice	15.13
Richard Piché Inc.	113.13
Co. Landings de Service de Voyage	2.70
Central Quebec Steel	72.77
Loob et Fils Inc.	2.43
M. P. P. auto Inc.	9.00
Jacques auto Inc. Inc.	22.29
A. Lavoie et Fils Inc.	119.21
Raymond Rivin	8.67
Savary Inc Service	24.40
Ball Canada	47.73
Maurice T. Kellard	1.00
Hydro-Québec	848.30
P. G. Guin Sté	21.59
Laurier Sté	162.00
Maurice Pagnon	19.04
Compagnie de Chauffage St. Maurice	22.50
Les Editions F. M.	45.00

Reg. 104

Règlement no. 104 concernant les déversements d'eaux usées au réseau d'égouts municipal, conformément à l'article 224, paragraphe 1 de la loi des cités et villes ou à l'article 330 paragraphe 1 du Code Municipal de Québec.

Attendu qu'il est d'intérêt public de protéger le réseau d'égouts et pour l'inciter à l'entretien municipal en prohibant strictement et pour réglementer les déversements d'eaux usées domestiques, commerciales et industrielles;

Il est proposé par M. Louis Godin secondé par Mme Jeanette Lehoucq et adopté à l'unanimité qu'un règlement portant le numéro 104 soit et est adopté et qu'il soit statué et déclaré par ce règlement ce qui suit:

1. - Dans le présent règlement, les expres-

siens suivantes signifient :

- a) "La municipalité" signifie la population municipale de la paroisse de St. Luc. de. Anne.
- b) Une "personne" signifie un individu, une corporation ou une société.
- c) Le "système d'épuration" signifie les conduites d'épuration, les stations de pompage, le poste d'épuration des eaux usées que toute autre structure ou tout autre équipement nécessaire à la collecte, au transport, au traitement et à la disposition des eaux usées.
- d) L'"égout unitaire" signifie un égout dont la fonction est limitée à ne recevoir et à ne transporter que les eaux usées domestiques, commerciales et industrielles.
- e) L'"égout pluvial" signifie un égout dont la fonction est limitée à ne recevoir et à ne transporter que les eaux de ruissellement et de drainage.
- f) L'"égout unitaire/ou combiné" signifie un égout conçu pour la collecte et le transport des eaux tant unitaires que pluviales.
- g) Le "pH" signifie le logarithme de l'inverse de la concentration d'ions hydrogène, en grammes par litre de solution.
- h) Les "composés phénoliques" signifient les dérivés hydrophylés du benzène et de ses autres noyaux aromatiques, identifiés à l'essai du 5-^{aminophénol} ~~amino-^{paratolyl}phénol~~.
- i) La "demande biochimique" en oxygène 5 jours (BBO₅)" signifie la quantité d'oxygène utilisée par l'oxydation biochimique de la matière organique durant une période de cinq (5) jours à une température de 20° centigrades. La détermination est effectuée selon la méthode normalisée (standard) et les résultats s'expriment en milligrammes par litre (mg/l).

j) Les "solides en suspension" signifient toute matière en suspension ou à la surface d'un liquide qui peut être retenue sur un filtre de fibres de verre équivalent à un papier filtre Rose (n° 931) 174.

k) Le "nombre" signifie le nombre viable d'un liquide déterminée selon la méthode normalisée (standard).

l) Le "méthode normalisée" signifie les méthodes et procédés d'analyses décrits dans le dernier édition du volume "Standard Methods for the Examination of Water and Wastewater". Ce volume est publié par "The American Public Health Association".

m) Le "nombre de bactéries coliformes" signifie le nombre de bactéries coliformes dans 100 millilitres de solution suivant une détermination conforme à la méthode normalisée.

n) Le terme "matières" comprend toute substance gazeuse, liquide ou solide.

o) Le terme "égouts" comprend le drainage, les eaux de surface, les eaux usées domestiques, commerciales et industrielles.

p) "L'eau d'eau" signifie tout canal ouvert ou fossé constant ou intermittent d'un travail effectif par la municipalité dans lequel ou de par l'ouverture ou par intermittences de l'eau d'usage; on inclut dans cette catégorie tout fossé de cours, de personnes naturelles ou avec l'eau se déversant dans un tel canal ouvert ou fossé, que ce soit rattaché à un égout de surface ou non.

2. - Permis ne peut dériver au réseau d'égouts sanitaires ou au réseau d'égouts combinés des eaux usées contenant des matières ou des contaminants telles qu'elles pourraient:

nuire à la bonne opération du réseau d'égouts et au

joints d'égouttement des eaux;
 obstruer les conduites d'égouts;
 créer des conditions dangereuses au des nuisances
 aux personnes et propriétés.

Sans préjudice de la portée des principes
 généraux ci-dessus énoncés, le règlement
 municipale prohibe le déversement au réseau
 d'égouts souterrains ou souterrains :

a) des eaux usées contenant plus que 100
 mg/l de matières grasses et d'huile animale et
 végétale.

b) des eaux usées contenant plus que 15 mg/l
 d'huile, de graisses ou de graisses d'origine miné-
 rale.

c) des eaux usées contenant des matières explosives
 ou inflammables telles que : graphite, benzène,
 naphte, acétylène, toute autre matière organique
 inflammable.

d) des eaux usées d'une température supérieure
 à 150° F.

e) des matières susceptibles d'obstruer localement
 des eaux ou de nuire à l'égouttement propre
 de chacune des parties d'un réseau d'égouts telles
 que : de la cendre, du sable, de la terre, de
 la paille, du charbon, des résidus métalli-
 ques de la colle, du verre, des fragments,
 des tordons, des serpentes, des contenants en plas-
 tique, des déchets de roaille ou d'osier, des
 bris de verre et autres déchets du même
 genre.

f) des eaux usées ayant un pH inférieur à
 5.5 ou supérieur à 9.5 ou toute des eaux usées
 qui par leur nature produiraient dans les conduites,
 un pH inférieur à 5.5 ou supérieur à 9.5;

g) des eaux usées dont le DBO₅ est supérieure
 à 300-500 mg/l.

h) des eaux usées qui contiennent plus de
 350-600 mg/l de solides en suspension.

i) des eaux usées qui contiennent des substances

telles que le sulfure d'hydrogène, le sulfure de carbone, l'ammoniac, le tétrahydroéthylène, le diazote, le sulfure, le formaldéhyde, le chlorure, le brome, le pyruvique et autres substances semblables, dans des quantités telles qu'une odeur persistante peut être décelée à quelque endroit du réseau d'épaves et ainsi causer une nuisance.

j) des eaux usées contenant les matières suivantes en excès de :

1. - composés phosphoriques	0.1 - 1.0 mg/l
2. - cyanures totaux (HCN)	2-5 mg/l
3. - sulfures totaux (H ₂ S)	2-5 mg/l
4. - ion cadmium	3-8 mg/l
5. - ion cuivre	3-8 mg/l
6. - ion chrome	3-10 mg/l
7. - ion nickel	3-10 mg/l
8. - ion plomb	3-10 mg/l
9. - ion zinc	3-10 mg/l
10. - ion mercure	nil
11. chlorures (Cl)	1500 mg/l
12. sulfates (SO ₄)	1500 mg/l

k) des eaux usées contenant des matières radioactives à des concentrations supérieures aux valeurs spécifiées par la Commission du contrôle de l'énergie atomique.

l) des eaux d'égout, des eaux provenant du drainage des toitures ou des toits, ou des eaux de refroidissement.

m) des eaux usées contenant des rejets d'ammoniaque et sans limiter les généralités qui précèdent, tout rejet contenant des intestins, estomacs, fèces, urines, etc, ainsi que les eaux contenant des déchets, de la huile, de la saumure ou du poisson de ferme en quantité telle qu'il peut y avoir interférence avec le bon fonctionnement du système d'épaves.

3. - Personne ne peut déverser au réseau d'épaves

pluvial des eaux usées contenant des matières à des concentrations telles qu'elles pourraient nuire au réseau d'épuration ou causer des nuisances ou préjudices à des personnes, à des animaux ou à des propriétés.

Sous réserve de l'application des principes généraux ci-dessus énoncés, la réglementation municipale prohibe le déversement au réseau d'épuration pluvial :

a) des eaux dont la température est supérieure à 150°F .

b) des eaux contenant plus de 15 milligrammes par litre de matières grasses ou d'huiles solubles dans l'eau.

c) des eaux contenant des matières inflammables ou explosives telles que : le gazoline, le kérosène, le benzène, l'acétone et d'autres solvants.

d) des eaux contenant des matières capables d'obstruer l'écoulement des eaux ou de nuire à l'opération propre de chacune des parties d'un réseau d'épuration tel que : de la boue, de la paille, du cambouis, des résidus métalliques, de la colle, des papiers, des torchons, des serviettes, des vêtements en plastique, du verre, des déchets de roaille ou d'animaux, du bois de saie de la flamme ou des copeaux de bois et autres résidus du même genre.

e) des eaux contenant une ou des matières en quantité ou en concentration suffisante pour causer des troubles sérieux à une personne, une propriété ou à un animal.

f) des eaux dont le pH est inférieur à 5.5 ou supérieur à 9.5 ou dont le pH just devrait être inférieur à 5.5 ou supérieur à 9.5 pendant le transport de ces eaux.

g) des eaux dont le trou en "solides en suspension" est supérieur à 15 mg/l. ou qui contiennent des solides pouvant être retenus par un tamis

dont les mailles sont des unités d'un quart de de pouce de côté.

k) des eaux qui contiennent des substances telles que: le sulfure d'hydrogène, le sulfure de calcium, l'ammoniac, le tri-chloréthylène, le bis-oxyde sulfureux, le formaldéhyde, le chloroforme, le pyridine, dans des quantités telles qu'une odeur inhabituelle peut être décelée à quelque endroit de parus de l'eau de façon à causer une nuisance aux personnes, aux propriétés ou aux animaux.

i) des eaux dont le demande biochimique en oxygène cinq jours (DBO_5) est supérieure à 15 mg/l.

j) des eaux dont le couleur peut être facilement discernée même après avoir ajouté quatre parties d'eau distillée à une partie de cette eau.

k) des eaux contenant des matières toxiques en quantité suffisante pour causer une nuisance ou un danger aux personnes, aux animaux et aux plantes. Les concentrations de matières nuisibles constituent des maxima:

composés phénoliques	0.020 mg/l
oxygène totaux (HCN)	0.1 "
ion cadmium	1.0 "
ion chrome	1.0 "
ion cuivre	1.0 "
ion nickel	1.0 "
ion zinc	1.0 "
ion fer	17.0 "
ion mercure	nil
chlorures (Cl)	1500.0 "
sulfates (SO_4)	1500.0 "

l) des eaux dont le nombre de bactéries coliformes est supérieure à 2400 par 100 millilitres de solution.

m) des eaux contenant des matières radioactives, à des concentrations supérieures aux valeurs fixées par la Commission de Contrôle de l'énergie atomique.

4. - C. marais d'une stipulation contraire.

énoncée dans ce règlement, toutes les mesu-
res, analyses, échantillons, caractéristiques et contours
des égouts, sont déterminés selon la méthode
normative (standard)

5.- Toute analyse requise pour connaître
la qualité et la quantité des eaux usées rejetées
au système d'égouts sera effectuée par la municipalité
avec frais de la "personne" concernée. Cepen-
dant, "une personne" pourra effectuer elle-même
les analyses requises, mais ces dernières devront
être à la satisfaction de la municipalité.

6.- Périalité de nos observations.

Toute personne qui espère une dispo-
sition ou prévoit règlement est possible, une
proposition soumise, d'une année ou précédent
plus dollars par chaque affaire. Chaque
jour pendant lequel une telle information-pous-
te peut être considérée comme une nouvelle
affaire.

adopté W.A.

res 95-33

Dist. Mauricie

Proposé par M. Emile Lemire, secondé
par M. Léa Poulette et adopté à l'unanimité
que l'annexe de l'ancien chemin
Joseph, aujourd'hui boulevard Mauricie
et formé d'une partie des lots 511, 512 et
513 du cadastre officiel fait pour la paroisse
de St. Maurice dont celle de St. Louis de France
est un démembrement et qui ne sert plus comme
chemin public et qui a été remplacé
par un nouveau chemin construit par le Service
des Transports soit fermée et que les ven-
teux intéressés soient convoqués à une
séance du conseil qui aura lieu au Centre Muni-
cipal St. Louis, samedi le 17 février 1975, à
9 heures du soir.

n° 75-34

Considérant que le Département du Nord de la province de St-Jean de Terre-Neuve a entrepris en 1974 la construction d'un réseau d'égouts avec un système de protection contre l'incendie ainsi que, celle d'un réseau d'égouts sanitaires avec une d'égouts.

Considérant que les coûts pour la construction de ce projet ont plus que doublé par rapport à ceux prévus lors des estimations faites au mois de juin 1972 soit \$1,328,000.00.

Considérant que les coûts supplémentaires pour la réalisation du projet complet devrait atteindre au même dénivelé les \$2,600,000.00 à la fin des travaux prévus pour l'été 1975.

Considérant qu'il est impossible pour les contribuables d'assumer le financement de telles sommes par les contribuables affectés par le règlement (environ 400 contribuables).

Considérant que le Ministère de l'Économie Régionale a déjà contribué au financement de ce projet pour un montant de \$500,000.

En conséquence, il est proposé par M. Les Paré, secondé par M. René Gagnon et adopté à l'unanimité de demander à l'honorable Jean Chrétien, député du comté et ministre, de bien vouloir intervenir auprès des autorités gouvernementales concernées afin d'obtenir une aide financière supplémentaire pour aider à défrayer le coût supplémentaire dudit réseau d'égouts et d'égouts ainsi que celui de la construction de l'usine d'égouts qui devrait être intégrés sans plus.

n° 75-35

Proposé par M. Les Paré que la présente séance soit ajournée au lundi, 17 février à 8 heures, et adopté: Maurice Gagnon, Maire
Maurice Thériault

Province de Québec
Municipalité de St-Jacques-de-France
Canton de Champlain.

A une séance d'apurement de la bibliothèque municipale de la paroisse de St-Jacques-de-France tenue au lieu ordinaire des délibérations, lundi, le 17 février 1975, à 8 heures du soir, à laquelle furent présents Messieurs les conseillers:

Albert Trépanier

Mme Jeanette Lehoucq

Le Sr Paquette

Mme Paquin, maire, formant quorum sous la présidence de ce dernier.

rés. 75-36

Renaud J. N. Lévesque

Proposé par Mme Jeanette Lehoucq, secondé par M. Le Sr Paquette et adopté à l'unanimité que le compte d'honoraires du notaire Jean-Hil Héon, au montant de \$ 308.⁰⁰ soit accepté et payé.

rés. 75-37

estime
ag. + eq.
Désobry
J. Lévesque

Proposé par M. Albert Trépanier, secondé par M. Le Sr Paquette et adopté à l'unanimité de demander aux consultants "Plante" de préparer un estimate préliminaire pour le prolongement du réseau d'égout et d'égouts à partir du 1811, Boul. St-Jacques jusqu'au boulevard St-Marguerite.

rés. 75-38

C.H.

Proposé par M. Le Sr Paquette, secondé par Mme Jeanette Lehoucq et adopté à l'unanimité que M. ou quelques Plante, responsable du projet P14 soit autorisé à utiliser la salle du "Centre municipal" pour les activités mentionnées dans le tableau du 13 février 1975 à condition que une admission soit chargée aux participants et remise au comité du "Centre des loisirs" de St-Jacques-de-France.

rés. 75-39

Location local

Proposé par M. Albert Trefanec, secondé par M. Léon Pavette et adopté à l'unanimité que le local no 12 situé au sous-sol du centre municipal soit loué au cercle AFFEAS de St. Louis de France pour un montant de \$175.⁰⁰ annuellement ainsi que le rôle attribué pour leur réunion.

rés. 75-40

Proposé par M. Léon Pavette, secondé par M. Albert Trefanec et adopté à l'unanimité que le compte produit par M. Michèle Gaudreau pour un voyage effectué le 6 février 1975 au montant de \$8.²⁵ soit accepté et payé.

rés. 75-41

C.L. et C.U.

Proposé par M. Léon Pavette, secondé par M. Albert Trefanec et adopté à l'unanimité qu'un montant de \$300.⁰⁰ soit versé au comité des "Centres de Loisirs" et un même montant à la Commission d'Urbanisme.

rés. 75-42

Proposé par M. Léon Pavette, secondé par Mme Jeanette Leboeuf et adopté à l'unanimité de demander à la S. C. H. U. de St. Louis d'être levée les restrictions concernant les plots pour la construction d'habitations à St. Louis de France aux endroits où ont été installés les réseaux d'aqueduc et d'égouts.

M. Trefanec donne avis de motion de la présentation à une séance subséquente d'un règlement pour l'éclairage des rues dans la municipalité.

rés. 75-43

Proposé par M. Léon Pavette, secondé par Mme Jeanette Leboeuf et adopté à l'unanimité que les machines à liquer soit transférées au "Centre Municipal" St. Louis et que le Comité des Centres des Loisirs en ait désormais la responsabilité.

no 75-44

Proposé par Mme Françoise Loeuf, secondé
par M. Joël Paré et adopté à l'unanimité
qu'un tarif de 810.00 par mois soit imposé
aux propriétaires de maisons-mobles installés
dans la municipalité; la moitié de ce
montant devra être versée à la Commission
Scolaire du Coq-de-la-Madeline.

Les permis de construction suivants
sont mentionnés:

Robert Simard - garage mécanique	-	81,500.
Georges Lavoie - résidence	-	3,000.
Emmanuel Ouellette - résidence	-	25,000.

no 75-45

Proposé par Mme Loeuf que la séance
soit levée.

Adopté: Marguerite Gagnon, Maire
François Thériault sec.-trés.

Province de Québec
Municipalité de St Louis de France,
Canton de Châteauguay.

A une session régulière et mensuelle
de la Corporation Municipale de la paroisse
de St Louis de France, tenue au lieu ordinaire
des délibérations, lundi, le 3 mars 1975,
à 8 heures du soir, à laquelle session ont
assisté précédemment les conseillers :

Louis Gauthier

Albert Trepaine

Mme Jeanette Leboeuf

Emilien Lemire

Levée par Mme Jeanette Leboeuf (arrivée à 9 heures moins
cinq)

Présidé par M. Louis Gauthier, maire, formant
quorum sous la présidence de ce dernier.

rés 75-46

Proposé par Mme Jeanette Leboeuf, secondé
par M. Emilien Lemire et adopté à l'unanimité que
les minutes des séances des 3 et 17 février
1975 soient adoptées telles que lues.

rés 75-47

prolongement rue George

Proposé par M. Louis Gauthier, secondé par
M. Albert Trepaine et adopté à l'unanimité
que le maire avec tout autre membre du conseil
intéressé à le faire, soient autorisés à rencontrer
M. Georges Lavigne afin de discuter avec lui
du prolongement des rues Georges et Hôtel-de-
ville.

rés 75-48

Proposé par M. Louis Gauthier, secondé par
M. Emilien Lemire, et adopté à l'unanimité
que la Corporation Municipale de la paroisse
de St Louis de France désire être transférée de
la caducité à la caducité 1 de la Loi des docu-
ments du travail de Québec à partir du 1 avril
1975 et que ce transfert sera définitif.

rés 75-49

Proposé par M. Louis Godin secondé par M. Jo. Paquette que le solde de l'estimé progressif no 5 soit un montant de \$102,908.46 soit payé à Lemay Construction Inc pour les travaux faits à la date du 6 décembre 1974 ainsi que l'estimé no 6 au montant de \$42,399.⁰⁰ pour les travaux faits au 25 février 1975 soit aussi payé.

rés 75-50

Proposé par M. Jo. Paquette, secondé par M. Louis Godin et adopté à l'unanimité que le compte présenté par P. Lussier concernant ces travaux d'égout et d'équité soit accepté et payé.

rés 75-51

Proposé par Mme Jeannette Leboeuf, secondé par M. Albert Trépanier et adopté à l'unanimité que le maire soit autorisé à signer le plan jointé par Bell Canada pour la venue d'éducation ainsi que ceux de mes Marchand et des Bouleaux.

rés 75-52

Proposé par M. Albert Trépanier, secondé par Mme Jeannette Leboeuf et adopté à l'unanimité que les comptes suivants soient acceptés et payés:

Rece' Services Irrigation Env.		971. ²⁵
St-Pierre, Richaud, Roy et Rivie		165. ⁶¹
Jacques Services Inc.		32. ¹⁸
Agence Thelford	Site des pins	74. ⁵⁵
Maurice Thelford	milage	7. ⁵⁰
Guilbault		7. ⁸⁵
T. Rivieres White Truck		77. ⁹⁸
Cie. Canadienne de Service Lingé		2. ⁴³
Jacques Auto Acc.		368. ³⁷
Cie. Valmont Inc.		179. ²⁹
Raymond Moir		8. ⁷⁶
A. Gouin et Fils Inc.		54. ²⁵

M. Pélissier ceste Ave.	7.80
Savary Eng Service	17.15
W. H. Harris	8.00
Justin Pharty	8.00
J. Guy Deshaies	8.00
Régis Marchand opérateur	10.00
Variétés St-Jouis	20.09
Caisses St-Maurice	33.24
Droit Moto Express Ltd	7.85
Ben Vlassar Ave.	34.56
H. Lobo du Cap	20.50
Print of Canada	318.40
Chabonnieux Champagne Stée	918.56
Le Nouvelliste	11.60
Expenses G. Lefrançois For.	45.36
P.V. Cyotte Stée	22.00
St-Amand et Thibodeau Env.	1201.00
St-Amand et Thibodeau Env. continué	30.00
Lyon Madras by Supplis	6.60
Les équipements St-Paul Stée	588.43
R. J. St-Cyr et Frère Stée	36.29
Hydro. Québec	792.38
Bell Canada	81.11

no 75-53

Considérant que la Corporation Municipale de la paroisse de St-Jouis de France a autorisé en 1974 la construction d'un réseau d'égouts avec un système de protection contre l'incendie ainsi que celle d'un réseau d'égouts sanitaires, avec usine d'épuration.

Considérant que les coûts pour la réalisation de ce projet ont plus que doublé par suite de la hausse des estimations faites au mois de juin 1972, soit \$1,328,000.00.

Considérant que les coûts supplémentaires pour la réalisation du projet complet devrait atteindre ou même dépasser les \$2,600,000.00 à la fin des travaux prévus pour l'été 1975.

Considérant qu'il est impossible pour les

contribuables d'assurer le financement de telles sommes pour les contribuables affectés par le règlement (environ 100 contribuables)

Considérant que le Ministère de l'Économie Régionale a déjà contribué au financement de ce projet pour un montant de \$500,000.00

Considérant qu'une extension de ce réseau est prévue prochainement jusqu'au boulevard St. Marguerite,

En conséquence, il est proposé par M. Louis Gauthier, secondé par M. Albert Trépanier et adopté à l'unanimité de demander à l'Honorable Commande Tanguay, député du côté de Champlain et Ministre de l'Agriculture de bien vouloir intervenir auprès des autorités gouvernementales concernées afin d'obtenir une aide financière supplémentaire pour aider à défrayer le coût supplémentaire dudit réseau d'aqueduc et d'égoûts ainsi que celui de la construction de l'usine d'épuration qui devrait être entreprise sans délai.

A 10 heures 30 min, M. Louis Gauthier donne avis de motion de la présentation à une séance subséquente d'un règlement ayant une zone non pour maisons mobiles.

rés 75-54

Proposé par M. Louis Gauthier, secondé par M. Albert Trépanier et adopté à l'unanimité que M. Emile Service soit nommé responsable pour la surveillance des chemins dans la municipalité.

rés 75-53

Considérant que la circulation des véhicules est très dense et même difficile aux heures de pointe sur la route 157 située dans

les limites de la municipalité de St-Louis-de-France (route à 2 voies seulement).

Considérant que la municipalité possède sur son territoire deux carrières de pierre en pleine exploitation et une plan d'asphalte qui permettrait de véhiculer plusieurs centaines de voyages de camions quotidiennement.

Considérant que le transport de matériaux premières véhiculés par camion entre les villes de Trois-Rivières, Cap-de-la-Madeleine et Shawinigan, Shawinigan - seul faire par St-Louis-France.

Considérant que le Ministère des Transports aurait avantage à construire une route à quatre voies, entre le Cap-de-la-Madeleine et Shawinigan et qui pourrait avoir éliminé les frais de construction d'un nouveau pont sur la rivière St-Hippolyte telle que prévue par la ville de Shawinigan - Seul (pour atténuer la 55).

Considérant que la Corporation Municipale de St-Louis-de-France en coopération avec le service d'Urbanisme du Ministère des Affaires Municipales du Québec est à proposer un plan d'aménagement du territoire en fonction de notre développement.

En conséquence, il est proposé par M. Louis Godin, secondé par M. Emile Jaurie et adopté à l'unanimité que demanderait soit soumise au Ministère des Transports de leur vouloir entreprendre dans le plus bref délai possible, une étude de planification de la route 157 à St-Louis-de-France et de réaliser le projet le plus tôt possible.

res 75-56

Proposé par M. Léon Paquette, adopté par le conseil municipal de Québec et adopté à l'unanimité de demandes au Ministère des Transports de la province de Québec de réaménager le réseau fluvial surtout dans la municipalité de St-Louis-de-France et de faire également les prolongements nécessaires dès que le service d'épuration sera en opération.

res 75-57

Proposé et adopté à l'unanimité de demandes au Ministère des affaires municipales ainsi qu'à la Commission Municipale de Québec d'approuver le montant complet du règlement no 101 décrétant une enveloppe de "un million huit cent mille dollars" (\$1,800,000.) pour la construction et l'aménagement d'un réseau d'aqueduc et d'égouts et une usine d'épuration et de pompage sur une partie du territoire de la Corporation Municipale de la paroisse de St-Louis-de-France et la fourniture d'équipements pour tel réseau d'aqueduc et d'égouts et l'achat des terrains y requis et l'imposition d'une taxe de compensation pour tels services, adopté par le conseil municipal de la Corporation Municipale de la paroisse de St-Louis-de-France le 3 mai 1974, approuvé par les électeurs le 15 mai 1974 et approuvé par le Ministère des affaires municipales et la Commission Municipale de Québec le 28 mai 1974 (excluant l'usine d'épuration) pour un montant de "un million six cent mille dollars" (\$1,600,000.00).

M. Léon Paquette donna avis de motion de la présentation à une séance subséquente d'un règlement d'emprunt autorisant l'extension du réseau d'aqueduc et d'égouts à partir des 1811 Blvd. St-Louis jusqu'au boulevard

Se. Inquisite, et pour abrocha le côté exé-
cutif du règlement no 101 ainsi que la cons-
truction d'une série de signatures.

no 15-58

Propose par M. Jeanette Leboucq
que la présente séance soit ajournée au lundi
10 mars 1975, à 8 heures p.m.

adopté: Maurice Pagnon, maire
Maurice Pelland s.

Commissaire de Québec
Municipalité de St-Jouis de France
Canté de Champlain

A une séance d'ajournement de la Corporation Municipale de la paroisse de St-Jouis de France, tenue au lieu ordinaire des délibérations, lundi, le 10 mars 1975, à 8 heures du soir, à laquelle séance sont présents Messieurs les conseillers:

Louis Godin

Mme Jeanette Leboeuf

Emilien Lemire

M. Léa Paquette

Louise Leduc

Présidé par M. Louis Godin, maire, prenant
quorum sous la présidence de ce dernier.

no 75-59

Proposé par Mme Jeanette Leboeuf
secondé par M. Léa Paquette et adopté à
l'unanimité que l'ordre du jour de la
présente séance soit accepté tel que présenté:

no 75-60

Proposé par M. Louisa Leduc, secondé
par M. Léa Paquette et adopté à l'unanimité
qu'une demande soit déposée au Ministère des
Affaires Municipales concernant le service:
"Placements étudiants", pour 1975 pour 3
étudiants.

no 75-61

Proposé par M. Louis Godin, secondé
par M. Emilien Lemire et adopté à l'unani-
mité que M. Marcel F. Lemire soit nom-
mé inspecteur agraire pour une période de 2
ans à compter du mois de mars 1975

M. Léa Paquette donne avis de motion
de la présentation à une séance subséquente
d'un règlement d'impôts devant absorber le

causé accidentaire du règlement no 101.

M. Emile Service donne avis de motion de la municipalité à une séance subséquente d'un règlement de 650,000⁰⁰ pour la construction d'une usine d'épuration.

rés. 75-62 Considérant que les contributions ne peuvent couvrir seuls les coûts d'amélioration des chemins sur le territoire de notre municipalité.

Considérant l'expansion que connaît la municipalité de St-Jacques de France dans le domaine routier.

Considérant que la Corporation Municipale sollicite hautement l'aide financière offerte par le Ministère des Transports dans le projet de la municipalité pour l'amélioration de ses chemins.

En conséquence, il est proposé par M. George Lachin, secondé par M. le maire, de proposer et résolu à l'unanimité qu'une demande soit faite au Ministère des Transports de consentir à la Corporation Municipale une aide financière des plus généreuses pour l'amélioration de ses très nombreux chemins.

rés. 75-63 Considérant que la Corporation Municipale de la paroisse de St-Jacques de France connaît un accroissement important de population.

Considérant que la Corporation Municipale travaille en étroite coopération avec le Comité des Loisirs pour installer des équipements de jeux sur une propriété acquise récemment et une de ses priorités de façon constructive les loisirs dans notre municipalité.

Considérant que les aménagements prévus sont les suivants: installation de 2 courts-balles,

1,500; construction d'un local pour recevoir les équipements : \$10,000; net une batisse de 30x40 pieds environ; installation et éclairage d'une patinoire environ \$2,000; raccordement de l'aqueduc et d'égouts pour desservir les urgers: environ 1,500. Coût total des aménagements prévus: \$15,000.

En conséquence, il est proposé par M. Louis Godin, secondé par M. Lorenzo Jaskin et résolu à l'unanimité qu'une aide financière gracieuse soit accordée par le Haut-Commissariat et la province aux loisirs et aux sports à la location Municipale de la paroisse de St-Louis-de-France.

rés 75-64

C.L.

Proposé par M. Lorenzo Jaskin, secondé par M. La Parquette et adopté à l'unanimité que le comité du "Centre des loisirs" de St-Louis-de-France soit autorisé à ouvrir un restaurant au Centre Municipal St-Louis et au terrain municipal des loisirs.

rés 75-65

achat "pommée"

Proposé par M. Lorenzo Jaskin, secondé par M. Louis Godin et adopté à l'unanimité que 6 feuilles de pommée pour tables fabriquées par la municipalité soient achetées.

rés 75-66

achat chaises

Proposé par M. Lorenzo Jaskin, secondé par M. Louis Godin que 50 chaises soient achetées pour compléter le lot de chaises au Centre Municipal.

rés 75-67

regl. 101

Proposé par M. Lorenzo Jaskin, secondé par Mme Jeanette Levesque et adopté à l'unanimité de demander à l'Union Régionale des Caisses Populaires Desjardins de Trois-Rivières si elle est en mesure, dans

les mois à venir, de manière à la Corporation Municipale de la paroisse de St-Jacques-de-France, des emprunts temporaires qui seront nécessaires : 1^o pour compléter les travaux déj. par le règlement nos 01 pour la construction d'un réseau d'égout et d'épuration et qui doivent être terminés à la fin du mois de mai 1975 : montant prévu : \$ 280,000,00

2^o Pour un règlement à venir concernant la construction d'une usine d'épuration et dont le coût prévu est d'environ : \$ 650,000,00

Ces emprunts seront remboursés à même les fonds recueillis par deux émissions d'obligations qui feront suite à deux règlements d'emprunt pour financer les travaux mentionnés ci-haut.

rés. 75-68

J'aprouve par M^{re} Suzanne Joubert, secrétaire pour que l'on permette Joubert et adopté à l'unanimité qu'une demande soit faite à l'honorable M^{re} C. Goldstone, ministre des affaires municipales et de l'environnement et aussi chargé de définir la loi de la Société d'habitation de Québec pour qu'une subvention en vertu de cette loi soit accordée à la Corporation Municipale de la paroisse de St-Jacques-de-France pour la construction de trente (30) maisons unifamiliales.

rés. 75-69

J'aprouve par M^{re} Suzanne Joubert pour que la présente séance soit levée.

adopté : Maurice Jagnin, Maire
Gilles J. Joubert, Secrétaire

Province de Québec
Municipalité de St-Louis-de-France
Unité de Champlain.

A une session spéciale de la Corporation Municipale de la paroisse de St-Louis-de-France, tenue au lieu ordinaire des délibérations, samedi, le 22 mars 1975, à 9 heures de l'après-midi, à laquelle se sont présentés Messieurs les conseillers:

Luis Godin

Mme Jeanette Leboeuf

Emilie Jencine

Lea Bouette

Joségo Larkin

Maurice Piquin, maire, prenant
quorum sous la présidence de ce dernier.

Les avis de convocatoire ont été signifiés tels que requis par la loi.

rés 75-70

Proposé par M. Joségo Larkin,
secondé par M. Lea Bouette et adopté à l'unanimité de demander à l'Hydro-Québec, de recorderment des services de l'électricité dans le plus bref délai possible, à la station de pompage, située sur le chemin Massé à St-Louis-de-France et le conseil autorise par les présentes le maire, M. Maurice Piquin et le secrétaire-trésorier, M. Maurice Thibault à signer pour et au nom de la Corporation Municipale de la paroisse de St-Louis-de-France le contrat de fourniture d'électricité à cet effet avec l'Hydro-Québec.

rés 75-71

Proposé par M. Luis Godin, secondé par Mme Jeanette Leboeuf et adopté à l'unanimité de demander à Plurite Consultants de bien

voulez faire les démarches nécessaires auprès de l'Hydro-Québec pour obtenir le raccordement des services de l'électricité à la station de pompage située sur le chemin Grasse à St-Jovis-de-France, dans le plus bref délai possible.

rés 15-72

M. Emile Lemire propose la levée de la séance.

Adopté: Maurice Pagnier, Maire
Gervais Dellevallet

Province de Québec
Municipalité de St. Louis de France,
Paroisse de Montserrat.

A une session régulière et mensuelle
de la Corporation Municipale de la paroisse
de St. Louis de France, tenue au lieu ordinaire
des délibérations, lundi, le 7 avril 1975,
à 8 heures du soir, à laquelle session
sont présents en personne les conseillers:

Louis Godin

Albert Tychanec

Mme Jannette Leboeuf

Emile Lenoir

Lea Paquette

Joségo Leblond

Maurice Piquin, maire, formant
quorum sous la présidence de ce dernier.

rés 75-73

Proposé par M. Louis Godin, secondé
par M. Joségo Leblond et adopté à l'unanimité
que les minutes des séances des 3
et 10 mars 1975 sont adoptées telles que
lues.

rés 75-74

adopt. minutes

Proposé par M. Joségo Leblond, secondé
par M. Lea Paquette et adopté à l'unanimité
que les minutes de la session spéciale
du 22 mars sont adoptées telles que lues.

rés 75-75

Proposé par Mme Jannette Leboeuf, secondé
par M. Joségo Leblond et adopté à l'unanimité
que l'ordre du jour soit accepté tel
que présenté.

rés 75-76

Proposé et résolu à l'unanimité que
la Corporation Municipale de la paroisse de St. Louis
de France adresse ses remerciements les plus
sincères à la Régulière pour le don des

uniquante choisie qu'elle a fait à la municipalité.

no 75-77

Proposé par Mme Jeanette Leboeuf, secondé par M. Lucien Leduc et adopté à l'unanimité que Mme Rita Page soit nommée représentante de la Corporation Municipale de la paroisse de St-Jus de France à l'Assemblée générale de la Bibliothèque Centrale de Port de la Spence en remplacement de Mlle Marie Leduc.

no 75-78

Proposé et adopté à l'unanimité que des remerciements soient adressés au Ministère des Postes pour avoir répondu favorablement aux demandes de la municipalité pour l'extension du service postal dans les nouveaux secteurs de la municipalité.

no 75-79

Considérant qu'une requête a été soumise au conseil municipal de la part des propriétaires voisins de la rue St-Henri Ave. concernant les inconvénients sérieux causés par l'environnement.

Considérant que le conseil est déjà intervenu à ce sujet le 26 août 1944 et qu'il appuie de nouveau les demandes formulées par les résidents et propriétaires du secteur touché.

En conséquence, il est proposé par M. Albert Tjepkema, secondé par M. Louis Gauthier et adopté à l'unanimité que le conseil demande de nouveau au Ministère de l'Environnement d'agir immédiatement pour régler ce problème à la satisfaction de tous les intéressés.

no 75-80

Proposé par M. Lucien Leduc, secondé par M. Emile Leduc et adopté à l'unanimité que les comptes annuels soient acceptés et payés.

Ernst's Photo	Jan'y - vol.	4.00
Sylvain Ellice	" "	3.00
Daniel O'Leary	" "	3.00
Eschell Macdonald	" "	4.00
Eug. Hargis	" "	4.00
J. Yves Marchand	" "	4.00
J. Eug. Demers	" "	4.00
Reylan Macdonald	Specimens	5.00
Pierre Dixelet	Jan'y vol.	3.00
Barry Esser Service		18.79
J. Guy Deshaies	aircraft product	206.25
Armand Paquin	" "	109.84
Pierre' Celliers Inc.		85.00
Carrière St Maurice		122.90
St Armand & Thibodeau Inc.		321.00
Jacques Auto Inc. Inc.		160.66
St Louis Gas Inc		2.20
Mr. P. P. P. auto Inc.		23.61
Equipements H. P. Inc.		594.05
Charbonneau Charbonnier Inc.		658.73
Service Sanitaires P. P. (1974)		3795.16
Conseil de santé -	Spent 1975 -	4,277.47
P. V. Agathe Inc.		15.98
Stanley Motor Equipment		35.80
Maurice Thibodeau		35.70
Spécialités Beauchamp Inc.		56.86
St Maurice Appareils Inc.		15.50
G. G. R. (Pneus d'auto) Inc.		111.34
T. R. White Truck Sales		82.26
C. T. R. Inc.		19.53
Bell Canada		158.31
Hydro Québec		1280.59
Cap Fuel Service		24.62
Service Soudure		14.04
D. S. P. Aluminium Inc.		159.64
A. H. O. & Fils Inc.		72.87
Acier Valmont Steel		8.96
Cap & Fils Inc.		22.50
Jean Conville Inc.		80.28

Poubelles titi - log. sur.	24.79
Service automobile	7.94
Fonds Réveil compte courant	4.00
Supplément d. Séjour	271.56

Les permis de construction suivants sont
recommandés aux parents suivants.

Maurice Jagnon	résidence	26,000. ⁰⁰
André Gibaud	"	25,000. ⁰⁰
Michel Luby	"	15,000. ⁰⁰
Charles Dubois	"	23,000. ⁰⁰
Normand Roy	"	23,000. ⁰⁰
Fonds Albert	"	10,000. ⁰⁰
Emmanuel Veilleux	" (195-95)	27,000. ⁰⁰
"	" (195-15)	27,000. ⁰⁰
"	" (195-8)	27,000. ⁰⁰
"	" (195-32)	27,000. ⁰⁰
Bernard Jagnon	" (487-6)	20,000. ⁰⁰

nés 75-81

Sur une proposition de Mme Jeanette
Leboeuf, la présente séance est ajournée à ven-
di, le 14 avril, à 8 heures p.m.

adopté: Maurice Jagnon, Maire
Maurice Thibault, S. T.

Province de Québec
Municipalité de St-Jouis-de-France
Comté de Montclair

Je soussigné, Marcel F. Perrin, ayant
été nommé inspecteur-municipal dans la
municipalité de St-Jouis-de-France, jure et
déclare que je remplirai fidèlement les
devoirs de cette charge au meilleur de mon
jugement et de ma capacité.

ainsi que Dieu me portera aide.

Marcel F. Perrin

Assermenté devant moi à St-Jouis-de-
France ce deuxième jour du mois d'avril
mil neuf cent vingt-cinq.

Renée Thellier
sec-tés.

Province de Québec
Municipalité de St-Jacques-de-France
Comté de Charlevoix.

A une séance spéciale de la Corporation
Municipale de la paroisse de St-Jacques-de-France,
tenue au lieu ordinaire des délibérations, le mardi
le 14 avril 1975, à 8 heures du soir à laquelle
seins, sont présents Messieurs les conseillers
et Madame:

Jacques Godin
Albert Tremblay
Mme Jeanette Leboeuf
Lea Franette
Sergio Lachin
Emile Lenoir

Mme Paquin, maire, formant
quorum sous la présidence de ce der-
nier.

no 75-82

Proposé par M. Sergio Lachin
secondé par M. Jacques Godin et adopté à
l'unanimité qu'une licence de commerce
soit émise à l'enseigne Spield, Cracker et
Pine Cracker à condition que tout le
matériel devant être dans ce commerce soit
du matériel neuf, en réponse à leur lettre
du 19 février 1975.

no 75-83

Proposé par M. Lea Franette, secondé
par M. Emile Lenoir et adopté à l'unani-
mité que le rayon de protection de 500 pieds
du site projeté de l'usine d'épuration soit
protégé de façon à n'émettre aucun permis
de construction à l'intérieur de cette zone
selon les recommandations du Ministère
de l'Environnement.

rés 75-84

Proposé par Mme Jeanette Leboucq
secondé par M. Albert Tégamie et adopté à
l'unanimité que le plan maintenant les sub-
divisions huit à dix-sept inclusivement du
lot originaire deux cent quatre-vingt-cinq
(285-8 à 285-17) du cadastre officiel
fait pour la paroisse de St. Maurice dont celle
de St. Louis de France est un démembre-
ment et préparé par M. Paul Michaud,
ag. géom. en date du 22 janvier 1975, et ap-
partenant à M. Claudy Péthivie, soit
accepté tel que présenté à la condition
que la mise en force du chemin et le
piéage soient faits par le propriétaire
conformément aux normes exigées par le
conseil municipal.

rés 75-85

Proposé par Mme Jeanette Leboucq
secondé par M. Albert Tégamie et adopté à
l'unanimité que le plan maintenant les sub-
divisions huit à dix-sept inclusivement du
lot originaire deux cent quatre-vingt-cinq
(285-8 à 285-17) du cadastre officiel
fait pour la paroisse de St. Maurice dont
celle de St. Maurice est un démembre-
ment et préparé par M. Paul Michaud,
ag. géom. en date du 22 janvier 1975 et ap-
partenant à M. Claudy Péthivie, soit accepté
tel que présenté.

rés 75-86

Proposé par Mme Jeanette Leboucq
secondé par M. Albert Tégamie et adopté
à l'unanimité que le plan présentant les
corrections des lots 285-2 et 285-4 du
cadastre officiel fait pour la paroisse de
St. Maurice dont celle de St. Louis de France
est un démembrement et préparé par M.
Paul Michaud, ag. géom. en date des 5 juillet
1973, (dossier: 30316) et appartenant à M. Claudy

P. élève fut accepté tel que présenté.

no 75-87

Proposé par M. Albert Tychner, secondé par M. Emile Lenoir et adopté à l'unanimité que le plan montrant les subdivisions quatuor et cinq du lot régulier quatuor cent soixante dix (170-4 et 170-5) du cadastre officiel fait par la commune de St-Maurice dont elle de St-Louis de-France est un démembrement et séparé par M. Paul W. Michel, of. gén. en date du 12 décembre 1974 fut approuvé et les mêmes plans fut accepté tel que présenté.

no 75-88

Proposé et résolu et à l'unanimité que le plan présenté par M. Paul W. Michel, of. gén. et montrant les subdivisions 257-3 et 258-1 à 258-5 inclusivement (C. des vers: 30681 et 30682) n'est pas acceptable comme tel parce qu'il ne fait pas partie d'un plan d'ensemble.

M. Louis Gauthier maintient l'avis de motion de la présentation à une séance subséquente d'un règlement d'expunt de \$650,000.00 pour la construction d'une usine d'épuration.

M. Louis Gauthier maintient l'avis de motion de la présentation à une séance subséquente d'un règlement d'expunt devant abolir le carté exécutif du règlement no 101.

M. Jean-Marie Lehoucq donne avis de motion de la présentation à une séance subséquente d'un règlement établissant une zone non pour l'établissement d'un parc de maisons mobiles sur le territoire de la municipalité.

M. Louis Gauthier maintient l'avis de motion de

la présentation à une séance subséquente
d'un règlement pour l'éclairage des rues
dans la municipalité.

rés 75-89

Proposé par M. Lorenzo Jaskin, secondé
par M. Louis Godin et adopté à l'unanimité
que M. Réjean Marchand soit autorisé à
dénager les chemins à l'instigation de la muni-
cipalité dès le début des tempêtes sans aucune
autre autorisation que la présente résolution.

rés 75-90

Proposé par M. Lorenzo Jaskin, secondé
par M. Les Perrette et adopté à l'unanimité
que M. Emile Lemire soit nommé marce-
sufflant, pour une période de 4 mois à partir
du 1^{er} mai prochain.

rés 75-91

Proposé par M. Lorenzo Jaskin, secondé
par M. Emile Lemire et adopté à l'unani-
mité que M. Albert Trépanier soit nom-
mé représentant du conseil sur le comité
des Fêtes de la Saint-Jean.

rés 75-92

Proposé par M. Lorenzo Jaskin, secondé
par M. Emile Lemire et adopté à l'unanimité
d'informer le comité des Fêtes de la
St-Jean que le conseil municipal se charge
de préparer le feu de la St-Jean, le 5
juin prochain et qu'il veillera aussi à le ren-
dre agréable au public et se chargera du nettoyage
du terrain après la fête.

rés 75-93

Proposé par M. Louis Godin, secondé par
Mme Bernette Lebeuf et adopté à l'unani-
mité que la Corporation Municipale accepte de
faire l'entrée d'eau sur le nouveau réseau
d'égout pour desservir les résidences qui
seront installées dans le secteur O'Connor,
sur le boulevard St-Jean ouest ainsi que

celles de la rue Crandet pour les usages con-
cernés.

n° 75-94

Proposé par M. Lorenzo Leduc, secondé
par M. Louis Gauthier et adopté à l'unanimité
que le syndic municipal de la paroisse
de St-Jouis de France accepte les termes des
conditions matérielles et conventionnelles avec le
Service Sanitaire Régional de Trois-Rivières
dnc. concernant la cueillette et la disposition
des ordures ménagères à l'intérieur du territoire
de la municipalité et autorise le maire
et le secrétaire-trésorier à signer l'entente
conclue avec ce dernier pour l'année 1975.

n° 75-95

Proposé par M. Albert Tigniac, secondé
par Mme Jeanette Leboeuf et adopté à l'u-
nimité que toute location de salle au
centro municipal St-Jouis ne sera désormais
consentie qu'à des organismes à caractère public
ou communautaire.

n° 75-96

Proposé par M. Albert Tigniac,
secondé par M. Emile Lemire et adopté à l'u-
nimité de demander au Ministère des
Transports de la province de Québec l'élec-
tionnement du long St-Macquillo dans les
limites de la municipalité de St-Jouis de
France.

n° 75-97

Proposé par M. Lorenzo Leduc, secondé
par M. Louis Gauthier et adopté à l'unanimité
qu'une semaine de nettoyage soit organisée dans
la municipalité pour la semaine suivante
du mois de mai.

à 11 heures moins 10 min. départ de M.
Lorenzo Leduc.

rés 75-98

Proposé par M. Louis Godin, secondé par M. J. J. Proulx et adopté à l'unanimité qu'un renouvellement de planches soit acheté pour le Bureau du Centre Municipal St-Louis.

rés 75-99

Proposé par Mme Jeanette Leboeuf, secondé par M. J. J. Proulx et adopté à l'unanimité que M. André Pébinac soit autorisé à faire du jardinage sur le lot appartenant à la Ville Municipale mais pour l'année 1975 seulement.

rés 75-100

Mme Jeanette Leboeuf propose la tenue de l'assemblée.

Adopté: Maurine J. J. Proulx, Maire
André Pébinac st.

Province de Québec
Municipalité de St-Jean de France
Ville de Champlain.

A une session spéciale de la Commission Municipale de la Ville de St-Jean de France, tenue aux lieux ordinaires des délibérations, samedi, le 26 avril 1975, à 9 heures de l'aurore midi, à laquelle seraient présents Messieurs les conseillers:

Jules Godin

Albert Teyssier

Mme Jeanette Plochef

Emile Jernice

Jean Poulet

Marcel Piquin, maire, formant quorum sous la présidence de ce dernier.

Les avis de convocation ont été notifiés tels que requis par la loi à tous les conseillers.

rés 75-101

Proposé par M. Jean Poulet, secondé par M. Jules Godin et adopté à l'unanimité que les plans de l'extension du réseau d'égout et d'épuration (projet 5021) préparés par Pluie et Consultants Inc., au mois de mars 1975, soient acceptés tels que présentés et que la firme Pluie et Consultants soit autorisée à remettre ces plans au Ministère de l'Environnement pour approbation.

rés 75-102

Proposé par M. Albert Teyssier, secondé par Mme Jeanette Plochef et adopté à l'unanimité de demander au Ministère de l'Environnement de procéder le plus rapidement possible à l'étude du plan 5021, préparé par Pluie et Consultants Inc. au mois de mars 1975, pour que le

Ministère des Transports a des projets de réfection et d'amélioration de la route 157 au delà passer l'extension projetée du réseau d'aqueduc et d'égouts pour très bientôt et que tout délai dans l'approbation desdits plans peut susceptible d'un retard. La réfection plus coûteuse et de lever de multiples inconvénients tout au Ministère des Transports qu'à la Corporation. Par conséquent elle-même si le Ministère des Transports exécutait ses travaux avant la réalisation de l'extension projetée.

nos 75-103

Proposé par Mme Jeanette Leboeuf, secondé par M. Louis Godin et adopté à l'unanimité que la Corporation Municipale de la paroisse de St-Jouis-de-France, achète à des fins exclusivement publiques et commerciales, pour le prix nominal de \$4,00 de la Commission Royale du Cap-de-la-Pradeleine, un morceau de terrain contenant 150 pieds de largeur par environ 1 1/2 arpents de profondeur, mesurés anglais comme et désigné comme faisant partie du lot quatre cent soixante-neuf (P-469) du cadastre officiel fait pour la paroisse de St-Maurice dont celle de St-Jouis-de-France est un démembrement, borné au front vers le sud-ouest par la route nationale au boulevard St-Jouis; d'un côté vers le nord-ouest par le lot 469-1 appartenant à The S. W. P. aujourd'hui Hydro-Québec et par une partie du lot 469; en profondeur vers le sud-est par son passé de ligne et de l'autre côté vers le sud-est par les représentants de Charles-Eduard Tremblay, avec toutes autres circonstances et dépendances.

Que le maire M. Maurice Piquin et le secrétaire-trésorier M. Maurice Tremblay soient et

sont par les présentes autorisés à signer pour et au
nom de la Corporation Municipale. Le contrat
d'achat a été reçu devant M^{rs} J. H. H. H.
notaire, ainsi que tout document y relatif.

rés 75-104

Proposé par M^{rs} Jeanette Lebauf que
la présente session soit levée.

Adopté: Maurice Pagnin, Maire
Maurice Thellouet

Provinces de Québec
Municipalité St-Louis de France
Canté de Châteauguay.

A une session régulière et mensuelle
de la Corporation Municipale de la paroisse
de St-Louis de France, tenue au lieu ordinaire
des délibérations, lundi, le 5 mai 1975,
à 8 heures du soir, à laquelle seraient
présents Incessamment les Concejles :

Louis Godin
Albert Teyssier
Emilien Lemire
Léa Paquette

Maurice Piquin, maire, faisant
quorum sous la présidence de ce dernier.

no 75-105

Proposé par M. Emilien Lemire,
secondé par M. Léa Paquette et adopté à
l'unanimité que les minutes des séances
des 7 et 14 avril soient adoptées telles
que lues.

no 75-106

Proposé par M. Louis Godin, se-
condé par M. Albert Teyssier et adopté
à l'unanimité que les minutes de la
session spéciale du 26 avril soient adoptées
telles que lues.

no 75-107

Proposé par M. Emilien Lemire, se-
condé par M. Louis Godin et adopté à l'u-
nanimité qu'un montant de \$ 100.⁰⁰ soit ver-
sé à la Société St-Jean, Capitaliste locale
comme contribution pour les fêtes de la
St-Jean 1975.

no 75-108

Proposé par M. Emilien Lemire secondé par M.
Léa Paquette que les Comptes suivants soient accep-
tés et payés :

Commissaire Papineau	\$130. ⁰⁰
A. T. Papineau	20. ⁰⁰
E. Lemire frais Stationnement	1. ³⁰
E. Lemire mileage 108 miles	16. ²⁰
L. Indin	120. ⁰⁰
L. " frais de stationnement	1. ³⁵
M. Pépin auto loc.	7. ⁵⁰
Navary Ess Service	38. ⁶⁶
A. Morin et Fils Inc.	148. ⁵⁶
Commissaire St. Maurice	833. ³⁹
Bell Canada	5. ¹⁴
H. R.	1047. ³⁹
Commissaire Thibault	18. ⁹⁰
T. B. White Trucks	13. ⁴⁵
Grey Humsais pay. vol. 1 heure	4. ⁰⁰
H. Marchand opérateur 1 "	5. ⁰⁰
Coak et Fils Inc.	2. ⁸¹
CTR Stée	83. ⁹¹
Jayon Inc. adloc	19. ⁷⁶
" " "	7. ⁷²
Commissaire Thibault compte produit	28. ³⁵
Caj. Comptabilité Service Supp	2. ⁴³
Jacques Auto Acc.	22. ⁶⁸
D. D. R. (juices d'auto) Stée	28. ⁷¹
Fernand Letard	115. ⁰⁰
Jacques Demestry	49. ⁰⁰
R. Guesne Automobiles Inc.	10. ⁰⁹
Commissaire Stée	9. ²⁹
P. A. Guerin	31. ¹⁰
CPCN	27. ⁸³
Constructeur Polard Stée	152. ²⁵
Chaboussier Charpentier Stée	519. ⁶¹
St. Maurice Organisme Stée	20. ⁹⁹
Caj. Compt. Service Stée	4. ⁸⁶

75-109

Proposé par M. Léa Poulet, revu et
 par M. Emile Lemire et adopté à l'unanimité
 que le plan portant les subdivisions
 quarante-sept à cinquante-deux inclusivement

du lot originare quatre-cent quatre-vingt-trois (493-47 à 493-52) du cadastre officiel fait pour la paroisse de St. Maurice dont celle de St. Louis - St. France est un démembrement et préparé par M. Jean-Marie Chostelay, ay. géom., en date du 23 avril 1975 et appartenant à M. Aimé Lamy fut accepté tel que présenté.

n° 75-110

Proposé par M. Albert Trépanier, secondé par M. Emile Jérome et adopté à l'unanimité que le plan maintenant la subdivision deux du lot originare quatre-cent quatre-vingt-cinq (485-2), la resubdivision deux de la subdivision officielle numéro dix-huit du lot originare quatre-cent quatre-vingt-six (486-18-2), la resubdivision deux de la subdivision officielle numéro dix-neuf du lot originare quatre-cent quatre-vingt-six (486-19-2), ~~avec~~ ainsi que les subdivisions vingt-deux à trente-cinq du lot originare quatre-cent quatre-vingt-six (486-22 à 486-35) et la subdivision vingt-huit du lot originare quatre-cent quatre-vingt-sept (487-28) du cadastre officiel fait pour la paroisse de St. Maurice dont celle de St. Louis - St. France est un démembrement et préparé par M. Edouard Laro, ay. géom., en date du, et appartenant à M. Georges Masse fut accepté tel que présenté.

n° 75-111

Proposé par M. Léon Bouette, secondé par M. Emile Jérome et adopté à l'unanimité que le plan maintenant la subdivision quinze du lot originare quatre-cent soixante-dix (470-15) du cadastre officiel fait pour la paroisse de St. Maurice dont celle de St. Louis - St. France est un démembrement et préparé

par M. Jean Marie Chastrey, cf. géom., expert
du 15 avril 1975 et appartenant à M. Michel
Guimon soit accepté tel que présenté.

rés 75-112

Proposé par M. Albert Teyssier, secondé
par M. Emile Jemie et adopté à l'unanimité
que le plan montrant les corrections des
lots deux cent quatre-vingt-deux; deux cent
quatre-vingt-cinq-trois; et deux cent quatre-
vingt-cinq-quatre (285-2; 285-3; 285-4)
du cadastre officiel fait pour la paroisse de
St-Maurice dont celle de St-Louis-de-France
est en dénombrement et dressé par M. Paul
Laurand, cf. géom. le 16 avril 1975 et appar-
tenant à M. Dandy Pelissier soit accepté tel
que présenté.

rés 75-113

Proposé par M. Joë Paquette, secondé
par M. Emile Jemie et adopté à l'unani-
mité que le projet de l'établissement au une
partie des lots deux cent soixante-sept et deux
cent soixante-dix-sept (276 et 277) du
cadastre de la paroisse de St-Maurice dont
celle de St-Louis-de-France est un dénombre-
ment et dressé par M. Serge Hamel cf. géom.
soit accepté appartenant à M. Marcel Dubois soit
accepté et qu'un tuyau pour le drainage soit
également posé et installé pour l'établissement.

Les fermis de construction suivants sont mention-
nés aux présentes minutes.

Emmanuel Dutilleul	194-27	résidence	27,000.
René Lussier	194-35	"	27,000.
Guy Turcotte	30-2	"	25,000.
Oliver D'Almeida	192-62	"	25,000.
Jacques Trottier	193-25	"	23,500.
Luc Labrecque	271-31	"	20,700.
Michel Paris	272-35	"	20,000.
René Dubois	187-8	"	19,000.

Hector Provencal	978.12	résidence	15,000.
Guillem O'Shaughnessy	494.29	"	17,000.
Réginald Theriault	978.7	"	24,000.
Maurice Brassseau	innovation		3,700.
Patrick Jenkins	renovation		7,000.
Gilles Côté	judiciaire		700.

no 75-114 Proposé par M. Emile Jovine, secondé par M. Léa Poulette et adopté à l'unanimité que le conseil soit autorisé à louer la machinerie nécessaire pour effectuer les travaux sur les terrains de la Corporation municipale soit le terrain de l'usine d'épuration, la rue des Lois et au garage municipal.

no 75-115 Proposé et résolu à l'unanimité d'aviser M. Georges Lamotte, maintenant que la pose des tuyaux pour le réseau d'égout et d'égout est terminée, de mettre ~~en~~ la fin nécessaire dans les rues de la Rochelle, Hôtel-de-ville et Prince-Paquin conformément à la Clause no 4 du contrat de vente passé avec la Corporation municipale le 26 avril 1974.

no 75-116 Proposé et résolu à l'unanimité d'acquiescer les paiements courus depuis le mois de janvier à avril inclusivement au Service Sanitaire Régional conformément au contrat passé entre ce service et la Corporation municipale pour 1975.

no 75-117 Proposé et résolu à l'unanimité de demander à la Société du Québec de faire respecter les limites de vitesse imposées aux véhicules circulant dans les limites de la municipalité de St-Jacques-de-France et plus spécialement dans le secteur du village route 157 et d'utiliser le radar, s'il y a lieu.

à ce fins.

no 75-118

Proposé par M. Louis Godin, secondé
par M. Emile Lemire et adopté à l'unanimité
de demandes au Ministère des Transports de
limiter la vitesse à 30 milles l'heure sur le
boulevard St-Alexis - est dans les limites
de la municipalité de St-Jouis-de-France.

no 75-119

Sur une proposition de M. Louis Godin
la séance même est ajournée à lundi, le
12 mai, à 8 heures p. m.

Adopté: Maurice Jagnin, Maire
Maurice Thibault sec. trés.

Province de Québec
Municipalité St-Jouis-de-France
Comité de Changement

A une séance d'ajournement de la Corporation Municipale de la paroisse de St-Jouis-de-France, tenue au lieu ordinaire des délibérations, lundi, le 18 mai 1975, à 8 heures du soir, à laquelle séance sont présents Messieurs les conseillers:

Louis Godin

Mme Jeanette Leboeuf

Emilien Lemire

Lea Paquette

Joseph Piquin

Maurice Piquin, vice formant quorum sous la présidence de ce dernier.

rés 75-120

Proposé par M. Emilien Lemire, secondé par M. Lea Paquette et adopté à l'unanimité que le plan montrant les subdivisions six et sept du lot originaires deux cent quatre-vingt-cinq (285-6 et 285-7) du cadastre officiel fait pour la paroisse de St-Jouis-de-France dont celle de St-Jouis-de-France est un dédoublement et séparé par M. Paul Duchesneul inf. géom. le 7 octobre 1974 et affecté à M. Claudy Pélissier soit accepté tel que présenté (dossier no 30682).

rés 75-121

Proposé par M. Lea Paquette, secondé par Mme Jeanette Leboeuf et adopté à l'unanimité d'offrir à la Commission Municipale d'urbanisme le local occupé actuellement par l'AFEAAS, au numéro 805, St-Jouis-de-France, à St-Jouis-de-France.

M. Emile Jernie donne avis de motion de la présentation, à une séance subséquente d'un règlement concernant les chiens.

M. Emile Jernie donne avis de motion de la présentation, à une séance subséquente d'un règlement concernant les licences à payer pour les bicyclettes.

125-122

Considérant que la Corporation Municipale de la paroisse de St-Jacques-de-France a déjà soumis une demande d'aide financière aux Hauts-Commissaires aux Jeux et aux Sports pour l'aménagement de terrains de jeux.

Considérant que la Corporation Municipale a déjà acquis à ses fins deux terrains d'une superficie de 120 arpents.

Considérant que la Corporation Municipale possède un organisme qui œuvre dans ce domaine et est désigné officiellement sous le nom de "Comité du Tennis des Jeux de St-Jacques-de-France."

Considérant que la Corporation Municipale n'a reçu à date aucune aide financière d'aucun organisme reconnu pour l'installation de terrains ou d'équipement de jeux.

Considérant que la Commission Scolaire locale n'a aucun équipement de jeux sur ses terrains pour servir les jeunes.

En conséquence, il est proposé par M. George Fournier secondé par M. Emile Jernie et adopté à l'unanimité que les plans et estimés préparés par le Comité du Tennis des Jeux de St-Jacques-de-France soient déposés tels que présentés, puis soumis aux Hauts-Commissaires à la paroisse, aux Jeux et aux Sports, afin que notre demande d'aide financière soit considérée le plus tôt possible.

M. Lachapelle maintient l'avis de motion de la présentation à une séance subséquente d'un règlement d'emprunt de \$650,000.00 pour la construction d'une usine d'épuration.

M. Louis Gagné maintient l'avis de motion de la présentation à une séance subséquente d'un règlement d'emprunt devant absorber le coût excédentaire du règlement no 101.

Mme Jeanette Leboeuf maintient l'avis de motion de la présentation à une séance subséquente d'un règlement établissant une gare sur le territoire de l'établissement d'un parc de voitures mobiles au territoire de la municipalité.

M. George Jaskin donne avis de motion de la présentation à une séance subséquente d'un règlement concernant les coûts administratifs des usines municipales.

M. Louis Gagné donne avis de motion de la présentation à une séance subséquente d'un règlement pour établir des gares de vélos en vertu du règlement no 100.

no 75-123

Proposé par Mme Jeanette Leboeuf, secondé par M. George Jaskin et adopté à l'unanimité d'avis M. Samuel F. Jouve de représenter les intéressés du fossé de ligne qui cause d'eau (traversant la rue Lamotte, près du centre municipal M. Louis de l'Ange), afin de résoudre un problème causé par ledit fossé ou cause d'eau.

no 75-124

Proposé par M. Jo' Puette, secondé par M. Louis Gagné et adopté à l'unanimité d'avis M. Samuel F. Jouve de représenter les intéressés

du cours d'eau Jonette (soit celui passant à travers les terres du rang St-Jean-Sud et celui de St-Alexis-nord) afin de purifier les menues réserves pour remédier aux vicissitudes causés par ledit cours d'eau.

rés 75-125

Proposé par M. Lorenzo Larkin, secondé par M. Léo Pouette et adopté à l'unanimité d'acheter des enseignes de rues et de signalisation ainsi que les accessoires nécessaires

rés 75-126

Proposé par M. Emilius Jemine, secondé par M. Léo Pouette et adopté à l'unanimité à autoriser le maire à faire préparer des plans et devis pour l'agrandissement du garage municipal.

rés 75-127

Proposé par M. Léo Pouette, secondé par M. Emilius Jemine et adopté à l'unanimité que la municipalité fasse l'acquisition d'une machine à compacter le sol, ainsi qu'une pompe à هوا, et le tuyau nécessaire "tout-ite" nécessaire aux articles d'épaves.

M. Lorenzo Larkin donne avis de motion de la proposition, à une séance subséquente, d'un règlement concernant le régime interne du nouveau conseil d'agrandissement et d'épaves.

rés 75-128

Proposé et résolu à l'unanimité qu'une chaise soit installée par Bell Canada au garage municipal

rés 75-129

Proposé par M. Larkin, secondé par M. Louis Gauthier et adopté à l'unanimité que la municipalité se procure un livre de registre dans lequel seront consignés tous les mal-

naux qui serviront au réseau d'aqueduc
et d'épôts et d'arrose M. Marchand à
tenir le registre.

no 75-130

Proposé par M. J. Pavette, puis
de par M. Frango Juhin et adopté à l'u-
nimité que la fabrique Municipale de
la paroisse de St-Juis de France achète pour
le prix nominal de 51.⁰⁰ de la rue d'Alsé-B.
Dargis, une portion de terrain située du côté
nord-est du boulevard St-Juis, en la pa-
roisse de St-Juis de France, mesurant soixan-
te-six (66') de largeur dans ses lignes
nord-ouest et nord-est par une longueur
de quatre cent trente-cinq pieds et quatre-
vingts centimes (135.80') dans sa ligne
nord-ouest et de quatre cent trente-six
pieds (136') dans sa ligne sud-est, mesurée
en ligne droite et désignée comme faisant
partie du lot numéro quarante-huit de
la subdivision officielle du lot originel
deux cent soixante-trois (273 - P. 8) du
cadastre officiel du canton de Chazelles, par
la paroisse de St-Vincent, dont celle de
St-Juis de France est une division, et
bornée comme suit, savoir: au front, par
le sud-ouest, par le boulevard St-Juis,
du côté, par le nord-ouest, par une bor-
nure de trois cent soixante-neuf pieds
et quatre-vingt centimes (369.80') par une
partie non subdivisée du lot deux cent
soixante-trois, et par une longueur de
soixante-six (66') par le résidu dudit
lot 273-48, en profondeur par le nord-
est, par la subdivision 273-49, appartenant à la Corporation Municipale
de St-Juis de France, par une longueur de ~~soixante-six~~ ~~soixante-neuf~~ ~~soixante-trois~~
soixante-trois (273) et de
l'autre côté, par le sud-est, partie par une
partie non subdivisée dudit lot numéro deux
cent soixante-trois par une longueur de

M. P.
M. S.

cent pieds (100') à partir dudit boulevard
 St-Janis, partie par le lot numéro 273-40 sur
 une longueur de cent pieds (100'), partie par le
 lot numéro 273-39 (mes) sur une longueur de
 soixante-six pieds (66'), et partie par une
 partie non subdivisée dudit lot numéro deux
 cent soixante-trois sur une longueur de cent
 soixante-dix pieds (170').

Que le maire M. Maurice Pagnier et
 le secrétaire-trésorier M. Maurice Thellier
 soient et soient autorisés à signer pour et au
 nom de la Corporation Municipale de la pe-
 ronne de St-Janis-de-Rive le contrat d'ac-
 chat à être reçu devant M. Jean Paul Héris
 notaire, ainsi que tout document y relatif.

no 15-131

Mme Jeanette Grouff propose la levée
 de l'assemblée.

Adopté: Maurice Pagnier, Maire
 Maurice Thellier, sec. trés.

Province de Québec
Municipalité de St. Louis de France
Ville de Chaudière.

A une session régulière et mensuelle de la Corporation Municipale de la Ville de St. Louis de France, tenue aux heures ordinaires des délibérations, lundi, le 2 juin 1975, à 8 heures du soir, à laquelle session sont présents Messieurs les conseillers:

Louis Godin

Albert Tépénier

Mme Jeanette Phœuf (partie à 9 heures 5 min.)

Emilien Lemire

Jos. Paquette

Léonard Pélissier

Président formant quorum sous la présidence de ce dernier.

no 75-132

Proposé par M. Louis Godin secondé par M. Emilien Lemire et adopté à l'unanimité que les minutes des séances des 5 et 12 mai soient acceptées mais que le résolutions no 75-130 soit corrigée et que la correction soit initialee.

no 75-133

Proposé par M. Emilien Lemire secondé par M. Louis Godin et adopté à l'unanimité de demander au Ministère de l'Agriculture, Service de l'Hydraulique Agricole, de bien vouloir inclure dans les travaux du cours d'eau Martini à les lots 499 et 500 appartenant à M. Raymond Pélissier, culture potagère, sujet cours d'eau.

no 75-134

Proposé par M. Albert Tépénier secondé par M. Emilien Lemire et adopté à l'unanimité que l'Assemblée consultante soient

autouris' à faire exécuter l'installation d'un système d'alarme à la station de pompage du réseau d'égout et relié à la résidence de M. Régis Morenaud 1271, rue Maron, St-Louis-de-France.

rés 75-135

Proposé par M. Lorenzo Larkin secondé par M. Louis Godin et adopté à l'unanimité de demander au Ministre des Transports, l'honorable Raymond Mailloux, qu'en vertu soit installée le long de la route 352, à partir du village de St-Louis-de-France, vers l'est jusqu'à la rivière Champlain, considérant que l'érosion ne cesse de causer des dommages aux propriétés et à la route 352 elle-même, et constitue de ce fait, un danger sérieux pour la circulation.

rés 75-136

Proposé par M. Lorenzo Larkin, secondé par M. Léon Pouette et adopté à l'unanimité qu'une somme de \$300.⁰⁰ soit versée au Comité du "Centre des Saixis" comme subvention.

rés 75-137

Proposé par M. Emile Jemie, secondé par M. Lorenzo Larkin et adopté à l'unanimité qu'une somme de \$175.⁰⁰ soit versée au Comité du "Centre des Saixis" pour la location du local.

rés 75-138

Proposé par M. Léon Pouette, secondé par M. Emile Jemie et adopté à l'unanimité de demander des cotisations à des représentants de compagnies pour machines à photo copier ainsi que pour le coût d'entretien de ces machines.

rés 75-139

voir rés. 76-205

Proposé par Lorenzo Larkin, secondé par M. Léon Pouette et adopté à l'unanimité que Mlle Gisèle Courcy soit engagée comme aide au secrétaire, au salaire minimum

à partir du 2 juin 1975.

no 75-140

Proposé par M. Lorenzo Jubin, secondé par M. Emilie Lemire et adopté à l'unanimité qu'un montant de \$ 16.00 soit versé à Mlle Gisèle Bonenfant pour travail exécuté les 28, 29 et 30 mai, au secrétariat.

no 75-141

Proposé par M. Lorenzo Jubin, secondé par M. Léon Proulx et adopté à l'unanimité que le mois soit autorisé à signer les deux pages par Bell Canada, pour retour Olammar, (plan no 551)

no 75-142

Proposé par M. Louis Gauthier, secondé par M. Lorenzo Jubin et adopté à l'unanimité que les comptes suivants soient acceptés et payés:

A. Gossie et Fils Inc.	\$ 807.41
Agency Eric Service	64.25
Logiques auto. acc. Inc.	33.39
Raymond Bruneau	7.38
Fernand Lethiecq	38.00
G. D. R. (Services d'auto) Ltée.	31.91
Op. auto Ltée	7.56
Renée Thellend	19.35
Excavation Rue Estima Inc.	119.00
Sergio Solace	702.00
Chambon's Charbon Ltée	121.12
Lynn, Mueland En. Supplies Ltd	108.08
Cap Eric Service Ltd	4.86
P. A. Guin Ltée	88.84
Coopérative St. Maurice	165.47
Marcel Gossie Jany - vol.	1.00
Guy H. Gossie	119.50
J. Guy D. Gossie	35.00
Réjean Marchand	57.00
Gaston Plante	32.50
Yves Marchand	20.00

David Plante	Jeune vol.	12.00
Jean-Louis LeBlanc	" "	3.00
Robert St-Amand	" "	3.00
Jean Groulx	" "	3.00
Gilles D'Amboise	" "	6.00
Gilles Marchand	" "	6.00
J. Yves Marchand	" "	10.00
Maurice Marchand	" "	4.50
Maurice D'Amboise	" "	4.00
Savary Eric - Service des Concessions		24.46
Bell Canada		58.91
H. G.		1012.36
C. S. M.		53.05

rés 75-113

Sur une proposition de M. Louis Gauthier
la présente séance est ajournée au lundi 9
juin 1975, à 8 heures du soir.

Adopté: Maurice Piquin, Maire
Gilles Thériault, S.-t.

Province de Québec
Municipalité St. Louis-de-France
Carré de Champlain

A une séance ordinaire de la population Municipale de la paroisse de St. Louis-de-France, tenue au lieu ordinaire des délibérations, le mardi, le 9 juin 1975 à 8 heures du soir, à laquelle étaient présents Messieurs les conseillers:

Jacques Godin

Abel T. Tremblay

Mme. Jeanette Leboeuf

Emilien Lavoie (arrivé à 9 heures)

Le. Paquette

Jean-Jacques Lavoie (parti à 11 heures 1/4)

Mme. Paquin n'a pas formé quorum sous la présidence de ce dernier.

no 75-144

Proposé par M. Jacques Lavoie, secondé par M. Le. Paquette et adopté à l'unanimité que des cotisations soient demandées pour des photo-copies à des représentants de diverses compagnies d'ici une semaine.

no 75-145

Proposé par Mme. Jeanette Leboeuf, secondé par M. Jean-Jacques Lavoie et adopté à l'unanimité que l'ordre du jour soit adopté tel que lui.

no 75-146

Proposé et résolu à l'unanimité que la demande de M. Emmanuel Veillette concernant le confort des rues pour la municipalité soit mise à l'étude.

no 75-147

Proposé et résolu à l'unanimité que le compte de M. Octave Tremblay, montant au montant de \$25.00 soit accepté et payé.

no 75-148

Proposé par M. J. Bouette, secondé par M. Albert Régulier et adopté à l'unanimité qu'un membre de la Commission d'urbanisme soit délégué au symposium de l'Association canadienne d'urbanisme qui aura lieu les 18, 19 et 20 juin à St-Jovite, que ses dépenses lui soient remboursées sur pièces justificatives et qu'il fasse rapport ensuite au conseil.

no 75-149

Proposé et adopté à l'unanimité que le plan montrant la subdivision d'un des lots originaux cinq cent vingt-deux (526-2) du cadastre officiel fait pour la paroisse de St-Maurice dont celle de St-Jovis-de-France est un dénombrement et préparé par M. Jean-Marie Chertoux, ex-géomètre, en date du 30 avril 1975 et appartenant à M. Jean-Pierre Larue soit accepté tel que présenté (D. 867).

no 75-150

Proposé et adopté à l'unanimité que le plan montrant la subdivision quatorze-cinq du lot originaire deux cent vingt-neuf-dix-sept (277-95) du cadastre officiel fait pour la paroisse de St-Maurice dont celle de St-Jovis-de-France est un dénombrement et préparé par M. Roger Hamel, ex-géomètre, en date du 22 mai 1975 soit et appartenant à M. Michel Clément soit accepté tel que présenté.

no 75-151

Proposé et adopté à l'unanimité que le plan montrant la subdivision neuve douze du lot originaire soixante-seize (76-12) du cadastre officiel fait pour la paroisse de St-Maurice dont celle de St-Jovis-de-France est un dénombrement et préparé par M. Edmond J. J. J. J., ex-géomètre, en date

du 22 mai 1975 et appartenant à M. Régis Jé-
lebreux soit accepté tel que présenté.

no 75-152

Proposé et résolu à l'unanimité que le plan montrant les subdivisions quatorze à dix-neuf du lot originarie quatre cent quatre-vingt-trois (183-14 à 183-19) du cadastre officiel fait pour la paroisse de St-Maurice dont celle de St-Jouis-de-France, est un démembrement et appartenant à Messieurs: René Robert, Armand Boivin, Raymond Jélebreux, Gilles Poisson et Raymond Juvicé et préparé par M. Edouard Jui, cf. - géom., en date du 5 mai 1975 soit accepté tel que présenté.

no 75-153

Proposé et résolu à l'unanimité que le plan montrant les subdivisions deux et trois du lot originarie deux cent quatre-vingt-huit (288-2 et 288-3) du cadastre officiel fait pour la paroisse de St-Maurice dont celle de St-Jouis-de-France, est un démembrement et appartenant à M. Maurice Jélebreux et préparé par M. Serge Hamel, cf. - géom., en date du 5 mai 1975 soit accepté tel que présenté.

no 75-154

Proposé et résolu à l'unanimité que le plan montrant la subdivision numéro vingt-quatre du lot originarie deux cent soixante-dix-huit (278-24) du cadastre officiel fait pour la paroisse de St-Maurice dont celle de St-Jouis-de-France, est un démembrement et appartenant à Gaspard Jui St-Jouis duc, et préparé par M. Guy Hamel, cf. - géom. en date du 12 mai 1975 soit accepté tel que présenté.

no 75-155

Proposé et résolu à l'unanimité que le plan montrant le projet de lotissement

sur une partie des lots 563, 564 et 568 du cadastre officiel fait pour le plan de St-Maurice dont celle de St-Jouis-de-France est un démembrement et en date du 23 mai 1975 et appartenant à M. Edmond Jugevin et préparé par M. Maurice D. ingénieur des mines, tel que présenté.

n° 75-156

Proposé et adopté à l'unanimité que la rue maintenant le projet de lotissement sur les lots 196, 197 et 198 du cadastre officiel fait pour le plan de St-Maurice dont celle de St-Jouis-de-France est un démembrement et appartenant à M. Roland Lamière et préparé par M. Jean Marie Charbonay, ingénieur, en date du 8 avril 1975 soit accepté tel que présenté.

n° 75-157

Rue Marie-Léon

Proposé par M. Joseph Leduc, secondé par Mme Jeannette Leduc et adopté à l'unanimité que la rue portant le numéro cadastral 273-P48 et 273-49 soit désignée comme étant l'avenue Marie-Léon.

n° 75-158

Rue Cadotte

Proposé par M. Joseph Leduc, secondé par M. Emile Jenoie et adopté à l'unanimité que la rue portant les numéros cadastraux 192-68 et 193-15 et 16 comme parties du lot 193 soit désignée comme étant la rue Cadotte.

n° 75-159

Proposé par M. Joseph Leduc, secondé par M. Léa Paquette et adopté à l'unanimité que la dernière partie de la Place-Robert soit cadastrée à partir du 178-35, par M. Roger Gélinas, ingénieur, pour les parties acquises par la municipalité de St-Jouis-de-France de M. Marcel Robit et du Ministère des Transports (115-338)

nos 75-160

Proposé par M. Léa Paquette, adopté à l'unanimité que les numéros ci-dessous suivants soient changés:

25 et 27 de la rue des Bourgeois jours 625 et 627

32 et 33

jours 631 et 633

30

jours 630

20

jours 640

Une copie de la présente résolution est envoyée au bureau de postes du Cap de la Madeleine ainsi qu'aux intéressés.

M. Laskin maintient l'avis de motion de la présentation à une séance subséquente d'un règlement d'impôt au montant de \$650,000.00 pour la construction d'une usine d'éducation.

M. Louis Godin maintient l'avis de motion de la présentation à une séance subséquente d'un règlement devant absorber le coût excédentaire du règlement n. 10.

M. Albert Tignaux maintient l'avis de motion d'un règlement d'impôt au montant de \$286,000.00 pour l'extension du réseau d'aqueduc existant jusqu'à partir du réseau existant allant jusqu'au boulevard St. Marguerite.

Mme Jeanette Lehoucq maintient l'avis de motion de la présentation à une séance subséquente d'un règlement établissant une zone en conformité au règlement de garage.

à 11 heures moins 1/4 départ de M. George Laskin

Mme Jeanette Sebouf donne avis de motion de la présentation à une séance subséquente d'un règlement de circulation dans la municipalité de St. Louis de France.

M. Louis Gadiu donne avis de motion de la présentation à une séance subséquente d'un règlement de règis internes pour le nouveau service d'equipe et d'épôts

no 75-161

Sur une proposition de Mme Sebouf la présente séance est ajournée au lundi, 16 juin 1975 à 8 heures p.m.

adopté: Maurice Jagnin, Maire
Maurice Chelland, S.T.

Province de Québec
Municipalité de St-Louis-de-France
Canton de Champlain.

A une séance ajournée de la conférence municipale de la paroisse de St-Louis-de-France, tenue au lieu ordinaire des délibérations, lundi le 16 juin 1975, à 8 heures du soir, à laquelle séance sont présents Messieurs les conseillers :

M. Albert Trépanier

M. René Jannette Leboeuf

M. Emilien Genois

M. J. J. Proulx

M. Lorenzo Sordani

M. Marie Pagnon, maire, formant quorum sous la présidence de ce dernier.

no 75-162

Proposé par M. René Jannette Leboeuf, secondé par M. Emilien Genois et adopté à l'unanimité que l'ordre du jour soit accepté tel que proposé.

no 75-163

Proposé par M. Lorenzo Sordani, secondé par M. J. J. Proulx et adopté à l'unanimité que les factures de : Cesto de Rénovation Env. au montant de \$ 31.59 et celle de la Répense des saucettes dnc. au montant de \$ 14.⁰⁰ présentées par le comité du Cesto des Juvins soit acceptées et payées.

no 75-164

Proposé par M. Lorenzo Sordani, secondé par M. J. J. Proulx et adopté à l'unanimité que demande soit faite à Bell Canada de percevoir plus adéquatement les abonnements de la rue St-Maurice, à St-Louis-de-France.

no 75-165

Proposé par M. Lorenzo Sordani, secondé par M. J. J. Proulx et adopté à l'unanimité

noté d'aviser les consultants Pluvette de venir à faire nettoyage par le moyen constructeur. Il est le fossé situé sur la route 157, côté ouest, à partir du cours d'eau du Hotel des Pains jusqu'à l'avenue Georges et de faire vérifier également les ponceaux d'écoulement des propriétés privées. Ces travaux résultent des travaux de construction du réseau d'égouts et d'épuration.

n° 75-166

Proposé par M. Léon Proulx, secondé par Mme Jeanette Leboeuf et adopté à l'unanimité d'aviser M. Marcel F. Lemire de venir sur le fossé de la route 157, côté est, appartenant à M. Marcel Guiroux et de faire un rapport écrit au conseil dans le plus bref délai possible et à la suite de quel les mesures nécessaires seront prises par la Corporation Municipale.

n° 75-167

Proposé par M. George Jaskin, secondé par Mme Jeanette Leboeuf et adopté à l'unanimité qu'une tendue "Jawa Boy" industrielle 21 junes soit achetée au prix de \$200.⁰⁰

Le conseil prend connaissance de l'estime n° 7 présentée par les consultants Pluvette et est mis à l'étude.

n° 75-168

Proposé par M. George Jaskin, secondé par M. Emile Lemire et adopté à l'unanimité que le compte de la firme d'évaluation St-Maurice Inc. au montant de \$382.95, pour mutations soit accepté et payé.

n° 75-169

Proposé et adopté à l'unanimité que le plan montrant la subdivision numéro deux du lot originarie deux cent quatre vingt neuf

(289-2) du cadastre officiel fait pour la paroisse de St-Havice dont celle de St-Jouis-de-France est un démembrement et appartenant à M. me Jean Claude St-Pierre et préparé par M. Roger Sélimas, adj. géom. est accepté tel que présenté.

rés 75-170

Proposé et réglé à l'unanimité que le plan maintenant les subdivisions sur du lot originarie cent neuf (109-1) et sur du lot originarie cent dix (110-1) du cadastre officiel fait pour la paroisse de St-Havice dont celle de St-Jouis-de-France est un démembrement et appartenant à M. Louis Longrel et préparé par M. Jean Louis Chastagny, adj. géom., en date du 16 mai 1975 soit accepté tel que présenté.

rés 75-171

Proposé et réglé à l'unanimité que le plan maintenant la subdivision numérisée trois du lot originarie soixante-cinq (65-3) du cadastre officiel fait pour la paroisse de St-Havice dont celle de St-Jouis-de-France est un démembrement et appartenant à M. Louis Desrosiers et préparé par M. Georges Guépy, adj. géom., en date du 30 mai 1975 soit accepté tel que présenté.

rés 75-172

Proposé et réglé à l'unanimité que le plan maintenant les subdivisions deux à cinq du lot originarie quatre cent soixante-quinze (475-2 à 475-5) du cadastre officiel fait pour la paroisse de St-Havice dont celle de St-Jouis-de-France est un démembrement et appartenant à Desrosiers: Aimé B. veillon (475-2 et 475-3); Roger Audouin (475-4) et Jean Pécheux (475-5) et préparé par M. Serge Hamel, adj. géom., en date du 6 juin 1975 soit accepté.

tel que présenté.

no 75-173

Proposé et résolu à l'unanimité que le plan maintenant les subdivisions deux cent soixante-dix-huit-trois, deux cent soixante-dix-huit-quatre, deux cent soixante-dix-huit-cinq et deux cent soixante-dix-huit-six du cadastre officiel fait pour la paroisse de St-Maurice dont celle de St-Jouis-de-France est en démembrant (278-10-1; 278-10-2; des 278-11-1; et 278-11-2) et appartenant à M. John O'Connor et préparé par M. Jacques D'Amel, app. géom., soit accepté tel que présenté.

no 75-174

Proposé et résolu à l'unanimité que le plan maintenant la subdivision numéro deux du lot originelle cinq cent cinquante-deux (552-2) du cadastre officiel fait pour la paroisse de St-Maurice dont celle de St-Jouis-de-France est en démembrant et appartenant à Mme Carmen St-Jouis et préparé par M. Jean Marie Chastang, app. géom., en date du 26 mai 1975 soit accepté tel que présenté.

no 75-175

Proposé et résolu à l'unanimité que le plan maintenant la subdivision numéro quatre du lot originelle cinquante-cinq (65-4) du cadastre officiel fait pour la paroisse de St-Maurice dont celle de St-Jouis-de-France est en démembrant et appartenant à M. Jean Claude Deschamps et préparé par M. Georges Gravel, app. géom., en date du 2 juin 1975 soit accepté tel que présenté.

no 75-176

Proposé et résolu à l'unanimité que le plan maintenant la subdivision numéro cinq du lot originelle cinquante-cinq (65-5) du ca-

acte officiel fait sur la paroisse de St. Marie dont celle de St. Louis de France est un dédoublement et affaiblissant à E. Conrad Dessors et préparé par M. Georges Guigay, en date du 2 juin 1975 soit accepté tel que présenté.

Les permis de construction suivants sont mentionnés aux minutes minutes:

André Page: réparation chalet	\$800.
André Bellin: résidence	22,000.
Pierre Guichard: "	20,000.
André Pétin: "	15,000.
Manuel Pauthier: garage privé	250.
Joseph Giroux: résidence	35,000.
Arme Demare: "	35,000.
Raymond Chantre: transport de résidence	28,000.

no 75-117

Proposé par M. Lorenzo Larkin, secondé par M. Léa Paquette et adopté à l'unanimité qu'un livre de modèles de règlements préparé par M. Guignard préparé par M. Charles Ledebeg soit adopté par la municipalité.

M. Larkin maintient l'avis de motion de la présentation à une séance subséquente d'un règlement concernant les chiens.

M. Emile Lamine maintient l'avis de motion de la présentation à une séance subséquente d'un règlement concernant les chiens de type bicyclettes.

M. Jeanette Lefebvre donne avis de motion de la présentation à une séance subséquente d'un règlement concernant les nuisances dans la municipalité.

M. Larkin donne avis de motion de la

présenté, à une séance subséquente d'un
réglement d'expérimentation par
unage municipal.

no 75-178
achat photo-copies

Proposé par M. Sergio Laskin, secondé
par Mme. Jeanette Lefebvre et adopté à l'unanimité
que la Corporation Municipale achète, après étude
et après les renseignements nécessaires, un
photo-copieur 319 V&C III, au prix de \$195.⁰⁰
plus les accessoires nécessaires.

no 75-179

Proposé par M. Sergio Laskin secondé par
M. Albert Tisjman et adopté à l'unanimité
que M. René Guimond soit nommé consultant-
évaluation pour la construction du site d'indus-
trial 1995 et être informé de la fin de l'indus-
trial de l'année de.

no 75-180

Recommandé
voir
75-228
page 221

Proposé par M. Sergio Laskin, secondé
par M. Leo Paquette et adopté à l'unanimité
que les tarifs pour faire les nouvelles entrées
au réseau d'égout et d'égouts soient les
suivants :
égout : \$ 126.⁰⁰ pour tuyau de 3 1/2" p.
 \$ 155.⁰⁰ " " " 1"
 386.⁰⁰ " " " 2"
égouts : \$ 151.⁰⁰

no 75-181

Proposé par M. Emilio Leriche
secondé par M. Leo Paquette et adopté à
l'unanimité qu'un comité soit formé pour
établir un règlement de circulation dans les
rues de la municipalité.

no 75-182

Proposé par M. Sergio Laskin, secondé par
M. Albert Tisjman et adopté à l'unanimité
que Messieurs Jean-Pierre Ducharme et Guy
Godin soient engagés pour le programme
"Placement-étudiant", etc 1995, à compter

du 17 juin, au salaire de \$2.⁶⁰ l'heure,
pour 32 heures de travail par semaine,
pour une période de 8 semaines

n^o 75-183

Proposé par M. George Larkin, secondé
par M. me Jeanette Leboeuf et adopté
à l'unanimité que la Corporation Municipale
de la paroisse de St-Jouis-de-France
achète pour le prix nominal de \$1.⁰⁰
de M. Georges Masse les lots numéros
quatre cent quatre-vingt-six-dix-huit-
deux, quatre cent quatre-vingt-six-dix-
neuf-deux; quatre cent quatre-vingt-six-
vingt-sept, quatre cent quatre-vingt-six-
trente-cinq et le lot numéro quatre cent
quatre-vingt-cinq-deux (486-18-2;
486-19-2; 486-27; 486-35; 485-2)
du cadastre officiel fait pour la paroisse
de St-Jouis dont celle de St-Jouis-St-François
est un dédoublement.

Que le maire, M. Jacques Piquin
et le notaire - tiers M. Pierre Thibault
soient et sont autorisés par les présentes à
signer pour et au nom de la Corporation
municipale, le contrat d'achat à être reçu
devant le notaire par lui plus avec que
tous les documents y relatifs.

n^o 75-184

Rue Germain

Proposé par M. George Larkin, secondé
par M. Albert Tremblay et adopté à l'unanimité
que la rue achetée de M. Georges
Masse soit désignée comme étant l'avenue
Germain.

n^o 75-185

Proposé par M. George Larkin, secondé
par M. Léon Bonette et adopté à l'unanimité
que la Corporation Municipale de la paroisse de
St-Jouis-St-François achète de J. May Construction
Sté. le tuyau servant au réservoir aux conditions

suivantes:

61 feuilles amianté : 6" diam. de 13' de long.
8 feuilles amianté : 6" diam. de 11' de long
avec 69 bagues amianté, pour un total de 88 pi.
à \$1.35 = \$1101.25

15 bruts de feuilles de 8 pieds de long à 0.75
du pied sans bagues = \$90.00 Taxes comprises.
pour un montant total de \$ 1191.25.

rés 75-186

Proposé par M. Lorenzo Leduc, secondé
par M. Léon Proulx et adopté à l'unanimité
que la Corporation Municipale achète au prix
de \$1810.00 une machine à coudre marque
"Wacker Canada" Ltd.

rés 75-187

Proposé par M. Lorenzo Leduc, secondé
par M. Léon Proulx et adopté à l'unanimité
que de la pièce soit étendue sur le do-
maine de la terre des Leduc dans la municipi-
alité.

rés 75-188

Proposé par Mme Jeanette Leboeuf,
secondé par M. Albert Tétrault et adopté
à l'unanimité qu'une armoire pour le terrain
des Leduc de 3x4, jointe d'un côté seule-
ment soit achetée.

rés 75-189

Proposé par M. Lorenzo Leduc, se-
condé par M. Léon Proulx et adopté à
l'unanimité que le bureau de la municipi-
alité soit déménagé au local de la
bibliothèque et réaménagé.

rés 75-190

Proposé par Mme Jeanette Leboeuf
secondé par M. Albert Tétrault et
adopté à l'unanimité que l'on demande
à l'Assemblée consultative l'autorisation pro-
visoire pour raccorder les abonnées au
réseau d'égout.

n^o 75-191

Proposé par M. Lorenzo Jachin
 secondé par M. Léa Paquette et adopté à
 l'unanimité de demander au Ministère de
 l'Environnement l'autorisation pour que
 la Corporation municipale puisse déverser les
 eaux usées du réseau d'égouts sanitaires
 vers la rivière Champlain dans la municipalité
 de St. Louis-de-France jusqu'au
 moment de la décision par le Ministère
 les Affaires Municipales de contribuer aux
 sommes nécessaires pour la construction
 de la future usine d'épuration prévue
 au projet.

n^o 75-192

Proposé par M. Emile Lenoir se-
 condé par M. Léa Paquette et adopté à l'u-
 nanimité que demande soit faite à la ville
 de St. Louis-de-France, de poser à la li-
 mite des St. Louis-de-France et de St. Louis-
 de-France, une marque indiquant les li-
 mites des deux municipalités, la où se ren-
 contre le boulevard des Grandes Prairies (St.
 Louis-de-France) et chemin Massé (St. Louis-
 de-France)

n^o 75-193

Proposé par Mme Jeanette Laboy,
 secondé par M. Lorenzo Jachin et adopté à
 l'unanimité d'autoriser les travaux d'amé-
 nagement pour une salle municipale
 au Centre Municipal St. Louis.

n^o 75-194

Mme Jeanette Laboy propose
 le levé de l'annuaire.

Adopté: Maurice Pagnier, Maire
 Maurice Thibault
 B. L.

Province de Québec
Municipalité de St-Jouis-de-France
Comté de Charlevoix.

A une session spéciale de la Corporation Municipale de la paroisse de St-Jouis-de-France tenue au lieu ordinaire des délibérations, le 30 juin 1975, à 8 heures du soir, à laquelle session ont participé les membres les conseillers :

Josée Godin
Albert Trépanier
Emilien Lemire
Jésé Paquette
Serge Leskin
Maurice Piquin, maire, prenant quorum sous la présidence de ce dernier.

Les avis de convocations ont été répétés et ~~ont été~~ requis par la loi.

no 75-195

Attendu qu'une requête a été présentée à la Corporation Municipale concernant le divolement de sang et autres matières provenant de l'abattoir R. Lesieur Inc.

Attendu que ladite requête demande l'intervention du conseil municipal de St-Jouis-de-France pour faire cesser cet état de choses.

En conséquence, il est proposé par M. Albert Trépanier, secondé par M. J. Paquette et adopté à l'unanimité de demander à R. Lesieur Inc. de bien vouloir cesser de divoiser le sang et autres matières provenant dudit abattoir sous le prétexte de la suite 157.

no 75-196

Proposé par M. J. Paquette, secondé par M. Serge Leskin et adopté à l'unanimité de demander à M. Marcel Chabot de faire une étude de réglementation et de tenir

trois jours réparé d'acqueduc et d'égoûts, M. Chabot représentant la commission technique.
Le présent règlement n'engageant aucunement la corporation municipale.

rés 75-197

Proposé par M. Emile Lamine, secondé par M. Léon Proulx et adopté à l'unanimité que la corporation municipale soit autorisée à acheter les compteurs suivants conformément à l'annexe D du règlement no 101:

- 1 compteur de 2 pouces avec side
- 6 compteurs de 1 pouce avec accouplement pour tuyau de 1 1/2 pouce.
- 6 compteurs de 3/8 pouce pour tuyau 1/2 pouce.
- 6 " " de 5/8 " " pour tuyau 1/2 pouce avec accouplement.

Règlement no 105 décrétant un emprunt de \$ 53,000.00 pour l'agrandissement du garage municipal.

Attendu qu'il est devenu nécessaire d'agrandir le garage municipal pour y contenir tout l'équipement que la corporation municipale a acquis au cours des dernières années.

Attendu que le coût des travaux est estimé à \$ 53,000.

Attendu qu'il est nécessaire d'effectuer un emprunt par billets pour payer le coût des travaux projetés.

Attendu qu'un avis de motion a été régulièrement donné le 16 juin 1975.

En conséquence, il a été proposé par M. le conseiller Sergio Lopez, secondé par M. Emile Lamine, et résolu que le présent règlement portant le numéro 105 soit et est adopté et qu'il soit statué et décrété par ce règlement comme suit:

1. - Le conseil est autorisé à approuver le budget municipal sous les plans et devis déposés par le Comptable Municipal et faisant partie de l'annexe A comme si au long etc.

2. - Le conseil est autorisé à dépenser une somme n'excédant pas \$ 53,000⁰⁰ pour les fins du présent règlement et pour se procurer cette somme, à en faire l'emprunt par billets pour une période de 5 ans.

3. - Les billets sont signés par le maire et le secrétaire - trésorier pour et au nom de la Corporation, portant la date de leur souscription et mention qu'ils pourront être remboursés en ^{temps} aucun délai par le ou par les détenteurs respectifs de ces billets.

4. - Les billets sont remboursés en 5 ans conformément au tableau annexé au présent règlement et en faisant partie comme ci au long etc.

5. - Les billets portant intérêt à un taux n'excédant pas 5%.

6. - Les échéances en capital et intérêts sont payables au bureau de la Corporation.

7. - Les intérêts sont payables semi-annuellement.

8. - Il est par le présent règlement imposé et il sera imposé, chaque année, sur tous les biens-fonds imposables situés dans la municipalité une taxe spéciale à un taux suffisant à évaluer le rôle d'évaluation en vigueur chaque année, pour pourvoir aux paiements en capital et intérêts, des échéances annuelles conformément au tableau ci-dessus; cependant le conseil, au lieu de, prélever cette taxe chaque année, approuve les sommes nécessaires à servir le

faucis général de la corporation.

9. - Le présent règlement est en vigueur conformément à la loi.

ANNEXE "A"

Plans de l'agrandissement projeté.

ANNEXE "B"

Int.	Capital	Total	solde
			\$ 53,000.00
	10,000.		43,000.00
	10,000.		33,000.00
	11,000.		22,000.00
	11,000.		11,000.00
	11,000.		— 0 —

no 75-198

Proposé par M. Emilien Ferris
secondé par M. Truanga, Justin et adopté à
l'unanimité que le règlement no 105
décritant un emprunt de \$53,000.00 pour l'a-
grandissement du garage municipal soit soumis
aux électeurs propriétaires d'immeubles im-
posables lors d'une assemblée publique
qui sera tenue le 15 juillet 1975, à 7 heures
J.m., heure avancée, au Centre Municipal
St-Louis, 2100, Boul. St-Louis, St-Louis de
France.

no 75-199

Proposé par M. Emilien Ferris que
le présente session soit levée.

Adopté: Marguerite Piquin, Maire
Maurice O'Neil

Primo de Juiles
Municipalité de St-Jouis de France
Comité de Chasse.

A une session régulière et annuelle
de la Municipalité de la paroisse de
St-Jouis de France, tenue au lieu ordinaire
des délibérations, lundi, le 7 juillet 1915,
à 8 heures du soir, à laquelle se sont
présentés Messieurs les conseillers:

Jouis Godin

Albert Trépanier

Mme Jeanette Lebœuf

Emilie Lenoir (arrivé à 8 1/2 heures)

Lea Paquette (arrivé à 9 heures)

Joséphine Leduc

Monsieur Piquin, maire, formant quorum
sous la présidence de ce dernier.

no 75-200

Proposé par M. Albert Trépanier
secondé par M. Lea Paquette et adopté à
l'unanimité qu'il soit ajuté à l'ordre
du jour l'item 7-A. règlement d'exten-
sion pour extension du réseau d'égoutte
à partir du réseau existant sur boulevard
St-Jouis jusqu'au boulevard Ste-Marguerite.

no 75-201

Proposé par Mme Jeanette Lebœuf
secondé par M. Joséphine Leduc et adopté
à l'unanimité que les minutes des
séances des 2-9 et 16 juin soient adoptées
telles que lues.

no 75-202

Proposé par M. Jouis Godin, secondé
par M. Joséphine Leduc et adopté à l'unanimité
que les minutes de la session
spéciale du 30 juin 1915 soient adoptées
telles que lues.

no 75-203

Proposé par M. Louis Godin, secondé par M. Albert Téganier et adopté à l'unanimité que la limite de 30 pieds entre le terrain des Laisus et celui de M. Gilles Pranovert soit respectée par la Corporation Municipale, conformément au règlement no 100.

no 75-204

Proposé par M. Louis Godin, secondé par M. Léa Paquette et adopté à l'unanimité que les rues portant les numéros de cadastre suivants soient désignées comme étant :

285-3 et 285-6 comme "Place-Pélessier"
 286-10 et 285-1 comme rue de la "Fouillade"
 285-7 comme avenue des Laisus

no 75-205

Proposé par M. Léa Paquette, secondé par M. Albert Téganier et adopté à l'unanimité que le plan de Bell Canada pour le secteur "Place-Potvin" (dossier C.M. #112)

Règlement no 106
 décrétant un emprunt de \$287,000 pour l'extension du réseau d'aqueduc et d'égouts à partir du réseau existant sur la route 157 jusqu'au boulevard Ste. Marguerite.

Attendu que la Corporation Municipale de la paroisse de St. Louis de France désire prolonger le réseau d'aqueduc et d'égouts existant actuellement jusqu'au boulevard Ste. Marguerite.

Attendu que le coût et la réalisation de ce projet incluant les frais de group, les frais d'ingénierie et les intérêts sur les emprunts sont estimés à \$287,000.

attestée que l'avis de motifs de la présentation d'un tel règlement a été régulièrement donné le 9 juin 1975, à une séance du conseil de la Corporation Municipale de la paroisse de St-Louis de France.

En conséquence, il est proposé par le conseil des Councillors Paul Paquette, mandaté par M. Albert Téganier et résolu qu'un règlement portant le numéro 106 soit et est adopté et qu'il soit statué et décidé par ce règlement comme suit:

1.- Le conseil de la Corporation Municipale de la paroisse de St-Louis de France est autorisé à exécuter les travaux prolongant le réseau actuel d'égout et d'égouts à partir du 1811 boulevard St-Louis (ex route 157) jusqu'au boulevard Ste-Marguerite dans la municipalité de St-Louis de France. Le tout suivant les plans et devis préparés par l'ingénieur consultant et faisant partie de l'annexe "A" comme si au long écrité (plans no 5021).

2.- Le conseil est autorisé à dépenser une somme n'excédant pas \$287,000.00 pour les fins du présent règlement et pour se procurer cette somme, à emprunter au moyen d'une émission d'obligations, jusqu'à concurrence du même montant.

3.- Ces obligations seront émises en coupures de \$100.00 ou de multiples de \$100.

4.- Elles seront payables au porteur ou au détenteur enregistré, selon le cas, à la Banque Royale du Canada, 295, rue des

Forges, Trois-Rivières.

5. - Lesdites obligations sont datées de la date de l'émission et sont remboursables en série, en 10 ans, conformément au tableau annexé au présent règlement, comme annexe "B" et en faisant parti comme si au long siècle.

6. - Un intérêt à un taux n'excédant pas 12% l'an lequel intérêt sera représenté par des coupons attachés à chaque obligation, sera payé semi-annuellement chaque année. Ces coupons seront payables au porteur, seulement, aux mêmes conditions que le capital.

7. - Les obligations sont signées par le maire et le secrétaire-trésorier. Un fac-similé de la signature du maire et du secrétaire-trésorier sera imprimé, gravé au lithographe sur les coupons d'intérêts.

8. - Il est par le présent règlement imposé et il sera prélevé chaque année, sur tous les biens-fonds imposables ~~réels~~ réels, constructifs ou non, situés en bordure de la route de la rue ou seront affectées les travaux, une taxe spéciale réaffirmée pour pourvoir au paiement en capital et intérêts de échéances annuelles conformes avec au tableau de remboursement annexé au présent règlement et cette taxe spéciale est répartie suivant l'étendue en front des immeubles affectés à la quantité de remboursement des sommes dues aux termes du présent règlement. Cependant dans le cas d'immeubles situés à un angle

telle taxe sera limitée à 50% de l'étendue
en fait de ces immeubles ou les différen-
tes mes, le tout tel qu'ils apparaissent au
rôle d'évaluation en vigueur chaque année

9. - Le présent règlement est en vo-
gueur conformément à la loi.

adopté.

no 75-206

Proposé par M. Albert Teyssie, se-
condé par M. Léon Paquette et adopté à l'u-
nimité que le règlement no 106 décri-
tant un réseau de \$287,000.00 pour l'exten-
sion du réseau existant sur la route 157
jusqu'au boulevard St-Marguerite soit ma-
nis aux électeurs propriétaires d'im-
meubles imposables lors d'une assemblée
publique qui sera tenue le 2 juillet
1975, à 7 heures p.m. tenue au
au Centre Municipal St-Louis, 2100, Boul.
St-Louis, St-Louis de France.

no 75-207

Proposé par M. Léon Paquette, mou-
di par M. Emilien Lemire et adopté à
l'unanimité que des submissions soient
demandées pour l'extension du réseau
d'égout et d'égout à partir du réseau
existant sur la route 157 jusqu'au bou-
levard St-Marguerite.

no 75-208

Proposé par M. Jodan, secondé par
M. Léon Paquette et adopté à l'unanimité
que les comptes suivants sont acceptés et
payés :

Marcel-F. Lemire	\$193.77
J.-P. Lefebvre	2035.00
T. R. White Truck Sales	120.89
Pierre Thibault (1972)	334.62

✓ A. Houssier et Fils Inc.	375.46
✓ Service Scolaire	4.22
✓ G. G. R. (Jupes d'adultes)	70.13
✓ Maurice Thellend	46.90
✓ R. J. St-Cyr Sté	11.02
✓ Daniel Ricard	25.00
✓ P. Supreme Aluminium Inc.	689.19
✓ Francis Handers	3989.19
✓ Professeur A. L'Heureux	105.84
✓ " " "	108.87
✓ Fernand Letnick	679.00
✓ M. J. Epic Auto Inc.	8.50
✓ Mary Inc Services	75.67
✓ Lamotte et Crisvert	35.00
✓ Les Equipements St-Paul Sté	326.04
✓ A. Pierre Mechanico	202.40
✓ P. O. Guerin Sté	913.18
✓ Bell Canada	83.01
✓ Carrière St-Maurice	699.47
✓ Paul R. Béland	687.50
✓ St-Maurice Organisme	63.50
✓ Guilhaudy Transport	7.85
✓ Lynn Macleod Inc.	35.57
✓ H. R.	949.10
✓ Daniel Beauséjour	120.00
✓ Gaston Pharis 2 heures - opes. sem. vol.	10.00
✓ J. L'Heureux marchand	3.00
✓ Sylvain Leblanc	3.00
✓ Daniel Pharis	3.00
✓ Gilles Latour	990.00

rés 15-209

Proposé par Mme Jeanette Leboeuf
 que la présente séance soit ajournée à
 mercredi, le 16 juillet 1975, à 8 heures
 p. m.

Adopté: Maurice Paguin, Maire
 Maurice Thellend, adj.

Province de Québec
Municipalité de St Louis de France
Comté de Champlain

A une session spéciale de la Corporation Municipale de la paroisse de St Louis de France, tenue au lieu ordinaire des délibérations, samedi, le 12 juillet 1975, à 9 heures de l'avant-midi, à laquelle session sont présents Messieurs les conseillers:

Louis Godin

Mme Jeannette Leboeuf

Emilien Lemire

Léo Rouette

Maurice Saguin, maire, formant quorum sous la présidence de ce dernier.

Rés 75-210

Attendu que la Corporation Municipale de St Louis de France a reçu pour fin d'étude et approbation le plan-projet pour le réaménagement à 4 voies de la route 157, dans les limites de la Municipalité de St Louis de France (Plan no-27-22-C en date de juin 1975).

Attendu qu'après étude des plans par les autorités Municipales, de nombreuses modifications sont prévues pour la section de la route 157.

Attendu que ces modifications nuiraient considérablement à l'aspect topographique des lieux.

Attendu que le recul ou l'enlèvement de résidences situées sur le parcours de la route 157, nuira à la rentabilité du réseau d'aqueduc et d'égout sanitaire à peine mis

en opération.

Attendu que la Corporation Municipale doit entreprendre d'ici quelques semaines le prolongement du réseau d'aqueduc et d'égout sanitaire, depuis le nord du village de St Louis de France sur la route 157, jusqu'au boul. Ste Marguerite.

Attendu que la refecton d'une telle route entraînera pour les contribuables de la Municipalité, des coûts additionnels très importants, lors de la construction d'entrées d'eau et d'égouts sanitaire, soit le bris et la refecton de l'asphalte sur les Traverses d'aqueduc.

Attendu que la Corporation Municipale ne possède pas de route secondaire importante pour détourner la circulation en cas d'urgence sur de Travaux d'urgence entre le Cap-de-la-Madeline et le boul. Ste-Marguerite.

Attendu que le projet actuel gènera la coupe pour une troisième fois de la courbe à la route 157 à la hauteur de la Rue St-Martin et St-Alexis est-ouest et que ces déviations causent aux Contribuables résidents des inconvénients sérieux en matière de circulation routière sécuritaire et à la Corporation Municipale des ennuis pour l'entretien des chemins d'hiver.

En conséquence il est proposé par M. Emile Senise et secondé par M. Pio Rouette et résolu à l'unanimité que le plan-projet présenté par le Ministère des Transports et montrant le tracé de la

future route 157 à 4 voies (Plan 27-22 C) tel que présentée, serait acceptable à la Corporation Municipale aux conditions suivantes:

A) En advenant l'aménagement de la route 157 sur son site actuel, que ledit Ministère s'engage à construire au même moment que les travaux de réfection de ladite route à 4 voies une deuxième conduite d'aqueduc et d'égouts sanitaire sur l'accotement de la voie opposée à celle existant présentement et ce depuis le boucl. St Alexis, jusqu'au boucl. Ste Marguerite.

B) Que que ledit Ministère étudie la possibilité de construire une route nouvelle le long des lignes de l'Hydro-Québec à partir des limites du Cap-de-la-Madelleme pour se diriger vers le nord en ligne droite jusqu'à la courbe Ste Marguerite Mt-Carmel en se dirigeant sur les lots nos suivants 477-500-475-287-473-585-586-587 et 588.

C) Que le Boucl. St-Jean Ouest soit élargie (faible distance) depuis la route 157 vers l'ouest jusqu'à la route nouvelle.

d) Que le Boucl. Ste Marguerite soit élargie (faible distance) depuis la route 157 vers l'ouest jusqu'à la route projetée.

E) Que les entrées de St Alexis Est Ouest soient améliorées.

Rés 75-211

Proposé par M. Rio Rocette, secondé par M. Emilein Lemire et adopté à l'unanimité de demander à l'Honorable Normand Toupin, d'intervenir favorablement

Reçues du Ministère des Transports afin
que notre résolution numéro 75-210 soit
prise en très sérieuse considération

Res 75-212

Proposé par Mme Jeannette Leboeuf que
la présente session soit levée.

Adopté: Maurice Pagnin Maire
Gilles Pelletier sec. trés.

Province de Québec
Municipalité St-Louis-St-François
Comté de Charlevoix.

Procès-verbal

Règlement no 105

Procès-verbal de l'assemblée des électeurs propriétaires d'immeubles imposables pour l'adoption du règlement no 105 décrétant un emprunt de \$53,000.00 pour l'agrandissement de la gare municipale.

Cette assemblée fut tenue, le mardi, le 15 juillet 1975, à 7 heures du soir, tenue tenue au Centre Municipal St-Louis, 2100, Boul. St-Louis, St-Louis-de-France sous la présidence de M. Maurice Pérquin, maire.

Le secrétaire-terme donne lecture du règlement no 105 ainsi que de l'article 758 du Code Municipal.

Après deux heures d'attente, conformément à la loi, aucun électeur propriétaire ne s'étant opposé à l'adoption dudit règlement, le Président de l'assemblée déclare le règlement approuvé par les électeurs.

Maurice Pérquin, Président de l'assemblée
Maurice Thériault, Sec. de l'assemblée

Province de Québec
Municipalité St. Louis de France
Comité de Management

A une séance spéciale de la conférence Municipale de la paroisse de St. Louis de France, tenue au lieu ordinaire des délibérations, mercredi, le 16 juillet 1975, à 8 heures du soir, à laquelle séance sont présents Messieurs les conseillers et Madame

Jules Godin

Albert Trépanier

Mme Jeanette Lehoucq

Emilie Lenoir (arrivé à 8 heures et 1/2)

Léa Paquette

Mme Paquin, maire, formant quorum sous la présidence de ce dernier.

no 75-213

Proposé et résolu à l'unanimité d'inviter M. Marcel F. Lenoir de voir à faire respecter les articles du Code Municipal 505 et 505-A relativement aux travaux d'eau et que cesdits articles soient respectés par M. Alex Baulay.

no 75-214

Proposé par M. Léa Paquette, secondé par Mme Jeanette Lehoucq et adopté à l'unanimité que l'estime no 7 présentée par Pluvinet Consultants concernant les travaux exécutés au 31 mai 1975. soient acceptés et payés.

no 75-215

Proposé et résolu à l'unanimité que le compte produit par Lemay Construction S.É. pour réparation de services municipaux au 679 de la rue Lafleur soit transmis à M. Raymond Proulx.

no 75-216

Proposé par M. Emilie Lenoir, secondé

par M. J. J. Parotte et adopté à l'unanimité que les travaux d'embellissement de 18 à 20 jantes (en dehors de la normale) du terrain d'agrandissement sous le porche du boulevard St-Aléxis est pour le cours d'eau, parties 2 (cours St-Aléxis) soient exécutés.

rés 75-217

Proposé par Mme Parotte, secondé par M. J. J. Parotte et adopté à l'unanimité que le projet de lotissement pour un jeu de sautelles (projet A) et préparé par M. Paul Guichard, est, donné en date du 26 mai 1975 soit accepté tel que présenté.

Les permis de construction suivants sont mentionnés aux présentes minutes:

Robert Blanchet	chalet d'été	\$ 9,000.
Quiric Drolet	résidence	25,000.
Claude Beaurage	résidence	25,000.
Emmanuel Veillette	" (1994-38)	27,000.
Etienne Champagne	"	24,000.
Emmanuel Veillette	" (1995-29)	27,000.
Gilles St-Pierre	" 285-1	24,000.
Gilles Thibodeau	" 195-23	24,000.
Emmanuel Veillette	" 194-44	27,000.
Yves Babinneault	" 1977-25 1977-26	20,000.
Pierre Parotte	" 277-44	29,000.
Henry Lotté	" 158-1	25,000.
Gilles Plourde	renovations	1,800.
Roger Parotud	garage pour	1,000.
Guizyff Turine	barrière	50,000.
O'Neil Ross	renovations	2,100.
Alvin Basso	Renovations	14,000.
Reue Laroche	hangar	350.
Richard Lévesque	résidence	22,000.

rés 75-218

Proposé par M. J. J. Parotte, secondé par

M. Emilius Lemire et adopté à l'unanimité que demande soit faite à l'Hydro-Juébec pour une étude pour le service d'électricité au terrain des bisnis de la municipalité, boulevard St. Jean-ouest, au site oppositif du champ de ballé, pour la rue de la "Place-Pélicier" et rue des bisnis. (fournir copie des plans avec la présente résolution.)

vis 75-219 / Proposé par M. Louis Gudin secondé par M. Léa Parrette et adopté à l'unanimité que les employés de la municipalité sont autorisés par les pénies à installer le service d'aqueduc et d'égoûts au terrain situé sur l'avenue des Saixs,

vis 75-220 Proposé par M. Albert Trépanier secondé par M. Emilius Lemire et adopté à l'unanimité de demander au Ministère des Transports d'asphalter le boulevard Ste. Marguerite-ouest, à partir de la partie déjà asphaltée jusqu'à la propriété de M. Victorin Gagnaire.

vis 75-221 Proposé et résolu à l'unanimité de demander au Ministère des Transports à quel moment seront débutez les travaux de réfection du pont Bouchard, rang des cheneaux à St. Louis-de-France.

vis 75-222 Proposé par Mme Jeannette Séguin, secondé par M. Louis Gudin et adopté à l'unanimité que M. Léonard Ricard soit engagé comme employé, permanant aux mêmes conditions que lors de son engagement temporaire.

M. Emilius Lemire donne avis de motion de la présidence, à une séance subséquente d'un règlement pour désigner pour des noms les rues de la municipalité.

M. Emilius Lemire maintient l'avis de motion de la présidence, à une séance subséquente d'un règlement d'appoint pour la construction d'une salle d'éducation.

M. Louis Godin donne avis de motion de la présidence à une séance subséquente d'un règlement d'appoint devant abolir le code électoral du règlement no 10.

Mme Jeanette Leboeuf donne avis de motion de la présidence, à une séance subséquente d'un règlement de garage pour tout le territoire de la municipalité.

Mme Jeanette Leboeuf maintient l'avis de motion de la présidence, à une séance subséquente d'un règlement de circulation sur le territoire de la municipalité de la ville de France.

res 75-223

Proposé par M. Emilius Lemire, secondé par M. Louis Godin et adopté à l'unanimité que Mme Jeanette Leboeuf fasse partie du comité de circulation qui sera constitué pour réglementer la circulation sur le territoire de la municipalité.

res 75-224

Proposé par M. Emilius Lemire, secondé par M. J. P. Pauette et adopté à l'unanimité que le procès-verbal de l'assemblée des électeurs propriétaires d'immeubles imposables pour l'approbation du règlement no 105 soit adopté tel que lu; qu'il soit

consignés aux archives de cette corporation
adopté!

no 75-225

Proposé par M. Louis Godin, secondé
par Mme Jeanette Lebouf et adopté à
l'unanimité que des missions globales
soient demandées pour l'agrandissement du
garage municipal, par avis public publié
dans le *Journaliste* et *L'Echo du Cap*.

no 75-226

Proposé par Mme Jeanette Lebouf se-
condé par M. Albert Trépanier et adopté à
l'unanimité qu'une demande de prêt soit
faite à la Caisse Populaire de St-Louis-de-
France ou à l'Union Régionale des Caisses
Populaires de Bas-Rivières des Caisses Po-
pulaires Régionales pour un prêt par billet
de \$ 53,000.00 pour l'agrandissement du garage
municipal et ce, en vertu du règlement no
105, adopté par le conseil municipal à cet
effet.

no 75-227

Considérant que la Corporation Municipale
de la paroisse de St-Louis-de-France désire
acquies le terrain nécessaire pour organiser
un parc industriel dans la municipalité!

Considérant que ces lots sont situés
à proximité de la Ville du Cap-de-la-Pa-
delaine, de l'auto-route 10 ainsi que de la
route 157.

Considérant que la Corporation Muni-
cipale est en zone les différents secteurs de
la municipalité!

Considérant que les lots envisagés pour
constituer ledit parc industriel sont inutilisés
depuis de très nombreuses années.

Considérant que la municipalité qui
est en plein développement ne peut à elle seule

se faire de tels services.

En conséquence, il est proposé par M. J. P. Proulx, secondé par M. Louis Proulx, et adopté à l'unanimité que demande soit faite au Ministre des Travaux et Progrès ainsi qu'au Ministre de l'Agriculture, l'honorable Donald Toupin pour que des démarches soient entreprises le plus tôt possible auprès du Ministère concerné afin que la Corporation Municipale obtienne pour le prix nominal de \$1.00 les lots quatre cent vingt-sept et quatre cent vingt-huit - dix-sept du cadastre officiel fait pour le paroisse de St-Maurice dont celle de St-Louis-le-François est un démembrement.

no 75-228

Proposé par M. Emile Lemire, secondé par M. J. P. Proulx et adopté à l'unanimité que les travaux pour faire les nouvelles entrées d'eau et d'égoûts soient les suivants:

égouttes	\$126.00	pour tuyau	3/4"
	\$155.00	"	1"
	386.00	"	2"
égoutte	200.		

La présente résolution renvoie à toute fin que se soit la résolution no 75-180.

no 75-229

Considérant l'augmentation considérable du nombre de nos nouvelles ouvertures dans la municipalité de St-Louis-le-François ces dernières années.

Considérant que la Corporation Municipale a un besoin urgent d'améliorer avec suite des rues lauras et des Boulevards.

Considérant que ces besoins sont le pose des tuyaux pluviaux (les égouts sanitaires sont maintenant installés) ainsi que le pavement en asphalte.

Considérant que le coût est considérable

meut augmenté pour les matériaux ainsi que pour la main-d'œuvre pour le genre de travaux ci-haut mentionnés.

Considérant que le ministère des Transports n'a accordé la location qu'une subvention de \$ 5,000.⁰⁰ pour l'amélioration des chemins,

Il est proposé par M. Louis Godin, secondé par M. Léon Proulx et adopté à l'unanimité qu'une deuxième subvention de \$ 10,000.⁰⁰ soit demandée au ministère des Transports pour effectuer les travaux précités et les exécuter d'une manière satisfaisante.

n^o 75-230

Proposé par M. Léon Proulx, secondé par M. Louis Godin, et adopté à l'unanimité que le Centre Municipal St-Louis, 2100, Baul, St-Louis soit annexé au nom de la location municipale.

n^o 75-231

Proposé par Mme Jeanette Proulx que la présente séance soit levée.

Adopté : Maurice Piquin, Maire
Maurice Allard
sec. tris.

Province de Québec
Municipalité de St-Louis-de-France
Canté de Amqui.

Procès-verbal Règlement no 106

Procès-verbal de l'assemblée des
tous propriétaires intéressés d'immeubles imposables
Nés pour l'adoption du règlement no 106,
décidant un emprunt de \$287,000 pour
l'extension du réseau d'égouts et d'épaves
à partir du réseau existant par la route 57
jusqu'au boulevard St-Joseph.

Cette assemblée fut tenue à l'Hôtel
de ville au Centre Municipal St-Louis, 2100
Boul. St-Louis St-Louis-de-France, le 21
juillet 1975 à 7 heures p.m., tenue ouverte
sous la présidence de M. Maurice Piquin
maire.

Le secrétaire tenuir donne lecture du
règlement 106 ainsi que de l'article 758 de
Code Municipal.

Après deux heures d'attente, conformé-
ment à la loi, aucun électeur propriétaire
d'immeubles imposables n'est étant opposé
à l'adoption dudit règlement, le président
de l'assemblée déclara le règlement approuvé
par les électeurs.

Maurice Piquin, Pris de l'assemblée

Maurice Piquin, secrétaire de l'assemblée.

Province de Québec
Municipalité de St-Louis-de-France
Comité de Champlain

A une session spéciale de la Corporation Municipale de la paroisse de St-Louis-de-France, tenue au lieu ordinaire des délibérations, samedi, le 26 juillet 1975, à 9 heures de l'avant-midi, à laquelle session sont présents Messieurs les conseillers et Madame:

Louis Godin

Albert Trépanier

Mme Jeannette Leboeuf

Leo Paquette

Emilien Lemire, maire suppléant
formant quorum sous la présidence de ce dernier.

Les avis de convocation ont été signifiés tels que requis par la loi.

rés 75-232

Proposé par M. Leo Paquette, secondé par Mme Jeannette Leboeuf et adopté à l'unanimité que le procès-verbal de l'assemblée des électeurs propriétaires intéressés d'immeubles imposables pour l'approbation du règlement no 106 soit adopté tel que lu, qu'il soit consigné aux archives de cette corporation.
adopté.

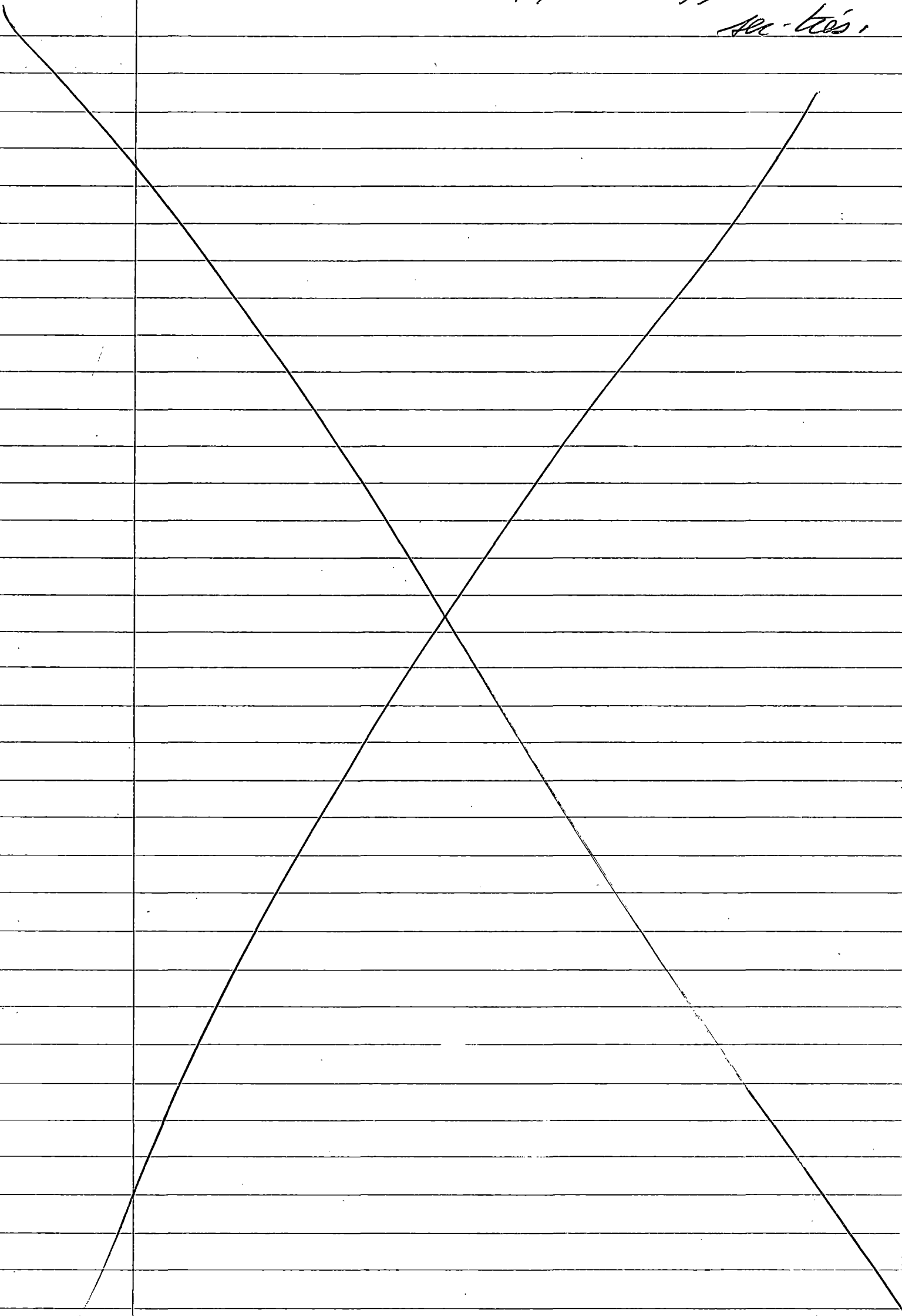
rés 75-233

Proposé par M. Louis Godin, secondé par Mme Jeannette Leboeuf et adopté à l'unanimité que Messieurs Albert Trépanier et Leo Paquette ainsi que tout membre du conseil intéressé soient autorisés à aller porter au Ministère des Affaires Municipales à Québec toute la procédure certifiée concernant le règlement no 106, sans frais municipaux.

ies. 75-236

M. Louis Godin propose le levé de l'assemblée.

Adopté: Maurice Pagnier, Maire
Maurice F. Lehmann
sec. - trés.



Commune de Québec,
Municipalité de St-Jean-de-France,
Comté de Charlevoix.

A une session régulière et mensuelle
de la Corporation Municipale de la paroisse
de St-Jean-de-France, tenue au lieu ordinaire
de ses délibérations, lundi, 14 août 1975,
à 8 heures du soir, à laquelle session
sont présents Messieurs les conseillers:

Monsieur Godin

Monsieur Teyssie

Mme Jeanette Leboeuf

Monsieur Tenier

Mme Bonette

Monsieur Jodan

Monsieur Piquin, maire, formant
quorum sous la présidence de ce dernier.

rés 75-237

extension réseau

Proposé par M. M. Le Bonette, secondé par
M. Albert Teyssie et adopté à l'unanimité
que l'ordre du jour soit adopté en ajoutant
avant ordre du jour, à l'item 7 sans lettre f)
qu'un avis de notice sera donné pour l'ex-
tension du réseau d'égout à partir du réseau
actuel jusqu'au boulevard St-Marguerite.

rés 75-238

Proposé par M. Louis Godin, secondé
par Mme Jeanette Leboeuf et adopté à l'unan-
imité que les minutes de la session régu-
lière du 7 juillet, celles de la séance ajournée
du 16, ainsi que celles des sessions spéciales
des 13 et 26 juillet soient adoptées telles
que lues.

rés 75-239

Proposé et résolu à l'unanimité que
la demande de M. Claude Rioux pour que
la municipalité ^{lui} rende une notice relative
sur l'axe des couleurs soit référée à la

Commission Municipale d'urbanisme pour étude et vote mandataire.

rés 75-240

Proposé et adopté à l'unanimité que la demande de M. Michel Lemotte demandant la municipalité l'autorisation de se raccorder au réseau d'égoutte soit mise à l'étude et qu'une réponse soit donnée plus tard.

rés 75-241

Proposé par Mme Lemotte, secondé par M. Pierre Joubert et adopté à l'unanimité que la demande de M. Roger Picard pour qu'une salle publique soit approuvée par le conseil de la copropriété municipale.

rés 75-242

Proposé par M. Louis Godin, secondé par M. Albert Trépanier et adopté à l'unanimité que le conseil donne son approbation au projet P. 1. h. tel que présenté par M. Jules Giroux.

rés 75-243

Proposé par M. Albert Trépanier, secondé par M. Joël Ouette et adopté à l'unanimité que les membres du conseil qui assistent à la rencontre avec le conseil de développement régional, mercredi, le 6 août 1975, à 5 heures de l'après-midi soient remboursés pour la période d'une heure de travail.

rés 75-244

Proposé et adopté de transmettre la plainte de M. Roger Dupré concernant le fossé des Landrois St-Jean, auet à M. Marcel P. Lévesque et que ce dernier fasse rapport au conseil le plus tôt possible.

rés 75-245

Proposé par M. Joël Ouette, secondé par

M. Louis Godin est adypté à l'unanimité de demander à M. Georges Lamotte de bien vouloir céder à la Corporation Municipale de la paroisse de St-Louis-de-France le prolongement de la rue Georges pour rejoindre la deuxième partie de l'avenue Georges, déjà municipalisée.

Règlement no 107 donnant des noms à diverses rues dans la municipalité de St-Louis-de-France.

Attendu qu'en vertu des dispositions du Code Municipal, la Corporation Municipale de la paroisse de St-Louis-de-France est autorisée, par règlement ou par résolution, à donner des noms aux rues de la municipalité et aussi à changer, par voie de règlement, les noms de rues existant actuellement.

Attendu que plusieurs nouvelles rues ont été ouvertes depuis quelques années et qu'il est opportun de leur donner un nom.

Attendu que plusieurs contribuables suggèrent certains noms pour ces rues et que le conseil se est venu à la conclusion de faire droit aux suggestions reçues.

Attendu qu'avis de motifs du projet règlement a régulièrement été donné à la séance de ce conseil tenue le 16 juillet 1975.

A ces causes, il a été ordonné et statué par le conseil de la Corporation Municipale de St-Louis-de-France et ledit conseil ordonne et statue par le présent règlement ainsi qu'il suit: savoir:

1.- Les rues ci-après décrites par leur numéro cadastrel de la municipalité de St-Louis-

de France portant et sont connues à l'ave-
 nir sous les noms suivants:

me 492-34-54-55 et 493-19	me Carrière
me 85-15 et 503-1	me des Hauts
me 493-2-3-4 et 492-14	me Olier-James
me 492-45 et 493-17-18-14	me Joseph Moyelle
me 492-13	me Gault
me 277-28 et 276-32-34	me. Av. Georges
me 494-2 et 495-1, partie	me Martine
me 494-1	me Emmanuelle
me. 273-20 et 272-32-31	me. Av. René-Pey
me: 272-34-38	me: Olier-Potier
me: 272-40-37-33-29	me: Laron
me: 492-68 et 493-15-16	me Cadotte
me 87-11	me Lefebvre
me 528-3	me St Armes
me 274-117 et 275-43 276-6	me Marie-Popineau
et 277-4	
me 273-39 et 48	me Louis-Jérôme
me 276-33, partie me	me D. Dubois
me 277-19 et 276-23-34	me Jean-Pol
me 278-1 et 279-1, 276-114 et	Hotel de ville
278-11	
me 279-4	Olier-D'Amor
me 486-18-2, 19-2, 27-35 et 485-2,	Av. Emmanuel
me 493-33, 494-3 et partie 495-1	Av. François
me 274-19 et 109	Rue de la Rochelle

Article 2.- Il est aussi statué que les noms
 de rues ci-haut mentionnés s'appliquent
 aussi aux constructions desdites rues, ind-
 qu'il s'agit de l'ancien ou des constructions, se por-
 tant sur de anciens cadastres ou portant un
 numéro cadastrel autre que ceux plus haut
 mentionnés.

Article 3.- Le présent règlement entre en
 force et en vigueur le jour de sa publication,
 conformément à la loi.

75-246

Proposé par M. Léi Prouette, second
 par M. François Juchin et adopté à l'unanimité.
 Qu'il que les comptes suivants soient acceptés
 et jugés:

✓ M. Camil Buisson	colle d'inductives	120.00
✓ F. Hankin		1340.11
✓ Hebdou du lof		39.00
✓ J. Camwellite		30.40
✓ Gilles Lataue		34.65
✓ J. J. Em. Service		55.79
✓ J. J. Thellou		57.68
✓ J. J. Thellou	remb. de facture	9.53
✓ J. N. Hém		1546.00
✓ J. J. Hém		562.95
✓ J. J. Hém		822.01
✓ J. J. Hém		2.60
✓ J. J. Hém		128.00
✓ J. J. Hém		11.32
✓ J. J. Hém		1489.26
✓ J. J. Hém		82.11
✓ J. J. Hém		351.00
✓ J. J. Hém		15.55
✓ J. J. Hém		405.00
✓ J. J. Hém		3323.16
✓ J. J. Hém		130.64
✓ J. J. Hém		6.41
✓ J. J. Hém		31.70
✓ J. J. Hém		15.40
✓ J. J. Hém		34.50
✓ J. J. Hém		35.00
✓ J. J. Hém		15.42
✓ J. J. Hém		29.70
✓ J. J. Hém		94.50
✓ J. J. Hém		29.49
✓ J. J. Hém		1647.31
✓ J. J. Hém		71.16
✓ J. J. Hém		26.40
✓ J. J. Hém		24.35
✓ J. J. Hém		66.31

✓ Bell Canada		86.79
✓ Gaston Plante	opérateur Jany vol,	5.00
✓ Daniel Plante	" "	3.00
✓ Guy Hamois	" "	4.00
✓ Aluis Lerina	" "	4.00
✓ André Pégivé	" "	3.00
✓ Ripton Proulx	" "	10.00
✓ Yvonne LeBlanc	" "	3.00
✓ J. H. Marchand	" "	3.00
✓ Gilles Proulx	" "	4.00

X
M. Loungo Fardou donne avis de motion de la présentation, à une séance subséquente, d'un règlement concernant le zonage, la construction et le lotissement sur le territoire de la municipalité.

M. Loungo Fardou donne avis de motion de la présentation, à une séance subséquente, d'un règlement concernant le régime et l'administration de l'aqueduc municipal.

M. Louis Godin maintient l'avis de motion de la présentation, à une séance subséquente, d'un règlement d'impôt servant à abolir le Tarif existant par règlement no 101.

M. Joë Paquette maintient l'avis de motion de la présentation, à une séance subséquente, d'un règlement d'impôt pour la construction d'une série d'épaveur.

Mme Jeannette LeBlanc maintient l'avis de motion de la présentation, à une séance subséquente, d'un règlement de circulation dans les limites de la municipalité de St-Jouis de France.

M. J. Paquette donne avis de motion de la présentation, à une séance subséquente d'un règlement d'égouts au montant de \$ 352,000, ^{environ} pour l'extension du réseau d'égouts et d'épuration à partir du réseau existant sur le boulevard St Louis (au route 579) jusqu'au boulevard Ste-Élisabeth.

M. Lorenzo Lukin maintient l'avis de motion de la présentation à une séance subséquente, d'un règlement devant abolir le coût existant du règlement no 101, le coût de construction d'une usine d'épuration, de la balance due sur le réseau du village au règlement no 87.

à 11 heures - Le départ de M. Lorenzo Lukin.

no 75-247

à 11 heures, il est proposé par Mme Jeannette Leboeuf, que la présente séance soit ajournée, à mercredi, le 6 août 1975, à 8 heures p.m.

Adopté: Maurice Piquin, Maire
Maurice Thellouel, sec. tr.

Province de Québec
Municipalité de St Louis de France
Comté Champlain.

A une séance ajournée de la
Corporation Municipale de la Paroisse de St-Louis
de France, tenue au lieu ordinaire des délibérations,
mercredi, le 6 août 1975, à 8 heures du soir, à
laquelle séance sont présents Messieurs les Conseillers

Louis Godin

Albert Trepanier

Mme Jeannette Leboeuf

Emilien Lemire

Réo Rouette

Lorenzo Rarkin

Maurice Daguin, maire, formant
quorum sous la présidence de ce dernier.

75-248

Rév. 75-248

Proposé et résolu à l'unanimité que
la Corporation accorde mainlevée de tous ses
droits, privilèges et hypothèques lui résultant
sur la partie du lot numéro deux cent
quatre-vingt-trois (P-283) du cadastre de la
paroisse de St-François cédée par René
Vandenheede et son épouse Anna Herman à
J. Cyprien Sawyer aux termes d'un acte
de cession en paiement reçu devant Me
Réo Séblane, notaire, le vingt-deux août
mil neuf cent soixante-huit et enregistré
à la division d'enregistrement du comté de
Champlain sous le numéro 212 862.

75-249

Proposé et résolu à l'unanimité que
le secrétaire-trésorier, Monsieur Maurice
Thellend soit et est par les présentes au-
torisé à signer pour et au nom de la
Corporation l'acte de mainlevée à cet effet.

Rés. 75-250

Proposé par M. Albert Vejeanier, secondé par Mme Jeannette Leboeuf et adopté à l'unanimité de demander au Ministre des Terres et Forêts, l'Honorable Normand Toupin d'intervenir promptement auprès du Ministre des Affaires Municipales concernant notre demande de subvention présentée en mars 1975 relativement au réseau d'aqueduc et d'égouts à la construction d'une usine d'épuration, le coût des règlement 87 et l'extension du réseau d'aqueduc et d'égouts à Ste Marguerite afin d'obtenir une confirmation officielle de subvention afin de débiter les travaux de construction le plus tôt possible.

Rés. 75-251

Proposé par M. Lorenzo Lukin, secondé par M. Jéo Bouette et adopté à l'unanimité que le compte produit par Jany, Betty, Jovde et autres au montant de \$1,850.00 pour la vérification des livres de la Coopération pour 1974 soit accepté et payé.

vers 10 heures, p.m. ouverture des soumissions demandées le 28 juillet 1975, pour l'agrandissement du garage municipal.

1^{re} souverte: celle de Jules Paradis Inc. au montant de \$ 7,250.00; pour les travaux de maçonnerie avec cheque de \$ 725.00 concernant cette soumission.

2^{de} souverte: celle de L. A. Brouillette Ltée, au montant de \$ 52,550.00, avec cheque de \$ 5,500.00

3^{de} souverte: celle de Cabot Construction Inc. au montant de: 17,436.00. Sans cheque.

Rés. 75-252

Proposé par M. Lorenzo Lukin, secondé par M. Louis Godin et adopté à l'unanimité que les soumissions reçues et ouvertes à la présente

réunion vient consacrées pour étude et qu'une décision soit prise à la session régulière du mois de septembre à ce sujet.

rés 75-253

Proposé par M. Léon Pouette, secondé par M. Louis Godin et adopté à l'unanimité que les copies statutaires remises soient, à l'avenir, payés à M. Léon Pouette, maintenant employé permanent.

rés 75-254

Proposé par M. Lorenzo Juscia, secondé par M. Emile Lemire et adopté à l'unanimité qu'une somme de \$3000.00 soit versée au Comité du Centre des Laïcs.

rés 75-255

Proposé par Mme Jeanette Leboeuf, secondé par M. Léon Pouette et adopté à l'unanimité que M. Louis Godin soit nommé maire suppléant pour le période commençant le 1 septembre 1975 et finissant le 31 décembre 1975.

rés 75-256

Proposé par M. Léon Pouette, secondé par M. Lorenzo Juscia et adopté à l'unanimité que des avis publics soient publiés pour la vente des terrains appartenant à la municipalité.

rés 75-257

Embauche Jocelyne

Proposé par Mme Jeanette Leboeuf, secondé par M. Lorenzo Juscia et adopté à l'unanimité que M. de Jocelyne Currier soit engagée comme aide au secrétaire de la municipalité au salaire minimum à partir du 25 août 1975.

rés 75-258

Proposé par M. Lorenzo Juscia secondé par M. Léon Pouette et adopté à l'unanimité que les travaux de murage du côté ouest de la rue Currier soient faits et que les propriétaires impliqués soient avisés de faire leur part d'entrée selon les exigences de l'ins-

secteur municipal.

no 15-259

Proposé par Mme Jeanette Lebouf, secondé par M. Albert Rigolier, et adopté à l'unanimité d'une séance plénière, annulant de fait en ce qui concerne les travaux d'affaissement sur la route 157 sur tout le secteur du réseau d'égout.

no 15-269

Proposé par M. J. J. Bouette, secondé par Mme Jeanette Lebouf, et adopté à l'unanimité qu'une entrée d'eau soit faite à l'extrémité nord du réseau d'égout sur la rue des Couleaux pour Michel Bouette, le tout entièrement à ses frais et à la condition que personne d'autre que lui n'utilise sa conduite d'eau et celle temps autorisée est accordée temporairement en attendant le prolongement du réseau d'égout et d'épuration.

à 11 heures - 1/2, départ de St. Louis
Julia.

no 15-270

à 11 heures, il est proposé par Mme Jeanette Lebouf que la présente séance soit ajournée à jeudi, le 7 mai 1975, à 9 heures 30 min du soir.

Adopté: Maurice Jagerin, Maire
Maurice Talbot, S. E.

Province de Québec
Municipalité - St-Jouis-de-France
Comté de Charlevoix.

A une séance convoquée de la conférence Municipale de la paroisse de St-Jouis-de-France, tenue au lieu ordinaire des délibérations, tenu le 7 août 1975, à 9^h heures du soir, à laquelle même ont présents présents les membres les conseillers:

Jouis Godin

Albert Trépanier

Emilée Tenise

Toronto Jochais

Maurice Piquin, maire, formant quorum sous la présidence de ce dernier,

Règlement no 108 de la municipalité de St-Jouis-de-France relatif au garage, à la construction, à son usage et à celui des terrains

Considérant que ce conseil est autorisé par la loi à diviser le territoire sous ses règlements en zones dont le nombre, la forme et l'étendue peuvent lui paraître convenables et à y réglementer la construction, son usage et celui des terrains:

Considérant que le règlement de garage et de construction no 100 ne répond plus aux besoins de la municipalité et qu'il est urgent de l'abroger et de le remplacer par un nouveau qui pourvoira plus adéquatement aux besoins de son aménagement futur:

Considérant qu'un avis de consultation a été régulièrement donné le 14 août 1975:

En conséquence, il est proposé par M. Emile Lemire, secondé par M. La Poutte et résolu :

- a) que le règlement de garage et de construction no 100 soit et est abrogé;
- b) que toutes les dispositions contraires qui pourraient se trouver dans tout autre règlement soient et sont abrogées.
- c) que le présent règlement de garage et de construction no 108 soit et est adopté et qu'il soit statué et décidé qu'à compter de l'entrée en vigueur dudit règlement 108 la municipalité sera divisée en zones où la construction, son usage et celui des terrains soient réglementés comme suit :

(voir le cahier dudit règlement annexé aux présentes minutes comme si au long écrit)

no 75-271

Proposé par M. Joseph Leduc, secondé par M. La Poutte et adopté à l'unanimité que l'assemblée des électeurs pour le règlement no 108 soit fixée au vendredi, 29 août 1975, à 7 heures du soir, dans une salle, au Centre Municipal St-Jouis, 2100, Boulevard St-Jouis, St-Jouis-de-France.

no 75-272

Proposé par M. Joseph Leduc, secondé par M. La Poutte et adopté à l'unanimité que le règlement no 108 de la municipalité de St-Jouis-de-France relatif au garage, à la construction, à son usage et à celui des terrains soit et est adopté tel que lu.

Règlement no 109 décrétant un emprunt de \$359,000.00 pour l'extension du réseau d'égouts et d'épuration à partir du réseau existant sur la route 157 jusqu'au boulevard St-Casimir.

Attendu que la Corporation Municipale de la paroisse de St-Louis-de-France a été prolongée le réseau d'égouts et d'équarts existant actuellement à partir du 181, boulevard St-Louis (ou route 157) jusqu'au boulevard St-Marguerite, prolongement rendu nécessaire par la mauvaise qualité de l'eau de ce réseau;

Attendu que le coût et la réalisation de ce projet incluant les frais divers et les intérêts sur les emprunts sont estimés à \$ 359 000.⁰⁰

Attendu que l'avis de motivation de l'opérateur d'un tel règlement a été donné le 4 août 1975, à une séance du conseil de la Corporation Municipale de la paroisse de St-Louis-de-France.

En conséquence, il est proposé par M. Jos. Proulx, secondé par M. George Jodanis et adopté par un règlement portant le numéro 109 soit et est adopté et qu'il soit statué et déduit par ce règlement comme suit:

1.- Le conseil de la Corporation Municipale de la paroisse de St-Louis-de-France est autorisé à exécuter les travaux prolongant le réseau actuel d'égouts et d'équarts à partir du 181, boulevard St-Louis (ou route 157) jusqu'au boulevard St-Marguerite. Le tout suivant les plans et devis préparés par P. Rivest consultant et faisant partie de l'annexe "A" comme si au long récit (plans 50 91).

2.- Le conseil est autorisé à dépenser une somme n'excédant pas \$ 359,000 pour les frais du présent règlement et pour se pro-

cuser cette somme à expirer au moyen d'une émission d'obligations jusqu'à concurrence du même montant.

3- Ces obligations seront émises en coupures de \$100.00 ou de multiples de \$100.00.

4- Elles seront payables au porteur ou au détenteur enregistré plus le cas à la Banque Royale du Canada, 295, des Forges, Trois-Rivières.

5- Lesdites obligations seront datées de la date d'émission et seront remboursables en séries en 20 ans, conformément au tableau annexé au présent règlement comme annexé "B" et en faisant suite comme si au long suite.

6- Un intérêt à un taux n'excedant pas 12% l'an, lequel intérêt sera représenté par des coupures attachés à chaque obligation, sera payé semi-annuellement chaque année. Ces coupures seront payables au porteur seulement aux mêmes enduits que le capital.

7- Les obligations seront signées par le maire et le secrétaire-trésorier. Un fac-similé de la signature du maire et du secrétaire-trésorier sera imprimé, gravé ou lithographié sur les coupures d'intérêts.

8- Il est fait au présent règlement imposé et il sera perçue chaque année sur tous les biens fonds imposables constitués ou non situés en bordure de la route et de la rue ou sur d'autres terrains une taxe spéciale supplémentaire pour pourvoir au paiement

en capital et intérêts des échéances annuelles conformément au tableau de remboursement annexé au présent règlement et cette taxe spéciale est répartie surmont l'étendue en front des immeubles affectés à la garantie du remboursement des sommes dues aux termes du présent règlement. Cependant dans le cas d'immeubles situés à un emplacement taxe sera limitée à 50% de l'étendue en front de ces immeubles sur les différentes usages, le tout tel qu'ils apparaissent au rôle d'évaluation en vigueur chaque année.

9 - Cependant les sommes imposées aux propriétaires d'immeubles imposables déjà imposables en vertu du règlement no 102, actuellement en vigueur et faisant partie des lots originaires 469 et 470, 588 et 589 du cadastre officiel fait pour la paroisse de St Maurice dont celle de St-Jouis - St. Pierre est un démembrement et qui sont riverains du boulevard St-Jouis (ou route 157) et de la rue Lemoine la ou sont exécutés les travaux prescrits par le présent règlement seront réduites des montants imposés par le présent règlement.

10 - Il sera possible au conseil d'établir par règlement, un tarif de compensation pour la consommation d'eau soit au compteur ou autrement; il pourra en être de même pour l'utilisation des égouts; ces sommes ainsi recueillies seront affectées au paiement de la dette ainsi créée par le présent règlement.

11 - Tous les retards qui pourront être obtenus directement ou indirectement des gouvernements fédéral ou provincial par la Corporation Municipale de la paroisse de St-Jouis - St. Pierre pour

tels travaux sont sur les crédits appropriés d'avance et sont appropriés à la réduction de la dette qui sera née consécutivement au présent règlement.

12. - Le présent règlement d'emprunt est en vigueur conformément à la loi après les approbations requises.

adopté.

no 75-273

Proposé par M. Louis Godin, secondé par M. Albert Tignone et adopté à l'unanimité que le règlement no 109 décrétant un emprunt de \$ 359 000⁰⁰ pour l'entretien du réseau d'aqueduc et d'égoûts existant sur la route 157 jusqu'au boulevard St. Marguerite soit adopté tel que lu.

no 75-274

Proposé par M. Léa Bouette, secondé par M. Emilie Lemire et adopté à l'unanimité que le règlement no 109 décrétant un emprunt de \$ 359 000 pour l'entretien du réseau d'aqueduc et d'égoûts existant sur la route 157 jusqu'au boulevard St. Marguerite soit soumis aux électeurs propriétaires intéressés d'un moules imposables lors d'une assemblée publique qui sera tenue, lundi, le 25 août 1975, à 7 heures p. m., heure avancée, au Centre Municipal St. Louis, 2100, Boul. St. Louis, St. Louis de France.

M. B. à 10 heures 1/2, départ de M. Albert Tignone

no 75-275

M. Emilie Lemire propose que la présente séance soit ajournée au lundi, 25 août 1975, à 9 heures du soir. Adopté: Maurice Jagnin, Maire
Maurice Vallée

Province de Québec
Municipalité de St-Louis-de-France
Comté de Charlevoix

A une session spéciale de la Conférence Municipale de la paroisse de St-Louis-de-France, tenue au lieu ordinaire des délibérations, le 18 août 1975, à 8 heures du soir, à laquelle session sont présents présents les conseillers et Madame:

Louis Gauthier

Albert Tiguère

Jane Jeanette Levesque

Léa Thavette

Emilie Jermie

George Jermie

Marianne Piquin, maire, formant quorum sous la présidence de ce dernier.

Les avis de convocation ont été signifiés tel que requis par la loi.

rés 75-276

Considérant l'erreur grandement que perd notre municipalité;

Considérant que le trafic de plus en plus intense que connaît cette artère devient un inconvénient pour la municipalité;

Considérant les sommes fabuleuses investies sur cette artère pour la construction de notre réseau d'eau et d'électricité;

Considérant la pollution par le bruit causée aux résidents le long de cette artère;

Considérant qu'un tel projet n'entraîne ni un développement résidentiel;

Considérant que depuis 3 ans, un groupe de citoyens bénévoles travaillent à un projet de développement harmonieux de notre municipalité;

Considérant que le Ministère des Affaires

Le conseil a investi de fortes sommes pour la construction d'un plan de lotissement et de drainage afin de développer et d'améliorer logiquement notre territoire.

En conséquence, il est proposé par M. Louis Gelin, secondé par M. Emile Lemire et réglé à l'unanimité de recommander au Ministère des Transports le travail d'aménagement de la route 157 en tenant compte de notre plan de drainage et de lotissement tel que recommandé par le commissaire municipal d'urbanisme de M. Louis de France.

Antérieurement à l'adoption de la résolution ci-haut visée, le conseil fait la lecture de l'article 124 du Code Municipal concernant l'intérêt personnel que jouait tout membre du conseil.

no 75-277

Proposé par M. Léon Pouette, secondé par M. Jacques Lebeuf et adopté à l'unanimité que les membres du conseil soient autorisés à se rendre en Québec au Ministère des Transports au sujet de la route 157 et que leurs dépenses leur soient remboursées ainsi que le salaire perdu à cause de ce déplacement.

no 75-278

M. Jacques Lebeuf propose la levée de l'assemblée.

Adopté: Maurice Piquin, Maire
Gaston Thibault s.t.

Province de Québec
Municipalité St-Louis-de-France
Canton de Montclair.

Procès-verbal Règlement no 109

Procès-verbal de l'assemblée des électeurs propriétaires intéressés d'immeubles répisables pour l'adoption du règlement no 109 décrétant un emprunt de \$350,000.00 pour l'extension du réseau d'égout et d'égouts existant sur la route 157 jusqu'au boulevard St-Marguerite.

Cette assemblée fut tenue au Centre Municipal St-Louis, 2100 boulevard St-Louis, St-Louis-de-France, le 25 août 1975, à 7 heures du soir, sous la présidence de M. Maurice Piquin, maire.

Le secrétaire Terence donna lecture du règlement no 109 ainsi que de l'article 158 du Code municipal.

Après deux heures d'attente, conformément à la loi aucun électeur propriétaire d'immeubles répisables intéressé ne s'étant opposé à l'adoption dudit règlement, le président de l'assemblée déclara le règlement approuvé par les électeurs.

Maurice Piquin, Président
de l'assemblée des électeurs.

Maurice Thibault
secrétaire de l'assemblée.

Paroisse de Québec
Municipalité de St. Louis de France
Comté de Charlevoix

A une séance adjournée de la Corporation municipale de la paroisse de St. Louis de France, tenue au lieu ordinaire des délibérations, tenu le 25 août 1975, à 9 heures du soir, à laquelle séance sont présents Messieurs les conseillers :

Alfred Trépanier

Mme Jeanette Leboeuf

Emilie Lemire

José Paquette

José Jodan

Francis Piquin, maire, formant quorum sous la présidence de ce dernier.

no 75-279

Proposé par M. Lorenzo Jodan, secondé par M. José Paquette et adopté à l'unanimité que le procès-verbal de l'assemblée des électeurs propriétaires intéressés d'immobilier imposable pour l'approbation du règlement no 109 soit adopté tel que lu ; qu'il soit communiqué avec archives de cette corporation.

no 75-280

Proposé par M. Emilie Lemire, secondé par M. José Paquette et adopté à l'unanimité que la note 157, dans la municipalité de St. Louis de France soit reporté à 4 voies.

no 75-281

Proposé par M. José Paquette, secondé par Mme Jeanette Leboeuf et adopté à l'unanimité que la Corporation municipale de la paroisse de St. Louis de France soit autorisée à faire installer le compteur à l'abonné R. Leduc (incluant toutefois son dépot) à tout aux charges de l'intéressé.

- rés 75-282 Proposé par M. Léon Paré, secondé par M. Emilie Lemire et adopté à l'unanimité qu'une somme soit engagée au titre de \$2.00 l'heure pour dactylographier le projet de règlement de circulation.
- rés 75-283 Proposé par Mme Jeannette Leboeuf, secondé par M. Emilie Lemire et adopté à l'unanimité que Mme Jacqueline Plante et son groupe de danseurs soient félicités pour les succès remportés qui ont mis à l'honneur la municipalité de St-Jovin de France.
- rés 75-284 Proposé par M. Emilie Lemire, secondé par M. Léon Paré et adopté à l'unanimité de demander à la Société du Québec d'espacer une surveillance particulière afin de faire respecter les limites de vitesse, principalement sur la route 157, dans les limites de la municipalité.
- rés 75-285 Proposé par Mme Jeannette Leboeuf, secondé par M. Albert Téproux et adopté à l'unanimité de demander à l'Agence canadienne de faire les démarches nécessaires pour obtenir l'approbation provinciale nécessaire du Ministère des Affaires Municipales ou de l'Environnement pour les travaux d'asphalte et d'épave et de l'usage de pontage enterré au mois de juillet 1974 afin de poursuivre obtenir la permission finale de subvention du Ministère concerné.
- M. Leclerc donne avis de motion de la présentation à une séance subséquente d'un règlement délimitant les zones Rm, Ra, Bbs R.C. - R.C.O.R. - I.P.
- rés 75-286 Proposé par M. Albert Téproux, secondé par Mme Jeannette Leboeuf et adopté à l'unanimité que les articles de service d'é-

queduc et d'éclairage construites par la municipalité, sont chargées avec les autres contributions selon le coût réel de l'installation.

rés 75-287

Proposé par M. Albert Teyssie, secondé par M. Emile Jume et adopté à l'unanimité que les employés municipaux ne soient pas tenus de construire des entées d'aqueduc et d'éclairage durant la période hivernale, le soit entre le 15 novembre et le 15 mai de chaque année.

* la présente résolution remplace à toute fin que de droit la résolution no 75-228.

rés 75-288

Proposé par M. Léon Annette, secondé par M. Albert Teyssie et adopté à l'unanimité d'inviter le Service Sanitaire Régional de faire le service des vidanges dans la rue Jume à St-Jacques de France.

rés 75-289

Proposé par M. Albert Teyssie, que la présente séance soit levée.

Adopté Maurice Jume, Maire
Emile Jume, Sec. des

Paroisse de Jubac
Municipalité de St-Louis-de-France
Comté de Charlevoix.

Procès-verbal de l'assemblée des élec-
teurs pour l'adoption du règlement no 108
relatif au zoning, à la construction, à recu-
page et à celui des terrains.

Cette assemblée fut tenue au Comté
Municipal St-Louis, 2109, Blvd. St-Louis,
St-Louis-de-France, vendredi, le 29 août
1975, à 7 heures p.m. sous la présidence de
M. le maire Marie Pagnier.

Le procureur-trésorier donna lecture du
règlement no 108.

La lecture terminée, après une heure
d'attente conformément à l'article 392 du
Code Municipal, aucun électeur propriétaire
ne s'étant opposé à l'adoption dudit
règlement le président de l'assemblée déclara
le règlement adopté par les électeurs.

Marie Pagnier
Président de l'Assemblée.

Marie Thellus
secrétaire de l'Assemblée.

Province de Québec,
Municipalité de St-Louis-de-France,
Comté de Charlevoix.

A une session régulière et mensuelle
de la Corporation Municipale de la paroisse
de St-Louis-de-France, tenue au lieu ordinaire
des délibérations, mardi, le 2 septembre
1975, à 8 heures du soir, à laquelle session
sont présents Messieurs les conseillers:

Louis Gauthier

Albert Tétrault

Mme Jeanette Leboeuf

Emilien Lemire

Jean Barette

Josépho Lachin

Maurice Piquin, maire, faisant quo-
rum sous la présidence de ce dernier.

rés-75-890 Proposé par Mme Jeanette Leboeuf,
secondé par M. Louis Gauthier et adopté à l'u-
nimité que l'ordre du jour soit adopté
tel que préparé.

rés 75-891 Proposé par Mme Jeanette Leboeuf
secondé par M. Emilien Lemire et adopté à
l'unanimité que les minutes des réu-
nions des 4, 6 et 7 août soient adoptées telles
que vues ainsi que celles de la session spé-
ciale du 25 août 1975.

rés 75-892 Proposé par M. Josèpho Lachin, mou-
dié par M. Jean Barette et adopté à l'u-
nimité que le procès-verbal de l'assemblée
des électeurs pour approuver le règlement
no 108 relatif au garage, à la construction,
à son usage et à celui des terrains, tenue le
29 août 1975 soit adopté tel que vu.

75-293

Proposé par M. Les Puente, renoué par M. Emilius Service et adopté à l'unanimité que l'article 9 du règlement no 108 adopté le 7 août 1975 soit abrogé à toute fin que de droit.

75-294

Proposé par M. Les Puente, renoué par M. Albert Teyssie et adopté à l'unanimité d'autoriser les amulfrants Phivite à payer le coût des charges pour l'extension du réseau d'égout et d'épuration prolongant le réseau actuel jusqu'au boulevard St-Marguerite et que le conseil consulte les responsables de la firme Phivite pour en faire l'étude conjointement et ensuite aller aux soumissions.

75-295

Eaux d'eau Martin

Proposé et voté à l'unanimité d'inviter M. Marcel H. Service de visiter le cours d'eau Martin à partir de constater l'érosion causée par ledit cours d'eau et de faire rapport au conseil pour lundi, le 8 septembre. (Particulièrement aux environs de la rue St-Martin).

75-296

Attendu que: St-Louis-de-France est une municipalité en plein développement.
attendu que: St-Louis-de-France a des besoins immenses au niveau soins et entretien.

attendu que: St-Louis-de-France possède un budget des plus limités.

attendu que: à l'intérieur de ce budget, nous ne pouvons assurer tous les agents dont ses citoyens ont tant besoin en soins et entretien.

attendu que: le taux de chômage dans la région est élevée.

Attendu que: le gouvernement des

Canada a mis sur pied un programme des
 initiatives locales afin de combattre le chôma-
 ge et d'aider ses citoyens.

En conséquence, il est proposé par M.
 Louis Gauthier secondé par M. Maurice Lemire
 et adopté à l'unanimité d'appuyer le
 projet "Services et aide" en leur aus-
 sistant tout notre appui possible et en leur
 facilitant l'accès aux locaux de la munici-
 palité pour leur aide dans la réalisation de
 leurs activités.

75-897

A 9 h. 20 minutes, le meeting
 devant partir d'urgence, il est proposé par
 M. Georges Lachin que la présente séance
 soit ajournée à lundi, 8 septembre,
 8 heures p. m.

Adopté: Maurice Gagnier, Maire
 Jacques Simard, Sec. Trés.

Revue de Québec
Municipalité de St-Louis-de-France,
Canté de Charlevoix.

A une séance ajournée de la législa-
ture Municipale de la paroisse de St-Louis-de-
France, tenue au lieu ordinaire des délibé-
rations, le 8 septembre 1975, à 8 heures
du soir, à laquelle séance sont présents
Messieurs les conseillers:

Louis Godin

abbé T. Séprier

Mme Jeanette Schauf

Emilie Senise

Lea Paquette

Joseph Sarkis

François Papineau, maire, faisant
quorum sous la présidence de ce dernier.

75-298

Proposé par M. Joseph Sarkis,
secondé par M. Emilie Senise et adopté
à l'unanimité que la démission du secre-
taire-trésorier M. Annie Thellier soit acceptée
avec regret.

75-299

Proposé par Mme Jeanette Schauf,
secondé par M. Joseph Sarkis et adopté à
l'unanimité que le conseil soit autorisé à
demander, par annonce, publié par le jour-
nal le Nouvelliste, des applications pour le
poste de secrétaire-trésorier de la municipa-
lité; le date limite pour le réceptif des
demandes d'emploi est fixé au mercredi,
le 17 septembre 1975, à 8 heures du soir.

75-300

Proposé par M. Joseph Sarkis, secondé
par Mme Jeanette Schauf et adopté à
l'unanimité le demande au Ministère des
Transports une contribution financière de l'ordre

de \$ 3400.⁰⁰ pour l'achat de tuyau galvanisé de 36" de diamètre pour installer le long de la rue St-Martin à St-Louis de France, ce chemin appartenant à la voie provinciale pour remplir le creux d'eau Martin à l'abri le long de ce parcours dont l'émission meure de briser la route et que la municipalité se charge en pour l'installation à ses frais.

n° 75-301

Proposé par M. Emile Lenoir, secondé par M. Léon Proulx et adopté à l'unanimité qu'un montant de \$ 800.⁰⁰ soit versé au comité des Lacs, complétant les subventions prévues au budget municipal à ce poste.

n° 75-302

Proposé et résolu à l'unanimité que les travaux exécutés dans les rues: Piquin, Hôtel-de-Ville et de la Rochelle par M. Georges Lavoie soient acceptés.

n° 75-303

Proposé par M. Louis Lavoie, secondé par M. Léon Proulx et adopté à l'unanimité que les travaux exécutés par M. Claude Pelletier sur les rues de la Feuillade, Place Pelletier et des Lacs soient acceptés.

n° 75-304

Proposé par M. Léon Proulx, secondé par M. Emile Lenoir et adopté à l'unanimité que les comptes suivants soient acceptés et payés:

Louis Lavoie	compte produit	\$ 39.13
Albert Pelletier	" "	5.67
Mme Jeanette Lavoie	" "	3.89
Industech		207.04
J. A. Houle Stée (Bernard Martin)		3569.44
Produit Amway		2.75
CTR. Stée		5.00

✓ Fernand Letrick	\$ 758. ⁰⁰
✓ Service Solaires	1.32
✓ Canal Beausoleil (côte d'évaluation)	532.00
✓ Perco	\$ 100.19
✓ Système Jube Sté	\$ 1508.39
✓ 314 Canada Ltd	\$ 121.67
✓ Paul A. Béland voyage produit	\$ 295.00
✓ Maurice Thibault milage	15.90
✓ O. D. R. (pièces d'auto)	34.55
✓ A. Brin et Fils Inc.	338.31
✓ Référence Aluminium Inc.	\$ 556.58
✓ Evaluation St Maurice	17.50
✓ Regional Asphalt	568.08
✓ Service St Maurice	988.46
✓ P. A. Service Sté	38.15
✓ H-A	899.12
✓ Jacques Auto acc.	28.64
✓ St Maurice Organe Sté	30.31
✓ Le Sablier du Cap Inc.	3.50
✓ Chabernois Champagne	1.35
✓ Emilie Service	58.85
✓ T-R. White Truck Sales Ltd	211.36
✓ Bell Canada	95.99
✓ Service Hardware	1567.69
✓ Service Inc Service	77.70
✓ Service Papier	17.05
✓ Contract Restels Ltd.	21.60
✓ R. J. St-Cyr	12.24
✓ G. P. Service Inc.	5.78
✓ René Hélias Travaux	608.00
✓ Gaston Plante Comp. Inc.	15.50
✓ Jean Demontigny	4.50
✓ Sylvain LeBlanc	4.50
✓ Guy Payard	18.00
✓ Gilles Marchand	8.00
✓ Claude Chuteau	8.00
✓ J. François Marchand	6.00
✓ Christian Marchand	6.00
✓ Jean Yves Marchand	8.00

Daniel Gbata	Jour. vol.	6. 00
Régère Marchand	2 B. apistans	10. 00

n° 75-305

Proposé par Mme Jeanette Leboeuf, seconde par M. Albert Pilonier que des invitations soient effectuées au 3^e étage du secrétariat pour y établir le futur local de la Commission Municipale d'Urbanisme.

n° 75-306

Proposé par Mme Jeanette Leboeuf que la prochaine séance soit avancée à mercredi, le 17 septembre 1975, à 8 heures du soir.

Adopté: Maurice Gagnier, Maire
Jacques Guindé, Sec-Ter.

Province de Québec
Municipalité de St-Louis-de-France
Comté de Charlevoix.

A une séance spéciale de la Conférence Municipale de la Mairie de St-Louis-de-France, tenue au lieu ordinaire des délibérations, mercredi, le 17 septembre 1975, à 8 heures du soir, à laquelle séance sont présents Messieurs les conseillers:

Jacques Gauthier

Gilbert Trépanier

Mme Jeannette Lebeuf

Joséphe Joubert

Mme Marie Piquin, maire formant quorum sous la présidence de ce dernier.

no 75-307

Proposé par M. Joséphe Joubert, secondé par Mme Jeannette Lebeuf et adopté à l'unanimité que, après avoir pris connaissance des applications reçues pour le poste de secrétaire tenue, que le conseil étudie les dites applications et prenne une décision dans le plus bref délai possible.

no 75-308

Proposé et adopté à l'unanimité de demander à Plénitude Consultants que dans la liste des travaux à être exécutés par Lemay Construction Ltée pour la finition des travaux au réseau d'aqueduc et d'égoûts de spécifier le nettoyage des fosses là où c'est nécessaire, en justification dans les ententes

no 75-309

Proposé par M. Joséphe Joubert, secondé par Mme Jeannette Lebeuf et adopté à l'unanimité que le service d'épuration municipal soit rendu à la Régie de propriété de M. Armand Lemay, 690, Paul Villeneuve et que les frais d'installation soient

déposés par ce dernier.

n° 75-310 Proposé par M. Albert Téproux, secondé par M. Louis Godin et adopté à l'unanimité que suite à la requête en date du 6 septembre, 1975 présentée par les propriétaires du chemin Masse concernant l'installation d'une conduite d'eau sur ledit chemin, qu'une pondération soit jugée et présentée au conseil concernant le coût d'installation d'une telle conduite, à partir de l'avenue Germain à aller au hwy 104.

n° 75-311

Proposé par M. Joseph Jubin, secondé par M. Louis Godin et adopté à l'unanimité que la rotation de J. Ch. Haule flée du 16 septembre 1975 pour l'achat d'un ditto - 4" à 12" no 113 \$765.⁰⁰ et d'un ditto à chaise 4" à 18" \$208.50 soit acceptée.

n° 75-312

Proposé par M. Joseph Jubin, secondé par Mme Jeannette Leboeuf et adopté à l'unanimité que les rues désignées du développement Godin et adjointe dans le boulevard St-Jean est soient désignées comme étant "Place Godin" et "Place-adjointe".

n° 75-313

Proposé par M. Joseph Jubin, secondé par M. Louis Godin et adopté à l'unanimité que 2 lampes photométriques soient installées à l'extérieur du Centre Municipal St-Juin.

n° 75-314

Proposé par M. Louis Godin, secondé par Mme Jeannette Leboeuf et adopté à l'unanimité que de l'asphaltage soit fait sur une longueur d'environ 950 pieds

sur la rue des Carreaux là où les travaux
d'aqueduc et d'égoûts ont été exécutés

no 75-315 Proposé par M. Louis Godin, secondé
par Mme Jeanette Lacroix et adopté à
l'unanimité que des permis soient deman-
dés pour l'agrandissement de la rue des Car-
reaux.

no 75-316 Proposé par M. Louis Godin, secondé
par M. Albert Tiffanie et adopté à l'unanimité
d'autoriser Pléville consultant de faire les ca-
hier de charges pour le projet de l'annexe
d'éducation dont les plans ont été approu-
vés au mois de janvier 1975.

no 75-317 Proposé par M. Louis Godin, secondé
par Mme Jeanette Lacroix et adopté à l'unanimité
que les travaux de réparation du chemin
Secard, soit la transmission et le "tamplé-
cave" soient confiés à T.B.W. Auto Truck

no 75-318 Proposé par Mme Jeanette Lacroix, secondé
par M. Louis Godin et adopté à l'unanimité
que la Commission municipale
d'Urbanisme soit autorisée à faire prépa-
rer un plan d'aménagement pour l'implanta-
tion d'une zone industrielle sur les lots
476 et 477 et faire parvenir un rapport au cou-
nail, à ce sujet, le plus tôt possible

no 75-319 Proposé par M. Albert Tiffanie, secondé
par Mme Jeanette Lacroix et adopté à l'unanimité
que la partie du boulevard
St Alvin orient située le long du lot 507 à
partir du cours d'eau existant et en allant vers
le nord jusqu'à l'intersection du boulevard
St. Jean - ouest et des Champs soit connue à
l'avenir comme "Route des Pins" et être connue

l'évaluation et Maurice le plus tôt possible.

rés 75-320

Proposé par M. Lorenzo Leduc, secondé par Mme Jeanette Leboeuf et adopté à l'unanimité que le candidat choisi pour occuper le poste de secrétaire-tenancier soit engagé sur une base temporaire à partir du 28 septembre 1975, au même salaire que le secrétaire actuel.

rés 75-321

Proposé et résolu à l'unanimité que le maire soit autorisé à dépenser une somme de \$50.00 pour défrayer le coût d'une fête à l'occasion du départ du secrétaire-tenancier actuel.

rés 75-322

Proposé par M. Lorenzo Leduc, secondé par Mme Jeanette Leboeuf et adopté à l'unanimité que la date d'inauguration officielle du village d'Égouville soit fixée au 14 octobre 1975 et que le maire soit autorisé à effectuer des dépenses nécessaires à cette fin de l'ordre de \$100.00.

rés 75-323

Proposé par M. Lorenzo Leduc, secondé par M. Louis Gauthier et adopté à l'unanimité que des permis soient demandés par avis public pour la vente des terrains suivants appartenant à la Corporation Municipale, au prix minimum affaissant ci-après :

lots 563-3 (70 x 110) \$ 300.

568-9 (75 x 100) 300.

568-10 (70 x 100) 300.

568-17 (75 x 100) 300.

P-74 (60 x 150) 500.

P-74 (118 x 275) 700.

286-11 (60 x 100) \$0.12 pied carré

286-12 et 287-9 (60 x 100) \$0.12 " "

Les 2 derniers lots avec suite de leur passage
des conduites d'eau et d'électricité.

Les autres lots suivants : 286-2; 286-3; 286-4;
286-5; 286-6; 286-7; 286-8; 286-9 et 287-8;
287-7; 287-6; 287-5, à 80.10 le pied ca-
ré.

Plus 2 lots au coin des avenues Monrose
et Georges à 0.12 le pied carré (dimensions à
déterminer).

no 75-324

Proposé par Mme Jeanette Leboucq que
la présente séance soit ajournée au 29 septem-
bre 1975, à 8 heures J.M.

Adopté: Maurice Pagnier, Maire
Jacques Guivaiel, Sec.-Gér.

Province de Québec
Municipalité de St-Juris-de-France
Canté de Montserrat.

A une session spéciale de la Corporation
Municipale de la paroisse de St-Juris-de-France,
tenue au lieu ordinaire des délibérations, jeudi
le 25 septembre 1975, à 8 heures du soir à la
quelle session sont présents Messieurs les con-
seillers: Louis Godin

Albert Tépénier

Mme Jeanette Leboeuf

Emilie Lemire

Leï Paquette

Loango Lachin

Monsieur Piquin, maire, formant quor-
um sous la présidence de ce dernier.

Les avis de convocation ont été signi-
fiés tels que requis par la loi.

cs 75-325

Proposé par M. Loango Lachin, secon-
dé par M. Louis Godin que M. Jacques Girard
soit engagé comme secrétaire-tenue de la
Corporation Municipale de la paroisse de St-
Juris-de-France à compter du 1^{er} octobre 1975.

Votent pour cette proposition: Mme Jeanette Leboeuf
M. Loango Lachin
M. Louis Godin

Votent contre cette proposition: M. Emilie Lemire
M. Leï Paquette
M. Albert Tépénier

M. Maurice Piquin, maire, vote pour la proposition.

La proposition est adoptée à la majorité des voix.

no 75-326

Proposé par M. Albert Téproux, secondé par M. Léa Paré et adopté à l'unanimité qu'une vérification des livres de la corporation ait été faite au 30 septembre 1975.

no 75-327

Proposé par M. Léa Paré, secondé par M. Emile Lemie et adopté à l'unanimité que M. Jacques Giguère, à compter du 1 octobre 1975, soit et est par les présentes autorisé, pour et de la part de la corporation, à négocier avec la Banque Royale du Canada, et à y déposer et à lui transférer (mais au crédit du compte de la corporation seulement) tout chèque et ordre de paiement et pour lesdites fins les endosser de la part de la corporation, soit par écrit, soit par une estampille en caractères. 2. - Que tous les chèques de la corporation soient tirés au nom de la corporation et signés de sa part par Marie Paquin, et par Jacques Giguère, respectivement maire et secrétaire trésoirier.

3. - Que Jacques Giguère, secrétaire trésoirier et par les présentes autorisé, pour et de la part de la corporation, à recevoir de temps à autre de la dite Banque un état de compte de la corporation de même que toutes les pièces justificatives s'y rapportant et tous les effets déposés par la corporation pour perception et tous les items retournés déposés et débités au compte de la corporation, et à signer et délivrer à ladite Banque la formule de vérification, réplément de soldes et quitance de la Banque.

4. - Que cette résolution soit communiquée à ladite Banque et demeure en vigueur jusqu'à ce qu'un écrit au contraire ait été donné au quant abs ou fonctionnaire dans la succursale de ladite Banque à laquelle le compte de la corporation est tenu.

et que reçu de tel avis ait été dûment accusé par écrit.

n° 75-328

Proposé par M. Emile Lenoir, secondé par M. J. Pautet, et adopté à l'unanimité par le plan de lotissement présenté par M. Donat Remontagny sur lot 90 et 91 en date du 28 juin 1973 signé par M. Jean Marie Chastagny, notaire, accepté à condition qu'une entente soit conclue avec le propriétaire du lot 92 concernant le raccordement des eaux futures.

n° 75-329

Proposé par M. Albert Tignavie, lauréat de l'assemblée.

Adopté par M. Maurice Jaquez, Maire
Jacques Guinaut, Secrétaire

Province de Québec
Municipalité de St-Louis-de-France
Canté de Champlain.

Je soussigné, Jacques Guinaiel, ayant
été nommé secrétaire-trésorier de la paroisse
Municipale de la paroisse de St-Louis-
de-France, jure et déclare que je remplirai
fidèlement les devoirs de cette charge au
meilleur de mon jugement et de ma capa-
cité.

Ainsi que Dieu me soit en aide.

Jacques Guinaiel

Assermenté devant moi à St-Louis-de-
France ce vingt-neuvième jour du mois de
septembre mil neuf cent vingt-trois.

Henri Thibault
secrétaire-trésorier.

Paroisse de Québec
Municipalité de St-Jouis de France
Canté de Champlain

Une séance ajournée de la Conférence municipale de la paroisse de St-Jouis de France tenue au lieu ordinaire des délibérations, lundi, le 29 septembre 1975, à 8 heures du soir, à laquelle séance ont participé les suivants les conseillers:

- Jouis Godin
- Albert Trépanier
- Mme Jeanette Leboeuf
- Emilien Lenoir
- Lea Paquette

Maurice Piquin, maire, prenant
quorum sous la présidence de ce dernier.

à 8 heures, prières, ouverture des communications, en présence de M. Fernand Hébert, ing., pour l'extension du régime d'assainissement et d'épuration jusqu'au boulevard St-Marguerite.

- 1^{re} avenue: Clément Ricard: \$ 317,875.00
- 2^{de} avenue: Lemay Construction Inc. \$ 104,573.00
- 3^{de} avenue: Labriotte et Fils Inc. \$ 213,728.25
- 4^{de} avenue: La Co de Construction Rolland Inc. \$ 293,639.75

no 75-330

Proposé par M. Lea Paquette, mandé par M. Emilien Lenoir et adopté à l'unanimité que l'on consulte et étudie les communications reçues et faire rapport au conseil pour jeudi, le 2 octobre 1975.

no 75-331

Proposé par M. Lea Paquette, mandé par Mme Jeanette Leboeuf et adopté à l'unanimité de demander à: "Les Papiers de Picoté", 17905, rue Gauthier à St-Grégoire (C.P. 94) de rassembler les plans et compléter les excavations

faites sur les lots 151, 152, 153 et 154, dans ils sont propriétaires dans la municipalité de St-Jouis-de-France et de les remettre ainsi dans leur état original si possible.

no 75-332

Proposé par M. Louis Gauthier secondé par M. Léon Paquette et adopté à l'unanimité de la séance, à l'article 8 du règlement no 105 adopté le 30 juin 1975 les lignes suivantes: approuver le devis au lieu de payer cette taxe, pour chaque année, approuver les devis nécessaires à entretenir le Fonds général de la paroisse.

no 75-333

Proposé par M. Léon Paquette secondé par M. Emilie Lemire et adopté à l'unanimité que la Corporation Municipale de la paroisse de St-Jouis-de-France achète de M. Rudy Pélerin, pour le prix nominal de \$1.00 les lots numéros trois et six de la subdivision officielle du lot deux cent quatre-vingt-cinq (285-3 et 285-6); les lots numéros un et sept de la subdivision officielle du lot deux cent quatre-vingt-cinq (285-1 et 285-7) du cadastre officiel fait par la paroisse de St-François dont celle de St-Jouis-de-France est un dérivé.

Que le maire, M. Maurice Piquois, et le secrétaire-trésorier, M. Jacques Giguère soient et soit autorisés à signer pour et au nom de la Corporation Municipale de la paroisse de St-Jouis-de-France, le contrat d'achat à être reçu devant M. Jean Paul Paix notaire ainsi que tout document y relatif.

no 75-334

Proposé par M. Emilie Lemire secondé par M. Léon Paquette et adopté à l'unanimité que le plan montrant les subdivisions sera

quatorze du lot originarie quatre cent soixante-quinze et les subdivisions cent soixante-cinq à cent soixante-sept du lot originarie quatre-vingt cinq (475-6 à 475-14 et 85-165 à 85-167) du cadastre officiel fait pour la paroisse de St-Jeanne dont celle de St-Jean de France est un démembrement et appartenant à M. Michel Giguac et préparé par M. Roger Lévesque, cf. procès en date du 12 août 1975 soit accepté tel que présenté.

n° 75-335

Proposé par M. Albert Trépanier, secondé par M. Jeanette Lebeuf et adopté à l'unanimité que le projet de lotissement pour parcelles de maisons-mobiles et préparé par M. Paul Guichard, cf. plans, en date du 26 mai 1975 (dossier: 40039) et appartenant à la Corporation Municipale soit accepté tel que présenté.

n° 75-336

Proposé par M. Albert Trépanier, secondé par M. Jean Godin et adopté à l'unanimité que M. Jeanette Lebeuf soit autorisée à acheter, pour le nom de la Corporation Municipale, des dépenses, un tapis et une horloge, le tout devant servir pour le Centre Municipal de St-Jean.

n° 75-337

Proposé par Mme Jeanette Lebeuf, secondé par M. Emile Lemire et adopté à l'unanimité que l'autorisation soit donnée pour faire "quatre" graders" le site de l'ancienne rue le nouveau terrain des loyers, sur le boulevard St-Jean-est.

n° 75-338

Proposé par M. Léon Poulette, secondé par M. Emile Lemire et adopté à l'unanimité de demander à M. J. Conrad Poulette, de l'Ami-

nistère des Transports, Bureau du G.P. de la Pa-
delaine, de vérifier le point de jonction
157 mit sur le plan situé au point de
jonction des boulevards St-Jean et St-Maximilien,
dans la municipalité de St-Louis-E. France
(entre le village et le boulevard St-Maximilien).

M. Léon Bouette donne avis de motion
de la présentation, à une séance subsé-
quente, d'un règlement d'impôt au mon-
tant de \$ 73,400.00 pour l'aménagement
du terrain des Linois.

no 75-339

Proposé par M. Léon Bouette, secondé
par M. Louis Godin et adopté à l'unanimité
que des luminaires soient installés
sur le nouveau site du patrimoine sur le
terrain des Linois, dans le rang St-Jean.

Les permis de construction suivants ont été mon-
trés aux présentes minutes:

René Bohannan	186-25	résidence	\$24,000.
Robert Pooz	89-97	"	30,000.
Guy Dumont		résidence	6,000.
Serge Linois	192-65	résidence	21,000.
Paul Dupont	507-4	"	28,000.
René Linois	65-1	"	3,000.
André Riard	85-168	"	95,000.
Roger Lenoir		vente d'expédition	12,000.
Emmanuel Veillette	195-31	résidence	27,000.
"	195-27	"	27,000.
Yvette Lenoir	85-7-8	garage	400.
Jacques Lenoir		"	300.
Mme Jacques Lenoir		résidence	15,000.
Mme Marie-B. Tremblay		" préfabrique	18,000.
Michel Tremblay		résidence	26,000.
Lucas Tremblay		"	25,000.

M. Albert Tremblay propose que la présente séance
soit ajournée à jeudi, 2 octobre 1975, à 8 heures p.m.

Province de Québec
Municipalité de St-Louis de France
Compté de Champlain

A une session spéciale de la Corporation municipale de St-Louis de France, tenue sur lieu ordinaire des délibérations, jeudi le 2 Octobre 1975, à laquelle session étaient présents messieurs les conseillers:

Louis Godin

Albert Tripanier

Mme Jeannette Leboeuf

Emilien Lemire

Lorenzo Larkin

Maurice Paquin, maire, formant

quorum sous la présidence de ce dernier,
était absent monsieur:

Léo Rouette

M. Héroux de Pluritech Consultant n'étant pas présent le conseil décide de passer aux autres items

75-340

Il a été par M. Louis Godin, secondé par M. Albert Tripanier que les dépenses des membres du conseil pour se rendre à Québec le 3 Octobre soient remboursées par la municipalité sur présentation de pièces justificatives. Adopté à l'unanimité

75-341

Il est proposé par M. Louis Godin et secondé par M. Albert Tripanier et résolu à l'unanimité que le projet d'extension d'aqueduc et d'égouts de St-Louis de France, pour la partie située entre le 1811 Boul. St-Louis et le Boul. St-Marguerite soit considéré par le Ministère des Affaires Municipales comme prioritaire et que l'on procède à l'autorisation d'exécution des travaux, le plus tôt possible.

75-342

Il est proposé par M. Lorenzo Larkin, secondé par Mme Jeannette Leboeuf et résolu à l'unanimité que M. Régis Marchand procède à l'engagement

d'un aide sur une base temporaire

75-343

Il est proposé par Mme Jeannette Leboeuf, secondé par M. Emilien Lemire que M. Morchaud soit autorisé à acheter le tuyaux et la terre nécessaires aux ponceaux des bornes fontaines. Adopté à l'unanimité.

75-344

Il est proposé par M. Lorenzo Lorbin, secondé par M. Louis Godin et adopté à l'unanimité que Bahin Construction soit choisi pour exécuter les travaux décrits par le règlement 105 sous condition qu'il accepte la proposition de contrat préparé par la Corporation Municipale de St-Louis de France.

75-345

Il est proposé que le plan des subdivisions 272-46, -45, -47 appartenant à M. Louis Moreau, Jean Blaise, Réjean Ayotte et préparé par Edouard Larois arpenteur géomètre en date du 6/6/75 soit accepté tel que présenté. Proposé: M. Albert Trépanier, secondé: M. Emilien Lemire, adopté à l'unanimité. (Plan D-3430)

75-346

Il est proposé par M. Albert Trépanier secondé par Mme Jeannette Leboeuf, ^{que le plan} préparé par M. Serge Hamel, arpenteur géomètre daté le 28/7/75 et portant le numéro 30921, montrant les subdivisions 278-25 à -41 inclusivement pour Camping Fort St-Louis Inc, soit accepté tel que présenté. Résolu à l'unanimité.

75-347

Il est proposé par M. Albert Trépanier, secondé par Mme Jeannette Leboeuf, et résolu à l'unanimité que les subdivisions 278-26 à -41 inclusivement tels qu'acceptés en résolution 75-346, soient exclusivement réservés aux maisons mobiles.

75-348

Il est proposé par M. Albert Trépanier, secondé par Mme Jeannette Leboeuf et résolu à l'unanimité que le plan montrant les subdivisions 278-46 à -48 inclusivement appartenant à M. John D'oumor et préparé (plan no 30962) par M. Serge Hamel, arpenteur-géomètre en date du 20/8/75

soit accepté tel que présenté.

75-349

Il a été proposé par M. Emile Lemire, appuyé par M. Lorenzo Larkin que la Corporation Municipale de St-Louis de France, demande au Ministère des Transports la subvention pour l'entretien des chemins d'hiver à St-Louis de France pour l'hiver 1975-76, soit les mêmes chemins que l'année précédente en y ajoutant le Boul. Longueuil d'une longueur approximative de 2.5 milles. Reçu à l'unanimité.

75-350

Il est proposé par M. Albert Trépanier, secondé par Mme Jeanette Leboeuf et adopté à l'unanimité que le secrétaire-trésorier soit autorisé à signer 25 factures aux fins de la Commission d'urbanisme (Nos: 10708 à 10733 inclusivement)

75-351

- Considérant que la Corporation municipale de St-Louis de France a reçu et ouvert des soumissions concernant l'extension du réseau d'aqueduc et d'égouts de St-Louis de France, partie située entre 1811 Boul. St-Louis et le Boul. St-Marguerite en date du 29/9/75.

- Considérant les soumissions de:

NOM	MONTANTS
M. Clément Ricard	\$ 317, 875.00
Lemay Construction	404, 573.00
Massicotte & Fils Ltée	213, 728.25
Hollard Construction	293, 639.75

- En conséquence, il est proposé par M. Albert Trépanier, appuyé par M. Louis Godin que le choix du soumissionnaire le plus bas, soit Massicotte & Fils, soit accepté conditionnellement à l'approbation de la firme Pluritech Consultant et le Ministère des Affaires Municipales.

75-352

M. Albert Trépanier propose la levée de l'assemblée.
Adopté

Adopté: Maurice Pagnon Trépanier
Jacques Guinard Sec.-Trésorier

Province de Québec
Municipalité de St-Louis de France
Compté de Champlain

A une session régulière et mensuelle de la Corporation Municipale de la paroisse de St-Louis de France, tenue au lieu ordinaire des délibérations, lundi le 6 Octobre 1975, à 8 heures de soir, à laquelle session sont présents messieurs les conseillers:

Albert Trépanier

Mme Jeannette Leboeuf

Emilien Famine (arrivé 9.05 hrs)

Léo Rouette

Luengo Sarkin

Maurice Paquin, maire, formant quorum

sous la présidence de ce dernier.

M. Louis Godin était absent pour cause médicale.

75-353

Proposé par M. Luengo Sarkin, secondé par Mme Jeannette Leboeuf et résolu à l'unanimité que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

75-354

Proposé par M. Luengo Sarkin, secondé par M. Léo Rouette que les minutes des sessions du 2, 8, 17 et 29 septembre 1975, ainsi que celle du 3 Octobre 1975 et la session spéciale du 25 septembre 1975, soient acceptés tel que lus; adopté à l'unanimité.

75-355

Il est proposé par M. Luengo Sarkin, secondé par Mme Jeannette Leboeuf et adopté à l'unanimité, que suite à une requête des contribuables de la paroisse de St-Louis de France pour la partie entretenue par le Ministère des Transports, soit la route 157, une demande soit faite au Ministère des Transports division Cap-de-la-Madeleine de bien vouloir éviter à l'avenir de souffler la neige sur les terrains des contribuables lors du déblaiement de la dite route. Adopté à l'unanimité.

75-356

Proposé par M. Léo Rouette, secondé par M. Albert

Tripanier et résolu à l'unanimité que l'offre de vente à la municipalité par M. John D' Connor de la continuité de la rue Place D' Connor, cadastre 278-17 (278-16 279-4) pour la somme nominale de \$1.00 soit acceptée.

Pour la maire M. Maurice Pagnin et M. Jacques Girard respectivement maire et secrétaire-trésorier sont et sont autorisés à signer au nom de la Corporation Municipale de la paroisse de St-Louis de France le contrat d'achat à être reçu devant M^e Jean-Vil Héou, notaire ainsi que tout document y relatif.

75-357

Proposé par M. Lorenzo Larkin et secondé par M. Emilien Lemire et résolu à l'unanimité qu'une lettre de remerciements soit envoyée à l'honorable Paul Phaneuf, ministre au Haut Commissariat, à la jeunesse, aux loisirs et aux sports.

75-358

Proposé par M. Lorenzo Larkin, secondé par Mme Jeannette Leboeuf qu'une lettre de remerciements soit envoyée au ministre des Transports du Québec, l'honorable Raymond Maillois pour la subvention obtenue, l'unanimité.

75-359

Il est proposé par Mme Jeannette Leboeuf, secondé par M. Emilien Lemire et adopté à l'unanimité d'accepter la soumission de Babin Construction au montant de \$ 47,436.00 étant la plus basse soumission, et d'autoriser l'exécution des travaux à compter des 6/10/75 après la signature autorisée des parties soit Babin Construction et la Corporation municipale de St-Louis de France représentée par son honneur le maire Maurice Pagnin et le secrétaire-trésorier Jacques Girard.

75-360

Il est proposé par M. Albert Tripanier, secondé par Mme Jeannette Leboeuf et adopté à l'unanimité que l'ordre du jour soit modifié, de ce fait les points 10, 11, 12 soient discutés immédiatement.

75-361

Il est proposé par M. Lorenzo Larkin, secondé par M. Léa Houette et résolu à l'unanimité qu'une

demande soit faite au ministère des transports dans le but d'obtenir un recouvrement d'asphalte sur la route 157 à partir du boul. St. Alexis Est jusqu'au 1811 Boul. St. Louis, St. Louis de France.

75-362

Il est proposé et résolu à l'unanimité qu'une annonce au montant de \$150.00 soit placée dans le quotidien local "Le Nouvelliste" à l'occasion de l'inauguration du réseau d'eau et d'égouts.

75-363

Il est proposé par M. Albert Tripanier, secondé par Mme Jeannette Leboeuf et résolu à l'unanimité que les comptes de M. Camil Bession au montant de \$768.00 et M. Maurice Pagnin au montant de \$15.55 soient et sont acceptés tels que présentés.

75-364

Il est proposé par M. Emilien Lemire, secondé par M. Albert Tripanier et adopté à l'unanimité qu'à compter du 7 Octobre 1975 jusqu'au 31 Décembre 1975, qu'aucune assemblée du Conseil de la Corporation Municipale de St. Louis de France n'ait lieu le lundi et mardi durant cette période ci-haut mentionnée, ceci dans le but de permettre au secrétaire-trésorier actuel de continuer son perfectionnement pour un meilleur rendement dans le futur pour le plus grand bien de la municipalité.

~~75-365~~

~~Mme Jeannette Leboeuf propose l'ajournement de l'assemblée au 15 Octobre 1975~~

Monsieur Albert Tripanier donne avis de motion de la présentation à une session subséquente d'un règlement d'emprunt pour la construction d'une usine d'épuration des eaux et pour absorber le coût excédentaire du règlement # 101.

~~Monsieur Laska donne avis de motion~~

75-365

Mme Jeannette Leboeuf propose l'ajournement de l'assemblée au 15 Octobre 1975

Adopté: Maurice Pagnin, Maire

Province de Québec
Municipalité de St. Louis de France
Comté de Champlain

A une session spéciale de la Corporation Municipale de St. Louis de France, tenue au lieu ordinaire des délibérations à 8 heures du soir, mercredi le 15 Octobre 1915, à laquelle étaient présents messieurs les conseillers:

Albert Tripanier

Monsieur Jeanneville Leboeuf

M. Emilien Lemire

Léo Rouette

Lorenzo Larkin

Maurice Piquin, maire formant quorum sous la présidence de celui-ci.

75-366

Il est proposé par M. Albert Tripanier, secondé par M. Lorenzo Larkin que les comptes soient acceptés tels que présentés par M. Jacques Guinail sous le titre comptes de septembre moins celui de M. Paul Michaud et celui de Heptem (compteurs) pour une somme globale de \$ 9,742.40, Résolu à l'unanimité.

75-367

Il est proposé par M. Albert Tripanier, secondé par M. Larkin que le secrétaire-trésorier soit autorisé à émettre un chèque au montant de \$ 5,500.00 payable à l'ordre de G.A. Brouillette Ltée, attendu que sa soumission n'a pas été acceptée pour l'agrandissement du garage municipal (rez.: 105). Accepté à l'unanimité.

75-368

Il est proposé par M. Lorenzo Larkin, secondé par M. Emilien Lemire que le rapport d'inspection du prolongement de la rue Place d'Armes soit accepté tel que présenté par M. Guinail et Michaud. Adopté unaniment.

75-369 X

Il est proposé par M. Larkin et secondé par M. Rouette qu'une autorisation d'excaver sur la 157, partie comprise entre la 1811 Boul. St. Louis et l'intersection Boul.

Ste-Marguerite soit demandée au Ministère des Transports en rapport avec l'extension du réseau d'aqueduc et d'égouts de St-Louis de France. Adopté à l'unanimité

75-370

Il est proposé par M. Lorenzo Sarkin, secondé par M. Rouette qu'une lettre de remerciement soit envoyée à M. Gaston Leman secrétaire de la Commission Municipale de Québec pour sa lettre du 6/10/75 approuvant l'emprunt par billets de \$ 53,000.00. Adopté à l'unanimité.

75-371

Il est proposé par M. Sarkin, secondé par M. Lemire qu'une lettre de remerciements soit adressée à M. Victor C. Goldbloom pour l'approbation du règlement 105. Adopté à l'unanimité.

75-372

Il est proposé par M. Lorenzo Sarkin, secondé par M. Lucien Lemire et résolu à l'unanimité qu'une lettre de remerciement soient adressées aux honorables Normand Toupin et Victor C. Goldbloom en rapport avec la subvention de \$ 1,227,487.00 pour la réclamation d'égouts sanitaires et d'aqueduc sur une partie du Boul. St-Jean et rues adjacentes.

75-373

Il est proposé par M. Albert Tupper, secondé par Mme Jeannette Leboeuf et résolu à l'unanimité que le plan préparé par M. Yves Boivin, arpenteur-géomètre et portant la notification A-128 5-1126, montrant les lots 274-130, -131, -132 (Parc), -133, -134 (Rue), -135 (Parc), -136, -137, -138, -139, -140 (Parc), -141, -142, -143, -144, -145 (Rue), -146 et -147, -148 en faveur de la Cie du Parc Louis IX, soit accepté tel que présenté conditionnellement à l'acceptation par la Commission d'urbanisme.

75-374

Il est proposé par M. Rouette, secondé par M. Tupper et adopté à l'unanimité que le maire M. Maurice Pagenin et le secrétaire-trésorier M. Jacques Guinard soient et sont autorisés à négocier et contracter un emprunt temporaire, par billets au montant maximum de \$ 300,000.00 à la Caisse Populaire St-Louis de France ou à l'Union Régionale des Caisses Populaires Desjardins en rapport avec l'extension du réseau d'égouts et d'aqueduc en la paroisse de St-Louis de

France

75-375

Il est proposé par M. Larkin, secondé par M. Rouette et adopté à l'unanimité que son honneur le maire M. Maurice Piquin et le secrétaire-trésorier M. Jacques Guinard soient et sont autorisés de contracter pour et au nom de la Corporation Municipale de St-Louis de France, avec Massicotte & Fils Ltée au sujet de l'extension du réseau d'aqueduc et d'égouts (extension St-Marguerite) selon la soumission déposée par la dite firme de construction au montant de \$ 213,722.25 et à signer tous les documents y relatifs, le tout à intervenir devant M. Jean-Mil Héon dès que la municipalité aura reçu les approbations requises du Ministère des Affaires Municipales.

75-376

*

Il est proposé par M. Larkin et secondé par M. Rouette qu'une assurance responsabilité soit prise avec le Groupe Commerce en rapport avec l'extension du réseau d'égouts et d'aqueduc dite St-Marguerite. Adopté à l'unanimité.

75-377

X

- Considérant le prix de \$150.00 pièce pour la brique pour l'extension du garage municipal
- Considérant que le sous-contratant en brique peut nous fournir en brique à \$4.20 de moins que le prix pièce

Il est proposé par M. Albert Trépanier, secondé par Mme. Jeannette Leboeuf que la brique choisie (#540 écorce) soit utilisée aussi pour la façade existante en plus de celle de l'extension et que M. Emmanuel Bencoutigny sous-entrepreneur en brique de Babin Construction soit autorisé à remplacer la brique sur la façade existante pour une quantité approximative de 1,304 briques au coût de \$1,200 travail compris. Le paiement se fera de la façon suivante: \$1,200 - crédit obtenu dû à la différence de prix de la brique. Accepté à l'unanimité.

75-378

Il est proposé par M. Albert Trépanier, secondé par Mme Jeannette Leboeuf et résolu à l'unanimité

que son honneur le maire M. Maurice Paquin et le secrétaire-trésorier M. Jacques Guinard soient et sont autorisés à signer le contrat et tous les documents y relatifs avec Belin Construction pour l'extension du garage municipal au coût de ~~\$53,000~~ \$47,436.00

75-379

Il est proposé par M. Larbin, secondé par M. Lemire que les rectifications ci-après mentionnées soient apportées au plan pour l'extension du garage municipal.

- Porte d'entrée de 42 pieds (H)
- Usure du solage 6 pieds au lieu de 2 pieds sur le plan de façade
- boîte de recueillement à l'intersection des tuyaux d'égoûtement
- barres de renforcements au coins ouest et sud
- barres de renforcements dans le solage au lieu de la footing
- tuyau d'égoûtement à être ajuster avec le niveau du fossé et vérifié par la Municipalité et Belin Construction.

Adopté à l'unanimité si aucun changement de prix

75-380

Il est proposé par M. Larbin et secondé par M. Lemire que 5 copies de plans et 5 copies de feuilles soit 6 du plan soit fournis gratuitement à Belin Construction Adopté à l'unanimité.

75-381

Il est proposé par M. Larbin, secondé par M. Rowette que le maire M. Maurice Paquin et le secrétaire-trésorier M. Jacques Guinard soient et sont autorisés à contracter un emprunt de \$53,000 à la Caisse Populaire St-Louis de France et, être à l'Union Régionale des Caisses Populaires de Joliette et à signer tous les documents y relatifs, le tout découlant du règlement 105.

75-382

Il est proposé par M. Larbin secondé par M. Leboeuf et résolu à l'unanimité que M. Gilles Latour soit et est nommé surveillant des travaux de l'agrandissement du garage municipal au coût de \$15.00/visite demandé par son honneur le maire.

75-383

Il est proposé par M. Larkin et secondé par M. Lemire que M. Régis Maschard soit autorisé à louer un "quadré" pour fins de nivellement des rues municipales et de la pétitionne. Adopté à l'unanimité.

75-384

Il est proposé par M. Lemire, secondé par M. Houette et adopté à l'unanimité que il y aise qu'avoir une session d'épauement le 20/10/75 à 8 hrs du soir, et cela - du que des ouvertures de soumissions sont prévues pour ce soir-là.

75-385

Il est proposé par M. Larkin et secondé par M. Houette que l'on procède à l'achat de 18 enduits et 8 ensembles crayons + porte-crayons pour la nouvelle salle du conseil. Adopté à l'unanimité.

75-386

Il est proposé par M. Larkin, secondé par M. Lemire qu'un règlement d'emprunt au montant de \$73,000, soit préparé dans le but de réclamer un projet de loisier à St-Louis de France. Adopté à l'unanimité.

75-387

Il est proposé par M. Larkin secondé par Mme Leboeuf que le plan préparé par M. Serge Hamel ^(P.A.C. des 9/75) montrant la subdivision -14, -15 d'une partie du lot 87 en faveur de M. Aurèle Duquette, soit accepté tel que présenté. Adopté à l'unanimité.

75-388

Il est proposé par M. Emilien Lemire, secondé par M. Lorenzo Larkin et adopté à l'unanimité que le plan de lotissement, dossier 30935, préparé le 28/8/75 par M. Serge Hamel, experteur-géomètre, pour M. Aurèle Duquette (client), soit accepté tel que présenté. (

75-389

Il est proposé par M. Lorenzo Larkin, secondé par Mme Leboeuf et adopté à l'unanimité que le plan préparé par M. Jean-Marie Chastanay le 26/8/75 montrant la subdivision 89-91 appartenant à M. Robert Roof, soit accepté tel que présenté.

75-390

x

Il est proposé par Mme Jeannette Leboeuf et secondé par M. Emilien Lemire que le plan préparé par M. Jean-Marie Chastenauf ^{AG} le 14 juillet 1975, montrant les subdivisions 283-1, -2, -3, -4, et -5, pour M. Maurice Lapierre soit accepté tel que présenté. Adopté à l'unanimité.

75-391

x

Il est proposé par M. Lemire, secondé par M. Rouette que le plan préparé par M. Jean-Marie Chastenauf ^{AG} montrant les subdivisions 513-1, 513-2 en date du 2/7/75 pour Mme Bruno St-Germain et M. Horward Bissone soit accepté tel que présenté. Adopté à l'unanimité.

75-392

Il est proposé par M. Emilien Lemire, secondé par Mme Jeannette Leboeuf et adopté à l'unanimité que le cadastre 298-15 (rue) soit annulé tel que demandé par M. ~~Maurice~~ ^{Maurice} Lapierre - géomètre. Adopté à l'unanimité.

Monsieur Rouette donne avis de motion qu'à une session subséquente il présentera une modification au règlement 100, en regard avec l'item coût des permis (2,3,4) et permis de lotir; de même qu'un règlement d'emprunt au montant de ~~\$73,000~~ ^{\$77,300} en vue de l'aménagement d'un terrain de loisir.

Mme Leboeuf propose l'ajournement au 20 octobre 1975, 20 hrs.

Adopté: Maurice Piquin Maire
Jacques Guinard, Sec. Trés.

Province de Québec
Municipalité de St-Louis de France
Compté de Champlain

Assemblée tenue organisée de la Corporation Municipale de St-Louis de France, tenue aux lieux ordinaires des délibérations à 8 hrs du soir, le lundi 20 Octobre 1975, à laquelle étaient présents messieurs les conseillers:

Emilien Lemire

Leo Rouette

Lorenzo Lorbin

Mme. Jeannette Lebeuf

Albert Trépanier

M. Maurice Piquin, maire formant quorum sous la présidence de ce dernier.

M. Louis Jodir était absent pour cause de santé.

8 hrs précises, ouverture des soumissions concernant l'usine d'épuration:

1^{ère} ouverte: Les constructeurs St-Maurice Sté
2625 Girard, Trois-Rivières
montant: \$ 637,000.00

2^{ème} ouverte: Lemay Construction Sté
575 boul. Industriel Est, Victoriaville
montant: \$ 750,616.50

3^{ème} ouverte: A. S. R. Mechanical Inc.
5695, Des Grandes Prairies
section 136, Montréal
montant: \$ 616,945.00

45-393

Considérant les montants des soumissions ouvertes précédemment, il est proposé par M. Lorenzo Lorbin, secondé par M. Emilien Lemire que l'étude des soumissions reçues en vue de la construction d'une usine d'épuration

des copies soient confiées à Pluritech Consultants et qu'ils nous en soumettent un rapport au plus tôt. Adopté à l'unanimité.

75-394

Attendre qu'aucune soumission demandée pour au plus tard 5 hrs, 20 Octobre 1975 concernant l'asphaltage d'une partie de la rue des Bouleaux, n'est entrée pour l'heure prévue, il est proposé par M. Larkin, secondé par M. Lemie et résolu à l'unanimité que M. de main Maurice Pagnier soit autorisé à négocier ~~des~~ un contrat avec des entrepreneurs intéressés au dit asphaltage.

8.40 hrs, ouverture des soumissions pour la vente des terrains en surplus, appartenant à la municipalité:

1^{ère} ouverte: M. Jean Denis Trudel
St-Louis de France
Montant: \$800.00
lot: 286-11

2^{ème} ouverte: M. Jean Denis Trudel
St-Louis de France
Montant: 0.12¢ x pied²
lot 286-2

3^{ème} ouverte: M. Jean Denis Trudel
St-Louis de France
Montant: 0.12¢ x pied² (76x100)
lot 286-3

4^{ème} ouverte: M. Gaston Plante
St-Louis de France
Montant: 0.14¢ x pied²
lot non subdivisé coin Rue Georges
et Masson (à 85 pieds du coin)

75-395

Il est proposé par M. Albert Tripanier, secondé par Mme Jeannette Leboeuf que les offres pour les achats de terrains ~~_____~~ et que la vente

se fasse au comptant et les agents ainsi perçus soient versés à la Caisse Populaire de St-Louis de France en relais de la dette contractée par la Corporation Municipale. Adopté à l'unanimité.

75-396

Il est proposé par M. Trépanier, secondé par Mme Jeannette Lebouf, qu'une servitude soit inscrite au contrat de vente du lot 286-11, concernant l'installation d'une conduite d'eau et d'égouts.

75-397

Il est proposé par M. Lorenzo Larkin, secondé par M. Le Rouette et résolu à l'unanimité que le maire M. Maurice Piquin et le secrétaire-trésorier M. Jacques Gimaiel soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Corporation Municipale de St-Louis de France, le contrat à intervenir avec Messieurs Jean-Denis Trudel pour les lots 286-2, -3, -11 et avec M. Gaston Plante pour un lot de 85 pieds de largeur par la profondeur du terrain situé sur la rue Masson en présence de M. Jean-Vil Héon aux prix mentionnés dans les soumissions.

75-398

Proposé par M. Lemire, secondé par M. Rouette et résolu à l'unanimité que le secrétaire-trésorier soit autorisé à préparer un règlement d'amendement sur la construction (item 2.3.4 H règlement 102).

75-399

Il est proposé par Mme Jeannette Lebouf, secondé par M. Trépanier et résolu à l'unanimité que M. Régis Marchand soit autorisé à prendre le relevé des compteurs d'eau à l'abattoir R. Lemire que tous les mois et de transmettre la lecture au secrétaire-trésorier pour facturation.

75-400

Il est proposé par M. Larkin, secondé par M. Rouette que le plan de la subdivision officielle des lots 470-4 à -10 inclusivement préparé par M. Edouard Laroche A-C date du ~~10~~ 9/9/74 (D 3387-1) et apporté à M. ~~Raymond~~ Raymond Auger, le représentant

Martin, soit accepté tel que présenté, sujet toutefois à une servitude temporaire sur une partie du lot 471 accordé à la municipalité de St-Louis de France par M. Amédée Ducharme pour l'entretien des chemins d'hiver, annexé aux documents de ce dit plan. Adopté à l'unanimité.

75-401

Il est proposé par M. Lorenzo Laskin, secondé par M. Bouette que la Corporation Municipale de St-Louis de France accepte l'achat du projet de rue sur un plan officiel pour le lot 274-145 et sur une longueur de 525 pieds à partir de la route 157 ainsi que le lot 274-134 et également pour une longueur de 525 pieds à condition que la mise en forme de la rue et le pierrage et le sablage nécessaire de la rue, selon les normes de la municipalité, soient exécutés après la mise en place du réseau d'aqueduc et d'égouts dans ces dites rues sur réception d'un avis de la Corporation Municipale à cet effet, le tout pour la somme nominale de \$1.00 que le maire M. Maurice Pagnier et le secrétaire-trésorier soient et sont autorisés par la présente à signer pour et au nom de la Corporation le contrat à intervenir devant le notaire Jean Yvel Hérou.

75-402

Il est proposé par M. Albert Trépanier, secondé par Mme Jeannette Lebeuf, que la Corporation Municipale de St-Louis de France accepte la proposition des promoteurs de Parc Louis IX soumise au conseil, dans une lettre en date du 14 Octobre 1975, et que les services d'aqueduc et d'égouts pourraient être installés dans les rues # 274-15 et 274-134, chacune sur une longueur de 500 pieds, conditionnellement à l'acceptation d'un règlement d'imprunt à cet effet. Adopté.

75-403

Il est proposé par M. Emilien Lemire, secondé par M. Bouette que la municipalité rejette l'offre de vente des espaces verts du Parc Louis IX Inc. et que les dits espaces verts soient cédés aux futurs propriétaires riverains avec la clause de conservation et d'entretien

de ces espaces verts lors des futurs contrats de vente.
Adopté à l'unanimité.

~~75-404~~

75-404

Il est proposé par M. Larkin, secondé par M. Lemire que le plan projet pour une extension du réseau d'égouts et d'égouts projeté sur les lots 274-145 et 274-134 et préparé par les consultants Plumitech, en date du 18 Octobre 1975 (projet) 5021 soit accepté conditionnellement à l'approbation du dit plan par le Ministère de l'environnement du Québec. Adopté à l'unanimité.

M. Albert Trépanier donne avis de motion¹² à une session ultérieure, il présentera un projet de règlement d'emprunt pour l'extension du réseau d'égouts et d'égouts sur les lots projetés sur les lots 274-145 et -134.

Mme Jeannette Leboeuf propose la levée de l'assemblée.

Adopté: Maurice Papeau, Maire
Jacques Simail, Sec-tres

Province de Québec
Municipalité de St-Louis-de-France
Comté de Champlain

Nominations de conseillers

À une assemblée des électeurs de la Corporation Municipale de Saint-Louis-de-France tenue au Centre Municipal, 2100 boul. St-Louis de France, dimanche le 26 octobre 1975 de midi à deux heures de l'après-midi sous la présidence de M. Jacques Girard président de l'élection afin de proposer trois conseillers en remplacement de Messieurs Lorenzo Larkin, Emileux Lemire et Leo Bouette, conseillers sortants pour les sièges n° 2, 5 et 1 respectivement.

Le tout suivant avis public dûment affiché aux endroits (affiches) indiqués par le conseil de la dite municipalité en date du 17 octobre 1975.

À midi juste le président de l'élection M. Jacques Girard ayant comme secrétaire d'élection Mlle Jocelyne Boucher ouvre la séance et requiert les électeurs présents et dûment qualifiés de faire la présentation des candidats.

Les électeurs Benjamin Tellier et Gaston Lamothe proposent que M. Leo Bouette soit nommé au siège n° 1.

Le président, après examen des proposeurs et du proposé, accepte la proposition.

Les électeurs Gerard Ducharme et Benjamin Tellier proposent que M. Lorenzo Larkin soit nommé au siège n° 2.

Le président, après examen des proposeurs et du proposé, accepte la proposition.

Les électeurs Joseph Ducharme et Freddy Chavette proposent que M. Emilex Lemire soit nommé au siège n° 5

Le président, après examen des proposeurs et du proposé, accepte la proposition

Les électeurs Benjamin Tullier et Adolphe Noire proposent que M. Maurice Jaqueux soit nommé maire de la Municipalité de St-Louis-de-France.

Le président, après examen des proposeurs et du proposé, accepte la proposition

Les électeurs Marcel Dubois et Jules Gervais proposent que M. (Alfred) Alfred Lafrenière soit nommé maire de la paroisse de Saint-Louis-de-France

Le président, après examen des proposeurs et du proposé, refuse la proposition n'étant pas conforme à la loi

A deux heures précises, le président, ayant un seul proposé pour les sièges n° 1, 2 et 5 proclame élus par acclamation: M. Rivi Brette au siège n° 1, M. Lorenzo Laskin au siège n° 2 et Emilex Lemire au siège n° 5 et ayant un seul proposé pour le poste de maire proclame élu par acclamation: M. Maurice Jaqueux maire de St-Louis-de-France, et déclare qu'il n'y aura pas d'élection dimanche le 2 novembre 1975

Jacques Guinard
Président de l'élection

Province de Québec

Municipalité de St-Louis-de-France

territoire de Champlain

A une session spéciale de la Corporation Municipale de St-Louis-de-France, tenue au lieu ordinaire des délibérations mercredi, le 29 octobre 1975, à 8 heures du soir, à laquelle session étaient présents Messieurs les conseillers:

Louis Godin

Albert Trepasier

Mme Jeannette Leboeuf

M. Maurice Plaque, maire forasit quorum sous la présidence de ce dernier.

75-405

Il est proposé par M. Albert Trepasier, et secondé par Mme Jeannette Leboeuf que l'annulation des lots 274-28, -63, -106, -107 et -108 faite par M. Yves Bourin arpenteur-géomètre pour le Parc Louis IX soit acceptée. Adopté à l'unanimité.

75-406

Il est proposé par M. Albert Trepasier et secondé par Mme Jeannette Leboeuf que le plan préparé par Pluritec Consultants pour le Parc Louis IX Inc. pour une extension du réseau d'aqueduc et d'égoûts projeté sur le lot 274-134 sur une longueur de 287.0 pieds et le lot 274-145 sur une longueur de 406.05 pieds, soit accepté tel que présenté. Adopté à l'unanimité.

75-407

Il est proposé par M. Albert Trepasier et secondé par Mme Jeannette Leboeuf que la Municipalité achète les rues 274-134 sur une longueur de 287.0 pieds et 274-145 sur une longueur de 406.05 pieds au prix nominal de \$1.00 tel que présentées

par Yves Boivin approuvé conditionnellement à ce qu'après les travaux de passage du réseau d'aqueduc et d'égouts la rue se conforme aux exigences du règlement no 108 et que le maire M. Maurice Daquin et le secrétaire-trésorier M. Jacques Gamaël soient et sont autorisés à signer tout papier relatif pour et au nom de la Corporation Municipale de St-Louis-de-France, le tout à intervenir devant Maître Jean-Nil Hion notaire. Adopté à l'unanimité.

75-408

X

Il est proposé par M. Albert Tripanier, secondé par Mme Jeannette Leboeuf, que la Corporation Municipale de St-Louis-de-France accepte la proposition des promoteurs des Parc Bois ~~X~~ soumise au conseil, dans une lettre en date du 14 octobre 1975, et que les services d'aqueduc et d'égout pourraient être installés dans les rues # 274-115 et # 274-134 " " sur une longueur de 387.0 pieds pour la rue # 274-134 et sur une longueur de 406.05 pieds pour la rue # 274-115. Cette résolution annule les résolutions antérieures no: 75-402.

75-409

X

Il est proposé par M. Louis Godin, secondé par Mme Jeannette Leboeuf et adopté à l'unanimité que la soumission de A.S.R. Mechanical Inc. au montant de \$616,945.00 soit choisie.

75-410

Il est proposé par M. Albert Tripanier et secondé par Mme Jeannette Leboeuf de donner l'autorisation au secrétaire-trésorier M. Jacques Gamaël de préparer un règlement concernant l'usine d'épuration.

Règlement no 110 consistant en emprunt de \$13,100 pour l'aménagement
~~X~~ indiquées. Il est proposé par M. Albert Tripanier.

75-411

3- Les hommes le Maire, M. Maurice Jacques, et le secrétaire-trésorier, M. Jacques Minniel sont autorisés à signer tous les papiers relatifs à cet emprunt.

4- Une taxe spéciale sera imposée sur tous les biens-fonds imposables construits ou non sur tout le territoire de la Municipalité de la paroisse de St-Louis-de-France. La dite taxe doit être suffisante pour pourvoir aux paiements en capital et intérêts de l'emprunt. Cette taxe est imposée selon l'évaluation foncière portée au rôle d'évaluation.

5- Le remboursement de l'emprunt se fera de la façon suivante: \$14,680.00 par année sur le capital et intérêts payables aux six mois calculés sur le solde en capital selon la table suivante:

Tableau d'amortissement

Versements	Capital	Intérêts	Total
1 ^{er} 6 mois	---	\$4,404.00	\$4,404.00
2 ^e 6 mois	\$14,680.00	4,404.00	19,084.00
3 ^e 6 mois		3,523.20	3,523.20
4 ^e 6 mois	14,680.00	3,523.20	18,203.20
5 ^e 6 mois		2,642.40	2,642.40
6 ^e 6 mois	14,680.00	2,642.40	17,322.40
7 ^e 6 mois		1,761.60	1,761.60
8 ^e 6 mois	14,680.00	1,761.60	16,441.60
9 ^e 6 mois		880.80	880.80
10 ^e 6 mois	14,680.00	880.80	15,560.80
TOTAL:	\$73,400.00	\$26,424.00	\$99,824.00

15-412

Propose par Mme Jeannette Reboeuf, Secrétaire par M. Louis Godin qu'une assemblée des électeurs sera tenue au Centre Municipal de St-Louis-de-France,

2100, St-Louis, (St-Louis), le 19 novembre 1975 à 7 heures du soir pour l'approbation du règlement n° 110.

75-413

Il est proposé par Mme Jeannette Leboeuf et secondé par M. Louis Godin que l'Hydro-Québec soit autorisé à installer la ligne électrique sur le terrain de l'usine d'épuration projetée sur le boulevard St-Alexis Est, à St-Louis-de-France, tel que mentionné dans une lettre reçue en date du 28 février 1973, et sur réception d'un chèque au montant de \$625.00. Adopté à l'unanimité.

75-414

Il est proposé par M. Louis Godin et secondé par Mme Jeannette Leboeuf qu'une demande soit faite à l'Hydro-Québec pour l'installation d'une ligne électrique sur la rue des Loisirs à leur charge pour desservir le local et l'éclairage des terrains de Loisirs ainsi que les résidences adjacentes projetées. Adopté à l'unanimité.

75-415

Il est proposé par M. Albert Trepoux secondé par Mme Jeannette Leboeuf que la Corporation Municipale de St-Louis-de-France autorise à construire la bâtisse principale et l'éclairage et que des soumissions soient demandées pour la pose des blocs, toiture et électricité. Adopté à l'unanimité.

75-416

Il est proposé par M. Albert Trepoux et secondé par M. Louis Godin qu'une clause soit incluse dans le contrat à intervenir entre la Municipalité de St-Louis-de-France et Massicotte et Fils à savoir: qu'une pénalité de \$25.00 soit chargée pour chaque voyage de terre qui ne sera pas transporté par la dite firme

sur les terrains de la Municipalité. Adopté à l'unanimité.

75-417

Il est proposé par M. Albert Téproux et secondé par M. Louis Godin que les dépenses exécutées pour des voyages à Québec pour et au nom de la Municipalité de St-Louis-de-Groix soient remboursés sur présentation de pièces justificatives. Adopté à l'unanimité.

75-418

Il est proposé par M. Louis Godin et secondé par Mme Jeannette Leboeuf que le réseau d'égouts et d'aqueducs construit par Lemay Construction soit accepté et qu'un chèque soit émis à leur nom pour le montant final moins 5% ou un bon de garantie pour ce 5% soit remis à la Municipalité. Adopté à l'unanimité.

75-419

Il est proposé par M. Albert Téproux et secondé par Mme Jeannette Leboeuf et résolu à l'unanimité de demander à la Commission Municipale de Québec l'autorisation de contracter un emprunt temporaire au montant de \$ 267,000. pour le règlement n° 109 et de \$ 53,000. pour le règlement n° 105 (règlement déjà approuvé pour ces mêmes montants pour le Ministère des Affaires Municipales de Québec, en attendant l'émission d'obligations et l'émission de billets à ce sujet.) adopté.

75-420

Il est proposé par M. Albert Téproux et secondé par M. Louis Godin que le Garage Heilbrunn soit autorisé à effectuer les travaux d'asphaltage sur une partie de la rue des Bouleaux pour une longueur approximative de 925 pieds au coût de \$ 3.25 la verge carrée. Adopté à l'unanimité.

75-421

Il est proposé par M. Albert Trepasier et secondé par Mme Jeannette Leboeuf que les mots soient retranchés dans la résolution 75-407 " conditionnellement à ce qu'après les travaux d'aqueduc et d'équité, le rue se conforme aux exigences du règlement n° 108". Adopté à l'unanimité.

Monsieur Louis Hodin donne avis de motion qu'à une session ultérieure il présentera un règlement d'emprunt pour les travaux d'équité et d'aqueduc pour le parc Louis IX.

75-422.

M. Albert Trepasier propose la levée de l'assemblée.

Adopté: Maurice Piquin, Maire
Jacques Gimail, Sec.-trés.

Province de Québec

Municipalité de St-Louis de France

Courte de Chaplaine

Je soussigné, Emilien Lemire, ayant été nommé conseiller pour la municipalité de St-Louis de France, jure et déclare que je remplirai fidèlement les devoirs de cette charge au meilleur de mon jugement et de ma capacité.

C ainsi que Dieu me soit en aide.

Emilien Lemire

Je soussigné, Léon Rouelle, ayant été nommé conseiller pour la municipalité de St-Louis de France, jure et déclare que je remplirai fidèlement les devoirs de cette charge au meilleur de mon jugement et de ma capacité.

C ainsi que Dieu me soit en aide.

Léon Rouelle

Je soussigné, Lorenzo Larkin, ayant été nommé conseiller pour la municipalité de St-Louis de France, jure et déclare que je remplirai fidèlement les devoirs de cette charge au meilleur de mon jugement et de ma capacité.

C ainsi que Dieu me soit en aide.

Lorenzo Larkin

Je soussigné, Maurice Paquin, ayant été nommé maire pour la municipalité de St-Louis de France, jure et déclare que je remplirai fidèlement les devoirs de cette charge au meilleur de mon jugement et de ma capacité.

C ainsi que Dieu me soit en aide.

Maurice Paquin
Maire

Assesmentis devant moi à St-Louis de France
ce cinquième jour du mois de Novembre, mille
neuf cent soixante quinze.

Jacques Guinail
Secrétaire - Trésorier

Province de Québec

Municipalité de St-Louis-de-France

Comté de Champlain

A une session ajournée de la Corporation Municipale de St-Louis-de-France, Tenue au lieu ordinaire des délibérations, Mercredi, le 5 novembre 1975, à 8 heures du soir, à laquelle session sont présents plusieurs des conseillers:

Louis Godin

Albert Tapanier

Mme Jeanette Leboeuf

Emilien Lemire

Léo Rouette

Donna Parkin (arrivé à 9.05 hrs)

M. Maurice Piquin, maire faisant fonction sous la présidence de ce dernier.

75-423

Il est proposé par Mme Jeanette Leboeuf secondé par M. Louis Godin et résolu à l'unanimité que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

75-424

Il est proposé par M. Emilien Lemire et secondé par M. Léo Rouette que les minutes des sessions des 6, 15 et du 20 octobre 1975, ainsi que la session spéciale du 29 octobre 1975, soient acceptés tel que luës; Adopté à l'unanimité.

75-425

Il est proposé par M. Albert Tapanier et secondé par M. Léo Rouette que les comptes soient acceptés tels que présentés par M. Jacques Simard sous les titres (de) comptes d'octobre pour une somme globale de \$5,239.50. Résolu à l'unanimité.

75-426

Il est proposé par M. Albert Tapanier et secondé par M. Léo Rouette et adopté à l'unanimité que le plan préparé par Edouard Lavoie arpenteur - géomètre en date du 1^{er} novembre 1975, montrant les subdivisions 486-36 à 486-46 pour M. Georges Masse soit accepté tel que présenté.

Adopté à l'unanimité

75-427

Il est proposé par M. Emilex Lemire et secondé par Mme Jeannette Libouf et adopté à l'unanimité qu'une demande soit faite à la Commission Municipale de former un sous-comité de développement industriel pour la Municipalité de St. Louis de France.

75-428

Il est proposé par Mme Jeannette Libouf et secondé par M. Albert Teyaneci que des cotations en électricité soient demandées aux entrepreneurs pour la bâtisse et intérieure du futur Centre des loisirs.

75-429

Il est proposé par M. Léo Rouette et secondé par M. Loungz Larkin que l'achat des portes et fenêtres pour le futur centre des loisirs soit autorisé.

75-430

Il est proposé par Mme Jeannette Libouf et secondé par M. Léo Rouette que des cotations soient demandées pour confection de la toiture complet de la bâtisse des loisirs.

A 9 h. et 5 min. ouvertures des soumissions pour la construction des murs du local des loisirs (Blocs).

1^{er} Ouverte: \$ 8,025.00 + \$ 500.00 Stearoform bleu
Martial Doucet.

2^e Ouverte: \$ 12,626.00 J. L. Leclerc.

75-431

Il est proposé par M. Rouette et secondé par M. Loungz Larkin que M. Martial Doucet accepte de faire le travail de mazonnerie au coût de \$ 8,525.00 comprenant le matériel et que le maire M. Maurice Pagnis et le secrétaire-trésorier M. Jacques Giraill sont autorisés à contracter avec M. Martial Doucet et à signer tous papiers y relatif. Adopté à l'unanimité.

75-432

Il est proposé par M. Albert Trepoux et secondé par M. Sir. Bouette et adopté à l'unanimité que M. Martial Doucet est autorisé de débiter les travaux.

75-433

Il est proposé par M. Lorenzo Larkin, secondé par M. Louis Bodin et adopté à l'unanimité que des soumissions soient demandées par avis public pour la vente des terrains suivants appartenant à la Corporation Municipale, au prix minimum apparaissant ci-après:

lots 563-3 (70 X 110)	\$ 300.
568-9 (75 X 100)	\$ 200.
568-10 (70 X 100)	\$ 300.
568-17 (75 X 100)	\$ 300.
P-74 (118 X 275)	\$ 700.
P-74 (60 X 150)	\$ 500.
286-12 (60 X 100)	\$ 0.12, pied carré (servitude)
287-9 (60 X 100)	\$ 0.12, pied carré (servitude)

Les autres lots suivants:

286-4, 286-5, 286-6, 286-7, 286-8, 286-9, et 287-5, 287-6, 287-7, 287-8	} \$ 0.10, pied carré
---	-----------------------

1 lot carré rue Georges et Masson (85 X profondeur)
à \$ 0.12, pied carré.

75-434

Il est proposé par M. Larkin et secondé par M. Larkin que des citations soient demandées à Massicotte et Tibb pour la rue 274-134 sur une longueur de 70 pieds et qu'ils soient autorisés à y faire les travaux. Adopté à l'unanimité.

Monsieur Albert Trepoux maintient son avis de motion concernant le règlement # 111 et l'excédant du règlement # 101 tel que présentée le 6 ^{octobre} novembre 1975.

M. Louis Bodin maintient son avis de motion concernant un règlement d'emprunt pour les travaux d'égouts et

d'aquiduc pour le parc Louis IX tel que présenté le 29 octobre 1975.

75-435

Monsieur Louis Hodix propose la levée de l'assemblée.